

Centre de Recherches et d'Innovation Urbaines

31-04-77
113-2-1-100
2-2-2-100
245-2-100

RAPPORT D'ETUDE SUR LE
PATRIMOINE IMMOBILIER

Déposé au Ministère des Affaires Culturelles du Québec

C.R.I.U.
Texte préliminaire
Distribution restreinte

COPIE 00/10

RETOURNER APRES LECTURE

MERCI C.R.I.U.

Gilles Ritchot
François Charbonneau
Pierre Gascon
Gilles Lavigne

Avril 1977

TABLE DES MATIERES

	Pages
<u>INTRODUCTION</u>	2
I.- ANALYSE DES PRATIQUES CULTURALISTES SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER	8
1.- <u>L'aspect instrumental</u>	9
1.1 <u>Les inventaires</u> : "le Beau et l'Historique" comme critères; l'aspect technique de l'inventaire; la critérogie des inventaires.	
1.2 <u>L'intervention</u> : l'intervention déterminée par l'inventaire; la loi 2; le contexte de la pratique; les effets de l'intervention	
2.- <u>Les transformations de l'activité culturelle</u>	23
L'activité culturelle; activité culturelle et production/consommation immobilière; la production; la consommation; bien culturel et patrimoine immobilier.	
3.- <u>La réforme du discours culturaliste</u>	31
3.1 <u>Le débat culturaliste</u> : la critique de l'approche élitiste; bien culturel et patrimoine immobilier.	
3.2 <u>La problématique du Livre Vert</u> : réalignement stratégique; objectifs et modalités d'intervention; les contradictions de l'ouverture sur le milieu; la valeur d'usage du patrimoine immobilier.	

4.-	<u>Données du problème</u>	42
	Notions analytiques; conséquences; distinction historique entre produire et utiliser; l'exemple de la "forme-logement".	
II.-	ECONOMIE POLITIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	51
1.-	<u>Le logement à Montréal</u>	53
	Production et circulation; circulation et consommation; les stades historiques; 1 ^{er} stade: naissance du logement marchandise; de l'usage à l'échange; 2 ^e stade: dominance de la propriété de rapport; monopole marchand et production manufacturière du cadre bâti; du stade manufacturier au stade monopoliste; 3 ^e stade: équilibre précaire entre la propriété de rapport et la propriété d'occupation; déclin des rentiers immobiliers; périodes de reformes; politique urbaine et modes de financement; régulation de la circulation; financement hypothécaire; marché secondaire des hypothèques et monopolisation du financement; le secteur du financement; le secteur monopoliste de la construction; avantages de la propriété d'occupation; incidences économiques et reproduction de la force de travail; de la ville "productive" à la ville "espace de consommation".	

2.- <u>Le Processus d'urbanisation</u>	91
<p>Les formes d'investissement; la forme immobilière du capital; l'Etat et le logement; la croissance; caractère inflationniste du capital immobilisé; la valeur de l'espace; la valorisation par l'appropriation; le processus d'urbanisation; l'espace comme instrument; l'espace comme moyen de domination; l'espace temporelise la contradiction; l'espace autorise l'accumulation; l'espace affecte la culture; l'espace renforce la domination; l'espace actualise la subversion; l'espace divise les classes</p>	
III.- ANALYSE DE LA FORME URBAINE	115
1.- <u>Vers une théorie de la forme urbaine</u>	116
<p>Prise de position; rencontres; discussion; l'autonomie de la forme urbaine?, théorie, vacuum, abstraction</p>	
2.- <u>Qu'est ce qu'une ville?</u>	123
<p>L'indispensable théorie; forme-cause abstraite, formes-effets concrètes; rupture; urbain et genre de vie; la ville: une invention orientale; vicissitudes historiques de la notion de genre de vie; retrouvaille de la notion de genre de vie; le nomade contrôle son mouvement dans l'espace...</p>	

...alors que le sédentaire est "mobilisé" sans avoir le contrôle de...; de l'opposition à la différence; espace ou "champ"... de forces; la ville, c'est d'abord un enclos, un trou; forme creuse, fétiche, beauté... patrimoine?; le vacuum urbain comme processus.

3.- Mosaïque... à propos de l'inévitable théorie 150

Elaboration théorique et information cartographique; le genre de vie comme rapport à l'espace; l'invention de la ville; la "culture", contenu logique de la forme urbaine; l'utopie; le rapport ville-campagne; la contribution marxiste à une théorie urbaine; "la métaphore du roulement"; l'expropriation symbolique; l'enjeu culturel; révolution urbaine et révolution culturelle

4.- Convergences 183

Croissance économique et développement urbain; les phases.

4.1 Stabilité urbaine, croissance économique et implantation industrielle:

Stabilité de la forme; implantation industrielle; croissance économique; le vidage.

4.2	<u>Stabilisation économique et dispersion résidentielle:</u> Aménagement et dysfonctions; innovation urbaine; l'exode.	
4.3	<u>Evacuation et formes de remplacement, récession économique et luttes urbaines:</u> Le capital en quête d'objets; Babel "re-visitée"; produire autrement VS produire ailleurs; contradiction des rapports à l'espace; la tolérance jusqu'où?; la conjoncture.	
IV.-	<u>LECTURE MORPHOLOGIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER A MONTREAL</u>	217
1.-	<u>Lecture de la carte morphologique à 200' = 1"</u>	218
1.1	<u>La signification des teintes</u>	218
1.2	<u>Une difficulté de méthode quant à l'attribution des teintes aux différentes formes physiques du paysage urbain</u>	223
1.3	<u>Le devenir des formes est représenté dès que l'observation le permet</u>	225
1.4	<u>Les fonctions "premières" ou utilitaires</u> .	226

227

X

1.5 Les associations cellulaires (premier degré d'association)
 1- le logement unifamilial; 2- le logement multifamilial; 3- les commerces; 4- les services; 5- industrie et entreposage; 6- les parcs, les espaces verts

1.6 Les formes cellulaires (suite): cartographie à 100' = 1" 242

1.7 Les groupements géographiques ou groupements d'associations cellulaires (deuxième degré d'association): 243
 1- les vacuums centraux; 2- le bourg; 3- la ville; 4- le noeud urbain; 5- les faubourgs; 6- les quartiers; 7- les contreforts; 8- les formes de dispersion structurelle; 9- la banlieue pavillonnaire; 10- les banlieues sauvages; 11- les antennes.

1.8 La cartographie ou 1/25,000 des groupements d'associations cellulaires 259

1.9 Les groupements structurels urbains; troisième degré d'association: 261

1- définition technique du patrimoine à Montréal; 2- perspectives d'intervention nuancées, modulées, contextuelles; 3- exemples d'investigations monographiques

V.- PROSPECTIVE	269
a) dans les champs proprement dits et dans les champs dérivés;	
b) dans les lanières et dans les miettes; ...	
c) les résidus ponctuels	
 BIBLIOGRAPHIE	 278

INTRODUCTION

Résultat du travail d'une équipe, ce rapport tente de faire le point sur la "question du patrimoine immobilier et celle des biens culturels". Formulées au cours des quinze dernières années, ces questions ont eu pour véhicule prioritaire les discours à contenu culturel, "le beau et l'authentique", largement socialisés et publicisés depuis 1970. Ces préoccupations axées sur la conservation et la sauvegarde, en recourent d'autres centrées soit sur l'"environnement", soit sur "la qualité de la vie" ou bien encore sur le "droit au logement". Aussi pour retrouver les morceaux épars de ce casse-tête géant, fut-il nécessaire de sonder bien des domaines de connaissances où nous avons dû faire face à l'insuffisance empirique et à la nécessité d'un travail théorique.

Il existe autour d'une notion comme celle de "bien culturel" un certain consensus, si par ce terme on désigne les éléments du cadre bâti aux caractères esthétiques ou historiques exceptionnels; mais ce consensus reste fragile et s'effrite rapidement dès que les critères de l'exceptionnel, de l'historique et surtout de l'esthétique sont discutés. La notion de "patrimoine immobilier" apparaît jusqu'à un certain point comme la voie d'évitement du cul-de-sac des discours sur le "beau à conserver", comme si la généralisation suppléait à l'insuffisance des définitions; par cette notion en effet, on tend à englober la totalité du cadre bâti produit aux époques antérieures à la nôtre. De plus ce "patrimoine immobilier" a été posé comme un reliquat, un vestige soustrait par certains à ceux qui le voulaient détruire, l'identifiant ainsi au résultat d'un rapport manichéen entre les forces du Bien et celles du Mal. X Ceci ne facilite pas l'analyse qui risque d'être reçue comme le discours des uns ou des autres.

Si ces termes de "bien culturel" et de "patrimoine immobilier" recouvrent des réalités distinctes et reconnaissables, il faut que ces dimensions possèdent une autonomie définissable au niveau théorique. Si l'une et l'autre notions traduisent, à l'intérieur d'un rapport antagonique entre des forces sociales divergentes, un enjeu à la fois culturel et économique, il faut que cet enjeu puisse clairement être reconnu au plan économique et que la divergence des intérêts focalisés par lui puisse être précisée pour que la dynamique sous-jacente devienne compréhensible. C'est à cette double nécessité de reconnaître et les "biens culturels" et le "patrimoine immobilier", et de poser à quel titre l'espace urbain est à la fois objet culturel et objet économique, que tente de satisfaire l'élaboration théorique avancée dans ce rapport.

Au terme d'une année de recherche, les divers éléments théoriques et pratiques construits tout au long du projet sont maintenant assemblés, formant une structure analytique, articulée scientifiquement et apte à répondre au questionnement amorcé par le Ministère des Affaires Culturelles de la Province de Québec, commanditaire de la recherche.

Le mandat confié au Centre de Recherche et d'Innovation Urbaine de l'Université de Montréal (C.R.I.U.) se résume en ces quelques points. Afin d'étudier les inventaires et les interventions en matière de sauvegarde du patrimoine immobilier de la Région de Montréal, le C.R.I.U. devait poser une problématique destinée à définir l'orientation de l'étude; fournir l'encadrement théorique aux secteurs d'études; recueillir et synthétiser les résultats en une méthodologie intégrée d'analyse et d'action sur la formation et la protection du patrimoine; il devait également, d'une façon plus sectorielle, faire

une synthèse des inventaires existants, dresser un bilan de l'intervention actuelle et proposer de nouveaux modes d'intervention.

Le rapport qui suit et les annexes techniques satisfont à ce mandat et témoignent de la coopération qui marqua les relations entre les chercheurs des différents centres impliqués. Les résultats du travail exécuté par le Centre de Recherche en Aménagement et en Développement (CRAD) de l'Université Laval, responsable de la lecture morphologique de l'espace montréalais, sont intégrés et indissociables, du simple fait que l'élaboration du contenu fut réalisée à partir d'un va et vient continu entre la démarche empirique et la modélisation théorique. Seul l'Institut National de la Recherche Scientifique (Urbanisation) de l'Université du Québec a déposé ou déposera un rapport distinct.

Articulée en deux temps, la recherche devait d'abord porter sur quatre secteurs d'analyse, les inventaires, les interventions, le développement urbain (INRS) et la morphologie urbaine (CRAD), dont les résultats étaient repris à un niveau méthodologique par un groupe autonome dans le but de poser la problématique et le cadre théorique. Au niveau du fonctionnement, ce groupe générerait des voies de recherche sectorielle et encadrerait les travaux afin d'assurer l'unité du projet.

Les chercheurs responsables de la seconde phase des travaux se sont astreints à charpenter les connaissances recueillies et à effectuer le bond "théorique" indispensable pour rendre compte de la forme urbaine et trouver les assises d'une démarche scientifique habilitée à "lire" l'espace incluant le patrimoine urbain.

Reprenons les choses au début. Des inventaires partant des caractéristiques architecturales sont jugés

insatisfaisants parce que fondés sur des catégories arbitraires
recelant dans leur propre définition de trop fortes marges
d'erreurs, etc... . D'où la pertinence d'une expérimentation
des potentiels de la méthode de lecture morphologique. Depuis
le début des opérations cependant les études plus ou moins
critiques, menées par les ^{divers} groupes, n'ont pas pour but de valider
ou d'annuler cette expérimentation. Et il n'est pas question
d'un forcing dans une telle voie d'où sortirait vainqueur un
discours moyennant l'abolition de tous les autres. Il s'agit
plutôt de se saisir d'une chaîne signifiante, d'un équipement
conceptuel qui retomberait sur des points stratégiques des
différents circuits et donnerait un sens plus engageant à
ce qui s'y trouve signifié.

D'entrée de jeu, l'élaboration d'une théorie de
la forme urbaine polarise ainsi la seconde étape du projet.
Elle n'était pas explicitée dans le rapport provisoire sur
l'analyse des formes de l'occupation urbaine. Certains con-
cepts commençaient à se dégager, qui seront d'ailleurs
ciselés avec une plus grande précision, mais la théorie a
attendu pour être exprimée que des avenues s'ouvrent
devant elle. Cette condition nous a semblé réalisée.

Ce rapport tient compte, d'une part, des trou-
vailles élaborées depuis la rédaction du "rapport provi-
soire", trouvailles méthodologiques, historiques, empiri-
ques, ainsi que de la définition de la ville; ce rapport
tient compte, d'autre part, des besoins du Ministère des
Affaires Culturelles (Québec) en ce qui a trait à la
substitution aux "inventaires" d'une lecture de la carte
morphologique orientée vers l'intervention au bénéfice
d'un usage satisfaisant du patrimoine de Montréal.

Les trouvailles théoriques sont suffisamment

articulées pour que soient soutenues des propositions concrètes quant à l'usage du patrimoine. Cependant l'ensemble des implications théoriques, c'est-à-dire les supports théoriques de ces propositions, n'apparaissent pas en entier dans les pages qui suivent, bien qu'ils soient fermement articulés, parce que la rédaction en est très longue et laborieuse. L'échéance que doit rencontrer la déposition de ce rapport ne permet pas de finaliser les centaines de pages qui doivent prolonger le texte intitulé "Qu'est-ce qu'une ville?". Quoiqu'il en soit, les textes ici rassemblés, même s'ils sont synoptiques, autorisent les propositions à venir, importantes sur le plan des responsabilités qu'engage toute intervention dans et sur le patrimoine.

Comme déjà annoncé, la mise en oeuvre de ce rapport tient compte de l'opportunité de substituer aux "inventaires" traditionnels la carte morphologique en tant qu'instrument aux fins d'intervention. Cette recommandation technique n'incite pas à rejeter tout projet d'inventaire éventuel, elle indique au contraire que de nouveaux inventaires sont prévisibles, mais que le succès à venir des inventaires dépend d'une analyse préalable conduisant à la confection de cartes morphologiques. Dans cette optique, le chapitre IV du rapport, à caractère technique, contient toutes les indications utiles à la lecture de ces cartes.

Le cheminement de la recherche transparaît dans la structure du rapport. Une analyse des pratiques "culturalistes" - inventorier et intervenir - questionne l'activité culturelle en regard des objets dits patrimoniaux et définit les données du problème de la conservation forçant la réflexion dans les domaines du politique et de l'économique.

Le deuxième volet, concernant l'économie politique, lapidaire en bien des points - par défaut du corpus théorique et absence d'expérimentations empiriques dans ces domaines -, essaie de cerner quels enjeux constituent le patrimoine immobilier et à quels intérêts satisfont les actions qui le visent; à son terme cette analyse soulève, comme par l'absurde, la pertinence d'un travail théorique sur la forme urbaine puisqu'il faut faire l'hypothèse qu'elle n'est pas que passive.

Le questionnement sur la forme urbaine - laquelle n'est pas la sommation des formes architecturales concrètes -, et l'ouverture théorique qu'impose ce questionnement, fournissent ultimement les fondements requis par la double signification culturelle et économique-politique du "patrimoine immobilier". La forme urbaine objectivement abstraite apparaît, en effet, comme le moyen terme d'un réel rapport de force.

Ce travail théorique a donné lieu à une application empirique qui fait l'objet de la quatrième tranche du rapport, elle démontre la pertinence et la justesse de l'analyse et montre les lieux à contenu patrimonial tenant compte de leur discontinuité.

Sous l'éclairage des connaissances acquises grâce à cette recherche, l'équipe, en tant que groupe socialement défini et inscrit dans et non hors des rapports sociaux, tente de formuler un diagnostic sur le devenir du patrimoine immobilier montréalais à partir de certaines conditions minimales nécessaires pour que se produisent des changements eux aussi minimaux.

L'esprit qui a animé ce travail ne doit rien à une quelconque innovation compulsive, il procède plutôt d'une exploration empreinte du principe de réalité.

I.- ANALYSE DES PRATIQUES CULTURALISTES
SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER

1.- L'ASPECT INSTRUMENTAL

1.1 Les Inventaires

*"Le Beau et l'Historique"
comme critères*

La volonté de recenser certains objets rendant compte de l'histoire du Québec s'est affirmée au cours des soixante dernières années, bien avant que l'Etat ne légifère en cette matière. Depuis les années '20, quelques individus avaient déjà répertorié, en fonction de leurs préoccupations personnelles, des éléments qu'ils jugeaient dignes d'intérêt ou "patrimoniaux". On peut citer comme exemple Raymond Tanghe qui, au cours de ses études de géographie sociale, a distingué ce qui était "oeuvre" de ce qui n'était que "marchandise"; ou encore, Gérard Morisset qui parcourut le territoire québécois pour photographier toute une série d'objets uniques, représentant l'Héritage français du Québec, en réaction à l'éclectisme victorien et à la "vague archéologique".

Les objets, identifiés comme représentatifs de la Culture, se devaient bien sûr d'être "beaux ou historiques". A la limite, ces catégories insaisissables se définissaient à la rencontre de deux modes de production qui s'opposaient tant dans leur réalité socio-économique que dans leur technologie. Ces esthètes percevaient en effet ce que, depuis le milieu du XIX^e siècle, l'industrialisation de la construction avait introduit dans la production du cadre bâti et qui allait réorienter son caractère culturel:

"A Montréal, la maison n'est généralement pas construite d'après les données de celui qui va l'habiter ou la posséder, mais par un entrepreneur qui la revend dès achèvement. Celui-ci a donc intérêt à s'attacher à des types de maisons "standard" dont il peut estimer d'avance le prix de revient, le délai d'exécution, l'outillage et la quantité de matériaux requis."
(R. TANGHE)

Ils se sont dès lors attachés à discriminer les objets qui, produits soit avant l'industrialisation, soit depuis, représentaient la marque d'un certain "savoir faire" non-industriel et "authentique". Observateurs de la "dégradation du style", leur constat ne portait cependant que sur les effets seconds de l'industrialisation et reflétait leur propre niveau de préoccupation comme esthètes ou représentants d'une élite intellectuelle. Néanmoins, le parti-pris à la base de leur réflexion sur le patrimoine privilégiait, avant toute distinction d'objets de valeurs inégales, une opposition fondamentale entre des "façons de faire" liées au mode de production.

A ce niveau, le recensement des valeurs patrimoniales qui devint pour eux une tâche de première importance, visait surtout à illustrer l'appauvrissement de la production récente et à fournir un éventuel lieu de référence. A cet égard, la "Beauté ou l'Historicité" d'une production architecturale représentaient davantage l'objet de leurs recherches que des critères d'identification pour fins d'inventaire.

A leur suite, le développement des Sociétés Historiques et Architecturales illustre, en même temps qu'il l'alimente, cette approche de la question du patrimoine immobilier. Mais l'opposition fondamentale entre modes de production, qui était à l'origine du discours sur le patrimoine, échappe au domaine de ces pratiques spécialisées et est abandonnée au profit d'une définition purement "culturelle" de l'objet menacé.

L'ensemble de ce type de questionnement porte sur la valeur culturelle que l'objet assume en lui-même et s'élabore à l'intérieur de ce champ où la tradition culturelle est conçue comme une donnée de la nature.

11

On définit l'objet en regard de sa capacité d'individualisation et d'extraction face à l'Histoire. L'expertise scientifique permet alors de déterminer ce qui a un intérêt, une signification historique et architecturale, mais ceci du seul point de vue d'un savoir-faire culturel non-reproductible via le mode de production actuel.

C'est sur la base de ces expertises qu'au début des années '60, l'Etat prend définitivement en charge la question culturelle et patrimoniale.¹ Dans une situation d'urgence, face à la disparition de certains bâtiments considérés patrimoniaux par le "consensus général", le "Beau et l'Historique" deviennent d'emblée les critères d'une entreprise de récupération des "valeurs" menacées. Mettant en veilleuse l'interrogation amorcée au niveau formel sur le processus de production lui-même, c'est l'activité de recensement des valeurs qui, à court terme, détermine la politique de conservation du cadre bâti.

Ainsi, en 1972-73, durant la première année de son existence, la Direction Générale du Patrimoine s'attache-t-elle, prioritairement, à mettre sur pied une méthode d'inventaire. A partir du caractère esthétisant de l'inventaire de G. Morisset, on cherche à parfaire la technique par une systématisation archivistique du relevé et ce, au détriment de l'analyse. Aussi, à ce jour, les efforts ont-ils surtout porté sur l'aspect technique de l'opération de recensement et sur la précision de la critérogologie intrin-

X 1. Cette prise en charge coïncidant avec le "Bozpm" dans le redéveloppement du centre-ville, amorcé par la construction de la Place Ville-Marie et de la Tour de la Banque impériale de commerce.

sèque et extrinsèque à l'objet dit culturel.

L'aspect technique
de l'inventaire

Du caractère formel de ce type d'activité, on a dégagé quatre préoccupations principales auxquelles l'instrument d'inventorisation doit répondre:

- 1- le dénombrement, c'est-à-dire l'énumération de ce qui constitue le patrimoine.
- 2- la systématisation, c'est-à-dire la constitution et l'organisation en système de rubriques permettant d'appréhender la réalité.
- 3- le bilan, c'est-à-dire la compilation et la pondération des éléments.
- 4- la périodicité, c'est-à-dire la mise à jour.

Or, aucun des inventaires mis sur pied à ce jour, ne satisfait complètement l'ensemble de ces éléments de définition.¹ Même si plusieurs inventaires présentent un intérêt certain, la plupart comportent des lacunes en regard des données prises en compte, ce qui leur enlève toute pertinence. D'autres, au contraire, font preuve dans le recensement des éléments d'un souci d'exhaustivité tel qu'il nuit à l'effort de systématisation et rend démesurée l'opération de mise à jour.

Enfin, cristallisant toute l'imperfection de tels instruments, la méthode de compilation est éclairante. Les services ayant mis au point les inventaires les plus complets ont dû privilégier les relevés par enquête sur le terrain. Or, le problème de la marge d'appréciation

1. Cf. Annexe, Rapport Inventaire.

12

laissée aux enquêteurs est particulièrement important. Ces derniers sont prisonniers du carcan que constitue la fiche à remplir (inventaire fédéral), ce qui conduit à un taux reconnu d'erreurs de 20 à 25%,¹ ou bien ont une possibilité plus grande d'appréciation (inventaire provincial), ce qui introduit nécessairement un biais lorsqu'il s'agit, par exemple, d'apprécier les éléments répertoriés par diverses personnes.

L'ensemble de ces critiques apparaissent inévitables dès qu'il s'agit de distinguer tel bâtiment de tel autre, soit parce que l'histoire lui a conféré une valeur "incontestable" ou "quelconque", soit parce que certaines de ses composantes lui assurent une "authenticité remarquable".

*La critérologie
des inventaires*

L'établissement de critères ne peut résulter, dès lors, que de jugements de valeur et non de caractéristiques scientifiquement élaborées.

Décomposer l'objet en ses éléments prend son sens dans une perspective d'analyse d'un type bien identifié de bâtiment mais ne permet pas de systématiser et de typifier, après coup, un ensemble hétéroclite. Ainsi, faute de critères décisionnels, un jugement en valant un autre, il est difficile de rejeter tel ou tel élément sans d'abord le prendre en considération au niveau du recensement. Devant la difficulté de manipuler les critères "intrinsèques" et "extrinsèques" à l'objet, l'inventaire est ouvert à toutes les pressions. D'où ce type d'inventaire réalisé par le Fédéral qui, ne voulant rien perdre, recense tout ce qui fut bâti avant 1900.

1. Pouvant aller, dans certains cas, jusqu'à 50%, parfois 90%.

Ces tentatives d'identifier le patrimoine par l'opposition entre "l'ancien" et le "nouveau" ou encore de catégoriser globalement l'architecture, masquent en fait les catégories susceptibles de départager les orientations culturelles liées au processus de production du cadre bâti.

Ce constat ne concerne pas seulement la méthode de l'inventaire, il rejoint en fait toute la pratique traditionnelle sur le patrimoine. L'intervention ayant été conçue en fonction des menaces qui pesaient sur les biens ainsi recensés, elle élude à son tour la question de la production du cadre bâti, pour s'attacher à "mettre en mémoire", en l'isolant, ce que le consensus général reconnaît comme irremplaçable.

1.2 L'intervention

Une brève revue de la législation québécoise en matière de patrimoine montre comment, depuis le début des années '20, elle a suivi une accumulation qui se faisait, par devers elle, via un inventaire toujours croissant pour répondre à telle ou telle demande en attente de jugement scientifique. A cet égard, la teneur de la législation reflète bien plus la perte d'un consensus sur la notion même de patrimoine et de culture, qu'un nuancement des propositions d'intervention.

L'intervention déterminée par l'inventaire

Avant de s'intéresser aux textes législatifs ayant eu une portée globale, on peut rappeler l'existence de deux lois visant explicitement la protection et/ou la reconstitution de sites historiques et/ou touristiques par la détermination de droits et obligations pour l'Administration et de servitudes pour les propriétaires concernés.

Il s'agit de la Loi concernant l'Île d'Orléans (1935) et de celle de la Place Royale à Québec (1967).

Le contenu de chacune de ces lois devrait être discuté séparément mais, pour notre propos, nous nous contenterons simplement de souligner que, toutes deux, à cause de leur champ d'application limité et de leurs objectifs précis, échappent à l'emprise directe de l'inventaire. L'analyse de l'évolution de la législation générale sera par contre révélatrice de l'influence déterminante de l'inventaire sur l'intervention.

En 1922, l'Etat adopte la "Loi relative à la conservation des monuments historiques et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique", prévoyant le classement de certains biens. Abrogée en 1952, elle fut remplacée par le chapitre 24 des lois du Québec, portant le titre de "Loi relative aux monuments, sites et objets historiques ou artistiques". Ce texte fut à son tour remplacé en 1963 par la "Loi des monuments historiques".

Il importe de se demander à quels changements correspondait l'apparente nécessité de modifier ainsi une législation dans un domaine aussi peu préoccupant, à cette époque, pour l'Etat.

On constate en fait qu'il s'est agi, chaque fois, d'englober un nombre plus important d'objets et de renforcer les instruments d'intervention.

Ainsi la Loi de 1952 inclue-t-elle un nouveau type d'objets, les "sites historiques", tandis que celle de 1963 crée les "arrondissements historiques". Parallèlement à la charge administrative de l'Etat, les pouvoirs de contrôle sur les modifications pouvant être apportées

par leur propriétaire aux bâtiments concernés, furent accrus progressivement. Par exemple, la législation de 1952 met de l'avant, quoique formulée différemment, la notion "d'aire de protection" et en 1972 la Loi 2 apparaît, nous le verrons plus loin, comme la plus forte et la plus stricte qu'ait jamais connue le Québec en matière de contrôle du sol.

Sur cette base, nous pouvons isoler les principaux facteurs de l'évolution de la pratique traditionnelle;

- 1- Le champ d'application de la législation s'est étendu proportionnellement à l'accroissement du nombre d'objets patrimoniaux recensés; l'intervention suivant en cela l'activité d'inventaire qui, à l'époque, constituait l'essentiel de la préoccupation et de la pratique patrimoniales.
- 2- Le renforcement des moyens de conservation répond, tout autant qu'à cette augmentation du nombre d'objets, à l'aggravation des menaces qui pèsent sur eux. L'intervention, très marginale au début, ne pouvait être que ponctuelle au moment où l'objectif était de sauver des oeuvres d'art, trésors du passé, isolés et menacés par les transformations du cadre bâti environnant. Elle dut s'intensifier au fur et à mesure de l'accélération du processus d'urbanisation. Ainsi, ne compte-t-on que 8 biens classés jusqu'en 1960, alors qu'il y en aura 33 au cours des 12 années suivantes.

Il apparaît clairement que jusqu'alors les impératifs d'intervention étaient imposés de l'extérieur; d'un côté par l'instrument d'inventorisation, de l'autre par le développement urbain.

Aussi, l'adoption le 8 juillet 1972 de la

Loi sur les biens culturels, s'analyse-t-elle comme une nécessité administrative et politique:

- administrative en ce qu'il s'agit d'une reformulation et d'une intégration du champ et des moyens d'intervention dans un cadre législatif et administratif unique. A l'éparpillement de l'objet semblait devoir correspondre une unité d'action plus grande.

- politique en ce que l'intérêt croissant manifesté par un nombre important d'individus et de groupes, de même que l'importance grandissante du nombre de biens recensés, impliquaient l'affirmation de cette préoccupation et sa prise en charge totale et déterminante par l'Etat au nom de la collectivité.

La Loi 2

Cette double nécessité s'est traduite, dans la Loi 2, par une concentration extrême des pouvoirs et par une lourdeur procédurale, consacrant une approche de type paternaliste de la question du patrimoine et des interventions qui ont rapidement conduit à une impasse.

La Loi 2 met à la disposition du Ministère des Affaires Culturelles, et plus précisément du Ministre, des instruments d'action directs et massifs:

- directs: le but de la loi étant de protéger les biens culturels menacés par le redéveloppement, le Ministre des Affaires Culturelles peut utiliser deux moyens gradués dans leurs effets; la "reconnaissance" et le "classement", ce dernier étant l'arme suprême. En ce qui concerne les espaces plus importants, l'administration peut recourir à un autre type de déclaration, celle "d'arrondissement historique".

- massifs: le bien concerné est d'une part entouré d'une aire de protection de 500 pieds et d'autre part d'une

servitude quasi-totale en ce qui touche à sa modification, sous le contrôle de l'administration.

Il s'est donc agi de protéger et/ou reconstituer une série hétéroclite de vestige en les "gelant" dans l'espace.

Toutefois, le nombre d'interventions nécessaires s'accroissant rapidement (62 classements dans la région de Montréal depuis 1972), cet objectif a très rapidement dépassé les capacités techniques, financières et humaines du Ministère, d'autant plus que ce dernier a eu tendance à se considérer comme investi d'une mission réservée et à faire du patrimoine ainsi défini, dans et par l'action, son objet propre.

La Loi donnant les moyens d'intervenir sur ce qui était menacé, l'Administration se trouvait à la remorque du développement urbain et la protection dut suivre le rythme, accéléré ces dernières années, de la destruction. De là résultèrent l'obligation d'une intervention soutenue (pour être efficace) et la nécessité d'un accroissement sensible du nombre de classements et de reconnaissances. Placé dans une position de chien de garde du patrimoine, le Ministère ne pouvait en fait qu'éteindre les feux déjà allumés et bien embrasés.

En outre, il est important de souligner qu'en même temps que le nombre de biens répertoriés augmentait, le statut juridique et le type de fonction que ceux-ci recouvraient se diversifiaient.

Ainsi, en regard des interventions antérieures qui portaient presque ^eexclusivement sur des bâtiments de l'Etat ou d'institutions para-publiques, le nombre de

propriétés privées touchées par la Loi s'est multiplié considérablement, entraînant des problèmes spécifiques à chaque mode de gestion de ces bâtiments (usages commerciaux, ensemble résidentiel locatif, etc.) et rejoignant dans certains cas la problématique inhérente à la rénovation urbaine.

C'est ainsi qu'une fois l'intervention réalisée, le contrôle administratif du respect des contraintes imposées implique une structure et des moyens administratifs débordant largement ceux existants. Il suffit de penser à la lourde tâche de faire respecter les servitudes par l'ensemble des propriétaires dans une "aire de protection" entourant un bien classé en zone urbaine dense, ou celles accompagnant la déclaration d'arrondissement historique.

Quant à l'usage et à la réaffectation de ces biens, si on a pu pendant un temps s'en remettre à des solutions du type "bien-musée à vocation contemplative, pédagogique ou touristique", on a depuis atteint le seuil de saturation en ce domaine. D'une part, les bâtiments autant que les lieux géographiques pouvant supporter de telles vocations sont limités et, d'autre part, la demande impérieuse vient désormais de tous autres endroits.

Par ailleurs, la réinsertion sociale du bien répertorié ne va pas de soi si l'on considère les forces de déstructuration, tant sociale que physique, qui agissent dans la plupart des milieux urbains concernés. Le cas de l'Eglise Ste-Cunégonde en est une illustration des plus flagrantes.

*Le contexte de
la pratique*

Cette question de l'usage du bien culturel qui devient centrale dans la problématique du Livre Vert

et l'ensemble des remarques qui viennent d'être faites, permettent de situer l'impasse de la pratique traditionnelle au niveau instrumental. L'analyse ne saurait cependant réduire l'action de l'Etat, en matière de patrimoine culturel, à son intervention immédiate sur l'objet. Il faut l'envisager dans un contexte beaucoup plus large qui touche les fonctions sociale, économique et politique de la culture, afin d'éclairer les finalités d'une telle intervention.

Deux ordres de questions se posent alors:

- 1- Celles concernant les effets de l'intervention de l'Etat dans le débat culturel.
- 2- Celles portant sur les transformations du vécu culturel qui ont motivé cette intervention.

*Les effets de
l'intervention*

Le simple fait d'être intervenu pour préserver et mettre en valeur une partie de la production immobilière ne nous renseigne pas sur le sens d'une telle initiative de l'Etat sinon, comme nous le soulignons plus haut, qu'elle répondait directement à une commande de la part d'une élite intellectuelle attachée à un patrimoine menacé par l'action d'une autre fraction de la population.

Par contre, le discours institutionnel dont les fondements sont déterminés par celui de cette élite, via les inventaires, s'est doublé dans la perspective interventionniste de l'Etat d'un objectif d'éducation populaire. Il s'agissait de stimuler un processus d'identification susceptible de contrebalancer, au sein de la popu-

lation, les effets d'un processus d'urbanisation¹ semblant conduire, en regard du passé, tant par sa conception de l'objet architectural que par son modèle de développement, à une déculturation progressive de l'espace contemporain.

A court terme les effets de ce programme se traduisirent par un comportement de consommateur/collectionneur qui s'étendit à une grande partie de la population, chacun se croyant peu à peu obligé de posséder quelques objets anciens pour retrouver son identité dans une opposition entre une "ancienneté irréprochable" et un "présent quotidien dépersonnalisé". L'effet principal, au niveau de l'Etat, fut d'accroître la demande et la pression sur un inventaire sans discriminant décisionnel et, ainsi, de remettre en cause à la fois le contenu de cette éducation culturelle et la capacité de la transmettre.

Les modalités de leur protection, par exemple, coupaient les objets culturels de leur milieu physico-spatial et socio-économique et les transformaient en vitrines de l'"Histoire ou de la Beauté". Dès lors, actualiser la valeur éducative du patrimoine devenait une entreprise en soi et une charge trop lourde pour l'Etat, vu l'absence d'une forme réelle de participation du milieu, si ce n'est au niveau instrumental de la conservation, celle obligée des propriétaires.

C'est donc en partie cette volonté d'éducation collective assumée par l'Etat qui, en même temps qu'elle "popularisait" les valeurs élitistes, ébranlait le consensus apparent sur la notion même de culture. En effet, très tôt,

1. Il faut comprendre pour l'heure, processus de mise en place du cadre bâti, cette définition incomplète sera enrichie au cours du rapport.

elle força un réajustement dans le débat "culturaliste" sur une version anthropologique de la culture qui rapatriait la notion de "manière de vivre" comme référentiel de l'activité culturelle globale.

Une telle approche mettait en échec l'inventaire traditionnel des "valeurs élitistes", bien qu'elle permit par ailleurs, sans sortir du discours original, d'assortir l'objectif d'éducation d'une perspective d'intervention à moyen terme sur chacun des pôles d'un circuit culturel désormais défini par la dichotomie production/consommation.

Ce ré-alignement accompagnant la naissance de la culture "publique" et "gestionnaire", la problématique de la transmission des valeurs culturelles par l'Etat peut alors être décomposée en deux aspects, chacun orientant l'analyse sur des voies parallèles:

- 1- La consommation du patrimoine: le problème se pose alors, sur le mode psycho-social, en terme d'identification de l'individu à son milieu; il renvoie au phénomène d'anomie lié à l'organisation de la "société de consommation";
- 2- La reconduction/re-production des valeurs: le problème est énoncé en terme de déperdition de la tradition architecturale et oriente la recherche sur les modèles d'habitation, les modèles de développement, etc..

Chacun de ces questionnements vise à rétablir, soit au niveau de la production, soit à celui de la consommation, une certaine continuité historique; ils constituent leur champ d'investigation en "objet" indépendant et établissent le présupposé d'une discontinuité entre l'activité de production de l'espace et la manière de vivre cet espace, chacun ayant son champ et sa dynamique propre.

2.- LES TRANSFORMATIONS DE L'ACTIVITE CULTURELLE

La perspective d'une continuité historique à rétablir par une intervention de l'Etat, ainsi que la question de la participation du milieu à la définition des valeurs et celle de l'usage du patrimoine, telles que formulées dans le Livre Vert, nous obligent, avant de poursuivre plus avant, à rappeler schématiquement les transformations du vécu culturel qui assoient cette dissociation entre production et consommation des valeurs culturelles, et à particulariser celle-ci en regard du patrimoine immobilier.

*L'activité
culturelle*

La définition de travail endossée dans le Livre Vert circonscrit grosso-modo la "manière de vivre" d'une société par "l'ensemble des signes, modèles, comportements et même des règles qui permettent à une société de se reconnaître et de se définir", c'est-à-dire par ses manifestations à un niveau proprement "culturel". Ces points de reconnaissance, il faut le souligner, ne sont cependant pas des données de la nature pour cette société mais bien un produit de son activité globale.

L'activité culturelle se présente donc comme une production transversale qui recoupe toutes les activités humaines pour les constituer en système signifiant et les "qualifier". A ce titre, elle n'est réductible ni à la somme des activités sociales, ni à certaines activités spécialisées, ni à l'ensemble d'une production qualifiée de "culturelle".

Comme produit historique qui confère au groupe son caractère distinctif, la culture en tant que "l'ensemble de ses signes, modèles, comportements et règles", s'élabore dans et par son activité productrice. Celle-ci

ne reproduit pas un consensus "historique" mais manifeste l'état d'un rapport de tension entre individus et groupes à un moment de l'histoire qui, à des niveaux différents, se matérialise en "comportements, institutions, modèles, signes..."

Sous cet angle, la culture constitue donc ce qu'on peut appeler l'aspect "qualitatif" du vécu, assumant la fonction sociale d'identification et transmettant des valeurs qui sont essentiellement des "façons de faire". A un niveau élémentaire, l'activité culturelle s'inscrit dans cette dynamique qui va de la conception d'un objet (sa construction mentale) à son exécution (les moyens techniques mis en oeuvre pour le réaliser). C'est cette activité de production orientée vers une fin qui définit les valeurs et, en fin de compte, "qualifie" le produit.

Cependant, établi dans la production des moyens d'existence, ce processus élémentaire n'est jamais indépendant de l'organisation sociale et technologique du travail.

Et c'est cette contrainte sur l'activité culturelle "immédiate" qui a donné lieu historiquement à certaines activités spécialisées comme les arts et les sciences qui, en particulierisant à distance certains aspects de la culture, ont peu à peu été désignées comme ses constituants exclusifs ou son référentiel universel.

Ainsi, la division entre travail manuel et travail intellectuel a permis l'émergence d'une fonction autonome qui prit en charge la critique et la réinterprétation de l'activité culturelle "en général" se réalisant tant dans le travail manuel de "l'artisan" que dans le travail intellectuel de "l'artiste" ou de l'esthète. Enfin, l'hégémonie de ce niveau spécialisé et second de la culture fut consa-

crée, d'une part, par l'introduction de la rationalité technologique dans le procès de production et, d'autre part, par la séparation des activités (loisir, travail, etc...), consécutive à la division sociale et technique du travail.

X La distance, ainsi établie entre le producteur et l'objet de son travail, neutralise sa capacité d'appropriation et de participation aux valeurs déterminées par la production. Dès lors, l'activité culturelle autonomisée devient pourvoyeuse de modèles et élabore, à un niveau abstrait et de façon parallèle, l'aspect qualitatif du produit social.

N'étant plus incorporée au travail, la culture devient alors phénomène de consommation et relève directement du degré national d'éducation.

X La division du travail qui permit ce type de définition de la culture, engendra également de 1900 à 1970, une division du savoir spécifiant les conditions de la consommation culturelle. Cette re-définition impliqua que soient institutionnalisées les fonctions de production et de diffusion des biens culturels. Ce qui explique, pour la plupart des pays industrialisés, la création, en guise de complément aux systèmes éducatifs plus anciens, de structures politico-administratives telles le Ministère des Affaires Culturelles du Québec.

Ces institutions se sont vues confier des tâches de conservation et de diffusion de modèles culturels qui ont progressivement déterminé, entre autres, la notion de patrimoine dans laquelle toute la culture fut comprise. Ce patrimoine pouvant au demeurant être à la fois privé, national et international, comme l'a défini l'U.N.E.S.C.O. en 1972.

Le discours institutionnel vise alors à assurer une continuité probable à ce moment où les changements intervenus dans le mode de production marquent les débuts d'un processus de dissolution d'une certaine activité culturelle et d'érosion des valeurs qu'elle déterminait, remettant en cause l'adhésion collective au nouveau modèle de développement. Au Québec ce phénomène de réajustement culmine avec la "Révolution Tranquille".

Les discours sur la culture et l'institutionnalisation subséquente, ont eu essentiellement pour résultat de faciliter le passage d'une société "repliée sur elle-même" à un modèle de société plus ouvert au monde. Suivant en cela la transformation générale de la consommation nécessitée par celle de la production, le retour sur l'identité québécoise et notamment sur l'originalité de ses productions anciennes était le garant d'une continuité historique proprement québécoise. La situation particulière du Québec dans la Confédération canadienne, et par-delà en Amérique du Nord, requérait ⁴⁰ que soit transmis et intériorisé par chaque individu le "contenu" de la culture québécoise, "synthèse originale des civilisations française et américaine"; les produits culturels vont s'offrir alors comme modèles, de façon indifférenciée, à tous les groupes sociaux.

*Activité culturelle
et production/consum-
mation immobilière*

Le développement analytique précédent qui a mis en lumière les relations fondamentales entre l'activité de production et la pratique culturelle, nous permettra maintenant de particulariser, sous ce rapport, la production immobilière. Il suffit à cet effet de rappeler deux aspects complémentaires d'une même logique que l'industrialisation a introduite dans la production du cadre bâti et qui altère ou ré-orienté son caractère culturel.

La production

La standardisation de la production et de l'assemblage des matériaux implique, d'une part, la pré-conception du plan et, d'autre part, la substitution de la rationalité technologique au savoir-faire artisanal.

S'instaurant à partir du mode de production artisanal où la technique est possédée au niveau du métier (entendu comme savoir-faire culturellement élaboré), l'industrialisation a pour effet majeur de supprimer le métier comme référentiel dans la dynamique culturelle appliquée à la construction.

L'élaboration de la valeur du bâti devient ainsi progressivement le fait de la logique manufacturière qui prend en charge l'aspect qualitatif de la production tout en visant une économie de marché. A cet égard, il faut noter que la standardisation vise d'abord la production courante et qu'il y a peu d'objets architecturaux qui, à l'époque, puissent être construits en série si ce n'est le logement et encore, seulement celui destiné à la population laborieuse. La production de bâtiments à "vocation" (monuments, édifices publics, églises, etc.), de même que celle de la maison bourgeoise, ne sera touchée que plus tard par la révolution technologique amorcée par ailleurs.

C'est donc l'espace quotidien du travailleur-producteur qui échappe d'abord à son activité culturelle.

La consommation

Mais l'activité culturelle se poursuit, au-delà de la production, dans la relation d'usage à l'objet. L'utilisation faite par l'utilisateur informe en effet de transformations souhaitées et constitue en ce sens un élément actif du vécu culturel quotidien. L'usage rejoint et participe à la production dans le processus culturel, dans la mesure où il élabore lui-même des valeurs.

Cependant, parallèlement à l'expropriation qui se poursuit au niveau de la production, le type de construction en série permet une transformation des conditions d'usage qu'illustre, entre autres, l'inversion à Montréal de la proportion propriétaire/locataire au cours de la première phase d'industrialisation. Le fait que l'usager-locataire ne puisse pas ou peu transformer son logement, constitue une restriction supplémentaire à son activité culturelle (c'est-à-dire à sa participation à la définition des valeurs) et consacre une relation passive de consommation. Le logement devenant de moins en moins le lieu d'une élaboration culturelle, tant dans la production que dans la consommation, le processus de diffusion des valeurs via la production immobilière se trouve ainsi transformé de façon radicale.

*Bien culturel
et Patrimoine immobilier*

Dans l'espace produit, une coupure qui s'accroîtra dans le temps différencie deux types de production immobilière; 1) la production sur une base industrielle touchant progressivement la masse du cadre bâti, laquelle doublera; 2) la production de certains biens immeubles sur des bases traditionnelles qui se poursuivra pour un temps. La transformation de l'activité de production se répercutant au niveau formel dans la définition même de l'objet architectural, la production industrielle relèvera de moins en moins des Canons usuels de la Culture définie en regard du "savoir-faire" traditionnel ou des styles universels.

X C'est sur cette rupture, quelque⁵⁰ cinquante ans après le début de l'industrialisation, que s'est articulée la réflexion sur l'avenir du patrimoine culturel. D'entrée de jeu, ce questionnement au plan esthétique et architectural ne pouvait être le fait que d'une fraction de la population oeuvrant au niveau de la fonction culturelle autono-
misée.

Sur cette base, la définition du bien culturel (l'unité architecturale ou l'ensemble intégré conçu comme survivance de la tradition) par rapport à son environnement, c'est-à-dire au reste du patrimoine immobilier, est inscrite dans la transformation du mode de production de l'espace. Le "Bien Culturel" est alors défini non seulement par son envergure, c'est-à-dire par la distance qu'il prend vis-à-vis son milieu physique, mais d'abord et surtout par la relation antinomique qu'il établit avec ce dernier, tant par sa destination d'origine que par sa participation à un champ culturel identifiable.

En effet, qu'est-ce qui permet à cet objet de se distinguer du reste du cadre bâti qui ne relève pas d'une valeur en soi mais d'une valeur ajoutée, produite?

Ce sera, tout d'abord, la vocation sociale d'un immeuble, son caractère public et sa valeur symbolique comme lieu d'un pouvoir (ecclésiastique, politique, intellectuel...) qui légitime lors de sa conception un apport "culturel" exceptionnel, confirmant au niveau formel une position de domination relative sur le milieu physique. Cet "apport" constitue en fait le critère fondamental de reconnaissance d'un "savoir-faire", le plus souvent à réminiscences artisanales, qui peut se perpétuer dans la production de certains biens à caractère privé. Ce qui permet d'adjoindre, par extension, au patrimoine déjà socialisé, quelques immeubles commerciaux, certaines maisons bourgeoises et finalement la production artisanale elle-même (maison canadienne...).

Procédant d'une conception culturaliste du patrimoine qui nécessite que soient accolés à cette notion, selon les objets considérés, divers qualificatifs (architectural, historique...), ce niveau de questionnement

conduit à distinguer le culturel de l'économique et à fonder ses jugements sur le seul critère architectural et/ou historique de l'objet ; pour que celui-ci soit reconnu patrimonial, il suffit de prouver qu'il est un produit social non reproductible, c'est-à-dire une "œuvre" et non une "marchandise".

Accessoirement cette approche explicite le caractère de classe de la production immobilière et identifie les lieux marqués et les bâtiments érigés pour ceux qui historiquement ont constitué la classe dominante (clergé, bourgeoisie...). Visant à reconstituer une certaine continuité culturelle des valeurs dominantes, cette vision élitiste du patrimoine immobilier qui asseoit les critères traditionnels de reconnaissance du Bien Culturel, s'appuie sur les effets réels mais seconds du processus d'expropriation culturelle amorcé dans l'industrialisation de l'activité de construction.

C'est ainsi que la pratique traditionnelle ferme l'inventaire sur la "branche morte" de la production et inscrit le "Bien Culturel" en opposition avec la production massive de logements, c'est-à-dire avec son milieu physique et social. Alors que la production industrielle, amorcée dès le milieu du XIXe siècle, constitue non seulement l'essentiel du cadre bâti, mais s'inscrit en parfaite continuité historique à travers les phases technologiques successives du mode de production (manufacturière, mécanique, mécanique avancée...).

3.1 Le débat culturaliste

*La critique de
l'approche élitiste*

A mesure que se généralisait le débat et que s'effritait le consensus sur la notion de culture, on a eu tendance sinon à renier du moins à relativiser cette approche élitiste du patrimoine comme étant inapte à rendre compte du développement continu du cadre bâti. La critique du parti-pris élitiste n'invalide cependant pas l'identification d'une catégorie de biens relevant d'une activité de production parallèle au mode de production prédominant, ni la reconnaissance d'une hiérarchisation, de fait, dans la production, allant de "l'oeuvre" à la marchandise; mais elle réfute pour l'essentiel le maintien de la problématique d'une continuité culturelle au niveau second de perpétuation de la forme. La question soulevée alors est celle d'une continuité dans la définition des valeurs qui pourrait s'établir entre deux modes de production sans tenir compte de ce qui fonde leur différence comme activité.

Ce n'est pas la capacité d'une telle approche à décrire la réalité d'un Bien de Culture non-reproductible, qui est mise en cause, mais plutôt la conception sous-jacente selon laquelle les valeurs culturelles sont élaborées à distance, indépendamment des conditions de production et transposables "naturellement" aux produits d'activités radicalement différentes. La reconnaissance des fondements objectifs et des limites de la critérogologie, apparemment subjective lorsqu'on tente de justifier la valeur "en soi" d'un objet, révèle des données fondamentales quant au processus de valorisation du patrimoine immobilier, si l'on considère celui-ci à travers l'activité de production.

L'aspect "quasi-émotionnel" ou "politique" de la perception du patrimoine qui sert souvent à discréditer l'ensemble de la pratique institutionnelle, n'intervient pas ou peu au niveau du repérage, à travers le patrimoine immobilier, d'un Bien de Culture non-reproductible via le mode de production actuel. Celui-ci intervient cependant de façon décisive au moment de la récupération/revalorisation de cette production à l'intérieur d'un processus culturel fonctionnant sur une base totalement différente.

C'est pourtant le contenu restrictif de l'inventaire, et non le sens de l'intervention, qui fut contesté au nom de la "démocratisation" de la Culture, au moment où apparaissaient justement les critères, explicitant une hiérarchisation dans la production, qui pouvaient permettre de clarifier la notion de "Bien Culturel" appliquée à une branche bien identifiable de la production. Ceci eut pour effet majeur:

- 1) de fondre dans un univers culturel indifférencié la totalité du patrimoine immobilier, renvoyant à la valeur en soi des objets comme critères de reconnaissance et accréditant la conception du caractère universel de la Culture. L'inventaire probable fut submergé d'une accumulation disparate d'objets relevant d'activités de production non conciliables;
- 2) de reporter le débat sur la réaffectation sociale de ces biens oblitérés et de maintenir le questionnement sur l'avenir culturel du patrimoine immobilier au niveau de la pérennité de la forme.

Cette vision totalitaire fut renforcée du fait que la menace sur la "branche morte" de la production se précise, en milieu urbain, au moment où le redéveloppement accélère le rythme de la destruction du produit des premières phases d'industrialisation. Le processus de

22

revalorisation du capital immobilisé dans les biens immeubles, en remettant en question l'espace déjà bâti, discrédite certains usages; les produits culturels, vestiges d'un mode de production antérieur à l'introduction de la rationalité technologique et/ou symboles d'une classe dominante, voient ainsi la valeur d'échange des terrains les supportant dépasser leur propre valeur d'usage en même temps que leur milieu physique et social est désarticulé.

À cet égard deux types de préoccupations, émanant des groupes de pression, se chevauchent et entretiennent l'équivoque:

- d'une part, la recherche et l'affirmation de l'identité québécoise, dans un contexte nationaliste, c'est-à-dire la recherche d'un certain "fond commun" de culture qui apparaît notamment dans la redécouverte du passé ("ton passé t'appartient") différenciant ainsi la communauté francophone de l'uniforme modèle nord-américain.

- d'autre part, dans les centres urbains la volonté de récupérer, par l'intermédiaire du discours sur le patrimoine, une partie du vieux stock de logements, coïncide avec la nécessité de temporiser une crise dans ce secteur; le cas du groupe "Sauvons Montréal" dont l'objectif est de "sauver le patrimoine et de prévenir les démolitions"¹, illustre cette démarche.

La réflexion sur le processus de déculturation de l'espace donne corps à deux notions distinctes et indissociables dans la pratique:

*Bien culturel et
Patrimoine immobilier* ²

1. Cf. Annexe, Rapport Intervention, p. 33.
2. Cf. Définition théorique, partie 4. Données de Problème et définition opérationnelle, annexe, rapport Inventaire.

- 1) celle concernant le bien non-reproductible, témoin du passé et anachronique par son mode de mise en forme; le "Bien Culturel". Cette notion appliquée au cadre bâti, tire son origine essentiellement du processus d'exclusion mutuelle d'activités de production différenciées. Nous avons vu comment l'extension purement formelle de cette notion, sur la base de la valeur en soi de l'objet, lui fait perdre son sens, sans pour autant faciliter la prise en charge d'une partie significative du cadre bâti. On ne peut donc remplacer, à partir de celle-ci, la notion défectueuse "d'aire de protection" par celle de "cohésion du milieu physique".

- 2) celle de "Patrimoine Immobilier", qui découle de la réflexion sur la forme urbaine et sur le mode de production industriel capitaliste. La question des transformations de la relation d'usage au patrimoine immobilier relève alors, notamment, de la nature économique et juridique du logement posé comme marchandise, du processus de dévalorisation du produit des premières phases d'industrialisation ainsi que de l'obsolescence planifiée dans et par la production.

3.2 La problématique du Livre Vert

*Ré-alignement
stratégique*

Reprenant l'ensemble des discussions, des critiques et des actions qui agitent le milieu culturel québécois depuis plusieurs années, le Livre Vert du ministère des Affaires Culturelles, publié en février 1976, propose une redéfinition de la politique du ministère en la situant par rapport à l'ensemble de la politique de l'Etat et en l'ouvrant sur le milieu. Le Ministre Jean-Paul L'Allier écrivait, en présentant ce document:

"Car c'est bien de la rénovation de la politique culturelle du Québec dont il s'agit. L'action

20

devra corriger l'action au fur et à mesure des gestes proposés ou posés. L'objectif n'en demeurera pas moins d'en arriver à ce que ce soit non plus les urgences mais les priorités qui dictent les politiques du ministère et l'intervention des organismes publics" (Livre Vert p. 7).

Devant l'accroissement du stock à protéger, le Livre Vert fait état des deux difficultés majeures de l'entreprise de conservation:

- celle de tout protéger; on constate, en effet, qu'il est de plus en plus difficile et coûteux d'intervenir massivement sur chaque objet en le recouvrant d'une "bulle de verre" lorsque le développement le menace directement.

- celle de réaffecter ce que l'on veut conserver; la dislocation du cadre bâti environnant, de même que la remise en question de certains usages traditionnels (ex. couvents, églises...) font qu'il est presque toujours arbitraire de trouver de nouvelles utilisations pour ces biens, en dehors de la solution muséologique ou de l'exploitation du "patrimoine classé ou reconnu" par des intérêts privés.

Le consensus social, établi jusque là autour de la pratique traditionnelle, étant remis en cause par le processus continu de déculturation de l'espace, la reformulation des objectifs d'intervention devient le préalable à toute opération d'inventaire. Entre le laisser-faire et la tendance utopiste qui voudrait tout conserver, le Livre Vert propose d'orienter l'action du ministère vers les ressources du milieu. Il souligne à cet égard les impasses de l'intervention technocratique et privée actuelle qui, en bout de piste, augmente la distance entre le "Bien Culturel" et sa base sociale, contredisant en cela l'esprit même de l'intervention qui est de rendre à la population une certaine maîtrise de son histoire.

L'objectif principal de la nouvelle politique tend plus précisément à protéger "le milieu par le milieu". On vise, en effet, à assurer la participation des citoyens à l'identification, la préservation et la mise en valeur du patrimoine et d'en permettre l'usage par le public. La préoccupation culturelle devrait s'inscrire en outre dans une politique plus générale de la "qualité de la vie", rejoignant par là l'ensemble de la politique de l'État en matière d'aménagement de l'espace. Il s'agirait donc d'identifier certains objets ou ensembles qui soient porteurs de valeurs culturelles reconnues par le milieu et d'inciter les agents du développement à retrouver ou respecter, sur cette base, une certaine continuité historique.

On reconnaît,

- d'une part, qu'il existe une priorité; celle d'intervenir sur "l'urgent et l'exceptionnel", c'est-à-dire sur ce qui, n'étant pas reproductible, serait une perte définitive en cas de destruction.

- d'autre part, que les vestiges sont particulièrement menacés quand il y a destruction du cadre bâti environnant.

Le rôle du Ministère consisterait donc à assurer la protection du patrimoine en orientant l'intervention vers la conservation du milieu physique par les individus et les groupes. Ceci implique notamment pour le Ministère des Affaires Culturelles, que deux conditions soient remplies.

- Premièrement, qu'il y ait mise à jour et adhésion à cette continuité historique définie comme étant celle véhiculée par la production traditionnelle. A cette fin, outre le lancement d'un débat dans l'opinion publique, on mettrait en place des mécanismes de participation et de

consultation: Conseil de la Culture, Commissions Régionales, dialogues avec les groupes de pression, les propriétaires, etc....

- Deuxièmement, qu'il y ait diffusion d'une "perspective culturelle" auprès des principaux rouages administratifs et politiques influant sur l'aménagement de l'espace, à travers le discours sur la "qualité de la vie" et "l'esthétique urbaine". A cet égard, deux types de relations sont privilégiées: d'abord, la relation interministérielle en vue de rendre sensibles à la dimension culturelle l'ensemble des organismes gouvernementaux; ensuite, l'ouverture sur l'extérieur par le biais de la décentralisation administrative et politique principalement en faveur des municipalités.

Enfin, une telle hypothèse d'intervention culturelle devrait faire basculer une plus grande partie du cadre bâti dans le patrimoine reconnu ou classé, du moment où celui-ci constituerait le milieu physique du Bien Culturel proprement dit. C'est le cas notamment de certains immeubles du XIXe siècle particulièrement menacés au centre-ville. Ainsi, le niveau municipal devrait favoriser la prise en compte de la conservation dans les règlements de zonage, par exemple, par la négociation de plans d'ensemble avec les propriétaires comme c'est présentement le cas à Montréal.

Ces nouvelles orientations du M.A.C. devraient permettre de dégager un consensus sur des interventions acceptées de tous et sur la possibilité de faire revivre le patrimoine.

Les contradictions de l'ouverture sur le milieu

Suite à l'analyse des fondements de la pratique traditionnelle, il convient maintenant de souligner

les obstacles et les possibilités de cette "ouverture dans la continuité" à laquelle la plupart des personnes et groupes oeuvrant dans le domaine culturel ont donné une approbation plus ou moins soutenue.

A l'origine de cette volonté d'intervention à la fois sur le Bien Culturel et sur le Patrimoine Immobilier, il y a ce constat d'une discontinuité entre "l'activité de production" de l'espace et la "manière de vivre" cet espace.

L'approche "culturaliste" ayant orienté l'analyse sur l'un ou l'autre de ces termes, a porté essentiellement sur les effets secondaires de cette dissociation plutôt que sur le processus de distanciation lui-même. Si ces démarches ont éclairé des manques réels au niveau de leur objet propre, elles n'ont pu rendre compte des conditions de rétablissement de cette continuité.

Dans la mesure où l'on imagine le système des valeurs culturelles comme un "en soi" qui va de la "manière de vivre" aux objets de la Culture, on peut "présumer", avec les auteurs du Livre Vert, d'une certaine unanimité dans la reconnaissance des valeurs et concevoir, dès lors, des modalités visant à conserver les témoins non-reproductibles de cette "manière de vivre". On opposera alors des "ensembles intéressants" à l'uniformisation et à l'obsolescence des formes contemporaines.

Toutefois, ce raccourci qui privilégie la conservation à tout prix, cache la contradiction initiale en enfermant dans la même vision totalitaire et le "produit culturel" et la "manière de vivre" perçue tantôt selon un modèle passéiste de reconstitution d'atmosphère, tantôt selon un modèle "à venir" de qualité de vie conditionnée

par l'intervention technique des "bâisseurs". En maintenant la problématique au niveau formel, ce biais masque les véritables conditions d'érosion du patrimoine et, par là, les possibilités d'actualisation de celui-ci.

Même si, à court terme, elle pouvait répondre à la question posée, la reformulation, sur cette base, de l'intervention du Ministère des Affaires Culturelles, en ne s'attaquant pas à la contradiction fondamentale, ne ferait que reporter le débat à plus tard. En fait, il faut souligner qu'un tel réaménagement pourrait conduire à l'institutionnalisation de l'impuissance du ministère qui, ne pouvant jouer que le rôle de "conscience culturelle" de l'Etat, se déchargerait d'une grande partie de l'intervention directe pour ne s'intéresser qu'à la définition du "modèle culturel" devant servir de guide à l'aménagement du territoire.

Cependant ce raccourci emprunté dans une situation d'urgence, a l'avantage d'introduire dans le débat "culturaliste" la question de la valeur d'usage non seulement du bien exemplaire mais aussi de l'ensemble du cadre bâti comme support potentiel d'une activité culturelle et de lier ainsi la problématique du Bien Culturel à celle du Patrimoine Immobilier.

La valeur d'usage du patrimoine immobilier

L'analyse des transformations de l'activité de production du cadre bâti, éclaire une hiérarchisation dans la production, allant de l'oeuvre d'art à l'objet de consommation, ce qui conditionne des relations d'usage spécifiques à cette production. Elle confirme, en outre, l'autonomie relative de l'acte de produire et de l'acte d'habiter (entendu comme manière de vivre) dans le processus de mise en

valeur de l'espace. L'autonomie de l'acte d'habiter, pour un, est pondérée par des facteurs apparemment externes au domaine culturel, soit, entre autres, par les conditions politique, économique et sociale d'appropriation du milieu. Nous pouvons postuler que l'autonomie "culturelle" des différents milieux sociaux est inversement proportionnelle à leur distance de l'activité de production qui détermine aussi les conditions d'usage. Ce processus de distanciation s'accélégrant dans la mesure de la concentration de l'activité de production, l'autonomie du grand nombre se résorbe de plus en plus en aphasie face au modèle culturel élaboré à un niveau second. La notion de "manière de vivre" à laquelle se réfère la définition anthropologique de la culture, se trouve ainsi nuancée autant par classes ou groupes sociaux que par nations.

?

X

manière de vivre

L'analyse historique ne va pas au-delà du constat empirique en identifiant les zones d'érosion du patrimoine là où la distance est grande entre "l'habiter" et le "produire", mais elle permet d'éclairer les tentatives qui visent à réduire cette distance en s'appuyant sur "l'habiter" comme moyen de revalorisation du patrimoine. Elle révèle, en l'occurrence, le danger de vouloir stimuler de façon immédiate l'identification aux valeurs culturelles en s'en remettant au "fond commun" de culture, sans plus de précision sur la réalité de la participation à l'élaboration de ce "fond commun", sans prendre en compte, non plus, l'autonomie relative de chaque milieu social (manière de vivre élaborée en situation concrète) qui médiate son rapport au patrimoine. Une telle démarche, s'inscrivant à l'intérieur même du processus de distanciation, piège la reformulation de la relation d'usage au "Produit de la

X

l'habiter

le fond commun

Culture" (sa réaffectation), disqualifie certaines "manières de vivre" comme inaptes à prendre en charge la sauvegarde du patrimoine et conduit à favoriser ou laisser jouer les mécanismes sociaux d'expropriation en faveur d'une "manière de vivre" plus "autonome", plus près des valeurs culturelles. En bout de piste, on préserve de façon temporaire une forme vide mais on accélère le processus social de déculturation.

4.- DONNEES DU PROBLEME

Notions
analytiques

L'analyse des pratiques et de leurs conséquences débouche sur la reconnaissance d'une première notion, celle de "Patrimoine Immobilier" entendu comme l'ensemble du cadre bâti produit à une certaine époque, c'est-à-dire construit selon la technique, et les matériaux connus alors et destiné à supporter un ensemble d'activités sociales qui constituait la "manière de vivre" de cette époque.

Une seconde notion ressort également de cette analyse, celle de "Biens Culturels" qui désigne ce groupe d'éléments dont la production s'est effectuée selon un mode anachronique par rapport à celui en vigueur à l'époque où ceux-ci ont été produits.

La différenciation entre les deux notions n'en est pas une "per se", elle se fonde au contraire sur la différenciation entre les modes d'assemblage utilisés; l'un général, applicable et appliqué à l'érection de l'ensemble du cadre bâti, les autres particuliers et appliqués seulement à certains édifices.

Sur quoi peut reposer cette différenciation sinon sur les rapports sociaux; c'est du moins la conclusion qui découle de l'analyse des "Biens Culturels" qui comprennent presque exclusivement des bâtiments religieux, des édifices gouvernementaux, des maisons bourgeoises, c'est-à-dire les supports physiques des institutions "gouvernantes" de la société ou plus explicite encore ceux des grands bourgeois, sans oublier bien sûr les vestiges de l'époque féodale, seigneuries, moulins...

Cette analyse différentielle autorise également de recouvrir par la notion de "logement" le groupe d'éléments

du cadre bâti produits selon le mode d'assemblage général d'une époque et destinés à supporter certaines activités de la classe laborieuse, c'est-à-dire celle qui est dominée dans les rapports de production.

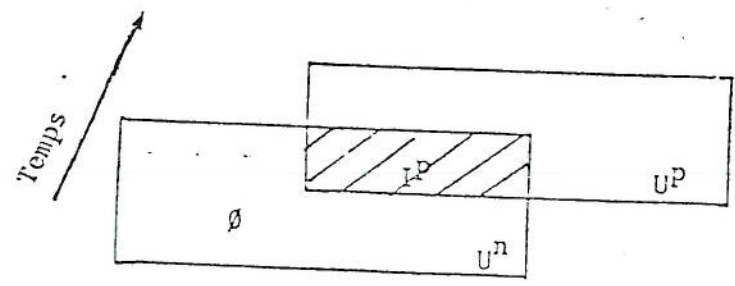
On pourrait aussi reconnaître à l'intérieur du patrimoine immobilier le groupe des éléments du cadre bâti destinés à supporter les activités inhérentes à la production et à la circulation des biens et du capital pour identifier selon quel mode d'assemblage ils ont été érigés.

De manière à simplifier et pour faire image, l'on peut schématiser cette série de définitions de la manière suivante:

- Soit l'univers U^P égal au CADRE BÂTI au moment présent t_p
- Soit l'ensemble I^P égal au PATRIMOINE IMMOBILIER au moment présent t_p

On peut définir I^P comme l'ensemble des éléments appartenant à la fois à l'univers U^n du cadre bâti au moment passé t_n et à l'univers U^P

Autrement dit: $I^P = \{I^1, I^2, \dots, I^n\}$
 $I^1 \subset U^1$ et $I^1 \subset U^P$
 $I^1 = U^1 \cap U^P$
 $U^1 - I^1 = \emptyset$ (ensemble vide)



Toutefois selon les résultats de l'analyse, les éléments qui appartiennent à un ensemble I^n appartiennent aussi à des sous-ensembles autrement définis:

$$I^n = \{B^n, L^n, E^n, N^n\}$$

où B^n est égale à l'ensemble des "Biens Culturels", L^n à celui des "logements", E^n à celui des "supports de la production" et N^n à celui des "indéfinis".

Au moment t_n $I^n = U^n$

Au moment t_p $I^n = U^n - \emptyset$

Donc $I^{n(p)} = B^n - \emptyset, L^n - \emptyset, N^n - \emptyset$

Le problème de la conservation consiste donc, logiquement, à minimiser \emptyset , le vide, et selon le discours considéré on privilégiera de minimiser \emptyset dans un ou plusieurs cas:

$\emptyset(\min)$ si $B^n - B^{n(p)}$ tend vers 0

$\emptyset(\min)$ si $L^n - L^{n(p)}$ tend vers 0

$\emptyset(\min)$ si $E^n - E^{n(p)}$ tend vers 0

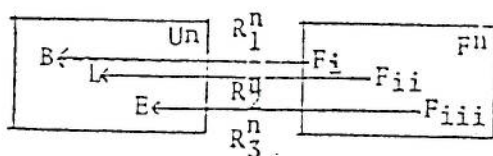
discours

Un discours esthétique privilégiera la sauvegarde des biens culturels alors qu'un discours plus socialisant visera la préservation des logements et un discours économiste pourrait, en traduisant le stock immobilier en valeur d'échange, programmer une conservation mixte sur la base des moindres coûts.

A ce point, avec ces seules données, la formulation de critères de choix des ensembles à conserver est impossible en dehors de l'arbitraire, quelque soit, d'ailleurs, le découpage que l'on fait du patrimoine immobilier.

Le découpage toutefois est, ici, de première importance. Il ne correspond pas à une typologie induite

seulement à partir d'une reconnaissance de caractères apparemment propres aux uns ou aux autres, caractères dont on généralise simplement la signification, avec comme résultat qu'on tourne en rond. Le découpage proposé, au contraire, réunit des éléments dont les caractères communs sont le produit d'une relation différenciée entre le cadre bâti et la société qui l'a construit.



(F^n = univers social
au moment n ;
 F_i = ensembles inclus
dans F^n)

Ainsi il existe un ensemble B^n , un ensemble L^n ,... tel que si l'élément "b" appartient à B^n , il ne peut appartenir à L^n et réciproquement, parce que les caractères de "B" sont déterminés par la relation R_1^n différente de la relation R_2^n qui détermine les caractères des éléments appartenant à L^n .

Les relations R^n traduisent, ici, d'une façon schématique le mode d'assemblage (i.e. matériaux, technique et travail) et ses variations (R_1^n , R_2^n , R_3^n ...) celles-ci étant justifiés par l'utilisation à laquelle sont destinées les divers éléments constitutifs du cadre bâti. Or ces utilisations ne sont pas définies au niveau du cadre bâti, ce qui serait une proposition absurde, mais bel et bien au niveau de l'univers social.

Conséquences

Cette proposition a plusieurs conséquences très importantes en regard de la compréhension du problème de la conservation du patrimoine immobilier.

Ainsi il est évident qu'on ne peut réduire, par exemple, la dimension "logement" à celle des "biens culturels".

Ceci permet de comprendre la difficulté que connaissent les protagonistes qui tentent par un même discours, le plus souvent esthétisant, de sauver à la fois des éléments appartenant à des sous-ensembles différents. De là l'incohérence des interventions des groupes de pressions qui ne trouvent finalement une ligne d'action que dans le don quichotisme du "conservons tout", tout en ayant le plus souvent une attitude très réaliste en fournissant des listes précises de biens culturels à classer.

Conservatoire

Cette irréductibilité permet également de comprendre pourquoi il est si difficile de ré-affecter les éléments "oblitérés" par l'intervention étatique. Le "construit" étant conséquence d'un certain mode d'assemblage lui-même conséquent avec l'utilisation à laquelle était destiné ce "construit", il est difficile de changer la seule utilisation sans changer le "construit" lui-même; comme par ailleurs en regard de cette éventuelle utilisation le mode d'assemblage de l'édifice "classé" est nécessairement anachronique par rapport à celui employé actuellement pour construire un édifice destiné à cette même utilisation, la ré-affectation ne peut être que très onéreuse.

Enfin cette proposition a une conséquence plus importante encore, puisqu'elle déplace la détermination des caractéristiques des éléments constitutifs du cadre bâti, du champ du cadre bâti lui-même à celui des rapports sociaux, elle situe conséquemment la définition du "patrimoine" au niveau du social et non plus à celui de l'objet physique, autrement dit à toutes fins utiles elle rend caduque la pratique des inventaires telle qu'elle existe présentement.

De plus en regard de la proposition relative à "l'ouverture sur le milieu" contenue dans le Livre Vert, elle jette un éclairage cru sur la question. Peut-on de nos jours, en bonne conscience et même sous un régime politique tendu par des options nationalistes, poser le "milieu"

comme un ensemble homogène? Peut-on nier qu'il existe des rapports différenciés et inégaux entre les éléments constitutifs de notre société? De quel milieu s'agit-il? De celui des "plus"? Des "moins"? ou des "plus et moins"?

Si comme le montre l'analyse, une définition du patrimoine ne peut être générée qu'au niveau du social, [ce que reconnaît le Livre Vert par sa notion "d'ouverture sur le milieu",] il est essentiel d'identifier quels éléments de ce milieu génèrent effectivement un discours sur le patrimoine pour saisir à quels intérêts satisfait ce même discours, lesquels ne sont pas nécessairement ceux de "tous". Ces intérêts ne peuvent être que conséquents avec la position de ces éléments dans les rapports sociaux.

Cette question reste évidemment ouverte, mais elle se place au point critique de l'articulation de l'analyse, et elle pose en s'y référant le problème crucial de la conception de l'univers social. Car somme toute la définition du patrimoine ou de la culture procède du concret en autant que la grille de lecture utilisée pour lire ce réel le permet.

L'analyse des pratiques a donc révélé trois ordres de notions, celui des objets concrets, celui de la production et celui de l'utilisation; elle débouche sur cette explication générale où l'objet est déterminé par la production en fonction de son utilisation, ces dernières notions renvoyant l'explication dans le champ du social.

Il ressort à un niveau second de l'analyse que la distinction entre production et utilisation est un produit historique, à partir du moment où la production est soumise

Distinction historique entre produire et utiliser

à des impératifs autres que ceux de l'utilisation elle-même, autrement dit à partir du moment où la logique de production se referme sur elle-même, ne visant plus qu'à produire pour produire du profit, dans une lutte sans fin contre la baisse tendancielle du taux de profit.

Cette déviation de la dialectique existant nécessairement entre production et utilisation résulte de la soumission de la force de production aux intérêts particuliers de quelques-uns; il s'ensuit une sur-détermination de l'utilisation par la production, ou d'une façon plus général il en résulte une sur-détermination de la "manière de vivre", des modèles culturels donc, par le mode de production.

Cette proposition pose en corollaire la question de la fonction des formes concrètes, des objets dans ce processus de sur-détermination, de même que la question de la pertinence de la conservation en relation avec le contenu du patrimoine. De "pourquoi conserver ceci?" la question devient "pour qui conserver ceci"?

Avant d'esquisser à grands traits une économie politique du patrimoine susceptible d'identifier les "qui" en question, il faut s'interroger quelque peu sur la nature du "ceci", sur les formes, sur les objets patrimoniaux donc.

L'exemple de la "forme-logement"

Prenons le logement par exemple et tirons les conséquences de l'axiomatique suivante:

- Si le logement est une forme dans laquelle se déroule une partie de l'action "habiter", celle-ci étant conçue comme l'utilisation de la forme selon les normes, les comportements au niveau culturel, constitutifs de la "manière de vivre".

- Si cette "forme-logement" n'est pas un "donné" de la nature mais un "produit" de la société,
- Si enfin cette forme est conçue comme une entité faite d'une somme de matériaux, amalgamés et transformés par un travail exécuté selon une certaine technique d'une part mais qui transcende cette sommation d'autre part en constituant un objet réel fini.

Il s'ensuit que:

- Matériaux, travail et technique déterminent, pour partie tout au moins la "forme-logement"; ils conditionnent donc la performance de l'action "habiter" puisque celle-ci est, pour partie, circonscrite dans et par cette forme; par contre pour que la performance de l'action "habiter" soit efficace, il faut que la forme soit fonctionnelle, ce qui implique donc que l'action "habiter" en déterminant pour partie tout au moins la "forme-logement" conditionne sa production.
- Si les impératifs de la production sont soumis aux intérêts particuliers d'une classe biaisant par le fait même la finalité de la production, la "forme-logement" sera déterminée par la production en discontinuité avec les impératifs d'ordre culturel qui en régissent l'utilisation; et plus cette forme sera conditionnée d'une façon discontinue par la production, plus elle sera dysfonctionnelle et/ou plus l'action "habiter" devra être modifiée, standardisée, réduite.
- Aussi plus les "utilisateurs" d'une forme seront différents des "producteurs" plus ces premiers seront assujettis à "utiliser" les formes selon un mode d'emploi standardisé et moins ils auront d'"autonomie culturelle" dans leur manière de vivre. On retrouve donc ici une proposition faite lors de l'analyse du Livre Vert.

culturelle

perspective
prospective

- X - Dans cette perspective une notion comme celle de la "qualité de la vie" souligne l'impuissance d'une société soumise à un mode de production capitaliste à contenir les effets inévitables de la logique close du profit, aussi cherche-t-on à définir un "minimum vital" au-delà duquel tout est permis; en se retranchant derrière ce minimum on livre le reste au pillage;
- Toutes ces notions parallèles de "patrimoine culturel", de "réserves écologiques", de "zonage agricole" constituent toutes, chacune dans leur domaine, une réponse d'impuissance en face de l'insatiable appétit de la logique du profit.

des notions
qui ne sont pas

X

Un point pourtant doit être éclairé encore; en regard de sa double détermination, la forme, si elle constitue bel et bien une entité concrète, doit posséder une efficacité propre. Si le mode d'assemblage et par lui le mode de production influe sur la manière de vivre en conditionnant les modes d'utilisation et réciproquement, c'est que les formes ont la puissance d'un effecteur, c'est-à-dire d'un instrument.

Ainsi les formes non seulement traduisent sur le plan du concret la dialectique entre "produire" et "utiliser" mais sont le moyen terme par lequel l'une et l'autre se déterminent, voire l'instrument par lequel l'on peut sur-déterminer l'autre.

La forme a donc une spécificité propre, inhérente à son caractère instrumental, elle constitue donc un lieu stratégique d'action que celle-ci vise la domination ou la libération de ceux qu'elle contraint.

II.- ECONOMIE POLITIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Après avoir reconnu les différentes catégories d'objets susceptibles d'être insérés dans le patrimoine immobilier, il faut maintenant circonscrire les intérêts que représentent ceux-ci pour les différents agents sociaux en rapport dans notre société.

Cette analyse comporte deux volets. Comme les logements constituent en termes quantitatifs la partie la plus importante du cadre bâti et comme ces logements sont les formes les plus représentatives, par définition, de l'évolution du mode d'assemblage au cours de l'Histoire, il était primordial d'effectuer une analyse historique du logement à Montréal.

Par ailleurs, les questions relatives à l'espace urbanisé ne peuvent se réduire à la seule dimension du logement. Il fallait donc pousser l'analyse à son niveau le plus général pour cerner d'une façon concrète le caractère instrumental de l'espace dans les rapports sociaux.

77

1.- LE LOGEMENT A MONTREAL

X Des acquis de l'analyse des pratiques, on peut retenir qu'en dehors du "faciès" des bâtiments, seules la technique mise en oeuvre et l'application de la force de travail socialement nécessaire pour les produire permettent de discerner avec une relative objectivité les caractéristiques fondamentales des objets. Les époques architecturales se perçoivent moins par leurs produits isolés, résultat d'une série de processus sociaux, que par la manière de produire, à un moment donné, une architecture et les modèles d'intégration de celle-ci à l'environnement afin de répondre à des besoins socialement déterminés.

C'est pourquoi il faut moins chercher à dater les édifices d'une manière isolée ou ponctuelle qu'à définir les périodes et les phases technologiques de production du patrimoine immobilier. Ce premier critère formulé autour des notions de "milieu technique" et de "degré de développement social du travail" amène à postuler contextuellement (Montréal) que le logement est l'usage type où réside : l'originalité historique du patrimoine immobilier. Ce qui ne veut pas dire que les usages commerciaux, industriels et autres doivent être délaissés. Le postulat est simplement celui-ci: la forme logement, si elle n'est pas toujours le lieu d'élaboration de nouvelles technologies de construction, porte en elle, presque à nu, les phases du développement technologique et social du paysage urbain. Si l'industrialisation et les moyens de communication permettent de comprendre la territorialisation des villes, le cycle production - circulation - consommation de la marchandise logement est le cycle type pour rendre plus évident l'architecture dans ce qu'elle a de patrimonial .

Le patrimoine immobilier est produit socialement selon un processus défini sur les plans technique, juridique et économique. Par l'investissement d'un capital, ce processus de production conjugue trois éléments: l'achat et l'aménagement d'un terrain; le mode d'assemblage ou d'organisation et d'application du travail dans le but de transformer une matière première; le degré d'industrialisation de ces matériaux avant que ne commence l'assemblage sur place.

Repérer les différentes conjugaisons entre ces trois éléments dans l'histoire revient à considérer que l'élément fondamental de la production du patrimoine immobilier réside dans le processus de fabrication lui-même. Les décalages entre les procédés de construction et les besoins sociaux trouvent leur explication dans le procès de travail qui, tout au long de l'histoire du logement, montre que les formes architecturales sont difficilement le lieu d'une intégration de la mécanisation, d'une standardisation des opérations et à un degré moindre, d'une industrialisation des matériaux. Aussi le logement est-il pendant longtemps une sorte d'archaïsme manufacturier dont le dépassement progressif débute par la pré-fabrication des matériaux. Celle-ci s'opère dans le temps par une concentration et une rationalisation des entreprises grâce à l'intervention de l'Etat. Aussi, au gré des périodes d'industrialisation et de construction massive où il fallait faire vite ou inversement, suite à un mouvement de ralentissement et de pénurie, les formes caractéristiques d'assemblage du logement en objet architectural et les formes d'intégration des autres fonctions (Eglise, petits commerces, etc...) au milieu social se définissent-elles différemment.

Enfin, l'histoire de l'intervention de l'Etat dans le processus de fabrication et de circulation représente

un des facteurs déterminants dans les formes du cadre bâti montréalais. On peut résumer grossièrement cette histoire de la non-intervention et de l'intervention étatique de la façon suivante: genèse de la norme en termes de matériaux, équipements de soutien et législations diverses sur la "misère en milieu ouvrier" (1850-1930); apparition d'interventions sur le "logement ouvrier" (lois de 1935, 1938, etc...) et sur l'accession à la petite propriété d'occupation; allocations diverses et création d'un crédit immobilier; tendance actuelle de prise en charge des besoins sociaux non rentables (équipements collectifs) par le secteur public.

*Circulation et
consommation*

Sans entrer immédiatement dans les formes économiques de consommation du logement, l'examen du cycle de réalisation de la marchandise immobilière, les différentes modalités de reproduction des capitaux qui s'en suivent dans la production-consommation du cadre bâti et les transformations de la nature économique et juridique de la propriété immobilière au cours du développement historique esquissé plus loin, étayeront une approche du logement comme produit.

Les caractéristiques du logement comme objet consommé coïncideront avec les qualités différenciées (équipements, confort, intégration à des ensembles) par lesquelles cet objet répond à des besoins précis et les statuts juridiques (propriété et location d'usage, propriété de rapport, propriété d'occupation) qui se sont tour à tour relayés.

Plus le mode de production et d'appropriation du patrimoine immobilier correspond à une période de production artisanale et à un modèle d'organisation coopérative du

travail, plus sa circulation en tant que marchandise est tributaire de la forme " vendre pour acheter".

La propriété d'occupation est encore aujourd'hui - du moins du point de vue du consommateur - en quelque sorte un relent, une forme atrophiée de ce type de constitution du patrimoine. En effet, si le propriétaire-occupant vend son patrimoine immobilier, il doit nécessairement le remplacer par un autre. Ce patrimoine ne remplit pas pour lui une nécessité commerciale ou d'échange indifférenciée de la forme qu'elle prend en tant que valeur d'usage (automobile, maison, etc...). S'il vend sa maison il doit nécessairement en acheter une autre puisque son usage est la réponse à un besoin auquel il ne saurait se soustraire. Qu'il obtienne un profit dans la conclusion de sa vente n'entre pas en ligne de compte: étant donné l'augmentation du prix des marchandises sur le marché - taux particulièrement élevé dans l'immobilier -, on peut même présupposer que la vente se fera à perte ou que, dans un certain laps de temps, la part de profit différentiel de cette vente sera affectée à l'acquisition d'autres valeurs d'usage. Ce profit ne saurait être le lieu d'une accumulation ni même d'une affectation à l'échange ou "acheter pour vendre".

Ce qui distingue davantage la consommation patrimoniale de la consommation courante, est son extension sur un certain laps de temps. Visant des marchandises qui peuvent se soustraire au simple échange, dans la mesure où a lieu l'héritage individuel, familial ou collectif (même si aujourd'hui une communauté ne possède rien de communautaire), la consommation patrimoniale accapare des marchandises dont la valeur d'usage est plus longue que la période consacrée à leur paiement. Aujourd'hui par exemple, les voitures et une bonne part des constructions récentes ont souvent une période d'usufruit non équivalente aux

27

efforts consacrés pour les détenir en tant que possessions effectives, c'est-à-dire le droit d'en disposer, de les affecter à l'héritage.

La capacité qu'a un bien d'être approprié et de constituer un patrimoine semble relever de deux facteurs principaux dont la teneur change à chaque période historique: d'une part, la nature du produit qui n'est discernable que dans sa production puisqu'elle confère à ce produit les qualités nécessaires à l'usage qui en sera fait et qui viendra reproduire les conditions de sa production, et d'autre part, des inégalités sociales qui engendrent les variantes de produits correspondant à un même usage. Si l'on se concentre sur certaines périodes historiques de production du patrimoine immobilier, il est surprenant de constater des caractéristiques remarquables de résistance au temps dans la nature de produits à usages des plus courants, distribués aux classes les plus défavorisées. Ce ne sont pas seulement les réalisations architecturales à usage collectif qui nous parviennent mais bien aussi les produits architecturaux nés des processus de production et de circulation du logement propres à ces périodes.

Les stades historiques

Le développement général de l'urbain et par conséquent du patrimoine urbain qui lui correspond, peut s'envisager schématiquement selon trois stades:

- un stade qualifiable de primitif, où l'urbain est en dépendance directe du procès de production sous la forme première de la coopération simple telle qu'elle apparut dans les grands travaux publics (Canal Lachine, etc.). A cette époque, la production du cadre bâti demeure artisanale et est le corollaire d'une société basée avant tout sur la production agricole. Une phase transitoire de paupérisation et de prolétarianisation des producteurs indépendants

permet le passage au "manufacturier" et à "l'industriel". La circulation et la consommation obéissent peu à peu aux nouveaux rapports de production, bien qu'au début, la circulation soit encore à la remorque du marché continental d'une économie coloniale, et la consommation, à celle des formes juridiques atrophiées du féodalisme (Régime seigneurial).

- un second stade, qualifiable de concurrentiel ou de manufacturier, correspond à la nécessité d'accélérer le procès de circulation des marchandises et de minimiser les coûts et les faux-frais de transports à l'aide entre autres d'une intervention accrue de l'Etat, autant au niveau des politiques sociales qu'à celui de l'infrastructure urbaine. A cette étape du développement urbain, les rapports capitalistes de production dominent définitivement et l'ancien régime de consommation est dissout de telle manière que la reproduction de la force de travail en est réduite à un état de crise générale.

- enfin, un troisième stade, le nôtre, disons monopoliste, où le procès de production s'internationalise. Par rapport à l'urbain domine la socialisation des conditions de la consommation suite aux développements de besoins sociaux élargis - télévision, vacances, équipements collectifs, etc...

1^{er} stade: Naissance du logement marchandise

Cette période très effervescente en mouvements sociaux effectue le passage d'une société coloniale marchande à une société capitaliste concurrentielle, basée sur une production manufacturière qui nécessite la disponibilité d'une force de travail "libre". Un tel passage comporte

plusieurs transformations fondamentales:

- dé-structuration des rapports sociaux prévalant dans une société dont le principe est la propriété à plusieurs degrés sur les terres et la propriété limitée sur les personnes.¹
- accroissement de l'importance économique de la ville, c'est-à-dire nécessité de développer des marchés continentaux et une industrie urbaine plutôt qu'agricole.
- constitution de fortunes immobilières et terriennes par des moyens variés, comme par exemple l'attribution de grandes concessions seigneuriales aux sociétés d'exploitation du bois.
- levées d'impôts d'Etat suffisantes pour concurrencer les prélèvements seigneuriaux et financement de grands travaux publics, la plupart du temps consacrés aux communications.

*De l'usage à
l'échange*

Les bouleversements dans la production s'accompagnent de bouleversements similaires dans la consommation. Le logement, de valeur d'usage simple et d'instrument de travail sera transformé en marchandise. Pour atteindre cette forme marchandise, le patrimoine immobilier doit subir une appropriation capitaliste qui présuppose elle-même, ou a comme conditions préalables, la destruction des anciens

1. La dîme en nature par laquelle on percevait 1/26 de la production paysanne et artisanale de certains produits, la servitude directe du régime de la Corvée pour avoir le droit de vote, etc...

modes de consommation et de rassemblement, l'établissement juridique de la possibilité de convertir toute fortune monétaire en capital et l'instauration des rapports de production manufacturiers dans l'industrie du bâtiment.

A) Destruction des anciens modes de consommation et de rassemblement.

Dans la formation sociale québécoise précapitaliste, le mode de consommation du logement est indifférencié de celui de l'espace. Comme la terre, le logement est à la fois moyen et lieu de travail, soit dans la forme agricole proprement dite, soit dans une économie domestique artisanale équivalente. Le logement est alors fondé sur une articulation entre un droit d'occupation sur une simple valeur d'usage et un rapport social qui permet le prélèvement d'une rente féodale.

Dans un tel cadre juridique, l'appropriation immobilière est restreinte à deux contenus: un droit de disposition à la fois d'habitation, de commerce et de production artisanale sur des locaux; un droit de prélèvement (extorsion d'une partie du surproduit) sur la production ou le revenu des utilisateurs. La location, minoritaire quand elle existe, n'en est pas une au sens moderne puisque le loyer est une rente sur la production ou le revenu s'amassant dans le bâtiment. Cette forme d'extorsion de surtravail par une ponction sur le patrimoine immobilier des familles d'artisans peut être qualifiée de rente de monopole. Son effet sera d'obtenir la nécessité d'une levée progressive des obstacles politico-juridiques à la transformation du logement en marchandise.

Car une chose est certaine, ce régime foncier retardataire limite les possibilités d'extension économique et juridique de la ville et absorbe la densification

à l'intérieur du périmètre urbain.¹ En plus de cette densification urbaine, la forme artisanale de renouvellement du parc immobilier et la faible accumulation de fortune monétaire dans les couches sociales artisanales qui peuvent néanmoins disposer du sol pour construire, limitent l'offre, c'est-à-dire la possibilité pour le logement d'être un lieu d'accumulation de capital. Le bien immobilier ne peut pas être sujet à capitalisation si une part trop importante de la population est propriétaire - ou inversement, si elle ne l'est pas - et dispose de droits d'usage sur son habitation.

Pour qu'il y ait croissance de la demande en logement, c'est-à-dire possibilité, sinon encore d'une production manufacturière du bâtiment, du moins extension de la propriété de rapport (système de location relié à l'échelle des salaires, une fois le salariat dominant comme rapport social de production), un double processus de dissolution est nécessaire:

- extension du salariat urbain et déclin des diverses formes de logement où "le maître-artisan" loge ses apprentis.
- transformation de la propriété seigneuriale en propriété bourgeoise, ce qui implique que l'on dépouille les utilisateurs de leurs droits d'usage et de possession effective de leurs moyens de travail, dont le logement est le principal, celui autour duquel s'organise la subsistance des producteurs indépendants.

Les types anciens d'organisation du travail et les éléments de la superstructure qui les perpétuent, nuisent au

1. "Dans ce cas (compagnies des chemins de fer devant verser la 1/12 partie de la valeur en vertu de l'indivisibilité du Cens et du droit de Lods et Ventes) comme dans celui de la fondation ou de l'agrandissement des villes ou de l'établissement d'usines ou de manufactures, ce n'est pas le censitaire actuel de la propriété rurale qui souffre le mal le plus grand; mais l'industriel; mais le capita- (suite page suivante)

commerce, à l'industrie et retardent la prolétarianisation nécessaire aux nouvelles forces productives qui ne peuvent être libérées en dehors de l'instauration des rapports capitalistes de production.¹

Etant donnée la résistance certaine des artisans à cette prolétarianisation, la production/circulation du logement comme capital s'est naturellement d'abord instaurée à l'extérieur de l'enceinte municipale montréalaise. Avec l'immigration irlandaise, la construction du Canal Lachine et la fameuse ceinture de Faubourgs, la propriété de rapport ne devait cependant pas tarder à s'imposer comme mode général de consommation immobilière. Avant même la prolétarianisation définitive des producteurs artisans indépendants et possesseurs de leurs moyens de production, une période de paupérisation sera suffisante au développement de la propriété de rapport et à l'établissement des conditions de production manufacturière du logement. Cette période de paupérisation s'étendant sur plus d'un siècle, il est facile de la suivre à travers les catastrophes urbaines. Nous n'en retiendrons qu'une parce qu'elle manifeste clairement le passage à la possession immobilière comme valeur d'échange et annonce la dépossession massive du logement pour un ensemble très large de la population.

(suite de la page précédente)... liste, et par contre-coup la société toute entière dont les progrès peuvent se trouver retardés, paralysés même". J.-C. Taché, La Tenure seigneuriale en Canada et le projet de commutation; Québec 1854.

1. Les débats étaient explicitement développés autour de ces thèmes durant le Mouvement Abolitioniste et les autres mouvements sociaux qui s'étendent jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Cf. Eléments d'histoire sociale du Bas-Canada, Fernand Ouellet, HMH, 1972 et autres livres d'histoire sociale du Québec.

B) Conversion de fortunes monétaires en capital
logement

L'incendie du 8 juillet 1852, qui détruit la moitié de la ville, fut l'occasion d'une intervention massive dans l'espace montréalais, tant au niveau de métamorphose du logement en capital que de la mise en place d'une nouvelle division sociale de l'espace via l'aménagement municipal. A cause de l'inadéquation des structures artisanales de l'espace aux problèmes nouveaux, il y eut déconstruction de l'espace marchand ou Bourg gestionnaire et inscription du projet immobilier capitaliste. Bien que la paupérisation des producteurs urbains indépendants soit apparue depuis longtemps, cette catastrophe urbaine en souligne le caractère transformateur.

Lieu de production pour la majorité de la population, le logement subit une mutation dans sa nature économique et juridique de manière à devenir le simple lieu de reproduction de la force de travail. Ce phénomène est explicite en examinant l'aide à la reconstruction et la manière dont le Conseil de Ville distribue une certaine somme d'argent aux propriétaires qui désirent reconstruire leur logement.

Sous forme de prêt avec intérêt, cette aide à la reconstruction ne s'adresse ni à la "classe des démunis" car "le comité sent bien qu'il ne faut accorder que le juste nécessaire à la classe véritablement déstituée. Donner plus ce serait encourager le paupérisme", ni à la "classe des nantis" qui peut se relever d'elle-même.

Seuls les petits propriétaires de la "classe des artisans et des petits commerçants" seront éligibles sur garantie de solvabilité (réacquisition de leur moyen de production garantie par leur position de fortune

antérieure i.e. la rentabilité de leur entreprise) et aux conditions de rebâtir en pierre ou en brique, de se raccorder à l'aqueduc¹ et de faire accepter les plans par l'inspecteur de la Cité.

En décrétant que la cause de l'incendie vient de l'obstination à vouloir être propriétaire à tout prix, à construire en bois et à éviter la taxe d'eau exigée lors du raccordement à l'aqueduc, le Conseil de Ville se fait le promoteur de la propriété de rapport au détriment du logement comme propriété productive ou d'usage².

Soutenant que ce n'est pas le bois mais le manque d'eau qui est la cause première du désastre, certains objectent qu'on pénalise injustement les petits propriétaires. Car la brique coûte 25% de plus que le bois et un propriétaire qui construit en brique doit terminer sa maison avant de pouvoir y habiter, alors qu'auparavant on voyait les petits propriétaires habiter leur maison parfois plus de quinze ans avant de l'avoir terminée, échelonnant ainsi sur plusieurs années les coûts de construction qu'ils n'auraient pu absorber s'il avait dû la payer d'un coup et la faire construire par un autre.

Outre l'inauguration de la propriété de rapport via l'obligation de construire en pierre ou en brique et l'amélioration du service d'aqueduc "auquel plus personne désormais ne pourra s'opposer", l'incendie permet l'émergence d'un nouvel aménagement.

1. La majorité de la population s'approvisionnait en eau potable auprès du charretier.
2. "...tout le monde ne doit pas bâtir: il vaut mieux être locataire d'une maison bien bâtie que propriétaire d'un bouge... comment veut-on que les capitalistes construisent des maisons, que les marchands les pourvoient de riches assortiments et que les banquiers prêtent de l'argent sur ces fonds, s'ils ne sont pas garantis contre le feu". La Minerve, juillet et août 1852.

Les quartiers détruits sont à majorité francophone et constitués d'un mélange résidentiel et social sauvage¹ de professionnels, d'artisans et de travailleurs non-spécialisés d'origine campagnarde, nouvellement installés. Au lendemain de l'incendie, l'opinion générale blâme d'ailleurs la municipalité pour les réservoirs d'eau vides, les pompes défectueuses, l'absence de tuyaux de raccords à l'aqueduc et l'exiguïté des rues.

Beaucoup d'améliorations seront proposées quant à la mise en place de nouveaux services municipaux, la plupart sanitaires ou policiers, et la manière de construire et d'aménager des unités urbaines. Par exemple, on suggère qu'en bordure de rues principales élargies ou "artères coupe-feu" on construise en pierre ou en brique mais qu'à l'intérieur des quartiers on autorise certaines dérogations aux normes de sécurité, notamment en ce qui concerne les gouttières en bois, laissant ainsi une apparente marge de manoeuvre au petit propriétaire mais soulignant par là une division sociale de l'espace².

L'effet multiplicateur de l'incendie de 1852 comme évènement historique se fera sentir jusqu'à la fin du siècle. Ce qu'il annonce du point de vue urbanistique doit

1. "Il faudra qu'ils apprennent qu'à la ville la construction d'un lot est soumise à d'autres règles qu'à la campagne".

"... on ne va pas laisser construire en bois à côté d'une bâtisse en pierre menaçant ainsi la sécurité de celui qui a su investir". LA MINERVE juillet 1852.

2. En ne s'aventurant pas dans les îlots populaires, de nombreux inventaires fonctionnant par "noeuds urbains" redécouvrent et intègrent à une liste de biens culturels les architectures propres à ces artères et coins de rues confectionnés pour les notables du XIX^e siècle.

67

X être resituée à l'intérieur d'idéologies plus globales. Des pratiques sont constituées qui transforment la production de l'espace de manière à tenir compte des facteurs démographiques propres à l'instauration spatiale du capitalisme manufacturier.

X En effet, la mise en place de rues tampons/coupe-feu, les débuts de la standardisation des matériaux inscrite dans la Charte de Montréal, et la réflexion en terme d'unités urbaines, en plus de développer une économie de la construction, circonscrivent dans l'espace par des artifices visuels et des contraintes réelles, toute une clientèle de locataires captifs. Et ces mesures coïncident avec la nécessité d'établir dans la ville une répartition des classes moins draconienne que dans les faubourgs.

La division territoriale de la ville que suppose la stratégie d'implantation manufacturière, vise principalement "l'aménagement" de zones de productions (bassin industriel) liant lieu de production et d'habitation (réservoir de main-d'oeuvre). Mais cette logique de développement qui, dans les faubourgs, a entraîné la formation de ghettos à l'intérieur desquels s'est instaurée une représentation de l'espace exprimant de façon évidente les antagonismes sociaux, met en péril l'édifice social et appelle l'intervention régulatrice de l'appareil municipal supportée par l'idéologie des équipements.

Car à ses débuts, le mouvement ouvrier articule la formation de ses associations autant par quartiers et villes que par corps de métier. Et ce n'est pas sans raisons que le mouvement ouvrier doit reviser sa stratégie et s'attaquer directement aux "Relations du Capital et du Travail" lorsque dans la ville centrale, par la pratique de "l'urbanisme moderne", est accomplie la séparation de

ET

la classe laborieuse en zones moins propices à l'identification de classe, moins propres à relier travail et production de l'espace.

2^e stade: Dominance de la propriété de rapport

*Monopole marchand et
production manufacturière
du cadre bâti.*

Deux conditions sont nécessaires à la transformation du logement en marchandise. Premièrement, que le jeu de l'offre et de la demande dégage la possibilité pour tout capital argent d'assurer sa valorisation dans la circulation de cette marchandise. Ceci ne peut se faire lorsque la majorité de la population est propriétaire, ou si elle ne l'est pas, possède des droits quasi-féodaux d'usage sur les bâtiments. Cet obstacle juridique aboli, une capitalisation formelle ou monopole marchand suffit à miner l'ancienne appropriation artisanale du patrimoine immobilier: pratiques usuraires et achats liquidateurs en dessous de la valeur d'un bien immobilier pour le revendre au dessus ou pour le louer.

Deuxièmement, que les conditions de la production imposent d'elles-mêmes une régulation des prix par le prix de production et la rente foncière capitaliste. Dans la production marchande et artisanale, une marchandise ne doit coûter que le temps de travail socialement nécessaire à sa fabrication par concurrence externe à cette fabrication: chaque producteur doit vendre au prix du marché de manière à subsister et à acquérir un surproduit argent - bas de laine - en cas de catastrophes sociales ou naturelles. Mais une fois la production manufacturière dominante, la concurrence est interne au processus de fabrication. Chaque capitaliste, s'il veut survivre, doit s'ajuster aux règles de la croissance par accumulation de capital, c'est-à-dire réinvestir une partie des profits pour renouveler les moyens de production, rationaliser le travail de la main-d'oeuvre et diminuer le prix de production par rapport

68
aux concurrents du même secteur. Dépendante de l'essor démographique d'une région, la production de logements nouveaux se fera dans ces rapports capitalistes de production.

Monopolisation marchande du stock existant et production manufacturière du stock nouveau s'appuient sur un mécanisme de dépossession du logement qui agit sur les deux fractions du domaine immobilier et foncier:

- expropriation, paupérisation et prolétarianisation périodique des paysans. L'habitation patrimoniale du travailleur agricole lui est extorquée via son objet de travail, la terre. Celle-ci cesse pour lui d'être avant tout une valeur d'usage dont une partie du surproduit lui est arrachée par la dîme ou autres rentes féodales et marchandes¹. A cause de politiques coloniales qui favorisent les débouchés agricoles dans l'Ouest, l'agriculture du Québec demeure de subsistance et décline rapidement. Un surpeuplement des terres subdivise celles-ci, générations après génération, jusqu'à leurs formes actuelles en bandes de 200' de larges par un mille de long. Ce mouvement de dépossession et d'appauvrissement est extrêmement lent, périodique et encore aujourd'hui significatif. Bien qu'il ne représente plus un facteur primordial de constitution d'une main-d'oeuvre à bon marché, de 1850 à 1950 il en a été la source principale.

- liquidation du patrimoine immobilier urbain parmi les couches artisanales de la population. Dans la

1. Encore en 1940, 60,000 fermiers québécois (44% du total) versaient une rente à quelques 242 seigneurs, la plupart religieux!

production artisanale la reproduction matérielle et subjective de la vie quotidienne n'est pas séparée du travail. Elle repose sur la possession de valeurs d'usage strictes et directement nécessaires à une production basée sur le rassemblement de producteurs indépendants et fonctionnant dans une économie quasi domestique. Mais avec la paupérisation qu'entraîne la production manufacturière à côté de la production artisanale - à côté car au début en dehors de la ville marchande/artisanale - une part croissante du travail des artisans ne sera plus créateur de valeur. Cela signifie que le marché ne reconnaît plus de valeurs individuelles mais une valeur sociale, ou dit autrement, que le prix de production s'établit à partir du temps moyen de travail socialement nécessaire et calculé par rapport à ^S tout les fabricants d'un même produit et non plus par rapport à "l'amour artisanal" contenu dans le produit, c'est-à-dire le temps de travail effectivement dépensé à sa réalisation. La diminution du revenu net des artisans urbains explique que le surplus de la production artisanale se réduit et entraîne la liquidation de biens patrimoniaux avant de conduire à la complète dépossession des moyens de production. La base de leur patrimoine immobilier disparaîtra définitivement avec cette prolétarianisation. Le salaire remplace les valeurs d'usage nécessaires et auparavant détenues pour la reproduction de leurs conditions de production artisanale, et exclut en définitive - pour cette époque - la possibilité de reproduction d'un patrimoine immobilier parmi les couches prolétariennes.

L'essor capitaliste de l'industrie du bâtiment requerrait un processus d'expropriation dont l'ampleur devait atteindre un état où presque toute la société urbaine

70)

était composée de locataires ou de sans abris¹. A la fin du XIX^e siècle, le logement d'usage productif est devenu valeur d'échange qui doit être valorisée à travers son cycle de production comme toute autre marchandise. L'essentiel du parc immobilier ancien et de la production nouvelle a changé de nature économique et sociale. La bourgeoisie industrielle et les rentiers immobiliers possèdent les bases du développement et de la définition économique, juridique et idéologique du logement. De simple valeur d'usage qui à la période artisanale pouvait être le lieu d'extorsion du surproduit et des revenus s'y amassant, le logement est devenu du capital réel et non plus formel, c'est-à-dire la base d'un prélèvement sur la plus-value sociale au bénéfice de la bourgeoisie.

*Du stade manufacturier
au stade monopoliste*

Le mouvement historique de passage de la fabrication artisanale à la production manufacturière, la création des nouveaux espaces de rassemblement et le renouvellement sans précédent des formes techniques et architecturales du patrimoine immobilier sont à suivre de 1850 à 1930 environ.

Mais la tendance exclusive à concentrer la valorisation du capital logement dans la propriété de rapport, un non-appel à l'intervention économique de l'Etat, une concurrence directe des entreprises familiales de construction, une expansion rapide, densifiée et anarchique dans l'espace sont des caractéristiques qui amènent rapidement la période manufacturière du cadre bâti à se confronter à ses contradictions sociales et économiques,

-
1. Multiplication effarante des sociétés de bienfaisance au XIX^e siècle, entassement des chômeurs à Montréal avec la crise des années trente où le gouvernement met sur pied des programmes de travaux publics pour endiguer la révolte des sans-logis et des fils de cultivateurs dépossédés de tout.

24

D'abord sur le plan social, la pression constante et croissante à la dévalorisation du travail par rapport aux coûts de reproduction de la force de travail (paupérisation: augmentation des loyers-baisses des salaires) et la réduction minimale des critères de confort du logement furent les sources de conflits sociaux et de luttes urbaines explicitement reconnus comme affrontements de classe: des différents mouvements radicaux (Chevaliers du Travail) ou réformistes (syndicats catholiques) critiquant la coalition du pouvoir municipal et de la bourgeoisie industrielle¹ (combats pour la taxe d'eau, le droit de vote, l'abolition des rapports domestiques de production, etc...) jusqu'à l'avènement du Parti Ouvrier et la Commission Royale d'Enquête sur la ville de Montréal, les occasions ne manquent pas pour étaler à pleine presse les "abus capitalistes". Les conflits sociaux qui alimentaient ces luttes avaient pour objectifs de combattre la hausse des loyers par des revendications salariales et une exigence sans cesse grandissante d'intervention de l'Etat, principalement pour combattre à l'aide de normes les conditions hygiéniques déplorable des maisons de rapport de cette époque.

L'accroissement brutal de la population ouvrière était la base de la prospérité de la ville. Le niveau des loyers augmentant dans une période d'expansion du secteur du bâtiment, la disparition de l'équilibre entre l'augmentation des loyers et des salaires représentait un danger réel et explosif. Mal définie et quasi inexistante, l'intervention de l'Etat a eu peu à peu comme objectif le maintien de cet équilibre. Il s'agissait d'augmenter les conditions d'habitabilité

-
1. Ce n'est que progressivement que les pouvoirs fédéraux et provinciaux interviendront au niveau des conditions de travail et de logement. A cette époque (avant 1930) on peut dire que le chômage et toutes les formes de politiques d'assistance sociale dépendent en pratique des municipalités.

des logements en forçant les propriétaires à louer des maisons "salubres", ce qui à nouveau exige des loyers plus élevés et tend à affecter les conditions salariales des travailleurs.

Or sur le plan économique, le capital industriel dans son ensemble et le capital investi dans l'immobilier n'ont pas les mêmes intérêts de base, ni des logiques similaires de développement ou d'accumulation. Pas les mêmes intérêts de base, puisque pour le premier, la hausse des salaires signifie une baisse du taux de profit, tandis que pour le deuxième, la baisse des salaires, tendant à réduire le niveau des loyers, allonge le temps où la marchandise logement se reconvertit en argent. Pas la même logique d'accumulation, puisque le domaine de la production immobilière se caractérise par une double longueur de rotation du capital: longue dans la production, car pendant longtemps le produit est semi-fini et beaucoup d'argent est immobilisé alors que ce produit n'est pas encore à vendre; longue dans la circulation, étant donné que la durée physique des immeubles ou durée de consommation amène un lent retour du capital marchandise à sa forme argent. C'est pourquoi l'immobilier est délaissé par les capitaux, ceux-ci préférant s'investir dans des secteurs où les produits manufacturés immobilisent l'argent moins longtemps avant d'être livrés à la circulation et, s'usant plus vite, renouvellent la demande de manière continue et anticyclique.

Cette différenciation des taux de profit entre les capitaux qui oeuvrent dans une production industrielle à haut rendement et ceux qui se valorisent dans l'immobilier entraînera, sous l'impulsion de l'Etat, deux grandes formes de dévalorisation du capital logement:

2 XX

- dévalorisation du capital logement investi dans les immeubles de rapport populaires ou ce qu'à l'époque l'on dénommait "logement ouvrier" par le retour à la propriété d'occupation. Ce retour du logement comme valeur d'usage fera naître ce que l'on considère ^{par} ~~coïncides~~ avec l'expression juridique du patrimoine immobilier montréalais: équilibre entre propriété d'occupation et de location suivant la formule où le propriétaire loge en bas et les locataires aux étages.

- les diverses formes de réglementation des loyers, la création d'un crédit immobilier qui permet aux propriétaires occupants d'échelonner leurs paiements sur une période très longue, le financement public de certains secteurs locatifs contribueront eux aussi à une dévalorisation du capital logement de la propriété de rapport, favorisant particulièrement le développement des banlieues et la limitation des investissements immobiliers.

3^e stade: Equilibre précaire entre la propriété de
rapport et la propriété d'occupation.

X La période concurrentielle ou manufacturière, en rapport avec la production du cadre bâti¹, se distingue par le caractère familial des nombreuses entreprises de construction et par une non-intervention de l'Etat, si ce n'est dans la promulgation de normes d'assainissement. A certains égards, la période monopoliste ne se caractérise pas tant par des changements techniques dans la production - la taille et le nombre des entreprises ne changent guère dans le secteur du logement -, que par une extension des moyens de financement de la construction et de la circulation du capital logement dans son ensemble.

*Déclin des rentiers
immobiliers*

A la densification de la population laborieuse typique du stade manufacturier correspond une concentration de la propriété du sol et du logement entre les mains d'une poignée de rentiers, liés à des intérêts financiers corporatifs. Ces rentiers détiennent le pouvoir de propriété dans la ville et contrôlent l'espace au point où la scène politique municipale s'identifie à leurs intérêts de classe. Spéculant sur la rareté des logements et non sur la production car toute construction massive dessert leurs intérêts, ceux-ci extraient et contrôlent une énorme partie de la plus-value sociale¹. La répercussion de ce phénomène sur les salaires a été souligné précédemment. Par extension, toute baisse réelle des salaires entraîne un blocage de la consommation si le pouvoir d'achat d'une partie importante de la population est réduit.

1 En bref, est sociale la plus-value produite par un secteur mais accaparée par un autre.

7

Lors de la crise de surproduction et de l'effo-
ment du PNB dans les années trente, la spéculation abusive
puyant sur la rareté des logements était un phénomène mond.
et non pas seulement local. Pour enrayer les effets catas-
trophiques de cette crise, se constitua tant bien que mal un
structure financière et réglementaire qui transforma de
fond en comble la circulation et la consommation du logemen.
L'essentiel de la structure actuelle de financement a été co-
çue à cette époque et ne peut de ce fait être comprise sans
un examen historique. Pour une bonne part cette histoire
se confond avec le rôle central que l'Etat a joué par le bi.
des instruments que les gouvernements successifs ont empru-
pour garder le contrôle fiscal et monétaire des transactions

Les formules institutionnelles et les réglemen-
tations politiques qui se développent au stade monopoliste
jouent un rôle effectif dans la détermination physique et
sociale du développement immobilier en lui donnant pour base
l'accession à la propriété individuelle et la suburbanisation.
Dès les années '30, en acceptant ces notions, l'Etat fera
d'une pierre deux coups:

- élimination du pouvoir des rentiers en redis-
tribuant la rente urbaine entre une multitude de propriétaire
- agriculteurs profitant des nouveaux lotissements, petits
entrepreneurs intermédiaires bénéficiant des lois qui
réduisent le taux d'intérêt et allongent la période d'amor-
tissement.

1. On peut souligner, ici, la coïncidence, au niveau du contenu
comme à celui des époques, entre les législatures américaine
et canadiennes dans le domaine du logement.

X

- évitement des propositions de nationalisation présentées par les élites locales et les syndicats, en sau-
vegardant la propriété privée et en ~~réglant~~ ^{régularisant} les problèmes
urbains en terme de consommation.

Périodes de réformes

Deux grandes périodes de réformes réaliseront ces objectifs. Une première culmine dans les années 30-40 et a pour but la redistribution de la rente foncière à l'aide de l'idéologie de l'accession à la propriété. Les unités urbaines montréalaises quasi autonomes de cette époque témoignent de ce mouvement de décentralisation économique et sociale de la propriété foncière.

Les premières mesures, en apparence timides et inoffensives, annoncèrent la démunicipalisation de l'infrastructure urbaine et le passage au logement réglementé par l'Etat:

- 1914.- blocage des loyers sous prétexte de la guerre. En période de dévaluation de la monnaie, bloquer le niveau des loyers équivaut à une expropriation de la propriété de rapport sans politique d'expropriation et à un gel de la construction qui en retour favorise les secteurs monopolistes du bâtiment.

- 1914-20.- fin du mouvement philanthropique qui avait pris naissance au XIX^e siècle - la charité devient une affaire d'Etat - et constitution d'une élite technocratique montante qui s'appuyait sur un discours "socialiste" pour assumer le leadership des problèmes municipaux. Au fur et à mesure de son intégration aux appareils d'Etat, l'idéologie de nationalisation de cette élite s'est transformée en une idéologie du "tout le monde devrait être propriétaire".

- 1935-44.- succession d'interventions qui visent à aider les constructeurs sur le plan financier, à combattre le chômage et à maintenir une multitude de petites entreprises. La construction de formes pavillonnaires permet de satisfaire ces mesures d'anti-chômage puisqu'elle nécessite beaucoup de capital variable (main d'oeuvre) et une composition organique (indicative du degré d'industrialisation) très faible.

La deuxième période de réformes s'étend de 1940 à 1960. Pendant la guerre et surtout après, au moyen du système florissant des hypothèques, on assiste à une accélération de la suburbanisation. En s'attaquant à la détérioration urbaine - le stock de "slums" identifié de 1925 à 1936 sera effectivement détruit - et en faisant la promotion de la construction par accords de prêts conjoints pour 25% d'abord, puis 80% en 1948, et 90% en 1964, deux buts principaux devaient être atteints:

1.- régulation des problèmes sociaux des familles à faibles revenus. Dès '38, l'Etat s'en était soucié, en '49 le fédéral et le provincial participent à la construction d'habitations à loyer modique.

2.- concentration du financement de la propriété ^{cariser} pour réguler l'offre et la demande en logement. Les municipalités verront s'éteindre définitivement leurs prérogatives dans le domaine du logement.

De façon implicite, l'objet réel de cette série de lois et d'instruments réglementaires ne porte pas sur le logement comme droit et besoin fondamental à satisfaire. Les problèmes sociaux qui se cristallisent autour du logement furent plus ou moins atténués par une intervention qui porte sur le système de financement, en particulier sur le domaine hypothécaire. Jamais la valeur marchande du logement ne fut remise en question.

De 1930 à nos jours, derrière une série de mesures qui ne semblent pas coïncider avec une politique sociale dont les objectifs seraient clairs, s'élaborent des modes de financement qui créent, sur le plan national et sur le plan local un marché secondaire de l'immobilier et multiplient les intermédiaires financiers au point où chaque localité, voire même chaque quartier d'une municipalité, possède son marché et ses intervenants particuliers. Pour examiner comment il en résulte une politique urbaine de répartition des investissements assez cohérente pour drainer des capitaux dans l'ensemble du secteur de la construction et privilégiant certains aspects de celui-ci (construction de logements locatifs et de maisons individuelles), il faut s'arrêter sur les deux dimensions principales de la transformation de la nature sociale du logement au stade monopoliste.

A) Structure financière et reproduction du capital logement.

Depuis le début du siècle, le nombre croissant d'interventions de l'Etat pour assurer la provision en logements, oblige une redéfinition de la notion de structure financière. En rapport avec la production, l'Etat s'est contenté d'agir par le contrôle des standards et a évité l'apparition d'entreprises nationalisées de construction de logements, ou même s'est débarrassé de son droit de propriété sur des habitations issues d'un capital dévalorisé, de source publique. Plutôt que sur des actions directes qui auraient eu pour effet de souscrire à la nationalisation complète du secteur, l'intervention de l'Etat s'est concentré et se concentre encore sur la régulation des termes financiers par lesquels différentes catégories de logement furent réalisées.

Régulation de la
circulation

Ce qui signifie que le rôle majeur de l'Etat est la régulation de la circulation du capital logement afin que le capital productif, celui qui sert à se construire et à produire de la valeur, recouvre sa forme argent le plus rapidement

possible et entame un nouveau cycle de production sans être relié à la consommation. A travers des législations qui affectent les propriétaires fonciers et les sociétés de financement spécialisées, l'Etat est venu constamment ajuster à la demande la provision de logements et parfois réduire l'écart entre le niveau des loyers et celui des salaires afin de minimiser le coût de reproduction de la force de travail. Ce rôle de l'Etat dans la sphère de la circulation et de la reproduction du capital logement est particulièrement évident dans l'histoire du financement hypothécaire.

*Financement
hypothécaire*

Les prêts hypothécaires permettent de mobiliser un actif foncier. Dans certains pays, les créances garanties par l'Etat sont organisées en un marché secondaire des hypothèques, c'est-à-dire qu'elles peuvent être échangées, cédées, vendues avec un minimum de formalités.

A l'origine, l'hypothèque est un prêt consenti sur un gage immobilier qui permet à son titulaire impayé de faire vendre le bien grevé et d'être payé par priorité sur le prix de vente.¹ C'est vers la fin du XIX^e siècle que se sont implantées au Canada et au Québec les premières institutions financières qui soit, géreront des portefeuilles incluant des valeurs immobilières, soit feront du crédit foncier leur champ d'activité (création du crédit foncier franco-canadien en 1881). Dès le début du XX^e siècle, les compagnies d'assurances introduisent une innovation dans le prêt hypothécaire en consentant des prêts en l'absence de

1. Dans le droit anglais, le Droit de propriété est aliéné lorsqu'il y a hypothèque, alors que dans le Droit québécois, le droit de propriété reste entier entre les mains du propriétaire. En conséquence, la législation sur le domaine hypothécaire a pu ne pas avoir les mêmes effets secondaires au Québec, bien que dans l'ensemble les mêmes exigences financières y sont satisfaites.

04

gage, pour financer la construction. Cette capacité d'effectuer des prêts à long terme et en l'absence de gage permet plus ou moins de rendre négociable le titre hypothécaire afin de mettre en circulation une partie du capital jusque là mort, c'est-à-dire immobilisé dans une forme physique concrète, non monnayable et livré à la consommation improductive. Mais pour que le domaine immobilier trouve sa forme propre de monnaie ou d'équivalent social par rapport à d'autres marchandises, il fallait lui enlever son caractère aléatoire. A cette fin chaque modification dans la loi nationale d'habitation fut accompagnée à l'intention des banques d'une levée d'interdit sur l'investissement dans les titres hypothécaires.

*Marché secondaire
des hypothèques
et
Monopolisation
du financement*

Bien qu'aux Etats-Unis et dans certains marchés nationaux européens, le marché secondaire des hypothèques soit chose acquise et pratiquée, au Canada, ce n'est que récemment que les banques se voient attribuer avec un maximum de garanties ce champ d'activité (Loi G.-135/1973).

Ce cadre réglementaire et institutionnel ainsi que la structure de financement du logement se sont constitués en réponse aux crises successives de ce siècle. Ils ont été et demeurent plus que jamais un domaine vital d'activité pour offrir un débouché aux capitaux inutilisés. L'assainissement étatique du marché du logement peut permettre d'éviter le retour d'une dépression et sert à stimuler la consommation en s'appuyant sur une politique urbaine qui encourage l'acquisition de maisons individuelles par les couches moyennes.

C'est en fonction de cet objectif que s'effectue, via le logement, le drainage d'une plus grande part du capital social disponible, accumulé sous forme d'épargne, de

fonds de pension ou autrement, ainsi que celui immobilisé dans le parc immobilier. Rendre mobilisable l'immobilier par l'émission d'une valeur négociable et cessible à travers un titre de créance hypothécaire garantie, permet l'élimination progressive du lien entre le bien immobilier et son propriétaire, de façon à ce que le logement soit définitivement une marchandise dont la forme équivalent monnaie permet la monopolisation par le capital financier. Par l'échange généralisé des créances hypothécaires, la propriété juridique et la propriété effective d'un bien immobilier sont séparées. Les sociétés spécialisées dans ce domaine de transaction accumulent les titres hypothécaires sans avoir à se soucier de la solvabilité immédiate de chacun des débiteurs.

Les pratiques concrètes que sous-tend cette monopolisation des actifs fonciers par le capital financier à travers la structure du marché hypothécaire ne sauraient être analysées sans une recherche empirique plus poussée. Par contre, certaines hypothèses peuvent être formulées.

Le développement des hypothèques garanties par l'Etat a stimulé la concentration des prêts entre les mains des assureurs et des banquiers. Avant 1930, le financement du logement était d'abord l'affaire de particuliers et en second lieu du crédit foncier et de l'assurance vie. Après 1930, le prêt hypothécaire est concentré entre les mains de corporations spécialisées. Avec l'augmentation des garanties d'Etat et la mise en place d'une superstructure complexe assurant la mobilité des valeurs hypothécaires, des institutions publiques reliées aux appareils d'Etat et des entreprises spécialisées, gérant des portefeuilles composés uniquement de titres hypothécaires, se substituèrent rapidement à l'action individuelle en la matière.

Dans le secteur du logement et, à un degré moindre, dans les autres secteurs du bâtiment, le financement à long terme du terrain et de l'immeuble dépend des hypothèques garanties

par l'Etat. Ce qui a pour effet premier de réformer à court terme le capital productif des constructeurs et de soutenir le capital improductif, lequel assure le long terme de la période de circulation. En second lieu, la construction domiciliaire indépendante du financement hypothécaire garanti ne cesse de diminuer. Le nombre décroissant des entreprises doit être relié à ce phénomène, chaque entreprise ayant de plus intérêt à s'assurer d'une bonne réputation auprès des gestionnaires oeuvrant dans les appareils d'Etat et les institutions spécialisées si elle ne veut pas se retrouver dans une situation précaire vis-à-vis ses bailleurs de fonds.

En terme de rapports sociaux, la rente différentielle¹ concentrée entre les mains de la petite bourgeoisie foncière régnante au XIX^e siècle et la rente qui pourrait encore l'être par les couches moyennes actuelles si l'accession à la propriété se réalisait indépendamment d'un endettement hypothécaire, sont passées sous le joug du capital financier et du capital bancaire. Seul le cas de la construction de logement de luxe échappe à ce processus puisque d'une part, la garantie auprès des prêteurs n'a pas à être endossé par l'Etat et que d'autre part, les entreprises monopolistes et les promoteurs immobiliers de ce secteur sont déjà fortement pénétrées par les intérêts du capital financier. Seule la rente absolue², liée au profit aléatoire de la vente, échappe encore, pour un temps, au processus de concentration.

*Le secteur monopoliste
de la construction*

A la monopolisation financière répond, à notre avis, une tendance de plus en plus affirmée de monopolisation des entreprises de construction. Jusqu'à maintenant, les différentes mesures de contrôle de la rente par l'Etat (régulation du niveau des loyers, développement du secteur locatif dévalorisé...) n'ont fait que décourager le secteur

1 Rente différentielle: monopole du profit de la terre comme objet d'exploitation et tributaire en conséquence d'un marché.

2 Rente absolue: monopole de la propriété privée du sol et tributaire de l'utilisation actuelle et de l'utilisation potentielle.

de la propriété de rapport "populaire" et on permis de distribuer dans la banlieue les petites entreprises engagées dans la construction de propriétés pavillonnaires. Mais au centre-ville et dans les "noeuds urbains", la construction du logement de luxe, de gratte-ciel et de services publics a développé simultanément un secteur monopoliste composé d'un nombre réduit d'entreprises qui possèdent un taux élevé de composition organique du capital et de ce fait qui ont la main mise sur certains matériaux modernes. Or, l'équilibre entre ce secteur monopoliste et le secteur traditionnel pourrait bien être compromis par la crise actuelle de la suburbanisation où le coût d'achat, le degré de taxation et le degré d'endettement rendent prohibitif l'accession à la propriété d'occupation pour les couches moyennes. A moins d'une intervention de l'Etat pour relever le secteur traditionnel, seuls les grands promoteurs immobiliers et les entreprises de pré-fabrication industrielle poussée pourront maintenir leur action dans le domaine de la propriété d'occupation individuelle. Mais comme pour légitimer socialement cette disparition du secteur traditionnel, les supporteurs de l'idéologie écologique publicisent le gaspillage en sol agricole qu'entraîne le déploiement anarchique des banlieues pavillonnaires, et discréditent le type de culture liée à celles-ci. Effectivement, si l'on ajoute au déséquilibre de la construction à la faveur du secteur monopoliste, la concentration possible de la propriété du sol constructible que provoquera le zonage agricole,¹ l'affirmation d'une tendance à la monopolisation au sein des entreprises de construction et des sociétés de promotion immobilière devient plus plausible et quasi éminente.

1. Le zonage agricole est en négatif un zonage urbain puisqu'il indique clairement les terres encore spéculables. Les agents immobiliers disposant d'un gros capital pour financer l'achat des terrains seront favorisés. L'agriculteur sera délogé en tant que compétiteur du promoteur immobilier car il ne pourrait plus profiter de la rente liée au lotissement individuel des terres - ce que les agriculteurs considèrent être un des éléments de leur "retraite".

7. l'exemple

X A moins que l'Etat ne vienne renverser cette tendance, à l'instar de l'Europe, les villes nouvelles et les grands ensembles pourraient bien être les types concrets de la prochaine nature économique et juridique du logement.

B) Propriété de rapport et propriété d'occupation

Avec le développement du mode de production capitaliste, la demande de logements n'est solvable, pour la masse de population qui se prolétarise, que si la marchandise logement permet son paiement fractionné par les occupants. Cet accroissement de la période de circulation a contribué d'une part, à la destruction de la propriété d'occupation durant le XIX^e siècle et d'autre part, avec le développement du crédit immobilier, a permis l'échelonnement fractionné des paiements à l'acquisition. Du point de vue du capital productif, que la circulation du capital marchandise logement fonctionne suivant la propriété de rapport ou suivant l'accession à la propriété d'occupation, devrait être indifférent en autant que cette circulation soit aussi brève que possible; soit par l'action des capitalistes immobiliers qui achètent pour louer, soit par celle des banquiers qui consentent des prêts hypothécaires à l'acquisition. C'est suivant les tendances conjoncturelles propres au secteur du bâtiment ainsi que les priorités du cadre réglementaire que, l'une ou l'autre, la propriété de rapport ou la propriété d'occupation, devient plus rentable.

La seule raison économique ne suffit pas à expliquer pourquoi la structure hypothécaire de financement et la distribution sociale et géographique des intermédiaires financiers ont surtout donné une impulsion au domaine de l'achat de logement du type "bungalow". Par exemple, les différences nationales entre les diverses formules institutionnelles de financement par hypothèque, permettent d'induire le rôle de ces formules

dans la détermination des formes concrètes du cadre bâti nouveau et sur le type privilégié de jouissance juridique du bien logement. Sur le continent européen, certaines formules hypothécaires ont été conçues pour le financement d'immeubles de rapport, ce qui, combiné à une faible disponibilité en sol et à la présence d'entreprises industrialisées, a sans doute encouragé la construction de grands ensembles d'appartements cédés en location. En Amérique, parce que l'acquisition de logements fut considérée comme le moteur de la politique urbaine, la structure financière privilégie la petite propriété d'occupation et les formes dispersées d'urbanisation. Au XX^e siècle, la décision effective de transférer à l'Etat la responsabilité de l'approvisionnement en nouveaux logements et le contrôle de la concentration de la rente à travers la diffusion de la propriété d'occupation parmi les couches moyennes de la population, fut prise en fonction d'avantages d'ordre politique, idéologique et économique.

*Avantages de la
propriété d'occupation*

Les avantages politiques de la propriété d'occupation coïncidaient avec la nécessité de réduire la responsabilité et le leadership des autorités provinciales et locales en matière de logement. Les grands avantages d'ordre idéologique de l'accession à la banlieue, comme du retour actuel au patrimoine¹ par l'achat en copropriété et autres formules, sont au nombre de deux: a) légitimation mystifiante de la propriété privée puisque toute tendance clairement affirmée de socialisation du secteur peut occasionner des précédents préjudiciables au système². b) fragmentation de la classe ouvrière et intégration individuelle du travailleur aux valeurs dominantes.

1. Mis à part le fait de ré-activer un capital quasi mort par l'introduction d'un crédit hypothécaire et de déplacer la population traditionnelle.
2. D'ailleurs, le secteur locatif public, autre alternative de création d'un capital logement dévalorisé, a pour effet de désintéresser le travailleur du secteur de l'occupation parce qu'il ne reflète pas les pressions du marché. Aussi réserve-t-on cette forme de tenure aux familles marginalisées dans le marché de la consommation.

Ces avantages idéologiques ont leur contradiction: la politique de la propriété d'occupation met directement en présence le travailleur vis-à-vis la réalité économique et les contraintes imposées par le système de financement; ce qui risque de pousser au découragement et à la révolte suivant un taux d'endettement personnel croissant.

*Incidences économiques
et reproduction de la
force de travail*

Canalisant l'épargne et les investissements vers des institutions spécialisées dans la promotion du logement privé et de location "moyenne" où souvent le propriétaire est résident, le financement moderne du logement et la politique urbaine qui l'a soutenu eurent de fortes incidences sur la reproduction de la force de travail et sur la dévalorisation du capital logement investi dans la propriété de rapport.

Le logement qui sort du cycle du capital en tout ou en partie et redevient valeur d'usage de diverses manières (prêts publics, réglementation des loyers, avantages fiscaux d'achat logement, etc...) a pour avantage d'élever le taux de profit général en assurant la fourniture d'une valeur d'usage dont le paiement ne sera pas directement relié au salaire et à la reconstitution au jour le jour de la force de travail. Le retour à la propriété d'occupation et les formes de dévalorisation du capital de circulation engagé directement dans la propriété de rapport ont aussi la caractéristique de permettre une réalisation rapide de la marchandise en faveur du capital productif. De plus un capital bancaire trouvera intérêt à la création du crédit immobilier aux acquéreurs car il ne finance que les aspects rentables de la circulation.

Par l'accession à la petite propriété, le travailleur n'est plus un vrai prolétaire car il a quelque chose à perdre mais ne devient pas pour autant un capitaliste puisqu'il reste séparé des moyens de production et que la propriété

6 /

d'occupation n'est pas un capital qui s'accumule et se valorise par une valeur d'échange ayant pour but de s'approprier le travail d'autrui. La propriété d'occupation est une valeur d'usage pour le propriétaire-occupant et devient un patrimoine immobilier susceptible d'être livré à l'héritage familial lorsqu'elle est sortie du cycle de reproduction du capital logement.

Ce premier aspect de non-valorisation comme capital de la propriété d'occupation est précédé dans le temps par le consentement de la part de l'acquéreur de transformer son avoir monétaire en valeur d'usage afin généralement de le protéger de la dévalorisation qu'il peut subir s'il conserve la forme argent (investissement de bon père de famille).

Dans un premier temps, la période de remboursement coïncide avec l'âge où la force de travail peut être exploitée et où un maximum de ressources humaines sont disponibles dans un ménage, celui-ci est en outre disposé à comprimer ses autres consommations pour l'acquisition du logement comme valeur d'usage. Par contre, un trop grand développement de la propriété d'occupation risque lui aussi d'entraîner une pression à la hausse des salaires et même, avec le développement de la socialisation de la consommation, peut devenir une pression directe sur l'Etat en ce qui concerne l'implantation d'équipements collectifs et de soutien au logement. Le fait que l'Etat se soit déchargé si longtemps de toute politique sociale élaborée en matière d'équipements collectifs a exigé en compensation un sur-équipement individuel des ménages. Ce sur-équipement en appareils ménagers et autres biens "durables" n'a pas compensé les manques en "effets utiles

d'agglomération"¹ et, en période inflationniste, devient difficile à maintenir pour certains ménages. L'accession à la propriété d'occupation n'aura donc pas le même effet selon les classes: une partie des travailleurs sera effectivement logée gratuitement, une autre paiera cher l'accession et une troisième restera obligatoirement locataire.

Dans un deuxième temps, le capital public dévalorisé qui finance l'accession constitue une forme de salaire indirect et modifie dans un sens positif les conditions de reproduction de la force de travail. Si la gratuité de logement ^X était chose acquise pour une partie importante des ménages, cela permettrait le maintien social et financier des retraites à un bas niveau et une baisse du coût de reproduction au jour le jour de la force de travail.

*De la ville "productive"
à la ville "espace de
consommation"*

Les transformations fondamentales de la nature du logement durant la période monopoliste actuelle ne se sont pas encore manifestées dans toute leur ampleur. Mais en centrant notre examen sur l'intervention croissante de l'Etat dans le domaine du logement, trois phénomènes sont apparus et peuvent servir à démarquer en même temps les objectifs implicites de l'action étatique:

1) faire du logement une marchandise de consommation de masse en incitant les couches moyennes de la société à acheter des maisons, via un crédit immobilier, et assurer un caractère anticyclique à la construction de logements pavillonnaires;

1. Proximité et ouverture des développements domiciliaires aux autres fonctions urbaines de travail, d'achat, de loisir... Ces effets utiles d'agglomération n'étaient pas planifiables à cause du grand nombre d'intervenants qu'a maintenu la politique de suburbanisation.

2) transformer le financement du logement en passant d'une structure incertaine qui faisait appel à l'individu prêteur à une autre structure plus centralisée et potentiellement apte à créer dans le domaine immobilier un équivalent marchandise semblable aux actions en bourse (marché secondaire des hypothèses).

3) développer la suburbanisation et le transport privé en voiture qui en retour ont permis l'essor d'une nouvelle division sociale des activités dans l'espace; division où le centre-ville est le lieu de circulation des capitaux, le centre d'achat, celui de la circulation des marchandises et enfin, où la zone industrielle satellite conserve son rôle de lieu de production des biens.

Ces trois phénomènes où l'Etat est un intervenant clé coïncide avec le dégagement d'une structure financière qui transforme la ville, de productive qu'elle était au stade manufacturier, en une ville peu à peu conçue en terme de consommation au stade monopoliste. Cette transformation instrumentale de l'espace correspond d'ailleurs à la nécessité du système économique d'assurer la circulation de la valeur produite (trouver des marchés) et de donner naissance à une demande efficace (ménages sur-équipés).

Résultat des contradictions urbaines s'étant manifestées dès le début du siècle, la ville organisée en terme de consommation par la suburbanisation du logement et le contrôle financier de la rente a été payée cher et a engendré un répertoire étendu de conséquences: les formes de logement dispersées et la séparation économique et spatiale des activités sociales ont causé une élévation du niveau de la dette publique consacrée à l'infrastructure urbaine; élévation de la dette individuelle des ménages au point où, pour certaines catégories sociales, la plus grande partie de l'épargne est consacrée à la valeur du logement, l'engagement hypothécaire constituant un étranglement des autres

10
besoins nécessaires à la reproduction de la force de travail; la stabilité sociale et financière de la formation sociale est de plus en plus reliée au marché hypothécaire, ce dernier offrant la possibilité pour les capitaux non utilisés de déboucher dans le secteur immobilier. En période de crise et de retour possible d'une dépression, une chute brusque des revenus provoquerait la saisie des logements hypothéqués, déprécierait la valeur du capital logement matérialisé sous sa forme tangible de valeur d'usage et, par extension, mettrait en péril l'ensemble de l'économie.

La concentration des forces productives du cadre bâti, tant au niveau du financement qu'à celui des producteurs, fut une vaste opération historique qui a constitué une dette économique et sociale, à la fois publique et individuelle, qui sera laissée en patrimoine à la prochaine génération.

2.- LE PROCESSUS D'URBANISATION

L'analyse du logement montre que l'espace autorise une capitalisation et qu'il intervient comme moyen dans le processus d'accumulation du capital.

Les formes d'investissement

La construction, tout comme la production de biens, constitue un domaine d'investissement productif en ce sens que le capital utilisé dans le procès de construction contribue à créer un produit ayant une valeur d'usage et une valeur marchande.

Les rapports sociaux en force dans un mode de production capitaliste, comme le nôtre, font que ce même capital contribue également à extraire une plus-value, pudiquement dénommée profit, qui gonfle le capital initial lorsque celui-ci est reformé.

L'achat d'un bien immeuble et l'acquisition d'un droit de propriété foncière ne constitue pas un investissement productif mais plutôt un placement spéculatif. C'est-à-dire que le capital est échangé contre un titre avec l'espoir, sinon la certitude, que ce titre acquerra une plus grande valeur marchande avec le temps même si derrière ce titre il n'y a aucun procès de production de biens ayant une valeur d'usage et une valeur marchande.

Le titre de propriété sur un bien immeuble permet à celui qui le détient d'accaparer une partie du capital constant ou variable que possèdent ceux qui utilisent l'immeuble suivant l'usage pour lequel il a été édifié. Ces revenus couvrent les frais d'utilisation et procurent un profit moyen sans quoi personne ne serait intéressé à acquérir des biens immobiliers pour exploiter leur utilité.

Les biens immobiliers procurent plus, ils fournissent un surprofit - comparable à une rente différentielle - reposant sur la disparité des usages auxquels sont dévolus les immeubles d'une part, et sur la localisation différenciée des immeubles destinés à un même usage. Cette rente, si elle couvre l'amortissement de l'achat, est soit réalisée par vente ou par hypothèque, soit perçue directement par le propriétaire si la propriété est libre de toute créance.

Mais ce même bien procure également une rente absolue fondée sur le seul fait que l'immeuble est la propriété privée d'une personne, individuelle ou juridique; cette rente est capitalisée dans le bien foncier et réalisée par vente du bien ou par hypothèque.

Ainsi l'acquisition d'un titre, objectivement non productif, permet à celui qui le détient d'accroître sa part du capital social du seul fait que ce droit de propriété, en fonction du type d'usage auquel l'immeuble est destiné et de sa localisation, permet d'accaparer une part de la plus value sociale.

Cette pratique, de toute évidence parasitaire, devient un moyen hautement efficace de drainer le capital social si elle est monopolisée par une classe ou même par une fraction de classe. Une analyse empirique montrerait que l'implantation d'immeubles destinés aux usages les plus rentables est déjà largement monopolisée par des corporations spécialisées.

Ces corporations sont intimement liées au capital bancaire ou financier qui assure par ailleurs le financement tant de la construction que des transactions subséquentes, aussi est-ce ce capital qui récupère directe-

10
ment ou indirectement le gros de la rente foncière, drainant à leur profit l'épargne sociale, c'est-à-dire cette partie du capital soustraite à la circulation.

Il semble de plus que la monopolisation de la propriété effective - droit de disposer ou d'affecter à la valorisation - tende maintenant à toucher également les implantations les moins rentables comme le logement. C'est du moins la conclusion plus ou moins explicite à laquelle aboutissent les analystes américains du marché immobilier, analystes que l'on peut difficilement taxer de radicaux. Pour eux, d'ici trente ans, ce sera le capital bancaire et financier qui détiendra la propriété effective des biens immobiliers, l'Etat socialisant les secteurs non rentables.¹

*La forme immobilière
du capital*

Enfin on assiste aujourd'hui à ce qui semble être l'institution, par le biais du titre hypothécaire, d'un marché secondaire des biens immobiliers et fonciers. Ce marché, par définition, ne peut être que spéculatif puisque coupé d'une réelle production de valeur. Ce phénomène témoigne également du fait que la monopolisation est suffisamment réalisée puisque l'insécurité inhérente au titre hypothécaire a fait place à la "confiance" indispensable pour que fonctionne un tel marché.

Une politique de conservation du patrimoine immobilier dans laquelle le patrimoine est conçu de la façon la plus large possible doit donc être comprise dans cette perspective.

Ce patrimoine, formé de la partie la plus vieille

1. Une lecture même rapide des articles publiés récemment dans les périodiques américains "Real Estate Review", "Real Estate Appraiser" et "Urban Lands" est à ce sujet éloquente.

du parc immobilier, constitue un capital mort parce que situé en marge des transactions immobilières, hors donc du marché, capital de surcroît divisé entre une multitude de petits propriétaires et le plus souvent libre de toutes créances.

Une politique de conservation, ne peut donc que réintroduire ce capital dans le circuit de la circulation en le revalorisant par le biais d'un discours culturaliste. Elle le réoriente vers une utilisation plus lucrative, le plaçant par le fait même sous la propriété effective du capital financier qui pourvoiera à la politique de rénovation, il faut s'y attendre.

Depuis la crise de 1929, l'Etat n'a eu de cesse d'intervenir sur le logement. En réalité, toutefois, les multiples lois d'habitation, en portant sur le financement du logement, ont eu pour effet de façonner la mise en place d'une structure de circulation du capital immobilisé et non productif, et non de résoudre le problème du logement. La discontinuité entre la formation des ménages et les impacts des programmes d'habitation est sur ce point éloquente.

X Au terme de quarante ans de législation sur le logement, la crise dans ce secteur est aussi aigüe²¹¹ qu'elle l'était avant la seconde guerre; le titre hypothécaire a par contre bien profité des garanties dont il fut l'objet. A l'origine, ce titre était nécessairement lié à un gage de valeur "relative" et "fluctuante" mais qui autorisait une bonne capitalisation, il intéressait surtout des individus et par la suite quelques entreprises spécialisées. En grandissant les hypothèques, l'Etat en a couvert l'acquisition au capital financier.

? { augmentant le volume des

De plus comme l'intervention a touché les immeubles les moins rentables, les plus risqués, elle a en quelque sorte fixé un plancher minimum au rendement hypothécaire structurant par le fait même le marché pour ce titre.

L'Etat et le logement

Ainsi l'Etat, après avoir contribué par le biais de ses politiques de logement, d'une part, à sécuriser le titre hypothécaire et, d'autre part, à le soustraire du champ d'action des individus pour le placer dans celui des corporations, s'engage maintenant à soutenir l'élargissement de la monopolisation de la propriété effective aux biens encore "libres" par le biais cette fois d'une politique culturaliste de conservation du patrimoine.

Cette issue s'inscrit en continuité avec le développement des forces productives, assujetti dans le mode de production capitaliste à cette contradiction fondamentale entre le caractère social de la production et le caractère privé de l'appropriation des moyens de cette production.

La croissance

Le facteur premier de ce développement vise à accroître indéfiniment la valeur du capital et de l'accumuler. Le principal moyen pour ce faire consistant à recommencer sans cesse, et de façon accélérée, le cycle de production sur une plus grande échelle pour permettre une reproduction élargie du capital.

L'expansion de la production requiert qu'au moins une des deux conditions suivantes soit remplie: qu'il y ait accroissement démographique, ou qu'il y ait amélioration technique. L'accroissement démographique intervient comme facteur d'expansion lorsqu'il accroît la disponibilité

en travail social, il n'est donc pas nécessairement absolu. Ainsi la "mise en disponibilité" des femmes équivaut à un accroissement démographique en ce sens que la "population active" et par là le "taux d'activité" sont augmentés. Il est possible alors d'accroître effectivement la production.

L'innovation technologique joue comme facteur de croissance lorsqu'elle accroît la productivité, c'est-à-dire lorsqu'elle permet de produire plus à moindre coût de production unitaire, ce qui permet d'acquérir une part plus grande du marché, de réaliser plus de profits, d'accroître donc le capital.

Un tel développement technologique des forces productives tend à mécaniser et à automatiser la production en affinant la division technique du travail avec comme conséquences de soumettre la science aux impératifs de l'accumulation et d'accroître sans cesse la proportion du travail mort par rapport au travail vivant inclus dans la production, en entraînant de façon nécessaire une baisse du taux de profit puisque le profit est réalisé à partir du seul travail vivant.

Cette baisse du taux de profit est relativement contrée par diverses pratiques: intensification de l'exploitation du travail, baisse du salaire réel, diminution du prix des éléments du capital constant, maintien des secteurs à faible composition organique, intensification du commerce extérieur, élargissement du système bancaire.

Ces diverses mesures ont soit des limites vite atteintes, soit une valeur palliative à court terme seulement, contribuant à long terme à renforcer la contradiction fondamentale; aussi la course au progrès, la croissance à tout prix sont-elles la panacée qui temporise cette baisse sans

45

pour autant la contrer, créant l'illusion d'un devenir lumineux d'abondance alors que le système capitaliste est structurellement voué à la stagnation.¹

X La mise en circulation, par le biais d'un marché secondaire des hypothèques, du capital immobilisé dans la propriété immobilière et foncière au profit du système bancaire, vise à "mobiliser" d'une façon fictive cette partie de l'épargne fixée dans les biens immobiliers. Il s'agit donc d'une stratégie destinée à pallier à la chute tendancielle du taux de profit et la politique culturaliste de conservation du patrimoine n'en est qu'une facette.

La contradiction inhérente à la loi de la baisse tendancielle du taux de profit qui accroît à la fois privatisation et socialisation de la production se manifeste dans les crises.

Il y a crise lorsque trop de moyens de production et de marchandises sont produits pour pouvoir fonctionner comme capital au même taux de profit. La réalisation de ce profit et la reconstitution du capital sont momentanément ralenties voire impossibles.

XX Le problème que pose la crise n'en est pas un de "sous-consommation", mais un de sur-accumulation du capital qui ne peut, en l'occurrence, être reconverti en valeur (- plus value) dans la production.

1. Cette finalité du système capitaliste n'est pas seulement soulignée par les économistes radicaux, elle l'est aussi par certains économistes néo-classiques qui se sont refusés à simplement faire l'apologétique d'un système, mentionnons Berle, Means, Robinson et même Keynes.

Aussi comprend-t-on l'intérêt pour les détenteurs de capitaux immobiliers qu'offre cette alternative d'"investissement" puisque ce marché, contrairement à celui des actions et des obligations, est complètement dissocié du cycle de la production, donc à l'abri des crises.

Ce transfert des capitaux du secteur productif au secteur immobilier est un phénomène d'ordre structurel facilement compréhensible, reconnu d'ailleurs depuis longtemps, autant par les analystes des questions immobilières que par ceux des cycles économiques.¹

De plus, le fait que l'"investissement" dans l'immobilier pour la construction possède un caractère de détermination sur le cycle de la production en raison de la demande en matériaux, force de travail, énergie... qu'il génère, a favorisé l'institution de pratiques contracycliques dans les dépenses budgétaires gouvernementales.

Mais ce caractère est, à plusieurs égards, provisoire et partiel. La construction domiciliaire sur laquelle a surtout porté l'action étatique ne représente, bon an mal an, que 4% du produit national brut des pays industrialisés. De plus, certains types de construction comme celle d'usines, voire de complexes commerciaux, s'inscrivent nécessairement en continuité avec les phases d'expansion.

Enfin pour construire des logements, encore faut-il qu'il y ait des gens à loger et pour construire des

1. De nombreux analystes des questions urbaines se refusent encore à accepter ce fait qui va à l'encontre de cette conception selon laquelle la croissance urbaine est un phénomène allant de soi, conception solidement ancrée et qui prend ses sources dans les travaux des premiers sociologues urbains comme Park, Burgess, Hoyt, Wirth.

bureaux, encore faut-il qu'il y ait des emplois à pourvoir dans le réseau de la circulation du capital.

Ces diverses exigences conjuguées au problème de la sur-accumulation conjoncturelle du capital imposent cette conclusion selon laquelle le transfert ne peut se produire qu'au moment où croissance et sur-accumulation coïncident. En période de récession ou de crise l'investissement dans la construction est sans objet.

C'est dans ces périodes que l'intervention étatique se manifeste sous formes de travaux publics, de programmes de rénovation, de conservation, créant un objet conjoncturel d'investissement. Il est remarquable que ce même vieux stock du parc immobilier qu'aujourd'hui on veut conserver était décrit dans les années 57-59 (période de crise) comme une gangue, un cancer qu'il fallait opérer par une rénovation urbaine. Avec la reprise économique les programmes de rénovation urbaine tombèrent dans l'oubli.

Donc comme palliatif aux crises, l'investissement dans la construction reste une mesure partielle et provisoire et il est prévisible que même largement monopolisés, ni la propriété foncière, ni le marché des hypothèques ne constitueront un remède efficace aux crises.

Caractère inflationniste du capital immobilisé

L'analyse d'un programme de rénovation ou de conservation ou simplement de construction montrerait que le capital mis en circulation est nécessairement supérieur à celui réellement investi dans la construction en raison de la rente qui est perçue dans le rapport de propriété.

Cette première observation indique clairement que cette pratique est nécessairement inflationniste et que par

100

conséquent elle dévalue le capital social contribuant ainsi à abaisser les profits puisque le capital reformé au terme du cycle de la production vaut moins que prévu.

De plus comme cette rente est constituée soit de capital constant, soit de capital variable, elle tend donc à accroître les dépenses de capital, ce qui entraîne dans un cas comme dans l'autre une baisse du taux de profit.

Ainsi, les pratiques monopolisatrices dans le secteur de l'immobilier non seulement ne contrent pas la tendance du système à être en crise ou en stagnation mais renforcent au contraire cette tendance.

Une fois monopolisée, la rente ne peut que réduire ce que Keynes dénomme l'"efficacité marginale du capital" en minimisant la perspective de rendement, ce qui tend à accroître le prix de l'offre en capital et conséquemment à réduire les investissements donc à accentuer la crise et/ou la stagnation.

Dans une situation où le capital social est dévalué, où le capital coûte cher et où le taux de profit est nettement à la baisse, seuls les agents économiques qui ont réussi à monopoliser ou presque des secteurs d'activité économique peuvent maintenir la valeur de leur capital, sans pour autant investir, en percevant une rente de monopole qui draine à eux une proportion toujours plus grande du capital social.

La création de rentes différentielles par le redéveloppement des centres-villes au cours des années 60 et 70, et maintenant une monopolisation accrue du financement immobilier, en attendant celle de la construction, placent le processus de capitalisation de la rente foncière sous

le contrôle effectif du capital bancaire et/ou financier; ces créations ont contribué et contribuent encore à concentrer encore plus le capital social entre les mains d'une poignée de technocrates-corporatistes qui, au nom de capitalistes le plus souvent ramenés au rôle d'épargnant, jouent avec la société comme si ce n'était qu'une partie de "monopoly".

Et l'Etat qui croit naïvement (ou fait comme si) remédier à une situation économique peu reluisante en mettant de l'avant des politiques comme celle de la "conservation du patrimoine", renforce la contradiction en favorisant cette concentration de l'appropriation.

Il faut à ce point pousser la réflexion en termes de rapports sociaux pour déceler les effets de cette pratique qui vise à monopoliser l'espace.

La valeur de l'espace

L'analyse montre que l'espace autorise une capitalisation de la rente foncière urbaine, donc que l'espace intervient comme moyen dans le processus d'accumulation du capital.

Cette caractéristique ne peut être attribuée à une qualité spécifique de l'espace, celui-ci n'a en effet aucune valeur propre; par contre c'est bel et bien à cause de cette capacité qu'il a une valeur.

Pour résoudre ce paradoxe, il faut donc distinguer l'"espace-donné", sans valeur, de l'"espace construit" ayant une valeur, le premier servant de support au second.

L'analyse montre également que la masse de la rente et que le degré de capitalisation dépendent directement, mais non exclusivement, des divers "usages" qui sont faits de l'espace-donné lequel est transformé en espaces-construits dès qu'il est utilisé.

Ces "usages" du sol déterminent donc des espaces-construits sur un espace-donné; autrement dit, ils se traduisent dans des formes. Comme tous les usages, ceux-ci sont dérivés des exigences inhérentes au fonctionnement et à la reproduction de la formation sociale quelle qu'elle soit.

Considérons l'hypothèse la plus simple, celle d'une détermination univoque, l'espace étant absolument dépendant, pour cerner les limites d'une telle conception.

Il semble réaliste de concevoir une relation déterminante d'ordre structurel entre le mode de production et la production de l'espace. Si, en effet, le procès de production est transformé d'une quelconque façon, il est indispensable que les transformations qui en résultent soient traduites dans le concret sous forme d'espaces-construits.

Toutefois, en rapport avec les données du problème énoncées plus haut, il faut également concevoir une relation déterminante, ou quasi, entre la "manière de vivre" (ou le genre de vie) et la production de l'espace. Si les conditions de la reproduction de la formation sociale changent, il est indispensable que les changements qui en résultent se traduisent dans le concret par une modification des utilisations des formes, voire une modification de formes elles-mêmes.

L'hypothèse d'une détermination simple est en tous points insuffisante puisqu'il faut également postuler l'exis-

tence d'une autre relation possiblement déterminante.

Ce double rapport ne semble pas évident, mais il ne fait pas de doute que nous sommes en présence d'un phénomène complexe, animé par une dialectique particulière dans laquelle l'espace et, par là, la forme ne sont pas de simples effets.

Il est clair également que tant et aussi longtemps que l'on reste au niveau des usages ou des utilisations la rente foncière demeure inintelligible. Par définition on ne peut discriminer des "usages" en termes de valeur. Il faut recourir à un intermédiaire.

La valeur sociale d'un "usage", en effet, peut-elle d'une façon intrinsèque reposer sur autre chose que sur son efficacité à assurer la vie, la survie et la reproduction d'une société? Or la discrimination des usages sur cette base ne permet pas d'expliquer la rente, encore moins la capitalisation. A moins de démontrer que l'une et l'autre sont "bénéfiques" pour l'"ensemble" de la société.

*La valorisation par
l'appropriation*

Il faut donc supposer l'existence d'un autre type de discrimination entre les "usages", discrimination générée à un autre niveau que celui de l'usage.

L'existence d'une telle différenciation entre usages, quelle qu'en soit la forme, est inconcevable à l'intérieur d'une théorie posant la société comme une entité monolithique, homogène ou systémique.

Il faut, et peut-être suffit-il de concevoir au contraire la société comme un ensemble composé d'entités

X antagoniques soumises à une relation objective antithétique du type dominant-dominé, exploitateur-exploité... C'est-à-dire un rapport de forces qui place nécessairement l'un des membres de la relation dans une position de déterminant, de force, de pouvoir par rapport à l'autre.

X Ainsi l'appropriation par l'entité sociale dominante de certains "usages" leur confère-t-elle une valeur extrinsèque du seul fait qu'ils sont la propriété exclusive de l'entité dominante par rapport aux autres usages délaissés au reste du corps social dominé.

Reste à identifier, pour une société donnée, le discriminant qui départage les usages du point de vue de l'entité dominante afin que celle-ci reconnaisse dans son propre intérêt ceux dont l'appropriation contribuera à assurer sa domination et à la perpétuer.

Imaginons une société animée par des relations antagoniques mais sans qu'il y ait une appropriation même partielle de la terre. Est-ce possible si, par ailleurs, il y a appropriation de certains "usages"? Non. La performance d'un usage s'effectue dans un temps et dans un espace. Aussi, ne serait-ce que d'une façon temporaire et circonstancielle, il y aura nécessairement appropriation de l'"espace-construit-pour-supporter-la-performance-de-l'usage-approprié", que cette appropriation soit de droit ou simplement de fait, qu'elle soit réelle ou virtuelle.¹

1. Il y aurait lieu ici de rejoindre et discuter des propositions faites, par ailleurs, sur le caractère sacré, magique ou tabou de l'espace ou de certains espaces.

Si la masse de la rente foncière est directement déterminée par l'usage, son principe par contre n'est attribuable qu'à l'appropriation du sol consécutive et conséquente avec celle des "usages" par le corps social ou la classe qui domine l'ensemble de la société considérée.

Il serait illusoire d'analyser un phénomène comme la rente foncière sans pré-supposer consciemment le rôle prépondérant des rapports sociaux puisque un raisonnement déductif n'aboutit à aucune explication conséquente ^{si il} ne fait appel à cette variable. Il ressort dès lors qu'il est encore plus illusoire de pré-supposer qu'une modification du phénomène puisse se réaliser si les rapports sociaux ne sont en rien modifiés.

Pour cette raison tout discours pronant une maîtrise d'un phénomène tel la spéculation par exemple, par le seul biais d'une intervention législative ou technocratique, nonobstant-tout changement au niveau des rapports sociaux, ~~risque fort de n'être qu'un simple discours que ce genre d'intervention, une fois réalisée~~ ait des effets contraires à ceux visés ou du moins prétendument visés. L'analyse de l'impact en termes de rente et de spéculation des règlements de zonage pourrait démontrer ce point.

Il faut souligner, en parallèle, qu'il est tout aussi illusoire d'analyser un mode de production sous son seul aspect économique. Compte tenu du fait que certains usages sont appropriés par un corps social dominant, la transformation de ces usages et même de l'ensemble des "usages" dans le temps ne peut résulter d'un quelconque processus de "différenciation" aveugle et inexorable; la transformation aura lieu seulement si elle satisfait aux intérêts de la classe dominante soit parce qu'elle renforce sa domination ou tout au moins parce qu'elle n'y porte pas atteinte,

De ne demeurer qu'au niveau
du discours ou bien, alors, une fois réalisé
il est possible que ce genre d'intervention
sans aucun ?

X

X

X

P

X

P

o

soit parce qu'elle répond à une exigence de continuité de cette domination. La transformation peut aussi avoir lieu parce que les rapports sociaux ont été modifiés.

L'analyse du mode de production doit donc s'effectuer de concert avec celle des rapports sociaux simplement parce que ces deux objets sont en fait indissociables.

Ainsi les grandes transformations qui dans le temps ont marqué le mode de production capitaliste peuvent-elles être reçues par l'analyste, à la fois comme des ajustements d'ordre quasi structurel du mode de production et comme des altérations significatives de modifications survenues au niveau des rapports sociaux, que celles-ci aillent dans le sens d'un renforcement ou d'un affaiblissement des rapports de force.

Le processus d'urbanisation

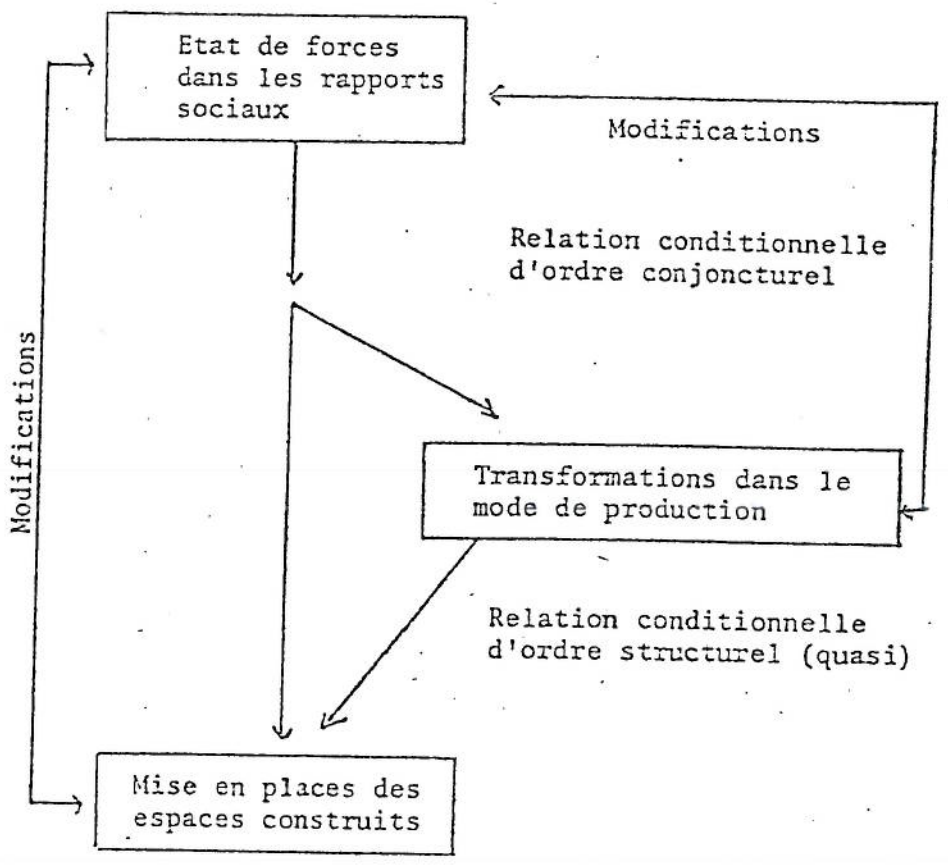
Aussi puisque les nouveaux "usages" générés par ces transformations occupent nécessairement un temps et un espace, ils doivent être "mis-en-place" par rapport aux espaces construits déjà existants. La relation au sol, pré-existante à ces modifications, peut, selon les cas, devenir une entrave ou un catalyseur des transformations.

Puisque tout usage doit être mis-en-place, non seulement sur l'espace-donné, mais aussi par rapport aux espaces-construits, la "localisation" n'obéit pas à des lois structurelles, c'est-à-dire hors de portée de l'action, mais obéit plutôt à l'état des forces qui animent les rapports sociaux; bien plus, la "localisation" participe de cet état.

L'espace constitue donc un enjeu politique pour les différents groupes en rapport dans une société puisque celui-

ci peut assurer une certaine maîtrise sur les pratiques d'une société. De plus, comme tend à le montrer l'analyse, cette maîtrise est doublement importante puisqu'elle facilite l'accumulation du capital social.

X Dans la ligne de ~~ce~~ qui s'élabore on peut poser l'urbanisation comme un mode de mise en place dans l'espace de "construits", donc de formes, conséquents à la fois avec les impératifs d'ordre quasi-structurel dictés par les transformations successives du mode de production et avec les conditions d'ordre conjoncturel résultant de l'état de force des rapports sociaux; sachant, par ailleurs, que ces dernières conditionnent également les premières, soit en termes schématiques:



En regard de notre mode de production, dit d'économie libérale, articulé sur une contradiction fondamentale qui fait que la production est de plus en plus socialisée et à la fois de plus en plus maîtrisée par une fraction toujours plus petite de la société, quelles fonctions assurent la maîtrise de l'espace sinon d'autoriser le contrôle indirect des fonctions économiques socialisées et par conséquent de renforcer la maîtrise de la fraction dominante sur le mode de production et par là sur la société en entier.

De plus, comme le mode de production doit s'inscrire dans l'espace, la maîtrise de ce dernier est un impératif pour ceux qui dominent effectivement le mode de production, puisque le non-contrôle de l'espace ne pourrait que miner celui qu'ils ont sur le mode de production.

En continuité avec la reconnaissance des mécanismes économiques qui rendent compte de la circulation du capital et de son transfert du secteur productif au secteur improductif et vice-versa¹, le caractère contracyclique de l'urbanisation peut se comprendre à partir de l'articulation entre rapports sociaux, production et spatialisation.

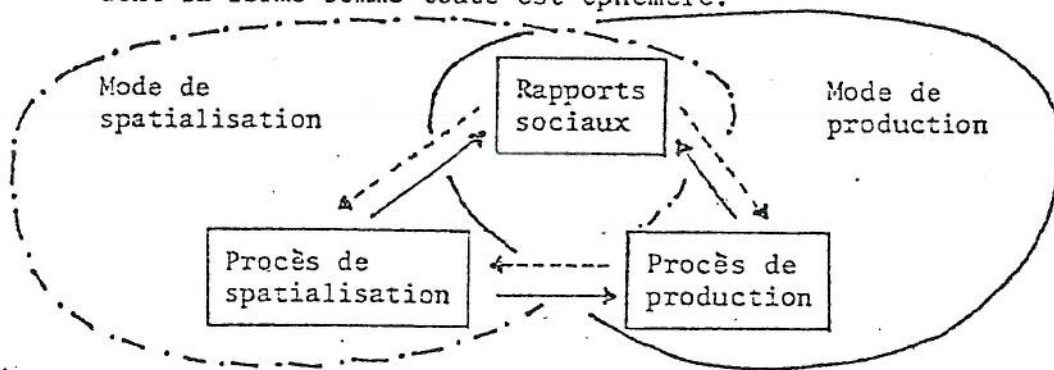
Dans la perspective la plus simple, considérons cette éventualité. Le corps social dominant d'une société génère des transformations dans le mode de production qui nécessairement aggravent la contradiction fondamentale, c'est-à-dire socialisent un peu plus la production et concentrent encore plus la maîtrise réelle sur celle-ci; comme ces transformations doivent être spatialisées, si la spatialisation s'effectue sur un espace déjà approprié, elle

1. Cette description recouvre la même réalité que M. Keynes a traduite dans son équation où l'investissement est égal à l'épargne.

peut atténuer les effets de la contradiction en assurant de façon indirecte la maîtrise d'"usages" par ailleurs socialisés. De même ce type de spatialisation contrecarre les velléités d'autonomie et de domination d'entités sociales rivales en plaçant leurs "usages" sous le contrôle indirect de la classe dominante qui s'est déjà approprié l'espace.

~~X~~ Dans les autres cas, ou bien la monopolisation et des "usages" et des "espaces-construits" s'accroît, ou bien les conflits entre corps sociaux rivaux s'actualisent dans l'espace-construit. L'espace n'est donc pas un pur reflet de la société même si les pratiques sociales s'y inscrivent, l'espace apparaît comme un moyen d'organisation en raison de la relation structurelle, mode de production -----> mode de spatialisation, mais il est aussi un moyen de maîtrise de la société en raison de la relation conjoncturelle entre les rapports sociaux et à la fois les systèmes de production et de spatialisation.

La production de l'espace est donc génétiquement liée aux trois types de relations entre les trois entités dont la forme somme toute est éphémère.



~~X~~ La mise en relation du mode de production et du mode de spatialisation est impossible, à notre avis, si l'on ne tient pas compte des relations avec les rapports sociaux qui structurent la société considérée.

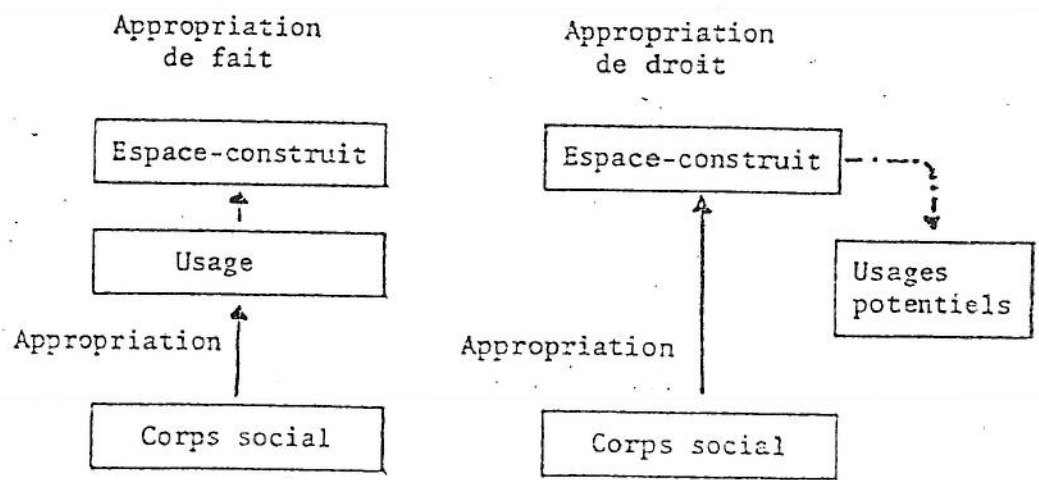
Une fois reconnue cette triple dialectique, le caractère instrumental de l'espace s'avère lisible.

L'espace construit se superpose à l'espace donné, la maîtrise en général est médiatisée par la construction de cet espace, c'est-à-dire par la mise en place des formes ou leur remplacement.

Un espace est construit en fonction d'une utilisation (usage) donnée puisque qu'un usage est nécessairement spatialisé. L'utilisation d'un espace pour un usage donné discrimine donc cet espace, elle le différencie du reste de l'espace, elle le construit.

L'espace moyen de domination

Cette différenciation est relative, historique, transitoire. La maîtrise de l'espace s'effectue par le biais d'une utilisation; celle-ci étant instable, elle peut cesser, disparaître; mais comme elle s'inscrit sur un objet naturel il est conséquent que, lorsque l'appropriation de "fait" c'est-à-dire via l'utilisation devient une appropriation de "droit", elle porte sur l'espace-donné-différencié et non plus sur l'utilisation, et ce, en raison du caractère instrumental permanent de l'espace.



Ce glissement, cette éviction des usages, accroît la portée de l'appropriation puisque la maîtrise peut s'exercer sur des usages potentiels.

De plus, comme la distinction au niveau des manifestations entre espace-donné et espace-construit n'est pas évidente, l'espace-construit est affublé des qualités propres au premier. Ainsi les produits sociaux apparaissent comme des objets, des données inéluctables, des contraintes auxquels on ne peut rien.

L'espace cache alors les rapports sociaux lorsque sa nature artificielle est subtilisée. Ce tour de magie, en renvoyant à Dieu le pourquoi de la différenciation de l'espace-construit, laisse croire soit que l'économique détermine la construction de l'espace, soit que l'espace détermine le social selon que l'on adopte une perspective matérialiste (incomplète) ou une perspective écologique (impossible).

X X X X

*L'espace temporise
la contradiction*

Une première conclusion se dégage: la maîtrise de l'espace et celle des processus de différenciation des formes, espaces-construits, permettent de temporiser les effets de la contradiction fondamentale du mode de production capitaliste.

En contrôlant la mise en place des formes et l'utilisation qui en est faite, cette maîtrise assure celle des utilisations socialisées par le développement du mode de production, comme elle permet le déplacement ou la mobilisation, l'organisation ou la désorganisation de la population dans l'espace selon les exigences de la classe dominante.

*L'espace autorise
l'accumulation.*

Toutefois, comme ces espaces-construits ont également une valeur marchande, assujettis donc aux lois économiques, et que de plus ils constituent un puissant moyen d'appropriation du capital, ils contribuent à renforcer ces mêmes contradictions.

*L'espace affecte la
culture*

Une conclusion seconde transparait également: cette maîtrise des formes et de leur mise en place permet d'influer sur la manière de vivre, sur le processus donc de valorisation des formes. D'où l'imposition indirecte des valeurs culturelles convergentes avec les exigences de la domination d'une classe qui capte ainsi ce processus de reproduction de la formation sociale et le soumet à ses intérêts.

Ceci implique, en regard de l'opération conservation du patrimoine, que certes il existe des raisons à la fois structurelles et conjoncturelles sur le plan de l'économie qui explicitent une partie du pourquoi, du comment et du quand de cette opération, mais aussi que ces raisons pour nécessaires qu'elles soient, sont insuffisantes.

*L'espace renforce la
domination*

Une telle opération, si le raisonnement est juste, vise également à garantir le contrôle des éléments sociaux dominants sur ceux qui le menacent, même si à priori ces groupes apparaissent démesurément démunis. Le délogement noté lors d'opérations de conservation menées ailleurs apparaît dès lors non pas comme une conséquence économique, mais comme un objectif politique.

Rappelons-nous que les troubles sociaux les plus graves qui ont éclaté dans les années 60 ont touché les milieux les plus défavorisés (les noirs aux U.S.A).

Or, si comme l'analyse le porte à croire, la concentration du capital social va de pair avec une réduction des investissements qui affecte principalement les secteurs d'activités économiques faiblement monopolisés, avec une inflation qui dévalue le capital social de même qu'avec un accroissement du chômage, il est clair que ce seront les couches sociales les plus démunies qui seront les plus affectées.

Ce sont les personnes à revenus fixes, ceux qui vivent sur les transferts de paiement, les travailleurs des secteurs à faible composition organique et dans l'ensemble les ouvriers du secteur productif.

Aussi, une fois encore, l'espace va-t-il servir à temporiser les effets de la contradiction, à laquelle lui-même contribue, en déplaçant et dispersant les éléments sociaux déjà en marge des contrôles usuels (comme l'obligation de travailler, par exemple), et ceux que risquent de marginaliser les effets même de la contradiction.

*L'espace actualise la
subversion*

Une conservation du patrimoine de type "culturaliste" matérialise donc une opération de subversion de la classe dominante contre les couches les plus faibles dont la marginalité réelle ou potentielle les soustrait aux contrôles usuels, ce qui leur confère un potentiel révolutionnaire réel.

De telles politiques de conservation, et celle du Québec n'y échappe pas, visent donc: 1) à mettre en circulation un capital mort pour des raisons économiques et 2) à détourner les effets des contradictions en déplaçant les couches sociales les plus affectées.

De plus, comme l'opération bénéficiera aux couches moyennes qui trouveront à se loger à moindre coût à un moment où l'absence d'intérêt dans la construction a créé une crise du logement, la classe dominante trouvera un appui à l'intérieur même du prolétariat encore une fois divisé à son insu.

Au terme de l'analyse du champ de la production, il ressort que la manipulation de l'espace sous sa forme marchandise répond à des objectifs à la fois économiques et politiques, mais cette manipulation reste contradictoire ne faisant que reporter à plus tard les effets potentiels de cette contradiction tout en l'intensifiant.

Cette manipulation de l'espace à la fois comme ~~X~~ marchandise, et porte ~~de~~ valeur laisse présupposer que son "efficacité" repose, pour partie, sur sa capacité de forcer les individus à s'"auto-adapter" aux modifications nécessaires à la reproduction des rapports de production, à se soumettre.

Instrument efficace, l'espace participe de la finalité de la main qui le manie; si aujourd'hui il soumet, demain il peut libérer. Il faut donc le concevoir comme un moyen à acquérir, comme un objet stratégique pour lequel des classes s'affrontent et qui même oppose des fractions de classes.

La question du patrimoine immobilier en est une de luttes urbaines, significative à ce titre de la lutte des classes.

III.- ANALYSE DE LA FORME URBAINE

1.- VERS UNE THEORIE DE LA FORME URBAINE.

Prise de position

L'élaboration d'une théorie de la forme urbaine donnera un sens aux différents discours jusqu'à présent tenus. Les textes contiennent des éléments d'une requête en définition de l'urbain, accédant à un degré de généralité aussi insistant que celui de la forme-marchandise en économie politique.

Cette prise de position réaffirme le rôle qu'est appelée à tenir dans l'ensemble du projet l'information morphologique. Celle-ci fut commandée en vue de "tester" le potentiel d'une lecture de la forme urbaine en ce qu'elle a de spécifique, au cas où l'information produite par cette lecture pourrait aider à reconnaître avec un degré recevable de certitude les aires patrimoniales. Or cette lecture mobilise non pas un code ou une technique mais une méthode (scientifique?) se fondant sur la supposition que la forme urbaine jouit en théorie d'une certaine autonomie (ou autonomie "relative").

Rencontres

Examinons les informations qui se sont accumulées jusqu'à maintenant, de façon à dégager dans un premier temps les "rencontres" qui s'y opèrent, afin de découvrir dans un temps second les lignes de force autorisant l'articulation d'une chaîne signifiante propre à l'urbain. Les rencontres sont nombreuses, et les plus engageantes seulement seront retenues, qui touchent les thèmes de la culture, de l'histoire, du patrimoine, des modes d'intervention. Au sujet de la notion de culture, il y a lieu de repenser à la définition heuristique de mise en valeur. Il faudra préciser que la mise en valeur "urbaine" transforme en objet ("naturel") le produit d'une autre culture la précédant. De cette façon la définition heuristique tient compte d'une part de

la culture pour soi, i.e. mise en valeur pour usage social, d'autre part de la culture pour l'usage par l'Autre (imaginaire et/cu réel), i.e. pour l'échange. Ce qu'on appelle dans plusieurs textes la "culture dominante" ou "seconde"¹ correspond à cette mise en valeur pour l'Autre qui transforme en objet, qui "naturalise" la mise en valeur sociale, par et pour le social. La référence à l'histoire va dans le même sens: la mise en valeur aliénante fait sortir de l'histoire l'usage social de la forme urbaine, elle arrête le cours d'une histoire², elle "fait mourir" la production urbaine en ce qu'elle a de social - en l'occurrence les formes produites figées en objets-signes, désormais consommables, s'accompagnent non seulement d'une déportation mais d'une déstructuration sociale. La question du patrimoine se radicalise en conséquence, elle devient effectivement une question de vie ou de mort³, ou bien la notion de patrimoine est purement architecturale, "objective" et elle fait ainsi abstraction des formes en tant que produits collectifs et cautionne des interventions meurtrières - ou bien la notion de patrimoine englobe le processus de sa genèse et elle tient compte à ce moment d'interventions qui consistent à y vivre.

Discussion

Certains désaccords sont à élucider relativement au joint (s'il y en a un) entre formes architecturales et forme urbaine, relativement à une alternative close qui exclut l'hypothèse d'une autonomie de la forme urbaine. Ces deux obstacles se recoupent par ailleurs: le premier

1. Cf. 1ère Partie
2. Texte Méthodologie, rapport intermédiaire
3. Annexe Intervention.

est d'ordre technique, il empêche le décollage du levé morphologique sur le terrain; le second est langagier, il neutralise après coup la théorie latente à ce levé. Les passages significatifs ne sont pas ici relevés, il suffit de reformuler certains principes concernant le rapport aux formes architecturales principalement. En bref, la forme urbaine n'est pas le total, même associatif, des formes architecturales. Les impasses auxquelles conduisent les inventaires à base de caractéristiques architecturales peuvent ici nous mettre sur une bonne piste.¹ Dans ces inventaires, l'impasse est d'autant plus manifeste que le souci d'y représenter tous les signes architecturaux les dirige. Pourquoi? Parce qu'à l'ensemble de ces caractères il manque toujours quelque chose et ce qui manque relève justement de l'urbain. Et ce manque n'est pas compensable, il est au sens fort une abstraction. Une forme concrète, définissable en termes architecturaux, matérialise aussi une abstraction, en ce sens qu'elle prend la place d'une autre forme, laquelle en disparaissant participe d'une abstraction. C'est précisément ce que n'oublie pas la carte morphologique qui représente en chaque lieu un manque, un négatif. A noter que ce qui disparaît ne procède pas d'une nature, il s'agit au moins d'une écologie, disons d'un milieu habité (écologie: de "oikos" - maison, habiter), par des indigènes, plus tard par des clercs, des artisans, plus tard par des bourgeois, plus tard par des olympiens nomades: des prolétaires, des ouvriers, des fonctionnaires occupent aussi des portions d'espace - paradoxalement l'habitat de ces "peuplades" on ne peut plus sédentaires est loin d'être stable. De nos jours, l'ensemble des productions spatiales disparues à la faveur du bâti concret s'impose de plus en plus comme définissant la forme urbaine, repérable dans ce qui fut campagne aussi bien que ville. Cette forme urbaine

1. Rapport inventaire - Annexe

par définition manque, elle est une abstraction à découvrir au détour d'une théorie parce que par elle se structure le paysage tangible. Une fois que cela sera saisi, on comprendra les impasses dans lesquelles butent les inventaires traditionnels; faisant abstraction d'une abstraction, ces inventaires ne peuvent mettre la main sur l'outillage théorique qui seul permet d'ordonner, de structurer. Leurs données pour cette raison s'atomisent, se morcellent, elles prêtent le flanc à l'arbitraire.

*L'autonomie de la
forme urbaine?*

L'impact technique d'une telle approche est considérable. La classification des formes cellulaires de l'occupation de l'espace urbain, selon les modes de production mis en oeuvre ou les moyens technologiques utilisés, ne vient pas seulement compléter la liste des indicateurs architecturaux telle qu'entreprise par les inventaires traditionnels. Cette classification ne consiste pas non plus à soumettre l'analyse d'un phénomène architectural à un "tamisage" marxiste comme si une grille construite à partir des catégories de la forme-marchandise permettait de trier spontanément des formes cellulaires observées une à une sur le terrain. Il y a un peu de cela parce que c'est inévitable au début, mais il faut que cela soit provisoire. En effet les critères technologiques sont momentanément exploités parce qu'ils procèdent d'un niveau parallèle à celui qui doit tôt ou tard être recherché, celui de l'urbain. Ainsi, aussitôt que certaines formes cellulaires commencent à se grouper dans l'espace, la rigueur de ces critères s'estompe et cède le pas à une définition de chaque forme dans son rapport à ses voisines. Une tentative analogue fut effectuée il y a quelques années, mais avec beaucoup moins de succès, à partir des matériaux de la sémiologie (la forme étant perçue comme signifiante, la fonction comme signifié et la barre séparant S et $s(\frac{S}{s})$ devait correspondre au "kitch" ou

"style", à toutes ces "formes sans destination"). Quoiqu'il en soit, le niveau de l'urbain est cherché à partir du moment où l'on constate qu'il est impossible de le capturer à partir d'autres niveaux parallèles, le côtoyant mais ne coïncidant pas avec lui. Le fait de partir de niveaux aussi synthétisants que ceux de la forme-marchandise ou de la forme-signifiant ne permet pas de surmonter cette difficulté: cela revient à dire que les facteurs identifiés de l'extérieur de la forme urbaine ne parviennent pas à "expliquer" celle-ci.

*Théorie, vacuum,
abstraction*

Un bond théorique doit donc être franchi. Ce bond dans l'abstraction se compare au passage de M-A-M à A-M-A,¹ il est à ce point difficile qu'il se réalise lorsque tous les critères extérieurs (externes), parce qu'ils échouent, sont abandonnés au bénéfice de la recherche de critères internes, dépendant des rapports entre certaines formes spécifiques et non plus des rapports de ces formes à des facteurs ou fonctions externes, y compris les facteurs relevant de la dynamique interne de la forme-marchandise dont on ne saurait nier le caractère impératif. Ces rapports de formes dans l'espace, à mesure qu'ils se dépouillent des connexions directes aux facteurs extérieurs, induisent la découverte d'emplacements ou mieux de remplacements, i.e. de places exprimant dans chaque cas concret et positif un envers négatif, un vacuum. Les échecs notoires de certains inventaires s'éclairent ainsi de la réduction de la forme urbaine aux formes architecturales tangibles. Même si l'on ajoute à la description de celles-ci des critères factoriels se supportant d'une lecture marxiste, cette réduction continue d'enfermer dans le concret l'analyse, elle fait abstraction de l'abstraction pourrait-on dire, elle nie un négatif par ailleurs structurant comme déjà entrevu.

1. M.A.M.: Marchandise/argent/marchandise
A.M.A.: Argent/marchandise/argent

La notion de vacuum devient, dans cette optique, centrale. Au plan pratique parce que les vacuums ont des attributs de centralité urbaine, au plan théorique également parce que cette centralité permettra d'exprimer que sous l'entreprise de logement, par exemple, peut se cacher une opération de délogement. La chaîne signifiante sera utile à la découverte d'un sens s'il est supposé que ce vacuum urbain est lui-même signifiant, i.e. structurant. Sous ce rapport l'urbain n'est pas un ensemble de tours, de gratte-ciels, de bâtiments, il est de prime abord un trou, une forme creuse dans laquelle prennent place des formes architecturales d'autant plus fétichisées que le vacuum qui en a permis l'implantation est nié, aboli, amnésié (refoulé ou "forclos").

X
Cette entrée en matière n'a pas pour but de convaincre, ni d'embarquer qui que ce soit, elle insiste seulement sur la nécessité occasionnelle de ce bond théorique dans une abstraction potentielle et spécifiquement spatiale, géographique, disons "urbaine", très simplement parce que, sans l'hypothèse d'une telle forme absente agissant dans le paysage concret, le décollage des levés morphologiques sur le terrain n'aurait pas eu lieu. Il faut au moins savoir que s'il est encore demandé que la figuration des formes concrètes dépende toute entière d'observations à caractère architectural, la réalisation de cartes morphologiques, comme celles qui furent exécutées ^{en 1976} ~~en 1976~~ est impossible. Par ailleurs, si après coup il est décidé que l'urbain procède de facteurs externes, que par exemple la forme urbaine n'est que projection dans l'espace des lois économiques ou des processus de l'organisation de la société, il faut savoir en l'occurrence que la conception théorique de ces cartes morphologiques subit un "crash" même si elle est jugée "diantrement intéressante". Encore une fois, il n'est pas question de forcer l'adhésion à l'un ou l'autre "point de vue" sur la forme urbaine, il s'agit

seulement de ne pas reculer et de garder une ouverture sur
une élaboration théorique possible dans cette direction.

2.- QU'EST-CE QU'UNE VILLE?

Si l'on examine de près les discours habituellement tenus sur la ville, sur l'"urbain", le manque de théorie se fait sentir aux deux extrémités. A l'amont, aux moments de la description, de l'analyse, la théorie demeure le plus souvent inconsciente. Suffisamment voilée par des expérimentations immédiates, la théorie s'avère inutilisable, serait-ce à la faveur de sa propre négation. A l'aval, aux moments de l'explication, de la synthèse, le manque de théorie entraîne la recherche d'un encadrement théorique extérieur, élaboré à partir d'études sur les rapports sociaux, les facteurs économiques, les technologies, soit autant de "contenus" qui sont présentés comme engendrant la forme urbaine sans qu'il soit pour autant supposé que la forme urbaine pourrait de son côté agir dans leur configuration.

L'indispensable théorie

Le processus d'une évacuation de la théorie aux moments analytiques se manifeste dans l'éclatement des classifications, de la taxinomie des formes concrètes, architecturales. Les inventaires s'attardant aux caractéristiques architecturales ou autres, en vue d'intervenir en faveur de la protection du patrimoine par exemple, ne connaissent que des succès. Et la perspective de "nouveaux" inventaires plus complets ou "meilleurs" apparaît de moins en moins engageante si l'on considère que les inventaires actuels marquent l'aboutissement de perspectives naguère perçues comme telles. Les inventaires échouent parce que de chaque forme concrète ils ne retiennent que les indicateurs positifs. Or, à chaque forme concrète des indicateurs manquent et ces indicateurs manquants peuvent être remplacés par des indicateurs représentatifs de catégories autres. Les indicateurs "étrangers" dans chaque catégorie ne sont donc pas interprétables parce que les

171

lacunes qu'ils occupent ne sont pas préalablement identifiées. Comme l'acte théorique est indispensable à l'identification de ces lacunes (cette affirmation frôle la tautologie: le besoin de théorie se supporte d'une concrétude lacunaire), il est compréhensible que le manque de théorie compromette le classement des indicateurs, surtout ceux qui occupent les lacunes tout en les cachant, et par voie de conséquence la délimitation des catégories. Il n'est plus possible de distinguer l'essentiel de l'accessoire, la règle de l'exception; il n'est plus possible autrement dit de classer, d'inventorier, même avec les appareils les plus perfectionnés, parce que dans chaque cas concret les indicateurs étrangers ne sont pas interprétables, ni identifiables comme tels. Ainsi, au lieu d'entrer dans une classification où trouvent place ses voisines et par quoi elle peut se comparer à ces dernières, chaque forme concrète s'impose elle-même comme totalité incluant différentes parts. Et comme à cette totalité il manque quelque chose, chaque part devient à son tour totalité et ainsi de suite. Eclatement de la taxinomie. L'absence de théorie induit toute description des formes urbaines dans un labyrinthe de notions, de mots où il devient de plus en plus rigoureusement impossible de se retrouver. C'est pourquoi l'inventaire doit céder le pas devant une analyse et ne se concevoir que dans le sillage d'une telle analyse, ici qualifiée de "morphologique", mais qui en fait s'avère langagière, théorique au niveau de formes, "scientifique".

A défaut d'une théorie se dégageant lors de l'expérience, l'explication des formes concrètes architecturales ou autres, la synthèse dont on éprouve le besoin pour circuler un peu plus à l'aise dans le labyrinthe, bref les interprétations de la forme urbaine contenant ces formes concrètes dépendent de théories élaborées dans des analyses de formes autres, par exemple, la forme-marchandise décryptée par K. Marx. Il suffit de supposer que la forme

12

urbaine ne soit que la projection spatiale des rapports de force déterminés par la forme-marchandise et l'on s'attend ainsi à ce que soient neutralisées les inconséquences liées au manque théorique dans les limites de l'urbain. Une quelconque "transcendance" attribuée à la pensée marxiste rachète ainsi les inconséquences propres aux expériences sur l'urbain. Un tel transfert n'est pas recevable "scientifiquement", il ne peut que "récupérer" la critique ayant permis la lecture de la forme-marchandise en plaçant le mérite de celle-ci au compte de la théorie de l'Autre. Ce sur quoi il faut insister quand une telle démarche est en vue, c'est sur l'altérité de la cause. Si la théorie d'une forme explique la forme urbaine, celle-ci est appréhendée comme effet. Certes, la théorie de la forme-marchandise est devenu traduisible grâce à une lecture critique qui force l'admiration, mais en tant que cause d'une forme pour sa part privée de théorie, elle s'impose comme étant la théorie de l'Autre, elle est irrémédiablement récupérée, abolie. En d'autres termes, les inconséquences liées au manque de théorie propre à l'urbain ne sont pas récupérables, mais y sont récupérées les théories empruntées à d'autres circuits.

Forme-cause abstraite

*Formes-effets
concrètes*

Si la forme urbaine n'est qu'un effet et si en tant qu'effet elle est passive, déterminée de l'extérieur, cette forme urbaine n'a rien à voir avec l'abstraction ni avec la théorie; elle se définit à priori comme le total des formes concrètes, comme un ensemble de signes. Or, les formes-signes ne renvoient qu'à des fonctions "premières". Les formes concrètes en tant que signes mettent en cause des fonctions utilitaires. La théorie de l'Autre au sujet de l'urbain s'enferme tôt ou tard dans cette relation vectorielle de causes fonctionnelles et d'effets formels comme si le paysage urbain était déterminé par les fonctions qui rendent utiles ses formes concrètes.

La théorie de l'Autre n'a rien à voir avec un quelconque héritage scientifique ou culturel. La théorie de l'Autre n'est pas explicitée en un discours conscient, elle est véhiculée par une avalanche de mots d'ordre, de préceptes souscrivant à des modes et à des morales qui ont la force des représentations de l'imaginaire social. Ainsi, en ce qui concerne la ville, l'urbain, la connotation étroitement économique de la fonction utilitaire fait glisser les interprétations les plus raffinées sous les fantasmes de la publicité libérale. Du simple fait que les formes urbaines soient initialement perçues comme mises en place pour des raisons utilitaires, l'ensemble de ces formes, la ville, apparaît spontanément comme prenant effet de l'économique. Par ailleurs, la cause économique n'est pas entre les mains de ceux à qui se destine ce message théorique, de la même manière que la publicité promet à son destinataire ce qu'il n'a pas. D'où le syllogisme: l'effet urbain a une cause économique; or la cause économique est ailleurs, donc ici il n'y a rien à faire. Il est indéniable que les doctrines "officielles" sur la forme urbaine, soutenues par les informations accumulées à l'Université tout particulièrement, affichent ouvertement et quotidiennement ce syllogisme auprès d'usagers qui pour la plupart n'ont pas les moyens d'acheter un bungalow et qui doivent faire appel au crédit pour se procurer un téléviseur ou une automobile (usagée). On s'étonne ensuite du sentiment d'échec, d'impuissance qui frappe les "usagers" de la forme urbaine; on s'étonne du désarroi des professeurs, de l'inefficacité des fonctionnaires, de la démission des étudiants. Dès qu'il s'agit de la sauvegarde du patrimoine notamment, ce sentiment d'échec place les intéressés dans la position de Job qui attend sur son tas de fumier que Dieu consente enfin à ne plus le déposséder. C'est que les intéressés sont déjà convaincus que leur "objet" est piégé par une cause économique et que cette cause dépend de l'Autre. Les attributs de la scien-

tificité sont évidemment capturés par la théorie de l'Autre et lui donnent des allures de vérité objective. C'est pourquoi il faut démontrer entre autres choses que le syllogisme, précédemment reconstitué, tire sa force d'une publicité mensongère. Mais il faut surtout risquer le bond dans une théorie consciente de la forme urbaine, accessible à toutes les bourses.

Supposer que la forme urbaine soit non seulement effet passif mais cause active, c'est risquer une entreprise théorique où la ville acquiert d'entrée de jeu un statut équivalent à celui de la forme-marchandise et du signifiant-phallus. En effet, une forme causale produit d'autres formes à la condition de disparaître; elle se résout dans une abstraction, elle ne libère plus qu'un contenu logique par quoi se comprend le style d'assemblage, l'articulation des formes concrètes, mais cette forme-cause en soi est par définition perdue. La forme urbaine serait une telle forme-cause, c'est-à-dire une "cause perdue", elle risque ainsi d'apparaître comme une autre de ces formes vides, creuses, soit une autre de ces abstractions convoitées, fétichisées comme la forme-monnaie, le phallus. Et de la même manière que la logique interne de la forme-marchandise piège les rapports sociaux, de la même manière que la relation à l'Autre phallique piège les rapports sexuels, la forme urbaine doit piéger un rapport quelconque s'il est supposé qu'elle se constitue dans une abstraction agissant dans le restant concret. La recherche de ce rapport s'avère inséparable de l'élaboration d'un scénario théorique, d'un enchaînement logique à découvrir par le style d'un rapport spécifique à l'espace qui, par ailleurs, est dépisté dans la mesure où un tel enchaînement logique est supposé.

Rupture

La demande théorique jusqu'à présent acheminée se

justifie de l'éclatement des classifications au moment analytique et de la toute puissance de la théorie de l'Autre au moment synthétique. Les insatisfactions entretenues par le manque d'une théorie des formes propres de l'urbain ne suffisent pas cependant à dynamiser le surgissement théorique, elles ne suffisent même pas à encaisser le risque de l'entreprise. C'est pourquoi le scénario théorique ci-après proposé marque une rupture des entreprises justificatrices, laquelle est nécessaire à la recherche en toute liberté du rapport problématique spécifique à la forme urbaine. Il semble que ce rapport soit de culture, de civilisation. Le contenu "logique" de la forme urbaine serait la culture.

X Les considérations sur la culture sont incidentielles dans les lectures sur la forme-marchandise. Mais dans la perspective d'une lecture de la forme urbaine, les percepts et concepts de culture sont principiels, ils s'y construisent dans le sillage de cette définition instrumentale, heuristique, qui fait de la culture une mise en valeur. Cette définition insiste sur le rapport au milieu, à l'espace, elle fait découvrir la culture à la fois comme produit et comme processus, soit le processus d'une transformation et d'une organisation du milieu "écologique". Associée au processus de mise en valeur du milieu, la notion de culture ranime et développe la notion égarée de manière de vivre ou mieux de "genre de vie".

*Urbain, culture et
genre de vie*

Les notions de culture et de genre de vie s'annoncent ici comme interdépendantes. Ces notions présentent des contours encore imprécis. Elles n'ont pas été suffisamment forgées à la faveur d'une théorie et sont peu utilisées dans les discours se réclamant des théories les plus autorisées actuellement. Ainsi, ces notions sont peu utilisées parce que faiblement articulées au regard d'une théorie; par ailleurs l'usage de ces notions est indispensable à la préhension de la théorie qui en retour cisèle les contenus de ces notions, et ainsi de suite. Le ~~cycle~~ ^{cercle} vicieux se brise lorsqu'il est admis que ces notions restent floues parce que des

théories dédouanées ne parviennent pas à les mettre en orbite, donc qu'il faut pour obtenir plus de précision consentir à une élaboration théorique originale et utiliser à cette fin les notions de culture et de genre de vie. En d'autres termes, ces notions sont spécifiques à une théorie originale: le développement de cette théorie originale, celle de la forme urbaine, garantit un éventuel raffinement de ces notions - par ailleurs l'usage de ces notions est indispensable à l'émergence théorique. Dans une telle voie, la récusation de la notion de genre de vie n'est pas recevable, pas plus que cette méfiance systématique à l'égard de la notion de culture. Si les discours théoriques en vigueur satisfont aux besoins des différentes pratiques au point d'éclairer avec justesse tous les contenus problématiques à l'heure actuelle, il y a lieu de renoncer à l'usage des notions qui renvoient à des contenus mal délimités vu que la confusion ne peut être mise au compte du rayon limité de l'éclairage. Mais cette présomption ne vaut pas le risque d'une théorie originale de la forme urbaine pouvant raffermir l'enchaînement théorique existant, lequel suppose par la même occasion que le rayon de l'éclairage actuel soit limité et que les notions encore mal définies profitent à, et de, cette théorie originale.

La définition heuristique de la culture, comme déjà proposée, s'inscrit dans une telle perspective théorique. Le simple fait de supposer que la culture soit le contenu de la forme urbaine stimule un découpage décisif de la notion, l'attachement à une signification stricte, étroite au sens où le contenu passe juste et non au sens d'une irresponsable réduction. En affirmant dans ce circuit théorique que la culture est une mise en valeur, la forme urbaine apparaît comme contenant les multiples transformations de l'espace et plus précisément du "terrain", soit au sens étymologique une agri-culture. Au sens strict, la culture

ou mise en valeur des champs a pour but une meilleure fertilité, par extension une plus efficace productivité adaptée aux besoins de la subsistance. Mais ce sens strict porte inévitablement une dimension critique car la notion de champ est obstinément métaphorique, elle évoque une portion d'espace où se déploie un rapport de force. Ainsi, la notion de culture au sortir du défilé théorique fait appel, d'une part, à des transformations du terrain qui produisent le paysage et de l'autre à un potentiel rapport de force latent à ces transformations ou mises en valeur. La notion de mise en valeur entraîne de cette façon le contenu culturel de la forme urbaine dans le sillage de la logique interne de la forme-marchandise, fondée sur l'analyse de ce double caractère de la valeur, par quoi débute la lecture du "Capital". Quant au genre de vie, il définit le processus de la mise en valeur des "champs", la méthode. Les champs sont mis en valeur pour assurer la subsistance, mais ils le sont "avec méthode".

Dans la ligne de ces considérations, il est déjà possible d'anticiper que la théorie de la forme urbaine dévoile, elle aussi, un rapport de force constituant des groupes sociaux. Les cultures, les mises en valeur sont piégées par un rapport de force, par des intérêts privilégiant un groupe social particulier. Ces intérêts passent inaperçus aussi longtemps que les prétextes de la subsistance et du "fonctionnement" s'imposent comme objectifs premiers. Les mises au point relatives à l'autonomie de la forme urbaine et à la pertinence d'une théorie de cette forme écartent ici les embûches d'une confusion qui ferait perdre l'usage des certitudes au fur et à mesure que celles-ci seraient acquises. La forme urbaine n'est pas la projection spatiale de la forme-marchandise et les rapports de force qui s'y découvrent ne sont pas que des manifestations de la lutte des classes menée par le prolétariat: bref la théorie

de la forme urbaine est plus qu'un "point de vue" spatial tôt ou tard structuré au moyen du discours sur la forme-marchandise. Il est plus juste de dire que la logique interne de la forme-marchandise et la logique interne de la forme urbaine contiennent chacune leur part de ~~contenus~~ ^{déterminants} sociaux. Le passage d'une logique à une autre laisse ainsi entrevoir des changements de langage, des transferts de sensibilité, une mutabilité du drame. La forme-marchandise articule le drame des prolétaires contraints de vendre leur force de travail après avoir été dépouillés de leurs moyens d'existence: la lutte des classes est ouverte, le secret de l'accumulation primitive se situe dans le passé. La forme urbaine articule le drame de ces effectifs laborieux, sédentarisés et dispersés, en train de perdre leur "place": le rapport de force n'est pas évident et le secret de l'accumulation primitive se situe dans le futur. Tant de précautions pour finalement en arriver à quoi! A ceci qu'il soit permis de parler de la ville sans se sentir obligé de parler d'autre chose en même temps.

*La ville: une
invention orientale*

Il est difficile de parler de la ville sans qu'il soit en même temps question d'autre chose, peut-être parce que la ville n'est pas une invention occidentale. La ville est un phénomène oriental. Nous, sédentaires occidentaux, n'avons pas l'habitude de la ville, nous ne savons pas trop ce qu'est le "genre de vie"... urbain. Depuis la Renaissance, plus précisément depuis la révolution industrielle, c'est-à-dire depuis assez peu de temps, les villes de l'Occident polarisent les espaces, et de leur fonctionnement dépendent l'organisation, l'aménagement des campagnes. Or, au Moyen Orient, au tout début des civilisations de l'Antiquité, ce fut dès le cinquième millénaire avant notre ère que la ville s'imposa comme emplacement de pouvoirs sur "l'espace". La ville ainsi conçue s'est déplacée de

l'Est vers l'Ouest et du Sud vers le Nord, mais l'Occident fut nommé au moment où la tradition urbaine fut rompue dans cette partie de l'Empire Romain qui, après la chute, fut envahie par les Barbares, par les peuplades d'origine germanique principalement. L'Occident s'identifie comme tel avec le début du Moyen-Age, au moment où des bourgs, n'occupent plus que le quart des aires jadis occupées par les villes romaines. Et jusqu'à la Renaissance, ces bourgs ont procédé de la campagne et ont subi la concurrence de châteaux féodaux isolés. Ce n'est que tout récemment que les agglomérations urbaines ont de nouveau symbolisé en Occident le rassemblement des pouvoirs en certains points de l'espace. Le gigantisme des agglomérations industrielles n'en fut pas pour autant perçu comme signe d'urbanisation si l'on prête attention à la façon de désigner certains stocks construits comme autant de "faubourgs", de "banlieues", c'est-à-dire des villes qui n'en sont pas, des lieux qui se définissent comme à l'écart d'autres lieux.

La forme urbaine inclut le rapport ville-campagne, elle fut inventée sur la base d'un aménagement de ce rapport. En outre, la forme urbaine comme phénomène de civilisation réalise une performance orientale. L'environnement oriental est favorable à ces connexions déjà établies entre forme urbaine, culture et genre de vie; car ce qui différencie encore à ce jour l'Orient de l'Occident, ce n'est tant un mode de production qu'un modus vivendi... Il est, par ailleurs, significatif que l'analyse de la forme-marchandise ait promis peu d'acquisitions décisives concernant le mode de production dit asiatique. Et la fascination qu'exerce de nos jours l'Orient donne peu de chances à une curiosité dans cet ordre car c'est une certaine façon de vivre qui est en jeu, un "genre de vie" qui n'est pas le modus vivendi bien que les sens de ces deux expressions demeurent assez voisins. A ce point de la discussion il apparaît

127
instructif que ce soient des peuples nomades qui inventèrent la forme urbaine et qui fondèrent les premières villes. Par contre, l'apparition de la ville se signale par le passage d'un genre de vie nomade à un genre de vie sédentaire. L'interprétation de ce changement exige le maniement de la notion générale de genre de vie, rendu difficile à cause des vicissitudes imposées par le procès du savoir à cette notion pourtant féconde, remarquablement populaire et pour l'instant utile.

*Vicissitudes
historiques de la
notion de genre de
vie*

La notion de genre de vie fut lourdement endommagée après avoir été longtemps mise au service de la géographie déterministe. Elle y acquit une signification à la fois trop vague et univoque; trop vague parce qu'elle y désigne l'ensemble des pratiques collectives circonstanciées par les rapports de l'homme à son milieu, univoque parce que ces pratiques y sont perçues comme déterminées par les besoins de la subsistance. Cette conception évacue ce que le genre de vie pourrait contenir de dramatique et en cela rend méconnaissable l'association d'idées suggérée par l'expression modus vivendi. Le modus vivendi définit un rapport au-delà de, ou malgré, la contradiction, le litige. Or l'expression peut aussi bien se traduire par genre de vie que par mode de vie ou manière de vivre. Comment dès lors comprendre que l'incidence spatiale qui seule devrait spécifier le genre de vie s'accompagne d'une aussi magnanime dédramatisation.

L'attribution d'un rôle déterminant aux objectifs de la subsistance fut appréhendée comme erreur, mais trop uniquement comme erreur technique. Pour un temps favorable à la définition univoque, l'interprétation de la division du travail a dû à un moment se dresser contre le primat du critère de la subsistance. Lorsque la survie physique de

collectivités entières fut capturée par la logique de l'échange, lorsque des peuples pour subsister ont consenti librement ou non à dépendre de circuits économiques incluant des peuples "étrangers", la subordination des impératifs de la subsistance à des visées représentant une autre "logique" est apparue en pleine lumière. Aussi longtemps que des peuples ont eux-mêmes pourvu à leur propre subsistance, la subordination des besoins primaires à une logique d'un autre ordre, comme celle de l'échange économique, a été en quelque sorte voilée, mystérieuse, impénétrable. Mais il ne faut surtout pas imaginer qu'à ces époques les impératifs de la subsistance commandaient à eux seuls la logique du genre de vie auquel, par ailleurs, les contraintes et permissions du milieu conféraient un certain style. Cette erreur de méthode, d'une incroyable naïveté, conduit à penser que la fin de l'autosubsistance de communautés régionales et nationales marque la fin du genre de vie en tant que phénomène. Il est pourtant permis de supposer que la subordination des impératifs de subsistance à des lois d'échange fut mise en lumière au moment où s'est avérée impraticable l'autosubsistance à l'échelle des groupes régionaux ou nationaux, parce que cette subordination, de caractère logique, aurait précisément été responsable de l'extinction des autosubsistances à ces échelles. ^{Au lieu d'assister à des} ~~des groupes régionaux aux~~ pratiques collectives sous le signe de l'autosuffisance qui disparaissent à la faveur d'un nouveau système qui subordonne l'usage à l'échange, nous reconnaissons la possibilité qu'une telle subordination des valeurs fut à l'oeuvre dans ces anciennes pratiques et qu'elle les aurait périmées de l'intérieur.

Associée au postulat tout à fait critiquable d'un primat de la subsistance, la notion de genre de vie apparaît inutilisable parce que reflétant une hiérarchie de valeurs révolue. Il faut corriger cette impression en affirmant

que la notion de genre de vie est devenue inutilisable parce qu'elle était mal définie. La suite à donner consiste donc à définir correctement le genre de vie: il n'est évidemment pas interdit à cette fin d'utiliser cette notion. Dans une telle perspective, la récusation de la notion de genre de vie, telle que préconisée par des géographes à la suite de Pierre George, est irrecevable. Non seulement pour des raisons théoriques et techniques, mais pour des raisons également pratiques et, faut-il le préciser, démocratiques, cette récusation ne peut pas être endossée: en effet, ce qui est à présent contesté de la part de nombreux géographes, c'est un usage, non pas un mauvais usage ou un abus, mais un usage sans plus. Comme si des expressions, des mots étaient naturellement chargés de significations défectueuses. A un point tel que des géographes prennent l'initiative d'interdire l'emploi d'expressions qu'ils n'ont pas eux-mêmes inventées. Il est sans doute plus fécond d'analyser consciencieusement la chose, de façon à ce que l'usage de l'expression qui appartient à tout le monde soit plus conforme au principe de réalité.

Polarisée par la fonction utilitaire, ce qu'indique son accrochage au critère de subsistance, la définition univoque de genre de vie n'a pas survécu au premier changement quantitatif venu, soit un changement d'échelle. La désarticulation des rouages de l'autosubsistance à l'échelle des régions et des nations marque surtout la mise en marche de nouveaux rouages d'échelle planétaire. Le changement d'échelle amplifie le scandale des inégalités: la solitude du Tiers-Monde fait vaciller le dogme d'une répartition des moyens de subsistance assurée par une répartition ("zoning") des tâches tenant compte des "vocations" spécifiques à chaque pays. La mise en lumière de la servitude des usages à des valeurs d'un autre ordre, ou de l'ordre de l'Autre, telle qu'opérée par ce changement d'échelle, ne signale pourtant pas un changement qualitatif en profondeur. Avant

1 / 4

comme après, l'autosubsistance n'a jamais été principielle. Même dans les limites des pays ou des régions les plus prospères, des groupes sociaux démunis ont toujours témoigné de cette autre logique (ou de la logique de l'Autre) qui piège la production et la distribution des moyens de subsister. Et la notion de genre de vie peut fort bien se définir en tenant compte des impératifs de cette hypothétique contradiction, à l'effet que les échecs infligés au projet de l'autosubsistance à toutes les échelles ne dépendent pas d'une mauvaise conduite de ce projet, mais de conditionnements impossibles posés par un autre projet ou le projet de l'Autre. Ainsi confrontée à un principe de réalité, la notion de genre de vie demeure utilisable; point n'est besoin de la récuser comme si de son usage découlait la négation d'un hypothétique rapport de force. Bien au contraire, la notion de genre de vie n'est pas sans rappeler la signification du modus vivendi, de sorte que son usage peut non seulement se conformer au principe de réalité, mais en faire découvrir l'un des enjeux. Un tel usage peut seul acheminer en effet la découverte de la part théorique induite par l'analyse des formes géographiques, de la forme urbaine. Car il s'agit de cette part théorique qui reconduit une contribution originale à la problématique des rapports sociaux et qui n'est pas incluse à priori dans la théorie de la forme-marchandise, pour la raison très simple qu'en "indexant" la forme urbaine à la forme-marchandise à l'insu de tout questionnement, la théorie de la forme-marchandise devient subrepticement la théorie de l'Autre: elle est aussitôt abolie, consommée.

La notion de genre de vie a eu mauvaise fortune. Largement utilisée par le discours géographique au moment où le courant déterministe était tout puissant et compromise par des applications géo-politiques aux enseignes du racisme et du fascisme, cette notion pourtant utile fut mal cons-

tituée et plus tard rejetée au même titre que ce discours déterministe qui a fait rejaillir sur elle sa mauvaise réputation. Or abdiquer la notion de genre de vie comme s'il s'agissait du rejeton d'une doctrine contestable, cela équivaut à jeter l'enfant avec l'eau du bain. C'est pourquoi la récusation, semble-t-il, n'a strictement rien d'héroïque; elle ne procède pas d'une critique mais de l'amnésie de mots et d'expressions qui ont présenté l'inconvénient d'être chargés d'associations d'idées suscitant le mauvais souvenir d'entreprises indignes. L'abandon de la notion de genre de vie correspond ainsi à un refoulement, voire à une forclusion, soit tout le contraire d'une prise de conscience. En conséquence, des erreurs découlant de définitions mal faites, au lieu de fonctionner comme des errances en devenir et exposées à la critique, furent tout simplement entretenues, cristallisées dans l'inconscient collectif et de ce fait assurées d'un retour en force à l'abri de toute critique.

*Retrouvaille de la
notion de genre de
vie*

Le moment est venu d'exhumer cette erreur primordiale cristallisée dans l'inconscient et qui bloque l'émergence d'une théorie de la forme urbaine. Cette erreur procède de la définition des catégories principielles opposant le genre de vie nomade au genre de vie sédentaire. Lorsque la notion de genre de vie était encore en usage, cette distinction faisait toujours appel à des états de nature alors qu'il s'agissait d'états de culture ou résultant de devenirs culturels. Même Marx prête le flanc à cette confusion quand il parle de "peuples nomades" comme si certains groupes humains naissaient nomades, d'autres sédentaires. Et cette erreur, parce qu'elle fut "oubliée" au même degré que le mauvais souvenir du déterminisme géographique, continue d'agir inconsciemment, et prive les discours sur l'urbain d'une notion critique fondamentale,

celle de genre de vie non pas en tant que s'y opposent le nomadisme et la sédentarité, mais en tant que ces deux catégories principales y signifient la potentielle instance d'une contradiction.

Le nomade contrôle son mouvement dans l'espace...

L'idée d'une opposition du nomadisme à la sédentarité suggère la juxtaposition de catégories naturelles qui se définissent réciproquement par leur contraire. Le nomade est celui qui "erre", qui n'a pas de domicile fixe, contrairement au sédentaire qui au sens étymologique reste assis, dont la vie se déroule dans un même lieu. Ainsi, il y a des peuples nomades qui, par exemple, dans le croquis ci-après, occupent la partie de l'espace qui est à gauche, et des peuples sédentaires qui occupent la partie droite. Sans aucune surprise, l'on retrouve dans l'espace où vivent les sédentaires le phénomène de la ville. D'où la connexion qui s'établit entre la ville et le genre de vie sédentaire comme si là où il y avait des sédentaires, il n'y avait pas de nomades et vice-versa; comme si autrement dit ces genres de vie s'opposaient simplement, s'excluaient

N

S

N O M A D E S

S E D E N T A I R E S

... alors que le sédentaire est "mobilisé" sans avoir le contrôle de...

réciproquement. L'interprétation pourtant n'est pas si simple. Il faut se rappeler que la ville est une invention orientale et que les "peuples nomades" sont des bâtisseurs de villes, plus précisément que la ville apparaît comme phénomène lorsque dans un espace se réalise le passage du nomadisme à la sédentarité. Ainsi, il semble très probable que le genre de vie primitif ait été nomade, donc que la sédentarité se soit manifestée en même temps que l'urbain

121
dans des portions de l'espace où auparavant prévalait partout le genre de vie nomade (croquis):

N

N O M A D E S

L'affirmation selon laquelle le genre de vie primitif était nomade n'entraîne pas une expérimentation ou du moins ne compte pas trop sur celle-ci. Certes les groupes humains dont l'existence n'est d'aucune manière embusquée par la forme urbaine jouissent d'un genre de vie nomade. Cette observation tient lieu de vérification empirique à propos de cette "vérité" disant que le genre de vie primitif était nomade. Mais cette vérité de la sorte vérifiée s'impose aussitôt comme une tautologie, comme une lapalissade car elle n'apprend rien de plus qu'avant la sédentarisation le nomadisme prévalait partout, de la même manière qu'un quart d'heure avant sa mort il était encore en vie. Ce qui complique le sens de l'affirmation quant au genre de vie primitif, c'est le rôle de la ville, de la forme urbaine, non pas en tant qu'elle signale un événement concernant le genre de vie, mais en tant qu'elle constitue le nomadisme dans la "primitivité", donc dans ce qui pourrait tenir lieu de cause. Comme si la forme urbaine était "actuellement" abstraite parce qu'elle produit des villes, comme si le genre de vie nomade où est pensée la forme urbaine devenait abstraction au moment où se réalise concrètement la ville marquée par la propagation du nouveau genre de vie sédentaire. La "primitivité" sous un tel rapport ressortit à l'imaginaire. Le nomadisme y induit l'exploration de l'imaginaire (social), ce qui ne l'empêche pas d'être réel... et peut-être serait-ce ce qui contribue à le rendre un peu plus réel!

De l'opposition à
la différence

L'idée d'une simple opposition des catégories
principielles définissant le genre de vie s'avère aisément
franchissable. Il est au moins acquis que si le genre de
vie primitif était nomade, il n'y a pas à gauche des nomades
et à droite des sédentaires (premier croquis), mais qu'il
y a partout des nomades (deuxième croquis) sauf que dans
la partie droite de l'espace des nomades se sont sédentari-
sés (croquis suivant). Indépendamment des développements
théoriques qui sont annoncés dans le précédent paragraphe,
cette simple présentation graphique exprime la permission de
X supposer qu'à droite il n'y ait pas que des sédentaires. Sur-
tout si le genre de vie primitif alimente chez ces nouveaux sé-
dentaires l'image d'un nomadisme perdu, il est tout à fait

N

N O M A D E S

N O M A D E S E T
S E D E N T A I R E S

pensable qu'une fraction de ceux-ci essaie de réaliser cette
image et qu'une minorité enfin se comporte comme si le noma-
disme avait été retrouvé, à moins que pour un petit nombre
d'élus il n'ait jamais été perdu... Il est donc possible
que des nomades continuent d'errer dans cette portion d'espa-
ce désormais habitée par des sédentaires. Il est à prévoir
en outre que ce nomadisme soit à la fois imaginaire et réel
et qu'il profite à une minorité. Il est déjà question de
bénéfice, d'avantage, car la reproduction dans le concret
d'une image représentant une forme perdue semble avoir été
jusqu'ici l'apanage des groupes sociaux dominants. L'analyse
X de la forme urbaine à travers les âges devrait s'accommoder
de ce scénario où une minorité errante détient de chaque ville
la bonne place tout en jouissant à la campagne de "villas",
où cette appropriation de l'espace qui la caractérise lui
donne les moyens de tenir en ^{réalité} ~~sédentaires~~ la majorité des
habitants pour leur part sédentaires et ne

disposant pas à leur gré de cet espace. Dans ce scénario la place urbaine possède une valeur, elle est convoitée et obtenue sur la base d'un rapport de force favorable à la minorité nomade. Ce rapport de force prive la majorité sédentaire du genre de vie primitif, c'est-à-dire d'une appropriation partagée de l'espace et du contrôle de leur mobilité à l'intérieur de cet espace.

Encore une fois l'expérimentation du genre de vie nomade perçu comme primitif a ses limites. La forme urbaine destine le genre de vie nomade à des groupes sociaux minoritaires, voire à des personnes morales incarnant l'exception comme les rois-prêtres guerriers et les empereurs conquérants de l'Antiquité, Alexandre, César, comme les olympiens contemporains, spéculateurs et vedettes qui ont leur appartement sur la Sième avenue à New York et sur l'avenue Foch à Paris ainsi qu'une "villa" à Capri. La logique interne de la forme urbaine rompt le partage collectif du genre de vie nomade, elle fait du nomadisme un privilège. C'est à ce sujet précis que l'expérimentation risque fort d'échouer, en grande partie parce qu'elle est menée par un sédentaire... En effet, il ne peut venir à l'esprit d'un nomade d'expérimenter ce qu'il vit. Dans la forme urbaine, le nomadisme est un privilège, défini, perçu et conçu par un sédentaire; ce privilège est celui d'un autre ou de l'Autre. La distinction à établir entre l'autre réel et l'Autre imaginaire outrepassé les garanties de l'expérience; les conceptions et perceptions ne lui suffisent pas car la reconnaissance de la frontière entre le réel et l'imaginaire ne peut être que ressentie, vécue. L'autre réel peut se prendre pour l'Autre et il peut se comporter comme tel s'il est pris pour l'Autre; l'Autre devient ainsi réel grâce à l'imaginaire du sédentaire. C'est pourquoi il n'est possible ici de parler du nomadisme que dans la mesure où il est vécu quotidiennement dans un imaginaire. Le pré-

sent montage théorique part d'une interrogation de l'imaginaire. Il présume que l'imaginaire peut devenir le lieu d'une représentation spatiale et qu'en l'occurrence le sujet s'y contemple invariablement sans domicile fixe, en continuel voyage, allant d'une place à une autre et se sentant partout chez lui.

Est-ce que ce sont les sédentaires qui produisent le nomadisme imaginaire ou est-ce à cause d'un nomadisme réellement perdu que les sédentaires en consomment les signes dans leur imagination? La fascination des moyens techniques de locomotion, la recherche clandestine des voyages intérieurs, la prospérité du cinéma "western", peut-être des significations à trouver dans la musique et dans la danse, peut-être des significations à trouver dans la vie sexuelle et ainsi de suite... innombrables sont les signes, les symptômes qu'il s'est passé quelque chose et qu'il se passe quelque chose dans l'ordre du genre de vie. Mais la valeur de la théorie de la forme urbaine réside dans l'hypothèse d'un rôle signifiant attribuable à cette forme, elle ne consiste pas dans des réponses définitives, expérimentales, c'est-à-dire dans des vérifications sécuritaires du bien-fondé de la question. Autrement dit l'état de question achemine la découverte d'un champ de forces spécifique à l'urbain: la valeur de cette démarche ne découle pas tant de la part de vérité théorique contenue dans ce scénario situant les genres de vie dans une contradiction que dans la beauté d'une pratique qui surmonte cette contradiction à la condition qu'il soit supposé que la mise en scène est urbaine.

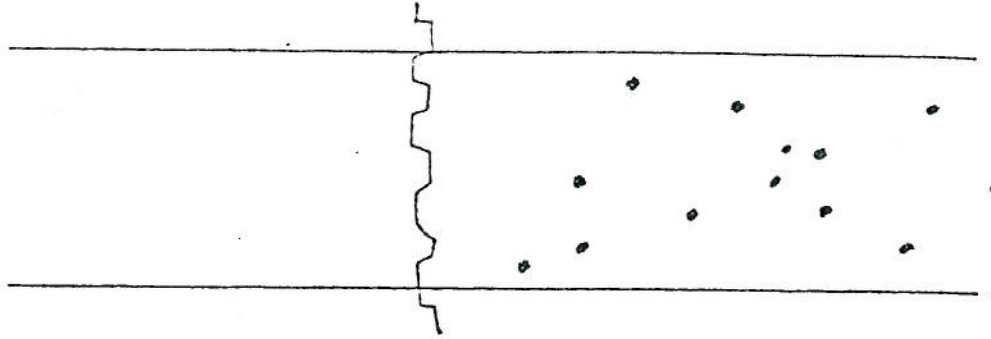
Dans le sillage d'une exploration de l'imaginaire, le genre de vie primitif est vécu en tant que nomadisme. Cette reconnaissance invalide l'idée d'une opposition des catégories principielles des genres de vie et lui substitue l'hypothèse d'une contradiction interne au genre de vie en

général. Dans cette voie de recherche, le sédentaire "naft" nomade si l'on peut dire; la sédentarité apparaît comme imposée à une partie d'un groupe naguère nomade par une autre partie de ce même groupe qui, elle, se maintient dans le nomadisme. Le sédentaire est un nomade qui se fait fixer sur place par un autre nomade ou par l'Autre nomade. L'Autre nomade "habite" tout l'espace, le même espace que le sédentaire et il l'habite davantage étant donné que cet espace lui appartient. L'Autre habite symboliquement et réellement tout l'espace car l'autre réel incarne d'autant plus efficacement le genre de vie nomade que celui-ci est bien installé dans l'imagination du sédentaire. C'est pourquoi dans la portion de l'espace qui est à droite, sur le troisième croquis, figurent des nomades et des sédentaires. C'est que les sédentaires font vivre les nomades: évidemment s'ils découvrent que le nomadisme est un produit de leur imagination, ils cessent de prendre l'autre pour l'Autre et s'approprient leur portion d'espace pour enfin y circuler au même titre que le groupe qui se partage la portion d'espace qui est à gauche. Mais aussi longtemps qu'ils vivent le nomadisme imaginaire, comme s'il était produit par l'Autre et non comme produisant celui-ci, ils réalisent le désir de cet Autre qui leur ordonne "naturellement" de rester là, c'est-à-dire de s'en aller...

*Espace ou "champ"...
de forces*

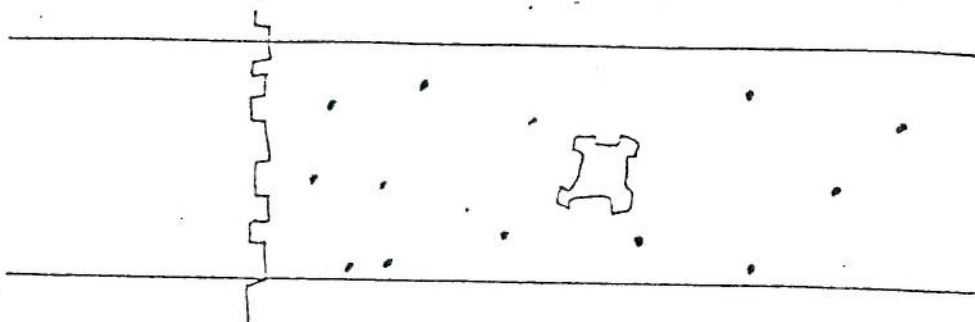
Le rapport de force dans l'espace s'éclaire de la contradiction désormais inhérente à la notion de genre de vie. Par lui se comprend aussi l'érection d'un mur, symbolique ou/et réel, séparant l'espace de gauche où le nomadisme est partagé de l'espace de droite où une minorité de nomades impose à la majorité le genre de vie sédentaire, ce qui est représenté sur la quatrième croquis par un motif à la grecque. Un semis de points en ordre lâche représente sur le même croquis la fixation des sédentaires dans l'espace

de droite; la disposition des points y représente volontai-
rement un état de dispersion en attendant qu'il soit démon-
trable que cette dispersion des sédentaires réponde elle
aussi au désir de l'Autre nomade.



*La ville, c'est
d'abord un enclos,
un trou.*

La question se pose maintenant de savoir comment se manifeste dans l'espace de droite la présence de la minorité nomade. Cette présence persiste-t-elle dans l'ordre symbolique, ne suscite-t-elle que des images aptes à désennuyer les sédentaires... Si les nomades sont chez eux partout, peut-on s'attendre à trouver dans l'espace des formes concrètes qui leur soient réservées? La réponse affirmative à cette série de questions fait logiquement référence à la trouvaille d'une forme négative, d'une forme creuse, soit un "vacuum", une place. Dans l'espace où à des degrés divers se dispersent les sédentaires, la contradiction inhérente au genre de vie primitif se manifeste effectivement par un enclos, lui aussi entouré de murs. En principe, cet enclos est vide, il constitue la place réservée au rassemblement des nomades... Il est à remarquer par ailleurs que cette place se localise là où la tendance au rassemblement des sédentaires est la plus forte, tel qu'indiqué sur le cinquième croquis. Il importe d'insister sur le caractère primordialement négatif de cette place. Cette forme creuse matérialise en effet la forme urbaine en tant qu'abstraction. Or la théorie en train de s'élaborer



suggère qu'il est impossible de vivre la ville dans ses formes concrètes même les plus spectaculaires sans y lire le remplissage qu'elles opèrent, toujours incomplètement d'ailleurs, d'une forme absente, d'un vacuum, d'un trou, soit ce en quoi consiste la forme urbaine. Il est possible de comprendre le développement des formes concrètes de la ville et du paysage civilisé, mis en valeur, lorsqu'on apprend justement que cette forme creuse, l'abstraction urbaine est convoitée, jalousement gardée par la minorité des nomades qui s'y rassemblent et qui l'interdisent aux sédentaires. Et cette place offre le charme de n'être jamais complètement bouchée, ni acquise. Avec le temps, les murs sont devenus symboliques mais les formes concrètes qui surgissent de ces trous apparaissent d'autant plus imprenables et intimidantes. Les formes concrètes, les temples, les tours, sont au sens fort des fétiches, c'est-à-dire des objets qui signifient aux habitants que l'Autre jouit de ce qu'ils n'ont pas. Les formes concrètes emplissant plus ou moins adroitement la forme urbaine se comparent ainsi aux divers fétiches attribuant à l'Autre ces abstractions convoitées comme l'argent qui incarne la forme-monnaie, elle aussi une abstraction ou comme la beauté en tant que parure externe qui a pour fonction de voiler le manque phallique... .

Forme creuse
fétiche, beauté...
patrimoine?

La forme urbaine, c'est la place réservée au rassemblement de nomades, c'est ce que l'Autre nomade est supposé avoir. A quoi il faut ajouter que l'occupation de cette place signifie l'organisation de l'espace comme ins-

trument de pouvoir sur une majorité de sédentaires dispersés. La place urbaine est primordialement une forme vide, une abstraction. Les formes concrètes qui embellissent cette place affichent des fonctions primaires, utilitaires, de services, de commerces, etc..., qui voilent des fonctions secondes. Ces fonctions "secondes", symboliques, étaient mieux déclarées lorsque les formes concrètes étaient vouées à des activités de culte et surtout lorsque des murailles participaient directement de leur architecture. Car les formes fétiches ont pour fonction symbolique de barrer l'accès à la place urbaine, au genre de vie nomade, aussi bien dire à la mise en valeur pour soi, à l'abstraction, à la théorie, à la culture.

Dans le sillage de cette interprétation, l'analyse des formes de la ville est dynamisée par la contradiction inhérente à la notion de genre de vie parce que cette contradiction y est présentée comme "essentialisant" le phénomène urbain.

Les villes ponctuent des espaces de sédentariation. Mais les villes se configurent selon les règles d'une logique interne à la forme urbaine, pensée par une minorité de nomades qui s'est approprié un genre de vie "primitivement" partagé. Mais les sédentaires restent sédentaires aussi longtemps qu'ils ne savent pas que l'espace où ils sont fixés appartient à des nomades et que ceux-ci s'approprient cet espace en pensant la forme urbaine. C'est pourquoi le nomadisme y est vécu dans un ailleurs imaginaire, ce qui est suffisant pour le faire exister en dehors de soi, pour le faire vivre en quelque sorte.

Le nomadisme n'est pas l'instabilité, la sédentarité n'est pas la stabilité. Le nomade jouit des avantages de la sédentarité alors que le sédentaire subit les inconvé-

nients de la contradiction. Le nomade bénéficie des gîtes les plus stables bien qu'il se déplace constamment de l'un à l'autre alors que le sédentaire, contraint de se fixer en un lieu pour subsister, se voit périodiquement bousculé, obligé de "déménager", à la limite déporté. Le nomade est chez lui partout, le sédentaire est chez lui nulle part.

Les nomades se rassemblent: le rassemblement est signe de force. L'union fait la force, dit le proverbe; le rassemblement procure les avantages d'une circulation rapide de l'information, des contacts directs, etc... Les sédentaires pour leur part sont dispersés. Dispersion et sédentarisation sont génétiquement liés. Ce double processus conditionne, par ailleurs, ce que Marx désigne du "secret de l'accumulation primitive". Or les détenteurs réels de la place urbaine, malgré tout moins colossaux que l'Autre imaginaire, sont pris pour tolérer le rassemblement d'une partie des sédentaires, surtout les sédentaires appartenant au groupe moyen et dont les services sont indispensables au "roulement" de la fonction symbolique localisant dans l'espace le vacuum. Ces travailleurs sédentaires du groupe moyen ont même bénéficié de murailles à certaines périodes de l'Antiquité, qui décrivaient une deuxième enceinte emboîtant la principale, celle du vacuum. La Rome de l'Antiquité, les agglomérations industrielles du siècle dernier ont pour leur part toléré au voisinage de la place centrale urbaine les sédentaires démunis, esclaves, prolétaires, massés de pauvres. Parce que la forme urbaine est la place réservée au rassemblement de nomades, cette forme emplace concrètement la contradiction dès que des sédentaires se rassemblent au voisinage de cette place. Or ce rassemblement est inévitable même s'il atteint des degrés variables; ce qui revient à dire que la contradiction est quotidiennement vécue en ville.

Le destin de la contradiction urbaine s'éclaire d'un rapport spécifique au pouvoir. La possession du vacuum signifie la possession d'un pouvoir, soit ce pouvoir sur l'espace comme instrument. Dans la logique d'un tel rapport au pouvoir, le rassemblement des sédentaires est contradictoire. Et la contradiction, spécifiquement urbaine, fonde cette alternative: ou bien le rassemblement persiste et les sédentaires redécouvrent le genre de vie primitif, en l'occurrence ils envahissent la place et prennent le pouvoir - ou bien les sédentaires répondent au désir de l'Autre et restent là, en l'occurrence la dispersion est inéluctable et entraîne une perte de pouvoir. Ainsi la présente théorie de la forme urbaine reconnaît comme l'un des désirs permanents du pouvoir nomade la dispersion des sédentaires. Ce pouvoir "urbain" peut encourager le/ou donner libre cours au/rassemblement des sédentaires, mais c'est momentané, provisoire. L'exécution de grands travaux, par exemple, peut entraîner un rassemblement de sédentaires, mais c'est consciemment ou non perçu comme conflictuel par rapport au pouvoir nomade et appréhendé par celui-ci comme situation temporaire et à laquelle il faut mettre fin.

*Le vacuum urbain
comme processus*

Comment se réalise la dispersion? Par une évacuation, une é-vacuation, au sens fort par le "vacuum" lui-même, c'est-à-dire par la forme urbaine en ce qu'elle a d'authentiquement théorique. Les nomades pensent la forme urbaine et réalisent concrètement l'abstraction là où la tendance au rassemblement est la plus forte. La dispersion rompt de la sorte une tendance en même temps qu'elle sédentarise. On passe ainsi de l'idée d'une dispersion des sédentaires à l'idée d'une dispersion sédentarisante, laquelle conditionne dans un processus contradictoire le rassemblement nomadisant. Ainsi un groupe se nomadise aux dépens d'un autre groupe en se rassemblant à la place où cet

autre groupe manifeste déjà une tendance analogue. Le critère de centralité intervient à point dans cette discussion où se comprend finalement que par définition le vacuum soit central. D'une part, le vacuum "tolère" un rassemblement nomadisant pour une partie de l'autre groupe parce que l'occupation de ce vacuum requiert le travail et les services de cet autre groupe, d'autre part, l'occupation du vacuum se maintient à la faveur d'une dispersion sédentarisante de cet autre groupe dès qu'il se nomadise un peu trop; or cette dispersion n'est rien d'autre que ce vacuum en tant que produit qui épisodiquement se réarticule comme processus d'évacuation. De plus en plus, il apparaît vraisemblable que la lecture des formes concrètes de la ville et du paysage civilisé se place sous la dépendance d'une conjecture relative aux comportements d'une forme vide, d'une abstraction. La mise en scène théorique est suffisamment prête pour que soient maintenant reconduits les rôles à confier au patrimoine, aux rapports sociaux et aux facteurs économiques.

3.- MOSAÏQUE ... A PROPOS DE L'INEVITABLE THEORIE

Elaboration théorique
et information
cartographique

3.1 Telle que précédemment élaborée, la théorie de la forme urbaine prend la tournure d'un manifeste. L'énonciation théorique prenant comme forme l'urbain exige qu'un bond soit effectué, elle décroche de toutes les raisons ou justifications qui participent de circuits extérieurs et qui en cela se muent tôt ou tard en interdiction de penser. La théorie de la forme urbaine ne peut pas se fonder sur une raison préexistante et de ce fait extérieure à son champ, parce que son objectif consiste à trouver, dans le futur étant donné que ce n'est pas fait, la raison interne d'un hypothétique mouvement de cette forme même, comme si la ville avait son intime raison d'être là.

Comme dans tout manifeste, l'énonciation théorique a quelque chose de brut. En tant qu'analytique et critique, cette énonciation n'a pas le moyen de se finaliser comme doctrine, elle ne dit surtout pas quoi faire. L'énonciation marque un ou des commencements, elle articule des principes, principes de réflexion théorique et d'action grâce auxquels les levés morphologiques du paysage de Montréal ont pu être faits. ~~La légende des cartes résultant de ces levés n'est pas~~ La légende des cartes résultant de ces levés n'est pas uniquement technique et elle ne peut pas être utilisée comme telle dans un autre secteur non encore cartographié par exemple, comme s'il s'agissait d'un modèle reproductible. La lecture du paysage qui est au fond de cette réalisation cartographique est une lecture théorique. Elle ne peut pas aboutir au résultat cartographique si elle ne tient compte que des données positives en chaque lieu sur le terrain. Chaque représentation graphique a donné libre cours à une conjecture relativement "vacuum",

L'alt

soit à ce qui manque, soit à ce qui a été déplacé, dé-logé, par la forme concrète immédiatement représentée. La réflexion sur ce qui a été évacué ne peut être que théorique parce que le concret y est perçu comme se supportant d'une abstraction, elle fait donc intervenir le scénario précédent en même temps qu'elle le développe.

Au-delà des inventaires qui n'accumulent que des données positives et qui pour cette raison ont échoué, la carte morphologique promet une relance d'inventaires fidèles à la réalité tout en étant utilisables, mais il ne faut surtout pas oublier que l'usage de cette information cartographique, au même titre que sa confection, est indissociable d'une responsabilité théorique.

*Le genre de vie
comme rapport à
l'espace*

3.2 En interprétant la ville comme manifestation du genre de vie nomade, la théorie de la forme urbaine rompt la tradition du savoir en la matière. Les commencements analytiques ici proposés se détachent des jugements les plus communément admis en ce qui a trait aux origines de la ville. La notion de genre de vie intervient généralement dans les discussions sur les origines de la ville. Mais la signification des différents genres de vie, nomade et sédentaire, n'est pas pour autant interrogée, elle est présentée comme s'enracinant dans une ineffable nature des choses. Ainsi le fait qu'il soit question des genres de vie à chaque fois qu'il est question des origines de la ville est d'autant plus symptomatique d'un lien réel entre les deux. Car malgré une absence de réflexion explicite sur cette relation entre le genre de vie comme phénomène social et la ville comme ensemble de formes physiques, la reconnaissance implicite d'une telle relation s'est imposée aux discours

les plus autorisés sur la question des origines de la ville. Cela se passe comme si, à cause d'une détermination ayant atteint un degré élevé de réalité, la relation du genre de vie à l'invention de la ville parvenait à être dite en dépit d'omissions et/ou d'interdictions d'y penser.

Quiconque s'intéresse au problème de la ville connaît l'ouvrage de L. Mumford intitulé "La cité à travers l'histoire", et il semble tout à fait approprié de vouer à cet ouvrage un respect déjà partagé, comme s'il s'agissait d'une sorte de bible. Aussi le traitement qu'inflige L. Mumford à la problématique du genre de vie urbain est à ce point déconcertant qu'on a de la difficulté à trouver le style d'objection qui convient. Il est pour le moins hasardeux en effet de s'attaquer à l'une des prémisses de cette oeuvre archi-prestigieuse. Une allusion aux genres de vie en général y règle sans discussion de principe le cas de la relation ci-devant explicitée, laquelle est présentée en tant que connexion évidente du phénomène urbain au genre de vie sédentaire. Certaines espèces biologiques seraient nomades de nature, alors que d'autres seraient sédentaires pour des raisons du même ordre. L. Mumford range les êtres humains, du moins ceux qui vivent en ville ou sous son influence, dans la catégorie des sédentaires. Au tout début de son monumental ouvrage, il fonde un tel classement sur le souci que manifestent les être humains pour leur sécurité, pour une nidation aussi sécuritaire et stable qu'il est possible. La sédentarité, comme genre de vie répondrait ainsi au besoin "naturel" de sécurité, de sorte que la ville manifesterait un rassemblement de sédentaires ayant pour fonction d'investir les énergies spécifiques au rassemblement dans la recherche d'une sécurité maximale au bénéfice de ces derniers.

X

Pas pourtant certain à priori

Il n'est pas sûr en théorie que la recherche de la sécurité la procure. La théorie de la forme urbaine met de l'avant une définition "dynamique" du sédentaire, une définition qui essaie de prendre la sédentarité dans son devenir. Le sédentaire est fixe non pas parce qu'il se fixe ou qu'il décide lui-même de rester là. La fixité du sédentaire évoque plutôt un attribut de passivité qui fait qu'il reste là tant qu'il n'est pas mû par un autre (ou par l'Autre). La définition désentrave ainsi un dedans négatif. Le sédentaire est celui qui n'a pas ou qui n'a plus le contrôle de son propre mouvement dans l'espace. C'est pourquoi la sédentarité n'est pas la stabilité, encore moins la sécurité. La stabilité du sédentaire est celle du pion sur l'échiquier, ou celle de toute autre pièce à l'exception du roi, celui qui bouge le moins mais qui est le seul vraiment assuré d'avoir la vie sauve même dans la perspective d'une partie perdue. L'énoncé théorique sur cette considération dissocie la sédentarité de la sécurité en tant que signifiés abusivement coordonnés. Cette rectification étant faite, certains faits vécus quotidiennement se révèlent racontables. La dernière chose que connaît le sédentaire, c'est la sécurité. Les sédentaires recherchent la sécurité, ils la veulent, ils en consomment les signes tels que transmis par la publicité, parce que précisément de cette sécurité ils ne jouissent pas. Pas toujours aiguë mais chronique, c'est-à-dire toujours là, pourvu que le mode de production encourage le monopole des moyens au bénéfice d'un groupe social particulier, la crise du logement rappelle constamment que la sédentarité ne procure surtout pas les avantages de la sécurité. Les intuitions de Engels n'épuisent pas la "question" mais elles tombent juste. La crise du logement atteint non seulement les prolétaires, mais elle obsède aussi le groupe moyen, jusqu'aux petits bourgeois, c'est-à-dire l'ensemble des sédentaires quel que soit leur rang, qui n'est jamais le plus haut dans une société soit dit en passant.

La question se pose maintenant de savoir à qui s'en prendre. Qui trouble la sécurité tant recherchée de la part des sédentaires? Est-ce que les sédentaires eux-mêmes seraient incapables de s'organiser et d'obtenir ce qu'ils veulent? Comment comprendre que des "peuples sédentaires" qui envoient des émissaires sur la lune ne parviennent pas à satisfaire ce besoin fondamental auquel répondent les sociétés animales qui le partagent, ce besoin d'un nid! En effet, les habitants propriétaires de leur logis sont rares. Les uns sont locataires, d'autres sont propriétaires à crédit, c'est-à-dire endettés en attendant d'être surtaxés, les privilégiés sont seulement surtaxés. Certains sédentaires en exploiteraient-ils d'autres alors? Cherchons-les, ils sont partout et nulle part, ils "errent". Pourtant quand ils s'installent quelque part sur l'échiquier, plutôt au centre, ils sont les derniers à bouger ou à se sentir menacés, même quand ça va mal. Le nomade est celui qui contrôle son propre mouvement dans l'espace, qui prend la place qui lui convient et qui connaît la stabilité et la sécurité là où il s'installe. Le nomade urbain connaît la stabilité en mobilisant le sédentaire, la sécurité en insécurisant le sédentaire. L'Autre nomade est peut-être un colosse aux pieds d'argile; peut-être aussi à la faveur d'un fantôme où il s'identifie comme tel le sédentaire fait vivre cet Autre, il le "réalise" en dehors de lui; peut-être aussi certains nomades primitifs ont historiquement sédentarisé leurs congénères de telle sorte que leurs descendants symboliques continueraient de troubler la sécurité des sédentaires pour les maintenir dans leur état. Il n'est pas obligatoire d'épuiser la question des origines pour savoir que tout se passe comme si... .

L'erreur de L. Mumford a été de ne voir à la droite des nomades que des sédentaires. Ainsi il compare par exemple le niveau de vie des nomades qui se partagent

l'espace de gauche aux signes du niveau de vie qui parviennent de l'espace de droite, urbain celui-là et paraît-il peuplé de sédentaires seulement. Il est bien évident que les apparences suggèrent en l'occurrence la connexion des signes du genre de vie urbain à la sédentarité, puisqu'on n'y voit que ça, et qu'en conséquence le genre de vie sédentaire apparaît plus prometteur d'urbain que le genre de vie nomade. Le jugement se modifie en profondeur si l'on considère plutôt que dans l'espace de gauche le nomadisme est partagé alors que dans celui de droite il est comme "monopolisé" par un petit groupe. La comparaison de ces espaces ainsi identifiés exige donc que les nomades seulement soient considérés de part et d'autre. Les nomades de gauche sont un à un moins puissants que les nomades de droite, parce que ceux-ci constituent une minorité assujettissant des sédentaires. La sédentarité apparaît ainsi comme l'envers d'un pouvoir nomade qui s'est renforcé, de telle sorte que dans l'espace de droite, car c'est là seulement qu'on peut comparer les genres de vie en ce qui les distinguent, la sédentarité apparaît désormais comme beaucoup moins valorisante que le nomadisme. Les nomades urbains vendent aux sédentaires les signes de la civilisation, y compris ceux de la sécurité, même si le sédentaire contrôle tellement bien sa place dans l'espace que l'Autre peut l'envoyer à un moment donné "en" campagne. Selon cette approche théorique, des faits comme la crise du logement deviennent tout à coup descriptibles.

L'invention de la ville

3.3 La réflexion sur l'invention de la ville a déjà fait appel au récit du meurtre de Caïn, mais l'entendement par la présente théorie ^S le modifie. Dans son ouvrage intitulé "De Babylone à Brasilia", W. Schneider utilise le récit du meurtre de Caïn en vue de pénétrer

le secret de l'invention de la ville. Après avoir tué son frère, Caïn fonde la première ville du nom de son fils Enoch. Le récit légendaire de la fondation de Rome fait intervenir un drame analogue entre Remus et Romulus. Dans ces récits, l'érection de la ville est mise au compte d'un meurtre primitif, de la même manière que le meurtre du Père ^{d'après} Freud est à l'origine de la réglementation des rapports sexuels, de la même manière qu'un meurtre primordial pour beaucoup d'autres conditionne en général le pacte social. Le complexe de Caïn serait spécifiquement urbain, ce que Engels appelle la lutte de tous contre tous au sein de la foule solitaire pourrait s'y rattacher.

W. Schneider insiste cependant sur le fait que le rapport fraternel entre Caïn et Abel dramatise les genres de vie, le genre de vie sédentaire étant vécu par Caïn le laboureur et le genre de vie nomade étant vécu par Abel le pasteur. L'auteur insiste à partir de ces connotations sur les rapports de force voilés par ces genres de vie ainsi que sur cette remarquable tendance millénaire qu'ont les "peuples" nomades et sédentaires à se faire la guerre. Il en conclut que le meurtre de Caïn représente la victoire du sédentaire sur le nomade et qu'à ce titre fut fondée la première ville. L'invention de la ville serait de la sorte l'invention d'un sédentaire: le genre de vie urbain serait la sédentarité. On retrouve cette même "évidence" à laquelle adhère L. Mumford.

Il faut pour réfuter ce genre d'argumentation se mettre dans la peau des meurtriers, s'imaginer par exemple à la place d'Oedipe qui après avoir tué son père couche avec sa femme. Les interprétations analytiques suggèrent que dans l'ordre symbolique le meurtre ait pour but de prendre ce que l'Autre est supposé avoir, et que le meurtrier soit convaincu pour sa part de ne pas l'avoir pour la raison bien triviale que l'Autre le lui refuserait délibérément.

Dans une telle optique, le meurtre primitif dramatisant l'invention de la ville, s'il met en jeu les genres de vie, suggère fortement l'accession symbolique par le fondateur de la première ville au genre de vie de l'Autre nomade. Ainsi Caïn après avoir tué Abel serait devenu nomade à sa place et c'est à ce titre qu'il aurait pu fonder la première ville, à moins qu'il eût simplement pris la place jadis occupée par son frère, déjà fétichisée par un autel.

*La "culture",
contenu logique
de la forme urbaine*

3.4 Le récit de Babel n'interprète pas les genres de vie mais communique une image fidèle de la dynamique interne de la forme urbaine: ce récit accommode surtout l'hypothèse d'après laquelle "la culture" serait le contenu logique de la forme urbaine. Utilisée par A. Medam dans "La ville-censure", cette image transmet avec justesse le rapport contradictoire de la dispersion au rassemblement. Le rassemblement y signifie la recherche d'une égalité et par là d'une "négociation" avec Dieu (l'Autre nomade?). La construction comme telle fétichise la place du rassemblement en symbolisant l'accès à un pouvoir qui se trouve "en haut". La dispersion y signifie pour sa part l'échec de la tentative d'un tel rapport égalitaire: la tour est tronquée. L'association du rassemblement à un pouvoir est tout à fait limpide dans cette légende, et il est justifié de qualifier d'urbain le pouvoir en question qui se maintient en confondant le langage.

Par la suite de la retrouvaille théorique, l'agression contre le langage, telle que communiquée par le récit de Babel, ne peut plus se rattacher à une corrélation fortuite. Si le contenu de la forme urbaine c'est la culture, comme le soutient la précédente théorie, cette culture en tant que mise en valeur s'impose comme processus, rappelons-le.

Il ne s'agit donc pas de ces "produits" qui tournent l'attention vers les moyens techniques de faire la mise en valeur, il s'agit de cette action de cultiver, c'est-à-dire du moyen "signifiant" de mise en valeur qui passe à travers les technologies les plus diverses. Ce moyen signifiant qui fait exister les techniques est le langage, ou l'ensemble des opérations mentales qui constituent le langage tout en l'utilisant. Sous ce rapport la culture est au sens fort l'usage des moyens primordiaux des individus et des groupes humains, moyens de sublimer, de théoriser, moyens de la pensée, de l'intelligence, etc., bref de langage.

La récit de Babel raffermis la proposition théorique par quoi le contenu de la forme urbaine c'est la culture. L'agression contre la culture, la confusion du langage, le mépris de la pensée, le ridicule jeté sur l'acte intellectuel, etc., sont autant de gestes familiers dont on peut désormais retenir qu'ils "accompagnent" en général l'érosion de la ville, du patrimoine urbain, parce que cette érosion de la ville marque la conséquence "logique" et nécessaire de la confusion du langage, elle en est le but.

L'utopie

3.5 Le thème de l'utopie revient fréquemment dans les discours sur la ville; la théorie de la forme urbaine permet de reprendre ce thème de l'utopie en y voyant la quête nostalgique d'un genre de vie perdu. F. Choay construit une anthologie urbanistique sous un titre insistant sur le contraste entre les utopies et les réalités. L'auteur rappelle le sens étymologique des racines condensées en un seul néologisme par Thomas More: la particule "u" renvoie à "eu" signifiant un bien et à "ou" signifiant une négation;

"topie" vient de "topos" qui veut dire lieu. L'utopie désigne ainsi un lieu où l'on est bien mais qui n'existe pas. Autrement dit on est bien nulle part. La théorie de la forme urbaine inspire l'adaptation suivante: /"on"/- est nomade.

Comme tout ce qui connote un projet non réalisable, l'utopie peut renvoyer à un projet imaginaire qui décroche de la réalité aussi bien qu'à un projet "réaliste" mais qui pourtant n'aboutit pas parce qu'un fantasme l'intercepte. Si l'utopie traduit effectivement ce qu'il convient d'entendre par le genre de vie nomade, il est certain qu'elle décroche du principe de réalité aussi longtemps que la jouissance de la place est promise aux sédentaires. C'est probablement sous un tel éclairage que se comprend la critique des grands projets de cités futures, cités de l'an 2,000 et autres qui ont toutes en commun des airs de fin du monde. Rien de plus instructif à cet effet que la virulence des critiques qui s'affirment au moment exact où ces maquettes, formalistes à souhait, où ces plans de zonage fonctionnalistes aux couleurs vives deviennent réalité. A ces moments fatidiques, et tant attendus, où il est enfin démontré que l'urbanisme est vraiment une profession libérale, l'usager découvre quant à lui que son genre de vie est "scientifiquement" planifié comme jamais auparavant. La fixité "fonctionnelle" lui inspire ce sentiment, d'autant plus oppressant que sa théorie n'est pas consciente, que le nomadisme dont il a la nostalgie est résolument perdu. Le zonage fonctionnaliste a quelque chose de concentrationnaire, quel que soit le luxe ou le "niveau de vie" signifié par les formes concrètes qui séparent les fonctions dans l'espace. L'utopie est vaguement désirée comme à l'opposé du concentrationnaire.

3.6 ... le rapport ville-campagne. La théorie de la forme urbaine définit la campagne comme un espace de dispersion sédentarisante. La campagne ne peut pas se définir en général à partir des fonctions utilitaires qui président à sa mise en valeur, comme l'agriculture, l'élevage. La mise en valeur agricole en est venue à caractériser la campagne parce que son efficacité requiert que de vastes espaces soient mis à la disposition de populations peu nombreuses. La faible densité démographique qui en résulte accommode ainsi la fonction seconde (symbolique) de dispersion; c'est en cela que la mise en valeur agricole est plus "campagnarde" que les autres.

La localisation des fonctions de transformation industrielle fut graduellement piégée par des agglomérations, des rassemblements, surtout après l'avènement de la grande industrie (passage de la manufacture à la fabrique mécanisée). Il faut ici se débarrasser de ce lieu commun voulant que des rassemblements dits urbains "attirent" l'industrie. Jusqu'à ce que la Révolution industrielle en soit à son zénith, les ateliers et les manufactures se sont surtout éparpillées à travers la campagne. La grande industrie, il est vrai, s'est implantée près des villes, mais jamais "dedans", et d'une telle manière que l'environnement industriel soit aussi discret que possible.

F. Engels fut sans doute le premier travailleur intellectuel à avoir saisi les propriétés dissimulatrices de l'implantation industrielle, laquelle frôle la ville sans y toucher et surtout sans que ça paraisse. Il y a sans doute dans ce rapport ambivalent de la ville à la grande industrie quelque chose de trompeur, un symptôme fugace de la confusion babélique. A un point tel qu'on parle

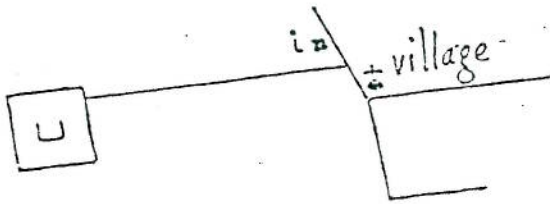
de "ville industrielle" alors que les transformations secondaires assumées par l'industrie ne furent jamais des fonctions urbaines.

Grâce à une réaction à chaîne liée au sur-peuplement prolétarien et que Engels fut encore une fois le premier à avoir élucidée, le progrès de la grande industrie en accord avec le type de spéculation foncière de l'époque fut à l'origine d'agglomérations constituées par des rassemblements de travailleurs... sédentaires. Cela ne change rien au fait que cette grande industrie se soit implantée à la campagne, sur le bord certes, non loin de la ville, mais tout de même à la campagne. La raison de cette proximité est loin d'être transparente.

Des agglomérations se développent autour de fabriques et en attirent d'autres, etc... la banalité de ce genre de constat n'excuse pas qu'on néglige le fait y inclus à savoir que ce n'est pas primordialement une agglomération qui explique l'implantation industrielle mais celle-ci qui explique celle-là, indépendamment jusqu'à un certain point de la ville déjà configurée non loin de là.

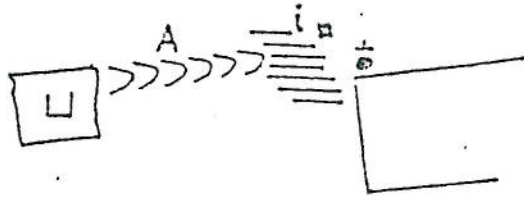
Le graphique ci-après exprime ce processus dit de "l'éclatement urbain", typique du XIXème siècle industriel en pays capitaliste. En fait ce n'est pas la ville qui éclate, qui s'agrandit. Avant que la ville en tant que vacuum s'étale et refoule d'autres périphéries, des verrues font leur apparition tout près, qui éclatent sur place, un peu comme ces volcans hawaïens qui font éruption très souvent et qui s'avèrent moins menaçants pour cette raison. La grande industrie, sous la forme d'une fabrique (i), s'implante près de la ville (U), à même un village par exemple (a):

a)



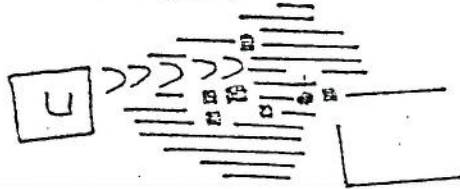
Cette fabrique provoque le rassemblement ou du moins entraîne une "condensation" de travailleurs sédentaires "libres" (dé-placés); ce rassemblement est représenté en (b) par une trame, relié à la ville par une "antenne" (A):

b)



Et cette agglomération suscite à son tour de nouvelles implantations (c) et ainsi de suite jusqu'à ce que l'agglomération frôle la ville: mais cette agglomération n'est pas "en" ville, elle est au sens étymologique pro-fane ou "en avant du temple":

c)



Les propriétaires de la grande industrie contrôlent aussi la ville, ils se l'approprient s'ils font partie des "nouveaux riches". Ils y habitent et disposent comme tous les nomades de "villas" et de parcs au-delà de l'agglomération (front d'urbanisation; d):

d)



Mais ce double contrôle de la ville et de l'industrie n'explique pas le phénomène de l'agglomération. Celle-ci répond à la logique interne du mode de production capitaliste qui déjà commence à fonctionner comme de lui-même. Or au plan social la grande industrie exige une "armée de réserve", une "masse" de travailleurs offrant plus de force de travail qu'il n'en est demandé. Le chômage chronique découlant de ce rapport offre-demande excite une concurrence permettant une pression sur les salaires: la force de travail à bon marché attire d'autres industries, donc de nouvelles "masses" et ainsi de suite comme dans une réaction ~~à~~ chaîne. Ainsi le couplage de ces agglomérations à la ville ne s'explique pas tout seul. Il fait surgir un problème difficile, une contradiction qui ne peut se signifier qu'au travers d'un scénario théorique.

X

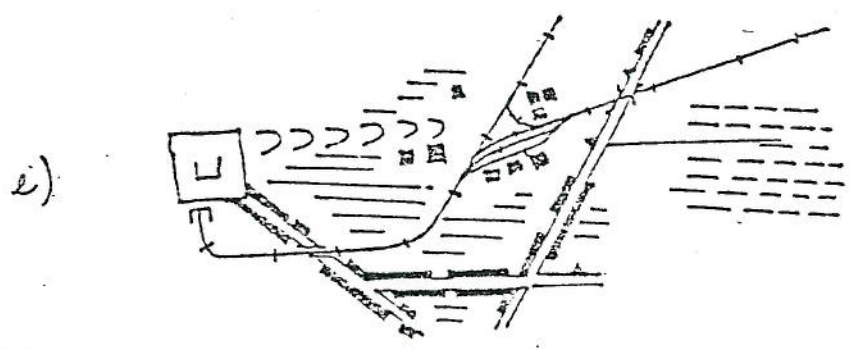
La contradiction obsède la plupart des urbanistes et des aménagistes qui l'ont rencontrée et qui restent sensibles à la qualité des paysages. Toujours ce même scandale: pourquoi aménager à même le patrimoine qu si près ces nouvelles implantations apocalyptiques et de toutes façons provisoires? Pourquoi ne pas faire ça dans les landes, dans les terres abandonnées, etc. Au XIXème siècle le voisinage des formes urbaines (ville et front d'urbanisation) et des agglomérations industrielles ouvrières a fait penser à une symbolique juxtaposition du ciel et de l'enfer. Le voisinage industriel fut d'ailleurs perçu comme tout à fait explosif socialement; on n'a pas toujours su que les volcans sont d'autant plus inoffensifs qu'ils font éruption souvent. On comprend à la rigueur que les urbains aient "toléré" des rassemblements de sédentaires démunis, mais il est pour le moins énigmatique que ces rassemblements aient été tolérés "à leurs portes". Pourquoi ne pas avoir signifié la distance sociale par une distance géographique? Pourquoi ne pas avoir localisé l'enfer industriel à une telle distance que ceux qui en profitent ne soient même pas incommodés par son spectacle?

La théorie de la forme urbaine apporte maintenant l'équipement conceptuel requis pour dire la contradiction. Les agglomérations ouvrières qui se sont développées autour des fabriques ne sont pas des villes. Elles ne font pas partie de la ville parce qu'elles n'ont pas de vacuum. De même les prolétaires qui vivent dans ces agglomérations ne sont pas des urbains. Ce sont des sédentaires ruraux. Ils vendent leur force de travail à des urbains mais eux-mêmes n'en sont pas, de la même manière qu'en société de consommation l'acheteur d'une automobile ne jouit pas du prestige théorique dominant la technologie de sa production, contrairement à ce que lui promet le message publicitaire. C'est pourquoi d'ailleurs ces agglomérations sont définies par leurs habitants eux-mêmes comme étant en dehors du bourg: de "foris" et bourg vient le mot "faubourg" et le faubourg suture en général d'anciennes banlieues ("au ban du lieu") qui grugeaient la campagne autour des villages les plus proches de la ville. Banlieues et faubourgs se développent à la campagne, les faubourgs rassemblent des sédentaires ruraux dans l'espace de dispersion. La contradiction réside donc là, à la campagne... sur son bord interne.

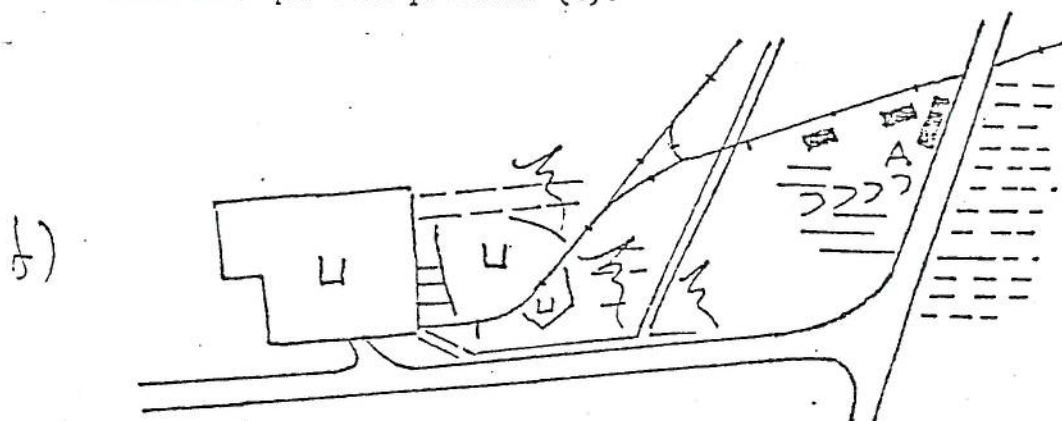
Le moment est venu de répondre à la question; pourquoi la contradiction est tolérée si près de l'ancienne ville? Non seulement les nomades urbains tolèrent des rassemblements dans l'espace de dispersion, ils les tolèrent tout près de leur place et même entre cette place et le front d'urbanisation. La raison de ce voisinage est théorique, probablement inconsciente car elle participe peut-être d'une organisation spatiale qui déjà fonctionne comme d'elle-même, elle aussi. Il semble que les nouveaux nomades occidentaux au siècle dernier se soient souvenus du rôle de la ville comme instrument et qu'en l'occurrence il leur aurait paru intolérable que les faubourgs articulent leurs propres

vacuums, autrement dit qu'ils deviennent de "vraies" villes. Il faut que l'éventuel adversaire soit à portée de la main si on veut le repousser. Dans une certaine mesure la ville a attiré les faubourgs industriels, parce qu'il est plus facile de les disloquer quand ils sont tout près, autrement dit afin de pouvoir mieux disperser les sédentaires quand ils ne seront plus utiles. Le saccage du patrimoine immobilier fait partie de ce scénario qui, s'il est fondé, enseigne pourquoi les rassemblements des sédentaires les plus démunis sont appelés à se former sur le bord, tout près du vacuum de l'Autre.

En effet la dynamique interne de ce vacuum brasse continuellement, comme un volcan hawaïen, les banlieues et surtout les faubourgs, à un point tel que les banlieues ne parviennent plus à devenir faubourgs (les règlements de zonage y veillent). Des dé-placements et des dé-logements répétés périodiquement dans un espace restreint (Engels) se substituent ainsi à la dispersion sur de vastes espaces et donnent des résultats analogues. Par exemple, au fur et à mesure que progressent les faubourgs, des voies ferrées et des artères "prestigieuses" les morcellent et commandent des déménagements vers la banlieue où d'ailleurs s'implante la nouvelle industrie (trame interrompue; e):



Tout le long du trajet entre le front d'urbanisation et le vacuum, le paysage ouvrier est pratiquement invisible (une autre observation de Engels). Plus tard la publicité invite les habitants de ce qui reste du faubourg à migrer vers la banlieue, au moyen d'arguments immortalisés par Proudhon au siècle dernier. Le vacuum se dilate de lui-même et il ne resté plus aux nouveaux nomades qu'à "spéculer" avec. Comme contre-coup la banlieue devient faubourg et ça recommence, jusqu'au moment où ce sont les autoroutes qui font problème (f):



La contradiction inhérente au rassemblement des sédentaires, rendue inévitable par la grande industrie, se consomme à la campagne, mais sur le bord, à la portée des vacuums urbains préexistants qui se ré-articulent le moment venu. Le brassage des banlieues et surtout des faubourgs empêche que des vacuums autonomes ne s'y développent. Les petites places qui agrémentent ces agglomérations ne sont que des avant-postes du vacuum de l'Autre, et l'occupation de celui-ci se maintient également à la faveur du brassage. La problématique du patrimoine est incompréhensible, elle est impraticable, sans une réflexion au moins de principe sur cette potentielle dynamique de la forme urbaine. Les faubourgs participent de la forme urbaine à deux conditions, lorsque le vacuum comme processus d'évacuation les dérangent et dans la mesure où de ces faubourgs se manifestent des résistances. Les aires de résistance à l'évacuation

constituent le patrimoine: les aires du faubourg qui ainsi résistent participent graduellement des formes concrètes du "centre", elles deviennent partie intégrante de la ville. Le patrimoine, à peu près toujours qualifié de culturel, a une charge révolutionnaire incompatible avec toute idée de changement "physique": la révolution dite urbaine connote plutôt l'idée de conservation, du "rester-là" prononcé par l'habitant qui désormais contrôle son mouvement dans l'espace, c'est-à-dire sa place.

La contribution marxiste à une théorie urbaine

3.7 En dépit d'intuitions prométhéennes, le marxisme ou du moins les connaissances désormais accessibles grâce aux travaux de Engels et de Marx n'offrent pas l'équipement conceptuel requis pour théoriser à propos de l'urbain. Autant les tentatives de rapprochement entre marxisme et psychanalyse, ou entre marxisme et structuralisme, se sont heurtées à des irréductibilités, autant par le recours au marxisme en vue de contenir l'urbain fut récupérée, donc abolie, la théorie critique de la forme-marchandise. Il n'en demeure pas moins que les lectures marxistes de la ville, principalement les énoncés qui ont canalisé le courant de pensée au tout début, professent une attitude critique intuitive et judicieusement radicale en ce qui a trait au rapport ville-campagne. Les œuvres de jeunesse de Engels accordent une large part aux monographies urbaines. Dans ses articles sur la "question du logement", Engels d'une part affirme que la crise chronique du logement dépend du mode de production et que seul un renversement de celui-ci peut régler la crise, il soutient d'autre part que les solutions proposées en vue de résoudre la crise échouent pour des raisons presque physiques devant le rapport ville-campagne.

X

Si relativement au mode de production ^{ces} ~~les~~ études ont ouvert de vastes horizons, l'analyse du rapport ville-campagne est pratiquement restée au point où elle était au siècle dernier, de sorte que le fatras d'informations qui s'est accumulé depuis a fait régresser la prise de conscience sociale à ce sujet.

Il faut reconnaître que le discours de Engels à propos de l'urbain manque de rigueur. En écrivant par exemple que les artisans et paysans prolétarisés affluent "en" ville, l'auteur prend la ville comme un récipient passif qu'on peut nommer sans justification théorique. Aucun prolétaire ne s'est installé en ville au siècle dernier. Les prolétaires sont tous restés à la campagne, ils durent s'y déplacer mais sans franchir la limite du bord interne de cet espace de dispersion. Les attroupements se firent à la campagne et n'ont pas changé la fonction symbolique de celle-ci: les portions de campagne localisant les rassemblements de prolétaires ne sont donc pas devenues spontanément la ville.

XXX

Parce qu'il n'a retenu de l'urbain que la manifestation en creux du mode de production si l'on peut dire, Engels n'a pas pris le temps d'approfondir en soi le rapport ville-campagne. Il en a parlé quand même, ^{mais} sans en faire un centre d'intérêt durable, et peut-être n'en a-t-il pas fait un centre d'intérêt parce qu'il était convaincu que la forme urbaine prenait effet de la forme marchandise. Quoiqu'il en soit de ses intentions, Engels à plusieurs reprises parle de la "ville industrielle" comme d'un effet du mode de production capitaliste, sans justifier ni critiquer l'emploi des mots pour le dire. Cette négligence, qu'on le veuille ou non, neutralise sa critique contre les arguments de Proudhon. Le même type de négligence explique

aussi qu'aucune offensive marxiste ne soit parvenue à ébranler sérieusement la publicité qui depuis un siècle vend la banlieue. M. Castells n'a pas dépisté non plus ce genre de piège. La critique des décisions "urbaines" est inséparable d'une élaboration théorique désintéressée, d'un débat sur la théorie de l'espace s'il faut l'appeler comme ça, sans quoi l'action trahit nécessairement la pensée critique qui ne dépasse pas en l'occurrence le niveau de la dénonciation. A défaut d'une théorie originale de la forme urbaine, la pratique urbaine ne peut aboutir qu'à des applications proudhoniennes, même si les principes sont dénoncés par ceux-là mêmes qui décident ou qui "font le mal qu'ils ne veulent pas faire". La Révolution prolétarienne en Russie n'a pas empêché que l'aménagement "urbain" y fût des plus réactionnaires. Ce qu'on appelle le marxisme investit les efforts intellectuels dans l'analyse du mode de production, dans le piégeage des rapports sociaux par les échanges économiques. C'est pourquoi le marxisme, ou les marxismes, ne peuvent pas fournir aux études urbaines l'équipement conceptuel requis. En d'autres termes, pour tout ce qui a trait à l'urbain, les ressources du marxisme sont limitées.

X

Le raisonnement est simple mais il mérite qu'on s'y arrête. Si la ville n'est qu'un effet des lois de l'économie politique par exemple, elle est passive, disons "assise" pour être mieux préparé à ce qui s'en vient. Le critère de passivité retombe ainsi sur le contenu culturel de la ville et détermine inconsciemment, c'est-à-dire à l'insu des meilleures intentions, la connexion entre forme urbaine et sédentarité. Or dans un contexte où la ville est sédentarisante, le rapport ville-campagne n'est surmontable que par l'idée de la banlieue, c'est-à-dire par un aménagement strictement quantitatif de l'espace qui propage

X

dans la campagne des fonctions dites urbaines, de façon à aérer la ville. Cette pondération "aère" la ville effectivement mais comme les moeurs n'ont point changé cette aération aménage un vacuum qui fonctionne comme processus d'évacuation dès que de nouveaux nomades s'en emparent. La banlieue n'a jamais été aussi populaire que de nos jours et nous vivons une époque où les fétiches centraux sont plus arrogants qu'ils ne l'ont jamais été, non seulement dans les métropoles de l'Occident capitaliste mais dans les grandes villes de l'URSS. La révolution urbaine n'invente pas autre chose que la banlieue si aucune théorie des formes propres de l'urbain ne lui vient en aide, s'il est toujours reconnu en d'autres termes que la ville n'est qu'un récipient passif où se rassemblent des sédentaires.

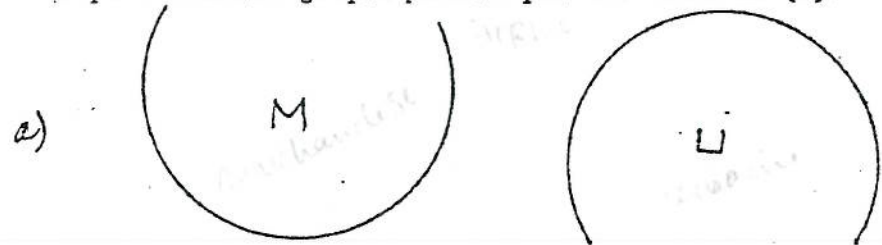
"La métaphore
du roulement"

3.8 La première considération sur l'organisation de l'espace dans "Le Capital" fait preuve d'une ouverture théorique, elle indique en quelque sorte que le courant de pensée où elle s'inscrit présente une capacité de transport limitée:

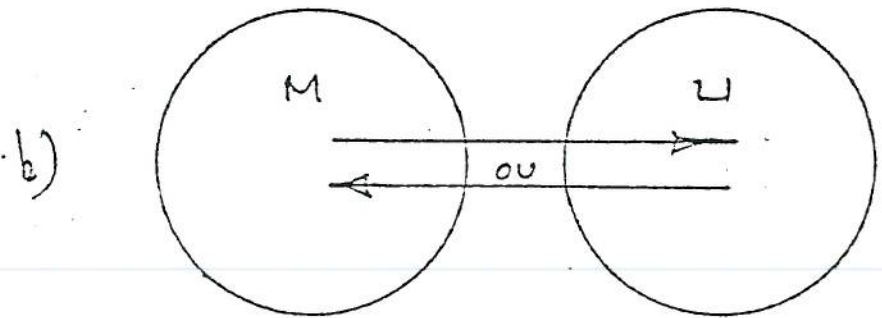
"Toute division du travail développée qui s'entretient par l'intermédiaire de l'échange des marchandises a pour base fondamentale la séparation de la ville et de la campagne. On peut dire que l'histoire économique de la société roule sur le mouvement de cette antithèse, à laquelle cependant nous ne nous arrêtons pas ici".

Le rapport anticipé de la forme marchandise à la forme urbaine ne se supporte pas d'un syllogisme aménageant une relation vectorielle de cause à effet où la forme urbaine catégoriserait l'effet. Le discours de Engels, si on le prend à la lettre, recèle quelques points d'appui permettant de soutenir a posteriori ce style d'enchaînement vectoriel. La précédente citation de Marx témoigne d'une plus grande sévérité intellectuelle, elle prévient toute récupération

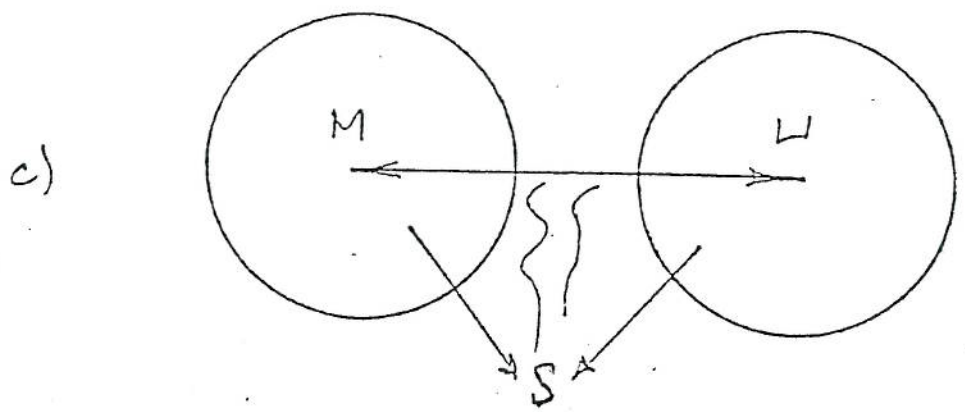
de la lecture du Capital par ce discours linéaire et déterministe plaçant la forme marchandise à l'amont d'autres formes abstraites qui en seraient autant d'effets. Les matériaux du "marxisme" sont abondants, ils potentialisent un volumineux "débit", mais ce débit se dynamise en un "courant" de pensée à la condition d'être canalisé, bordé, limité. Ainsi des limites conditionnent la capacité de transport du courant de pensée: le poids de la "charge" entraînée corrobore ce qui fut déjà avancé, à savoir que les ressources du marxisme sont limitées. Il est de moins en moins certain que la théorie de la forme urbaine tombe toute entière dans le rayon de son éclairage. C'est pourquoi sans doute Marx, qui n'est pas aussi marxiste qu'on le pense parfois, renonce en ce qui a trait à l'urbain à tout syllogisme, il construit au contraire une métaphore, désignée dans la suite de cette mosaïque comme "la métaphore du roulement". Les formes abstraites s'y comparent à autant de champs de force distincts, représentables graphiquement par des anneaux (a):



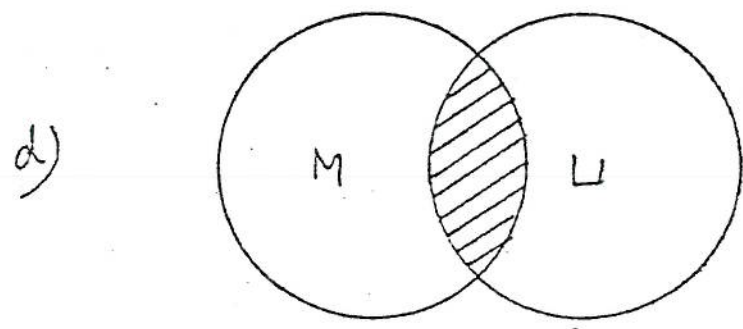
Au lieu d'une relation linéaire d'un champ vers l'autre, comme représenté ci-après (b):



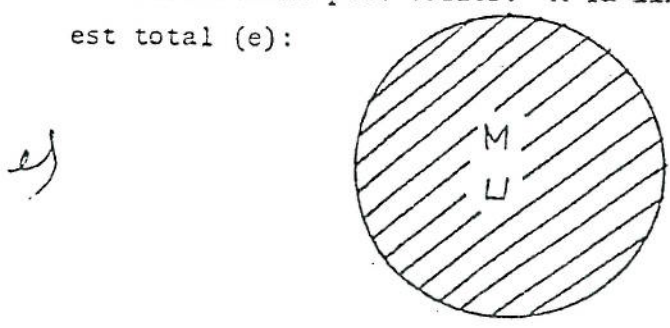
on entrevoit des relations réciproques et surtout des retombées piégeantes de l'action combinée de ces champs de force sur un contenu concret, par exemple un rapport social "S" (c):



Analysées de ce niveau et pourvu que soit déjà franchi ce bond du commencement théorique relatif à l'urbain, les retombées signifient des influences spécifiques à chaque champ quoique certaines participent de l'un et de l'autre. La représentation des anneaux sera ainsi plus fidèle à la réalité si elle s'indique d'une superposition (d):



La partie tramée préfigure le recouvrement partiel de la forme marchandise par la forme urbaine et vice-versa. Les parties non soumises à un recouvrement quelconque illustrent les contenus autonomes de chacun des champs de force. L'aire de recouvrement peut varier. A la limite le recouvrement est total (e):



Cette figuration exprime d'une autre façon le graphique "b". Si les champs de force s'équivalent, c'est qu'une forme détermine l'autre vectoriellement, soit $M \rightarrow U$, soit $U \rightarrow M$.

La représentation "e" est à proscrire au même titre que la représentation "b": le simple fait de supposer fructueuse la théorie de la forme urbaine commande le rejet de "b" et "e". Par ailleurs la représentation "c" est une vue de l'esprit. On devine que si elle était conforme au principe de réalité, l'autonomie de la forme urbaine y étant totale se serait imposée d'elle-même, vu que la connaissance de la forme marchandise n'aurait pas pu capturer sa plus petite part. Comme prévu, la représentation "d" semble la plus fidèle au principe de réalité et exploite avec justesse la métaphore du roulement construite par Marx.

*L'expropriation
symbolique*

3.9 Au commencement, avant même de s'identifier comme courant de pensée, le marxisme parle de la ville et de ce qui fut désigné dans la précédente théorie comme étant son contenu, soit la culture, l'usage des facultés mentales, la prise du langage. En construisant la métaphore du roulement, Marx met ses capacités intellectuelles au service d'une ouverture théorique, qui évite à sa propre lecture d'être hypothéquée par la théorie de l'Autre. Il n'est plus possible de penser que Marx parle très peu de la ville parce qu'il ne parle pas de choses insignifiantes, comme si de toute façon M déterminait U. Il est plus réaliste d'attribuer son "silence" à la localisation marginale par rapport au champ de forces urbain des limites devant donner graduellement aux matériaux recueillis la capacité de transport

d'un courant dont l'énergie dépend de ces limites posées de part et d'autre. Par ailleurs le discours d'Engels peut fournir le prétexte littéral d'une obstruction à l'ouverture théorique. Engels fait état de réflexions sur la culture, sur l'intellect, qui justifient presque un virage quant à l'interprétation des fondements de la révolution prévue et souhaitée dans le courant marxiste. Mais ce virage se fait attendre. Il apparaît toujours acquis que la révolution anticipée fût prolétarienne, sous la conduite de la classe laborieuse qui reprend "sans phrase" possession des moyens de production en vue de partager socialement la plus-value, les moyens de subsistance, le logement, etc.

Ces pronostics n'invalident pas cependant les prémisses culturelles d'un changement révolutionnaire auquel le courant marxiste ne devrait pas être étranger, parce que ses ressources sont limitées justement. Les premières propositions de Engels renseignent sur la torpeur intellectuelle des artisans-paysans, pris de ce fait au dépourvu par la révolution industrielle et initialement écartés des nouveaux moyens de produire plutôt qu'expropriés. Comme ces artisans-paysans ne savaient pas ce qui se préparait même s'ils le voyaient, l'appropriation monopoliste des nouveaux moyens se fit à leur insu; ils n'ont pas pensé à s'organiser socialement en vue de résister au groupe moyen qui pour sa part avait les moyens de s'acheter les premières machines (comme la "jenny"). Sur ce plan, le discours de Engels atténue le verdict de Marx qui attribue le "secret de l'accumulation primitive" (de l'expropriation) en général à la violence physique immédiate telle qu'elle fut employée dans l'Angleterre du XVIIème siècle en particulier.

"L'histoire de leur expropriation n'est pas matière à conjecture: elle est écrite dans les annales de l'histoire en lettres de sang et de feu indélébiles".

Cet extrait vient bien après le passage considérant le rapport ville-campagne, sur lequel il n'était pas immédiatement question de s'arrêter. Comme Engels, Marx aménage une ouverture théorique sur l'urbain et la culture tout en l'obstruant par après. Etait-il obligatoire au XIXième siècle positiviste de retracer dans l'histoire vécue, de faire "exister" dans le passé la forme abstraite actuellement découverte. Il y a lieu de le penser, si l'on songe au fait que Freud, dans Totem et Tabou, a exigé de l'Histoire positive qu'elle raconte le meurtre du Père, que Davis s'est astreint toute sa vie à faire exister dans le passé et dans le futur "ses" pénélaines actuellement abstraites. Appliqué à la lettre, l'extrait précédent stipule que l'expropriation dans l'espace procède immédiatement de luttes ouvertes. La part de vérité y contenue ne peut pourtant soutenir le dogme actuel des "luttes urbaines". Peut-on attribuer à un effet de lutte le problème du consommateur qui en 1975 est incapable de racheter les vieux meubles que ses parents ont abandonnés aux passants. La question est tout aussi crue au sujet du patrimoine immobilier. Faut-il mettre au compte des "luttes urbaines" le phénomène de la dispersion en banlieue, dans un premier temps assumée par les représentants du groupe moyen et de la petite bourgeoisie soucieux de "faire moderne".

X Si la dispersion en banlieue prenait effet de luttes, une pression économique serait à découvrir sur le patrimoine immobilier au moment où il fut déserté, or elle est introuvable: surtout, grâce à cette pression économique, on aurait retrouvé d'abord en banlieue les représentants des groupes les plus démunis, ensuite des groupes moyens, or c'est le contraire qui s'est produit. Certes aujourd'hui, il y a luttes urbaines, mais c'est 10 à 15 ans après que le patrimoine fut déserté, à un moment où il ne coûtait pas cher (comme les vieux meubles), et par ceux-là

17

qui avaient les moyens de se l'approprier. Aujourd'hui, il n'y reste que ceux qui n'ont pas eu les moyens d'aller en banlieue, et qui n'ont pas les moyens d'acheter le patrimoine parce que, plus tard, le prix des terrains s'est élevé. Une mise au point semble donc s'imposer: les luttes urbaines ne sont pas la cause première de l'expropriation du patrimoine, elles ont pu se développer après coup, mettant les unes en face des autres des forces très inégales, à la faveur d'un patrimoine déjà évacué pour des raisons culturelles, où toutes les couches de la société ont leur part de responsabilité, surtout les couches moyennes pour qui la culture et la théorie ont été et demeurent encore de nos jours ce que tout héritage contient d'incommodant.

Bien que la raideur de ces conclusions soit plus ou moins habile, deux mises au point sont recevables:
X il faut d'une part saisir au vol la relation flagrante entre dispersion sédentarisante et expropriation des moyens de production, il faut d'autre part analyser le sens de la perte culturelle liée à la dispersion. Il est pensable que l'expropriation physique soit précédée en général d'une expropriation symbolique, culturelle, d'une agression contre l'intellect qui peut se passer de la force brutale mais qui par la suite permet à cette force de s'exercer "sans phrase"
X parce qu'il n'y a plus moyen de faire des phrases précisément. La confusion du langage ordonne la dispersion sédentarisante: l'expropriation physique survient lorsque le contenu culturel du rassemblement urbain a été perdu.

L'enjeu culturel

3.10 La torpeur intellectuelle, observée par Engels chez les artisans-paysans du siècle dernier, signifie en réalité une perte. Cette perte peut témoigner d'un simple

abandon de l'usage des facultés mentales, d'une sorte d'anorexie, mais elle peut témoigner aussi d'une interdiction, d'un terrorisme symbolique qui rend très difficile le recours au langage. Engels ne semble pas ignorer les possibilités redoutables de l'écart de langage. Les écrits ^X de Freud font largement appel à l'interdiction de penser, il est même admissible que la psychanalyse tire sa raison d'être d'une offensive à mener contre la dépossession du langage. Le terrain est donc largement exploré; s'il apparaît encore difficile d'accès, c'est que la violence contre le langage, qui va de l'impolitesse à la diffamation en passant par le ridicule, semble disposer de ressources venant à bout des trouvailles scientifiques les plus raffinées.

Il importe de considérer que le courant marxiste tient compte de la perte culturelle du fait que les deux champs M et U se superposent comme dans le graphique "d" (paragr. 8), mais qu'il échoue à transporter sa signification parce que le contenant théorique est à trouver dans la partie du champ U qui n'est pas recouverte par d'autres. Dans cette optique, le fait que la répression contre la pensée atteint son degré le plus élevé dans les discours sur l'espace, le paysage, la ville, acquiert une signification. A l'Université, ce sont les institutions géographiques et urbanistiques qui se sont le mieux portées garantes de cette répression.

La perte culturelle se rattache donc au contenu logique spécifique à la forme urbaine. Le fait que les futurs prolétaires vivent à la campagne acquiert sous ce rapport une signification "inouïe". La campagne étant un espace de dispersion sédentarisante, ceux qui l'habitent ne s'y sont pas placés mais y furent fixés dans un état de dispersion conforme à la logique interne de la forme urbaine

et tout à fait favorable à l'expropriation par quoi devient opérante la logique de la forme marchandise. Or l'évacuation par la forme urbaine entraîne la privation, la "perte" de ce que contient cette forme, la culture telle que la constitue l'opération mentale qui accompagne toute mise en valeur. Dans cette voie théorique, la perte de la culture équivaut à la perte de la ville, elle met ou maintient en dehors de la forme urbaine, au ban du lieu, et cette évacuation constitue la dispersion sédentarisante. Cette conclusion permet de jeter un regard neuf sur le drame vécu au Québec depuis la révolution tranquille et dont on n'est pas encore certain qu'il sera assumé. Ce drame est celui de la désaffection des couches moyennes à l'égard de la culture et du terrorisme contre le langage dont on essaie de minimiser la gravité dans les milieux de travail du secteur tertiaire, milieux d'enseignement universitaire et de la fonction publique surtout. On ne saurait dissocier ce drame du succès d'une publicité qui vend la banlieue, disons plus généralement que ce drame est indissociable d'une dispersion sédentarisante de facto et que le corrélat de cette perte culturelle génétiquement liée à la dispersion est l'érosion du patrimoine. Les patrimoines urbains de Montréal et surtout de Québec ont subi des blessures qui évoquent la trace des bombardements aériens au cours de la dernière guerre. (Yourcenar). Ces destructions "physiques" ne signifient pourtant pas le déchaînement irrationnel de la force brutale et armée, elles se sont simplement contentées des discours les plus anti-intellectuels jamais prononcés au Québec. Aussi ne faudra-t-il point s'étonner de la première recommandation qui au bout de ces développements soutient que toute politique responsable à l'égard du patrimoine doive endosser un pacte de non agression contre le langage.

17

Il semble permis de regarder la ville comme la manifestation de cette part de l'activité humaine qui ressortit aux facultés mentales, au langage, à la culture, ce à quoi peut s'apparenter la sublimation telle que définie en psychanalyse. Sans une ouverture sur cette part culturelle de l'agir humain, le mode de production et les moyens de la mise en marché des "objets" les plus profanes échappent. Tout mode de production, toute technique, procèdent d'une logique. Le sujet privé de culture ne peut ainsi se saisir de cette logique, il ne sait donc pas que les moyens de produire dépendent d'une logique de l'organisation du travail, de la société, de l'espace. A défaut d'un tel savoir de la part d'un sujet, les moyens lui échappent ou/et il en est exproprié. Les moyens échappent si le sujet en outre n'a pas d'argent: sa résistance dès lors dépend de l'identification du groupe social auquel il appartient, identification qui exige une prise de conscience, donc une certaine "culture". L'expropriation des moyens accable le sujet qui a l'argent mais qui, parce qu'il ne sait pas, fait le mauvais placement. Ces développements contrecarrent l'argumentation suivante qui encore une fois assimile la forme urbaine à la forme marchandise et qui régulièrement interrompt la discussion en s'appropriant les mérites du marxisme: la voici. Il est inutile de théoriser à propos de l'urbain car ce fameux pouvoir nomade est inaccessible sans argent; donc seuls ceux qui ont de l'argent ont les moyens d'être nomades, donc il est superflu de démontrer que ce sont des nomades qui s'emparent de la forme urbaine vu qu'avant d'être nomades les individus en question sont "nécessairement" riches. Il est à peine croyable que ce genre d'argumentation, terroriste entre tous, se réclame de la pensée marxiste alors qu'il s'agit d'une émanation on ne peut plus irrationnelle de la publicité bureaucratique. Il n'est pas nécessaire d'être riche pour

être nomade, du moins mentalement, et en l'occurrence le nomade pauvre peut devenir riche. Et le fait d'être riche ne permet pas ipso facto d'être nomade car pour être nomade il faut faire preuve d'ouverture culturelle. Or le fait d'avoir beaucoup d'argent ne procure pas automatiquement la culture et en l'occurrence le riche sédentaire peut devenir pauvre, comme cela s'observe en temps de crise.

La théorie de la forme marchandise fait découvrir le rôle de la violence physique dans l'expropriation des moyens de subsistance et de production. Il est donc ordinaire que le recours à ce type de violence conditionne la révolution prolétarienne par cette théorie jugée loyale. Les premières lectures marxistes sont inséparables d'opinions de visu sur la violence physique qui a présidé à la mise en place des rouages "logiques" de la forme marchandise. La théorie de la forme urbaine fait découvrir le rôle de la violence morale, de l'écart de langage qui dépossède des moyens de l'intellect. Le problème ne consiste pas à savoir laquelle des deux violences précède l'autre, il convient plutôt de méditer leur conditionnement réciproque. Il est bien évident que la violence physique ralentit chez sa victime le recours au langage, il semble moins certain cependant que la violence contre le langage et la culture fraie la voie à l'autre. L'élaboration théorique au sujet de la forme urbaine souscrit à ce genre d'hypothèse. Le fait de ne pas savoir ce qui se passe donne effectivement à l'autre le temps de se maquiller comme l'Autre, donc de s'armer d'autant plus redoutablement que les sujets inhibés le font vivre, au sens figuré d'abord, au sens propre ensuite. La prise de conscience ainsi se fait "plus tard" comme disait Marx à propos de la "découverte scientifique", c'est peut-être "trop tard" qu'il

faudrait dire si le temps requis pour que se fasse cette prise de conscience donne au groupe social dominant le loisir de se munir non seulement des moyens de production mais des moyens de la violence physique.

*Révolution urbaine
et révolution
culturelle*

3.11 La révolution urbaine, annoncée par H. Lefebvre, peut difficilement être autre chose qu'une révolution culturelle. Il semble en tout cas trop tard pour aligner la reprise en mains de l'urbain sur une hypothétique révolution prolétarienne. Ce qui reste du patrimoine est à la portée des groupes moyens et de plus en plus recyclé par ces derniers qui "retournent" à la ville. La dispersion des effectifs laborieux a probablement atteint le seuil au-delà duquel est compromis le conditionnement urbain d'une telle révolution. Il est même admissible que le ratage de certaines révolutions prolétariennes comme en URSS s'explique par la négligence de l'enjeu culturel que manifestaient des politiques urbaines très réactionnaires. Il n'est pas superflu de rappeler que dans une telle perspective se profile à nouveau le récit de Babel, qui pourrait acquérir au regard de la théorie de la forme urbaine un potentiel d'inspiration comparable à celui de la légende d'Oedipe dans le champ freudien. La confusion du langage y apparaît comme potentiellement systématique et orientée vers le maintien d'un pouvoir. La perte de culture ne peut plus être mise au compte de débilites mentales "naturelles" ou du caractère rébarbatif de l'effort intellectuel même si la psychanalyse a quelque chose à nous apprendre sur "la passion de l'ignorance". La perte culturelle pourrait signifier aussi une "intervention", aliénante par définition, et ayant un caractère terroriste en vue d'empêcher l'opération mentale inhérente à toute mise en valeur, de la part

d'individus et de groupes sociaux dont "les parents étaient pourtant normaux". La confusion du langage exprimerait un tel dénouement, inséparable d'une dispersion à laquelle se rattache "le secret de l'accumulation primitive".

4.- CONVERGENCES

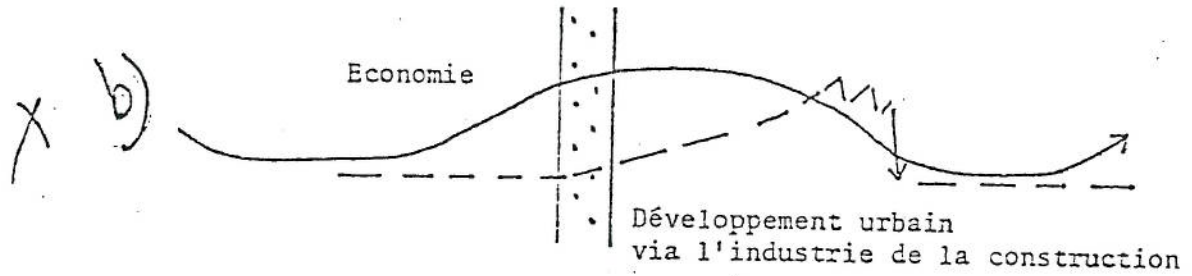
*Croissance économique
et développement
urbain*

Ces convergences ont pour but de remettre à leur place des rouages précédemment identifiés à l'aide de scénarios théoriques portant respectivement sur l'économie politique de la production des formes et sur l'urbain en tant que forme active ou abstraction concrète. Une juste appréciation des degrés d'adaptation de ces rouages débouche sur un diagnostic fécond et réaliste eu égard à la problématique du patrimoine immobilier. Il sera question de récession, de crise, du rôle tenu par l'industrie de la construction en l'occurrence, mais il ne s'agit pas pour autant ni d'une analyse des crises ni d'une analyse des transformations du capital. L'objet de ces convergences réside dans la démonstration du "roulement" des influences propres à l'urbain et à l'économique. Les rapports d'étape sur "le développement urbain" à Montréal démontrent le caractère "contracyclique" de ce développement, relativement aux fluctuations monétaires. Représentons l'une de ces oscillations par une courbe (a):



Le sommet de cette courbe représente la fin d'une période de croissance économique relative au creux de gauche et le début d'une période de récession économique allant vers le creux de droite. Superposons à cette courbe une autre courbe illustrant le "développement urbain", en autant qu'il soit significatif dans et par la production des formes concrètes du paysage. Cette seconde courbe, représentée en "b" par un trait fort et discontinu, présente des oscillations qui vont dans le sens inverse des précédentes. Le caractère contracyclique du "développement urbain"

est ici ramené à la production de ses formes concrètes, c'est-à-dire au comportement de l'industrie de la construction; ce caractère se dégage avec vigueur de la représentation graphique en "b" bien qu'il y soit précisé que l'industrie de la construction progresse dans le même sens, au moment de son décollage, que la croissance économique au moment où celle-ci se rapproche de sa limite supérieure. Ce temps de la double progression est signalé sur le graphique là où les deux courbes traversent la trame verticale en pointillés (b):



Se trouvent indiqués par la même occasion les déphasages du développement contracyclique par rapport aux fluctuations monétaires dites cycliques. La relance de l'industrie de la construction juste après le creux devance de quelques années le sommet de la croissance économique, et l'industrie de la construction atteint un sommet quelques temps avant que l'économie n'atteigne le creux suivant. A la limite un état de crise ponctue ce creux et apparaît d'autant plus sidérant que la récession le précédant fut dissimulée par le spectacle des constructions les plus prestigieuses.

Bien que perfectible parce qu'élaborée à partir de résultats d'enquête forcément partiels, la courbe représentant le "développement urbain" étale des connexions qui d'entrée de jeu mettent en oeuvre des "généralités". Ci-après sous-divisées selon des critères de conjoncture, ces "généralités" sont présentées non pas comme modèles de conclusions à une monographie mais comme exemples de repérages

à pourchasser au moyen de "l'indispensable" théorie de la forme urbaine. Quatre types de "conjoncture" vont se dégager:

Les phases



- A) au moment du décollage, l'industrie de la construction préside à la mise en place de formes industrielles; de nouvelles usines poussent "comme des champignons" à la périphérie et y apparaissent comme des corps étrangers. Le paysage urbain est plutôt stable et les effets de la croissance économique, qui approche d'un sommet, se font sentir à travers le genre de vie; ces effets ne sont pas spectaculaires ~~mais~~^{et} ne sont dissimulés d'aucune façon:
- B) aux commencements de la récession économique, i.e. en période de "stabilisation" économique, l'industrie de la construction "progressse" et s'engage dans la relance de la mise en place de logements. La relocalisation des logements est cependant compensative à une "évacuation", donc à un "dé-logement" qui se traduit dans l'espace bâti par des vacuums dont la signification n'est pas évidente. Le "développement urbain" commence à dissimuler la récession économique:
- C) juste avant que la récession économique n'atteigne sa limite minimale, la construction des formes-fétiches dans le vacuum bat son plein; la croissance urbaine est tout à fait "fictive" et cache une situation économique en réalité inquiétante:
- D) au moment où la récession économique atteint sa limite minimale, la situation de crise ou de pré-crise s'entoure

d'une désillusion dans la mesure où s'est signifié par les constructions prestigieuses qui l'ont précédée un progrès réel et "global". La courbe du "développement urbain" (en trait interrompu) tombe brusquement à cette période, l'industrie de la construction subit les effets de la récession au même titre que les autres branches de l'industrie, le paysage urbain se densifie et se stabilise jusqu'à la prochaine étape, jusqu'à ce que la croissance économique reprenne et se rapproche d'un nouveau sommet.

Les commentaires dans la suite de cette classification seront brefs car il n'est pas question de reprendre en parallèle l'étude menée par l'équipe qui a travaillé sur le développement urbain. Il importe à présent de rattacher les conclusions principales de cette étude à la théorie en cours d'élaboration de façon à saisir des convergences, fécondes pour une analyse continue où devrait se retrouver à un moment donné une pratique urbaine incluant la question du patrimoine.

4.1 Stabilité urbaine, croissance économique et implantation industrielle.

Stabilité de la
forme

X

En ^{s/} ces points les plus bas, la courbe du développement urbain rappelle qu'en période de croissance économique le paysage urbain demeure assez stable. Il est permis de prendre comme généralité le fait que la croissance économique, en système capitaliste tout au moins, laisse tranquille le paysage physique de la ville. Les transformations morphologiques sont discrètes dans ce type de conjoncture pour deux raisons: d'une part les investissements se dirigent vers les secteurs de production les plus rentables, lesquels en l'occurrence ne relèvent pas de l'industrie de

X

la construction - d'autre part et en conséquence, les investissements happés par l'industrie de la construction, réduits au minimum comme précédemment noté, se concrétisent en aménagements pour la production industrielle. La mise en place d'industries est en demande lors de ces périodes de croissance et les nouvelles implantations se réalisent là où le coût des terrains est plutôt bas, à la campagne, non loin de la périphérie urbaine cependant, au voisinage des premiers villages qui ponctuent les voies d'accès à la ville. Les nouvelles installations industrielles détonnent en général par leur architecture insolite dans un paysage qui par ailleurs semble se conserver.

*Implantation
industrielle*

Le trait interrompu sur le graphique "b" montre que le développement urbain est à son point mort lorsque l'économie se porte bien. Mais l'économie (en système capitaliste) se porte bien à la condition de "croître", et nous venons de voir que la croissance se manifeste dans l'espace par de nouvelles implantations industrielles, surtout lorsqu'un sommet est en vue. Faut-il en conclure pour autant que les facteurs de localisation industrielle soient spécifiquement économiques? Oui et non. Oui parce que l'investissement destiné à cette implantation industrielle est puisé à même le capital constant, à un moment où d'autres secteurs de production promettent de substantielles plus-values. Non, si l'on se souvient que parmi les terrains peu coûteux acquis aux fins de la nouvelle implantation industrielle, ce sont précisément ceux qui ne sont pas loin de l'agglomération qui sont choisis. Or il fut démontré que l'interprétation de cette proximité est embarrassante au point de valider l'essai théorique au niveau de la forme urbaine, tel qu'il fut mené dans cette partie de la mosaïque qui traite du rapport ville-campagne. Autrement dit, l'explication économique de la

localisation industrielle est partielle. Cela étant admis, l'indolence des formes du paysage urbain en période de prospérité économique ne dénote pas l'extinction momentanée d'une dynamique "externe" à la forme urbaine: conformément à l'exigence théorique jusqu'à présent maintenue, cette indolence doit être conciliée avec une hypothétique dynamique interne à cette forme urbaine, qui, de ce fait et dans la conjoncture d'une croissance économique, est à concevoir comme insidieuse. Dans le montage logique où nous sommes engagés, la forme urbaine continue d'agir même lorsque la courbe du développement de ses formes physiques est à son plus bas, sauf que cette activité en l'occurrence est insidieuse, elle se poursuit insidieusement... à la campagne, non loin de la ville, de la même manière qu'est insidieuse l'activité volcanique entre deux éruptions successives, activité qui empêche de qualifier d'éteint le volcan qui grâce à elle connaît des éruptions périodiques.

X | La mobilité des sites industriels dans le voisinage de la périphérie urbaine précède un certain brassage, c'est admissible. Cette mobilité se place sous la dépendance de facteurs économiques, ce qui est également admissible quoique nébuleux. L'observation du facteur technologique projette un autre rayon qui éclaire tellement bien la convergence qu'elle présente l'inconvénient de faire négliger davantage les zones d'ombre. Les déplacements de sites industriels en périphérie urbaine, qui "déflorent" la bordure interne de la campagne et qui donnent ainsi le signal d'un parachutage de formes insolites qui constitueront la banlieue, ces déplacements répondent aux exigences du progrès technique. Partant de l'interprétation marxiste voulant que le progrès technique en système capitaliste se subordonne au maintien de rapports de force, il est compréhensible d'une part que l'accélération du progrès technique commande régulièrement un recyclage

des installations industrielles et que, d'autre part, ce recyclage rend périodiquement désuètes les formes d'aménagement affectées à l'industrie. D'où la nécessité d'abandonner à intervalles de temps réduits les formes anciennes pour en construire de nouvelles... ailleurs. En effet, les changements liés au progrès technique sont non seulement qualitatifs mais quantitatifs, changements d'échelle, en extension et en hauteur; les usines de la phase industrielle avancée sont très étalées, "horizontales", les opérations automatisées s'y déroulent sur un seul plancher, elles jouxtent de vastes entrepôts et parkings à camionnage, etc. Les fabriques mécaniques et surtout les manufactures présentent des volumes plutôt trapus, leur extension n'excède pas la dimension d'un îlot urbain résidentiel, elles communiquent avec des installations ferroviaires plus discrètes que les autoroutes, etc. Ainsi on peut prendre comme point de départ qu'il est rarement possible de modifier la technologie d'une production sans remplacer son contenant architectural par un autre. Il est impossible par exemple de transformer dans le même secteur de production un atelier en manufacture; le recyclage d'une manufacture en fabrique est beaucoup plus accessible quoiqu'en général ce ne soient plus les mêmes produits qui en sortent; et de nouveau il est physiquement impossible de transformer une fabrique mécanique en usine automatisée. La transformation peut toujours se faire sur place, en démolissant l'atelier pour construire une manufacture sur le même emplacement par exemple, mais il manquera de place en l'occurrence car une manufacture est beaucoup plus vaste qu'un atelier: une usine automatisée peut être jusqu'à dix fois plus vaste qu'une fabrique dans le même secteur de production - il faut donc pour mettre une nouvelle forme industrielle à la place d'une ancienne démolir non seulement l'ancienne forme industrielle mais des

constructions y associées dans son entourage, comme des logements. Or pour des raisons d'un autre ordre le moment n'est pas encore venu de déloger les habitants des faubourgs.

*Croissance
économique*

Le progrès technique commande des changements d'échelle qui, sans être déterministes, ordonnent une re-localisation industrielle. Cette re-localisation industrielle s'organise par ailleurs en vertu d'un progrès qui parallèlement modernise les moyens de transport. Les ateliers peuvent se disséminer dans un faubourg-village, les fabriques par contre s'implantent près des voies ferrées, les usines automatisées ont besoin d'un accès facile à l'autoroute, etc. Le progrès technique en général conditionne donc le déplacement des formes pour la production industrielle. Comme le progrès technique est rapide parce qu'en système capitaliste le maintien des rapports de force est à ce prix, des déplacements s'effectuent à des périodes de plus en plus rapprochées: à Montréal, une cinquantaine d'années seulement sépare la période d'implantation des fabriques le long des voies ferrées et la période d'aménagement des "parcs" industriels branchés sur les autoroutes - un coûteux réseau ferroviaire, destiné à ligaturer les fonctions industrielles à l'échelle d'un espace continental, est devenu désuet en moins de cent ans - par la même occasion le paysage s'est transformé de fond en comble à plusieurs reprises. Habitons-nous à ne point signifier par ces changements un progrès global. Car il ne faut jamais oublier que le "développement urbain" transparait physiquement et de façon ostentatoire lorsque l'économie va mal. La re-configuration des formes physiques du paysage culturel connote en effet une passivité imposée à ces formes sous la pression de facteurs, de "fonctions", qui se perfectionnent et s'aiguisent dans la mesure où leur logique interne

demeure précisément la même. Le progrès technique, en tant qu'il se subordonne à un rapport de force identique, signifie que le mode de production se maintient, que sa logique interne ne change pas; or ce maintien, cette "conservation" se fait au prix d'un changement, d'un "brassage" des formes de l'urbain, comme nous venons de l'entrevoir. Par contre, le maintien des formes du paysage, leur transformation lente et discrète connote un progrès technique au ralenti qui ne se supporte que d'un changement dans la logique du mode de production. En langage révolutionnaire, ces conclusions enseignent que la conservation de la ville va de pair avec un changement profond qui affecte la logique du mode de production, donc que la conservation "réactionnaire" de cette logique va de pair avec un changement tout aussi profond qui cette fois affecte le paysage urbain. Le "développement urbain" sous ce rapport n'évoque pas un progrès global, il fait penser aussi, et surtout, à la crise et à la guerre. L'insertion du facteur technologique n'atténue pas cette association, car le progrès technique s'avère lui aussi compensatif à un fléchissement de l'économie sous la pression de rapports sociaux revendicatifs.

Les changements profonds dans le paysage urbain n'accompagnent pas immédiatement les déplacements de sites industriels. La forme urbaine dans cette conjoncture agit "insidieusement" comme déjà noté; c'est que s'y préparent seulement de tels changements profonds dans le paysage, bien qu'il serait plus approprié de dire qu'il y aura changement de paysage. Le déplacement de l'industrie entraîne effectivement là où se trouvent les formes désormais désuètes une "perforation", soit l'apparition d'un vide, d'un vacuum. Ce vacuum est de la forme urbaine, et c'est à l'emplacement de ce vacuum que l'activité insidieuse est à découvrir, après qu'il est démontré sur le plan strictement économique que ce vacuum

acquiert plus tard une valeur, cette valeur qui constitue le patrimoine immobilier en tant que problème, du moins cette partie du stock immobilier qui situe l'enclure du vacuum. Pas de vacuum, pas de problème - pas de problème, pas de patrimoine - OU - pas de forme urbaine, pas de problème de patrimoine. Parce que le patrimoine fait problème dans cet ordre, l'attitude la plus réaliste consiste à dire la théorie de la forme urbaine qui constitue le patrimoine en tant que problème.

Le vidage

Le vacuum produit par le départ de l'industrie peut être total. Dans ce cas l'immeuble est abandonné et/ou détruit. Il en résulte un terrain vacant, encombré ou non. Le vacuum peut être partiel, lorsqu'il y a recyclage fonctionnel, si le vacuum devient parking à péage par exemple. Certaines manufactures ou fabriques désaffectées voient leur rez-de-chaussée adapté à la fonction d'entrepôt, ou se transforment en un atelier de réparations d'automobiles, en "car-wash", etc., alors que les étages supérieurs sont laissés vacants ou aménagés en logements (plus ou moins "psychédéliques"). Enfin la production industrielle peut se maintenir: une manufacture peut se transformer en fabrique, sur place, mais à une phase où le déménagement industriel se généralise, ce maintien de la fonction industrielle se fait assez souvent au prix d'un changement de nature des produits. Il y a donc des survivances industrielles dans les faubourgs en train d'être évacués... . Ces survivances de la fonction industrielle sont révélatrices d'une réaction ^{en} chaîne, disons d'une série de connexions. Déjà lorsque le déménagement de l'industrie se manifeste sur place par un remplacement à la faveur d'un vacuum ou un recyclage, c'est que s'entrevoit l'empiètement de la valeur d'échange du terrain sur la valeur d'usage de l'immeuble. Si donc l'immeuble persiste et recouvre la même fonction industrielle, c'est probablement parce que son usage y fait encore concurrence à la valeur d'échange du



terrain, ce qui ne peut se comprendre que par la tendance des industries qui survivent sur place à la production de valeurs d'usage plus coûteuses que celles produites par les industries qui se déplacent en périphérie, au-delà des fronts d'urbanisation. Comme il est démontrable que les nouvelles implantations industrielles matérialisent un déplacement parce que le capital constant requis à cette fin gagne à être investi là où les terrains coûtent moins cher, il est déjà démontrable par la même occasion que le terrain localisant la fonction industrielle désuète est appelé à prendre de la valeur. En conséquence, les survivances industrielles, les formes d'aménagement pour la production industrielle qui restent là signifient nécessairement une prise de valeur. Car les formes industrielles, désuètes au plan technologique et qui restent sur des terrains dont les prix montent, continuent de s'avérer rentables à la condition que les produits qui en sortent équivalent à une plus substantielle plus-value. Ainsi résistent au déplacement les ateliers, les manufactures et fabriques de la petite industrie qui mettent sur le marché des produits valant "relativement" beaucoup (textile, ~~textile~~ ^{électronique} vêtements). Un atelier artisanal par exemple aura résisté aux multiples déplacements dans la mesure où il offrira sur le marché des produits de luxe. Un nouvel atelier s'implante dans le contexte urbain actuel en souscrivant à la même condition. Ce propos rejoint les développements de M. Castells quant à la logique de l'implantation industrielle, logique prévoyant que la distribution des industries du centre à la périphérie urbaine traduit une décroissance relative de la valeur des produits qui en sortent.

*

X

D'une part les terrains abandonnés par l'industrie prennent de la valeur, sans quoi le déplacement de l'industrie s'expliquerait difficilement; d'autre part l'industrie qui reste s'accommode de technologies périmées à la condition que les produits qui s'en échappent valent relativement plus cher, dans la mesure donc où ils prennent de la valeur. Seulement il y a déphasage entre le moment de l'évacuation et la

montée de prix du terrain évacué. L'industrie se déplace bien avant que la spéculation foncière exerce sa pression sur ces terrains. Ce n'est que plus tard que celle-ci se fait sentir, de sorte que les survivances bien qu'affirmées ne s'avèrent significatives qu'après coup. La même remarque s'appliquera, pour ce qui concerne le stock immobilier, lequel est déserté par les usagers du groupe moyen et petit bourgeois bien avant que la pression économique se fasse sentir; la raison première de cette évacuation du patrimoine immobilier est culturelle, comme déjà noté. Ainsi, au-delà d'une période pouvant équivaloir au temps d'un cycle économique presque complet, l'industrie qui reste en ville est au sens large une industrie de luxe. Insistons sur la résonance de ce petit mot "luxe", employé pour la première fois dans ces textes où le contenu de la forme urbaine fut identifié à la culture. Une opinion populaire associe la culture à quelque chose de "luxueux", de superflu, à un en-deçà et au-delà de l'utile. La déconsidération de la culture et en conséquence l'expropriation dont elle est l'objet sont susceptibles d'être mises en rapport avec une telle opinion dévalorisante. En contenant la culture, la forme urbaine localise auprès de certaines croyances populaires le mal, au même titre que l'argent ou la jouissance sexuelle. "Luxus"-somptuosité, "luxuria"-débordement, débauche, "lux"-lumière: une "vraie" ville, ça se connaît la nuit, c'est "louche".

Aux moments de la croissance économique réelle, le paysage physique de la ville est donc plutôt stable, parce que les investissements sont dirigés vers des secteurs de production autres que celui de la construction. Les formes architecturales construites sont destinées à la production industrielle et elles s'implantent sur le bord interne de la campagne, là où le terrain coûte moins cher. Cette justification économique se subordonne cependant à une justification technologique; le recyclage technologique s'accompagne d'un changement d'échelle et de connexions à de nouveaux moyens de transport. Il demeure cependant que les vacuums résultant du déménagement industriel à la périphérie connotent une activité insidieuse de la part de

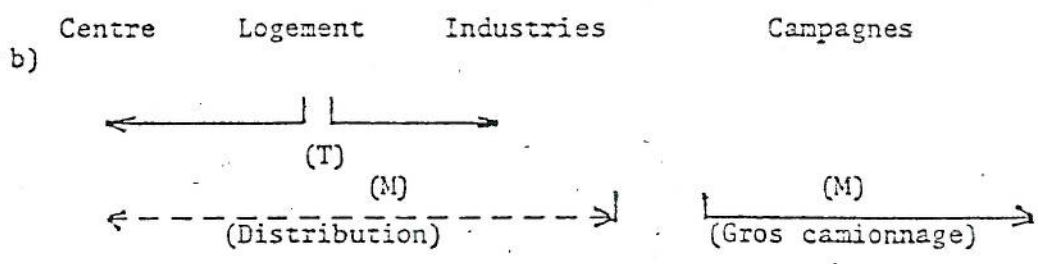
la forme urbaine. En effet ces justifications économiques et technologiques sont relatives. D'une part pourquoi ne pas relocaliser plus loin l'industrie, dans les marges par exemple où le terrain coûte encore moins cher que sur le bord interne de la campagne? L'interprétation du rapport ville-campagne, dans la mosaïque (#6), contient des éléments de réponse à cette question et démontre le rôle d'une théorie de la forme urbaine. D'autre part, pourquoi ne pas relocaliser dans les faubourgs là où déjà se trouve la main d'oeuvre? Evidemment. le progrès technique dans un tel cas exige une érosion d'une partie du faubourg et non seulement de l'ancienne forme industrielle. Mais plus tard, le faubourg subira des évacuations proportionnellement plus fortes sans pour autant que de tels prétextes de relocalisation sur place ne soient à la disposition des décideurs. De toute façon le travailleur doit suivre son usine, tôt ou tard. Encore ici, la dynamique interne à la forme urbaine permet de supposer que ces déménagements industriels dissimulent un processus de dispersion sédentarisante anticipé, lequel processus fut défini comme "insidieux" dans le contexte d'une stabilité apparente du paysage urbain associée à une période de croissance économique.

4.2 Stabilisation économique et dispersion résidentielle

La relocalisation des industries en dehors des faubourgs a lieu en période de croissance; le capital reproduit dans le procès de production est réinvesti le plus vite possible dans la production, celle-ci croît, et le capital s'accroît. Reproduit d'une façon toujours plus large, vient un temps où une partie de ce capital ne peut plus être réinvestie dans la production, aussi change-t-il de forme, il s'immobilise.

D'une manière plus générale, les développements résidentiels au-delà de la nouvelle ceinture industrielle vont à l'encontre des règles de l'art en urbanisme, au même titre que ce voisinage du patrimoine urbain et de l'enfer industriel perçu comme énigme au XIXe siècle industriel. Le discours planificateur dénonce a posteriori ce genre de dysfonction, mais il l'attribue au manque de planification au lieu de donner libre cours à la recherche des causes de telles dysfonctions, lesquelles relèvent de la dynamique interne à la forme urbaine... . La dénonciation d'une absence de planification se substitue ainsi à l'énonciation d'une théorie de la forme urbaine... .

Les dysfonctions se conforment en fait à des impératifs relevant de logiques non condescendantes à l'égard des promesses de l'urbanisme et de la planification. En ce qui a trait à la circulation, il est en effet plus fonctionnel que les logements s'interposent entre le centre et la périphérie industrielle. De cette façon la circulation des matières premières et des biens de consommation (M) interfère au minimum avec la circulation des travailleurs (T) (graphique b):



Or le développement de la banlieue, au-delà de la ceinture industrielle accroît ces interférences, d'autant plus que désormais y dorment les habitants du groupe moyen qui le jour travaillent près du centre (ex. Radio-Canada dans le secteur Centre-Sud cf. graphique a). Evidemment ces interférences génératrices d'embouteillages suscitent la sur-consommation d'énergie... l'on entrevoit la fonction seconde de la banlieue, toute orientée vers la consommation des

marchandises sortant des usines mises en place en période de croissance économique, fonction seconde en conflit avec les fonctions premières d'usage. Sous ce rapport il est permis au moins d'affirmer que la banlieue n'est pas fonctionnelle pour ses usagers.

Innovation urbaine

La précédente conclusion porte ombrage à une série de lieux communs concernant la banlieue. La notion d'activité insidieuse, développée à propos de la relocalisation industrielle, évoque ici une conception de ce qui fut désigné, dans la mosaïque, comme un "brassage". Le brassage à même les agglomérations industrielles répond à une "logique" d'implantation industrielle qui périodiquement justifie la banlieue ou qui du moins inaugure une réaffectation brutale à de nouvelles fonctions de terrains naguère livrés à l'agriculture. La banlieue n'est pas la suite logique de la relocalisation industrielle au regard des fonctions premières, des usages; elle ne répond pas non plus à une logique économique. Primo les nouveaux propriétaires de pavillons ne subissaient pas de pressions économiques là où ils demeuraient auparavant et ce ne sont pas non plus des luttes urbaines qui ont dispersé ces gens en banlieue; de telles luttes auraient disséminé les plus démunis. Par ailleurs on peut penser que les promoteurs immobiliers espéraient de la banlieue une revalorisation de leur capital - en fait la banlieue a revalorisé le capital non point par la seule production immobilière mais surtout par la consommation qu'elle organise... .

Le phénomène de la banlieue se comprend par le déphasage de l'industrie de la construction par rapport aux autres branches de la production; une période de stabilisation économique au seuil de la récession est favorable à la relance d'une telle industrie. L'Etat, d'ailleurs, a fondé ses programmes de relance économique sur la construction domiciliaire utilisée comme moyen contracyclique. L'industrie

de la construction dont dépend le changement de la physiologie "urbaine" subvertit dans une certaine mesure la logique interne de la forme-marchandise, en ce sens que les investissements y produisent moins de plus-value que dans la plupart des autres secteurs - les raisons de ce désavantage sont nombreuses et se rattachent toutes au déphasage technologique qui réduit les effets de fragilisation, d'obsolescence, qui ralentit de ce fait la circulation du capital, la tendance aux monopoles, etc. A noter en outre que de l'intérieur de cette industrie, l'investissement dans l'assemblage des matériaux est moins rentable que dans la production de ces matériaux eux-mêmes. Cette industrie de la construction est d'autant moins avantageuse quand elle se destine à la production d'unités de faible volume et qui justifient encore des charpentes artisanales, comme dans le cas des résidences unifamiliales, des duplexes et même des triplexes.

X Il en résulte que les investissements se détournent de cette industrie en période de croissance économique; c'est pourquoi en général c'est au cours de périodes de stabilisation économique que cette industrie prend son essor, essor qui dissimule sous le changement de paysage physique une stagnation de l'économie.

X ~~Di~~ Le phénomène de la banlieue fait diversion. Inversion et "dispersion" voilent d'ailleurs cette signification seconde, à l'effet que la croissance dite urbaine dissimule une stagnation économique... Il est admissible que par cette dissimulation s'amorce la confusion babélique. Ce commencement de réflexion décroïssonne ces extrapolations magiques qui font de la banlieue pavillonnaire le produit d'une génération spontanée au sein de la forme urbaine; comme si le périmètre de chaque ville devait s'agrandir à la manière d'un organisme vivant qui croît "normalement", comme si une quel-

*celle d'évidence.
L'interprétation*

conque causalité économique devait expliquer la banlieue comme tout le reste, de telle sorte que la question de ce qu'elle signifie ne se poserait même pas; comme si le progrès technologique était impensable en dehors d'un environnement banlieusard; comme si le rapport entre la formation de la banlieue et l'accroissement démographique était aussi évident que le lien de la fumée au feu; comme si un espace était fonctionnel à la condition que tout changement d'activité y nécessite un déplacement motorisé et une certaine consommation de carburant, ETC. . Seule une anorexie théorique au niveau de l'urbain permet de saisir le degré d'une sur-signification des facteurs communément interpellés en vue de comprendre le phénomène de la banlieue; par ce défaut de théorie se saisit également la relation entre la force des lieux communs sur le sujet et l'omission de se renseigner quant à leur bien fondé. Car pour peu qu'on y pense et qu'on s'en informe, aucune des formes de l'occupation de l'espace n'apparaît plus arbitraire et "illogique" que la banlieue. Et la banlieue fut-elle vraiment "imposée"? Elle a sûrement disposé en tout cas des appuis inconditionnels d'une publicité souveraine. Aucun des facteurs interprétatifs ci-devant notés ne bénéficie cependant d'une par- économique se heurte à une essentielle contradiction: et passons rapidement sur ce qui tient lieu trop souvent de "lois" - quand l'accroissement démographique fait problème, l'étalement des formes, typique de la banlieue, n'apparaît pas comme une conséquence "logique" de cet accroissement, c'est plutôt à une densification des formes qu'il faudrait s'attendre - peut-on qualifier de "fonctionnel" un aménagement de l'espace qui exige de la part de l'utilisateur qui a besoin d'un carton d'allumettes qu'il prenne son auto pour aller se le procurer, et ainsi de suite... .

de convergences et précisant la problématique du patrimoine dit "culturel", nous ramènent au montage graphique illustrant le paragraphe 6 (rapport ville-campagne), elles redisent en quelque sorte que dans la genèse des formes de l'urbain qui s'y trouvent analysées, certains facteurs économiques et autres facteurs "externes" se complaisent. Il n'y a pas d'explication des formes de l'urbain par toutes sortes de facteurs, économiques, démographiques, sociologiques, technologiques, etc., il y a complaisance, accommodement, "tolérance". La méthode préconisée ici conduit donc à percevoir ces facteurs, dont l'économique, comme en parallèles, comme participant d'autres "niveaux" d'interprétation de l'urbain, lesquels alimentent des retombées, lesquels "roulent" les uns sur les autres sans cependant expliquer linéairement l'urbain comme effet passif séparé.

Chaque unité formelle dans une ville peut recevoir une "explication" économique, et même chaque explication économique peut faire intervenir la lutte des classes. En dépit de la portée décisive de telles "explications", une liberté de manoeuvre est prenable, la méthode n'y est pas dictée par un code rigide. Peut-être la théorie de la forme-marchandise est-elle "totale" et englobera-t-elle la problématique urbaine le moment venu. Mais il est déjà proposé qu'elle soit partielle, que son rayon d'éclairage soit limité, que sa capacité de transport soit limitée. Cette mise au point a d'ailleurs déblayé la voie à la théorie de la forme urbaine (tout autant partielle). Le chemin parcouru depuis permet maintenant d'apercevoir que les théories de la forme-marchandise et de la forme urbaine vont bien ensemble, les engrenages par quoi elles roulent l'une sur l'autre sont "rodés", il y a complaisance. La théorie du mode de production esclavagiste allait bien aussi avec la théorie de la forme urbaine, ce qui ne fut pas le cas du mode de production

de convergences et précisant la problématique du patrimoine dit "culturel", nous ramènent au montage graphique illustrant le paragraphe 6 (rapport ville-campagne), elles redisent en quelque sorte que dans la genèse des formes de l'urbain qui s'y trouvent analysées, certains facteurs économiques et autres facteurs "externes" se complaisent. Il n'y a pas explication des formes de l'urbain par toutes sortes de facteurs, économiques, démographiques, sociologiques, technologiques, etc., il y a complaisance, accommodement, "tolérance". La méthode préconisée ici conduit donc à percevoir ces facteurs, dont l'économique, comme en parallèles, comme participant d'autres "niveaux" d'interprétation de l'urbain, lesquels alimentent des retombées, lesquels "roulent" les uns sur les autres sans cependant expliquer linéairement l'urbain comme effet passif séparé.

Chaque unité formelle dans une ville peut recevoir une "explication" économique, et même chaque explication économique peut faire intervenir la lutte des classes. En dépit de la portée décisive de telles "explications", une liberté de manoeuvre est prenable, la méthode n'y est pas dictée par un code rigide. Peut-être la théorie de la forme-marchandise est-elle "totale" et englobera-t-elle la problématique urbaine le moment venu. Mais il est déjà proposé qu'elle soit partielle, que son rayon d'éclairage soit limité, que sa capacité de transport soit limitée. Cette mise au point a d'ailleurs déblayé la voie à la théorie de la forme urbaine (tout autant partielle). Le chemin parcouru depuis permet maintenant d'apercevoir que les théories de la forme-marchandise et de la forme urbaine vont bien ensemble, les engrenages par quoi elles roulent l'une sur l'autre sont "rodés", il y a complaisance. La théorie du mode de production esclavagiste allait bien aussi avec la théorie de la forme urbaine, ce qui ne fut pas le cas du mode de production

4.3 Evacuation et formes de remplacement, récession économique et luttes urbaines

Le capital en quête d'objets.

X La dispersion résidentielle des habitants dans les banlieues est survenu au moment où la croissance économique atteignait un plafond et cette mise en forme a immobilisé une partie du capital en surplus alors impossible à réinvestir dans la production. Cette relocalisation résidentielle ne fut pas consécutive ni conséquente avec celle des industries, et même elle a surtout touché cette partie de la force du travail employée dans les activités non productives liées à la gestion et à la circulation du capital financier. Pour des raisons qui lui sont propres l'économie se contracte, la production régresse, la croissance s'arrête, les capitaux engagés sont menacés et le capital disponible ne peut plus être investi dans la production. C'est la récession.

La croissance précédente toutefois en accélérant la circulation du capital a généré et multiplié les activités non-productives de services et d'administration du Capital. X A la suite de cet élargissement, la récession, en actualisant la concentration du capital financier crée les conditions d'une réorganisation technique de sa gestion au moment même où le capital est "disponible" faute de débouchés dans la production.

En toute logique fonctionnaliste on aurait pu s'attendre à ce qu'il - le capital - serve alors à produire les supports physiques à la réforme de sa gestion et de son service et que ces supports physiques s'inscrivent dans l'espace en continuité avec la dispersion résidentielle des banlieues, afin de remédier aux dysfonctions dénoncées par le discours urbanistique. Or c'est à ce stade de récession précisément que la faible rentabilité économique liée à la relance de la construction est compensée, dans l'ordre du

4.3 Evacuation et formes de remplacement, récession économique et luttes urbaines

Le capital en quête d'objets

X La dispersion résidentielle des habitants dans les banlieues est survenu au moment où la croissance économique atteignait un plafond et cette mise en forme a immobilisé une partie du capital en surplus alors impossible à réinvestir dans la production. Cette relocalisation résidentielle ne fut pas consécutive ni conséquente avec celle des industries, et même elle a surtout touché cette partie de la force du travail employée dans les activités non productives liées à la gestion et à la circulation du capital financier. Pour des raisons qui lui sont propres l'économie se contracte, la production régresse, la croissance s'arrête, les capitaux engagés sont menacés et le capital disponible ne peut plus être investi dans la production. C'est la récession.

La croissance précédente toutefois en accélérant la circulation du capital a généré et multiplié les activités non-productives de services et d'administration du Capital. A la suite de cet élargissement, la récession, en actualisant X la concentration du capital financier crée les conditions d'une réorganisation technique de sa gestion au moment même où le capital est "disponible" faute de débouchés dans la production.

En toute logique fonctionnaliste on aurait pu s'attendre à ce qu'il - le capital - serve alors à produire les supports physiques à la réforme de sa gestion et de son service et que ces supports physiques s'inscrivent dans l'espace en continuité avec la dispersion résidentielle des banlieues, afin de remédier aux dysfonctions dénoncées par le discours urbanistique. Or c'est à ce stade de récession précisément que la faible rentabilité économique liée à la relance de la construction est compensée, dans l'ordre du

mode de production. Il est possible à ce point du travail théorique de schématiser les relations afin de les rendre plus explicite/encore, et cerner la contradiction inhérente au rapport de force à l'espace.

Produire autrement
VS
Produire ailleurs

Prenons l'exemple d'une société animée par des rapports de production fondés sur la soumission d'une partie des producteurs à une autre partie qui les exploite. Les conditions de l'exploitation peuvent se modifier dans l'histoire mais celle-ci n'est possible que si la soumission est maintenue. Que veut dire "être soumis à" sinon qu'il n'y a aucun "choix". C'est-à-dire aucun choix de produire "hors" des rapports et, entre autres, de produire "ailleurs". Une des conditions de la soumission est de ne pouvoir se déplacer librement. Pour que le producteur-soumis soit sédentarisé, c'est-à-dire attaché au sol parce que sans possibilité d'aller ailleurs, il faut que celui qui le domine ait la maîtrise complète de l'espace, ce qui implique que, lui, puisse aller librement partout; en ce sens il est nomade.

Mais la fixation du sédentaire, ici plutôt que là, n'est ni arbitraire, à proprement parler, ni aléatoire. Cette localisation doit satisfaire aux exigences de l'exploitation, elle-même assujettie au développement et aux transformations du mode de production, elle est tributaire donc de l'histoire. Il y aurait lieu, dans cette ligne, d'analyser les modes de production esclavagiste, féodal, asiatique..., pour cerner la pertinence et la richesse de cette explication des rapports à l'espace. Dans le mode de production capitaliste, l'histoire montre que la soumission du travail au capital va de pair avec sa "mobilisation", c'est-à-dire son obligation de s'implanter là où le capital s'implante et de le suivre dans ses déplacements.

Jusqu'ici rien dans la discussion ne qualifie la dispersion ou le rassemblement de la force de travail que représentent les producteurs soumis et exploités. Deux considérations doivent toutefois être faites, afin d'articuler les membres de la contradiction.

Contradiction des rapports à l'espace

X Sédentarisée sous une forme dispersée, la force de travail est difficilement exploitable dans un mode de production qui non seulement requiert une coopération entre les producteurs mais ~~tenir~~^{tend} de plus vers une socialisation toujours plus grande de la production. Aussi la X sédentarisation ne peut s'effectu~~er~~^{er} que sous la forme d'un rassemblement de la force de travail.

Maintenant se pose la question suivante: laquelle des deux formes contribue avec le plus d'efficacité à la soumission de la force de travail? Ou autrement dit peut-on postuler une puissance révolutionnaire de l'une et/ou l'autre forme de sédentarisation? Selon la théorie développée ici seule la forme "rassemblement" posséderait un potentiel révolutionnaire, c'est-à-dire que la pratique d'une manière de vivre en rassemblement générerait les pré-requis d'une libération en forçant la prise de conscience chez les producteurs exploités qu'ils sont soumis et soumis ensemble.

S'il est fondé, comme le postule la théorie avancée ici, que le contenu effectif de la forme est d'ordre culturel, en ce sens qu'elle conditionne la manière de vivre, il faudrait alors concevoir la forme comme l'un des moyens premiers d'acculturation et de socialisation, comme l'un des moyens donc de contrôle de la reproduction de la force de travail et en conséquence de celle des rapports sociaux¹.

1. Certes la théorie de la forme urbaine esquissée ici est insuffisante pour prendre en charge des phénomènes aussi complexes. Une théorie générale des rapports entre espace et société reste à faire, le présent schéma analytique pouvant peut-être en constituer un jalon.

Cette proposition théorique implique donc une contradiction entre les nécessités de la domination et celles de l'exploitation en tant que pratiques nécessairement inscrites dans l'espace:

- 1) Si l'on admet ces définitions du "nomade" comme celui qui maîtrise son mouvement dans l'espace et du "sédentaire" comme celui qui ne maîtrise pas son mouvement; ce qui implique que le premier contrôle nécessairement le mouvement de l'autre;
- 2) Si l'on reconnaît ces deux types premiers de relations à l'espace, désignés ici sous les termes de "rassemblement" et de "dispersion", la première étant posée comme caractéristique du "nomade" et la seconde comme propre au "sédentaire", cette attribution étant non pas induite à partir d'une analyse des "genres de vie" dits nomade ou sédentaire, mais plutôt déduite de l'exigence de "maîtrise" du mouvement;
- 3) Il découle que les "nomades" assurent leur maîtrise sur l'espace en prévenant un éventuel "rassemblement" des "sédentaires" qu'ils dispersent et maintiennent dispersés, impliquant ainsi, au niveau social, une relation de dominant à dominé instituée dans la mise en forme de l'espace.
- 4) Si les "nomades" et les "sédentaires" participent d'un même mode de production à l'intérieur d'une même formation sociale, le rapport de domination autorise un rapport d'exploitation lequel participe de et à cette domination mais l'un et l'autre rapports peuvent entrer en contradiction;
- 5) Ainsi dans le mode de production capitaliste l'exigence du rassemblement de la force de travail entrerait en contradiction avec celle de la dispersion des sédentaires et cette contradiction serait instituée dans la forme urbaine contemporaine caractérisée alors par un continuuel "brassage" de la force de travail tantôt rassemblée, puis dispersée pour être rassemblée ailleurs;

- 6) Ce processus alternatif propre à la forme urbaine serait articulé en continuité avec celui de la production, les modifications dans la forme urbaine survenant au moment où les effets de la contradiction du mode de production sont accentués contribuant par le fait même à les temporiser;
- 7) Il y aurait donc une complémentarité telle que toute tentative de libération par une réappropriation des moyens de production serait vouée à l'échec si elle ne vise pas également une réappropriation de l'espace, et vice versa;
- 8) Une telle organisation, en complémentarité, en annulant des effets de contradictions destinerait le mode de production capitaliste non pas à la révolution, c'est-à-dire à l'émergence des rapports de classe à un niveau manifeste sous forme de conflit, mais à la décadence, c'est-à-dire à la dislocation du mode de production grâce aux dysfonctions générées par les contradictions;
- 9) Ceci n'implique pas qu'il n'existe pas une lutte des classes bien au contraire, et si la stratégie révolutionnaire des "sédentaires" est piégée par la forme "marchandise" de la production sociale, la stratégie subversive des "nomades" porte autant sur celle-ci que sur la forme "urbaine" de l'espace.

*La tolérance
jusqu'où?*

La dispersion de la force de travail dont le rassemblement n'est tolérable que si il reste temporaire suppose une reformulation et une destruction pour la forme urbaine. Lorsque les moyens économiques de cette reformulation et de cette destruction existent, l'évacuation des "sédentaires" s'opère imperceptiblement, en continuité avec le remplacement et une mise en place des nouvelles formes concrètes du paysage urbain, inscrivant dans l'espace les signes du nouvel ordre des forces, imposant sans recours parce que prenant au dépourvu, un nouveau modus vivendi.

Lorsque les moyens économiques font défaut, l'évacuation, politique cette fois, des occupants devient criante, incompréhensible parce que manifestement arbitraire, forcée, forcenée même. L'absence d'une continuité entre ce discours économique, absent, et l'évacuation réalisée, caractérise cette discontinuité d'absurde parce que mise en contradiction avec ce fait tangible que la forme demeure. C'est ce vide dans la justification qu'essaie de combler ou plutôt cacher le discours culturaliste sur la conservation.

Aussi le patrimoine fait-il problème surtout lorsqu'il est conservé. Autrement dit l'alternative destruction-conservation est périmée (et en fait n'a jamais été posée). Même lorsqu'un patrimoine est conservé, le problème subsiste quant à son usage, lequel prend une envergure sociale dès qu'il se rapporte à un "champ" patrimonial ayant l'extension de quelques îlots urbains contigus ou plus.

De plus, le problème du patrimoine n'est pas strictement économique. Même lorsqu'aucune rente foncière n'exerce une pression sur le patrimoine, la logique interne de la forme urbaine exerce toujours une pression d'ordre culturel, tendant à substituer aux habitants du patrimoine en question les représentants d'un autre groupe social.

Enfin l'intervention dans et sur le patrimoine peut difficilement être exclusivement technocratique, c'est-à-dire s'appuyer sur un savoir rigide désormais codé et liquidant la discussion. Le plus souvent, l'intervention technocratique à tendance "culturaliste" est prise pour composer avec des conjonctures à caractère social et/ou économique. Il sera de nouveau question de cette "modulation" de l'intervention au terme de ce rapport.

Le problème du patrimoine immobilier comme tout problème d'héritage en est donc un de succession; non acquis, il peut, et dans la logique des rapports de force il doit, aller à un autre qu'à celui qui l'occupe, c'est-à-dire à un autre que son habitant actuel. Construit à une époque où artisans et agriculteurs, dépossédés de leurs moyens de subsistance, cherchaient à vendre ce qui leur restait - leur force de travail - à une époque où la division sociale et technique du travail nécessitait l'embauche de véritables masses d'ouvriers, le cadre bâti d'alors visait à rassembler cette richesse, la force de travail, pour la mieux exploiter. C'est ce cadre bâti d'alors, ce qu'il en reste, qui constitue notre patrimoine immobilier.

Mais il a ce désavantage insigne de rassembler à une époque où la division sociale du travail est aussi raffinée que la division technique, culminant dans le travail à la chaîne automatisé. L'organisation de la circulation des biens et du capital maintenant soumise aux impératifs de la production capitaliste, a donné lieu à une différenciation extrême des activités économiques et à une concentration des pouvoirs qui se traduisent dans une nouvelle forme urbaine: centralisation des activités économiques, centres d'achats, centres des affaires, zones ou parcs industriels...; dispersion des citoyens actifs dans les banlieues; rassemblement des inactifs, les vieux et les très jeunes, au centre, dans les tours.

La dispersion fut d'autant plus facile que les jeunes d'alors durent aller dans un "ailleurs" non choisi par eux pour vendre leur force de travail. Les "familles", haut lieu de reproduction du modus vivendi d'"avant", furent par le fait même disloquées au profit d'une formule de famille réduite à sa plus simple expression, garante d'une reproduction du nouvel ordre des choses.

L'anachronisme de la forme urbaine du patrimoine immobilier se résorbe dans l'éviction des sédentaires rassemblés-par-la-forme ou bien conséquente avec la destruction et le remplacement des formes concrètes ou bien inconsequente avec la conservation des formes et le remplacement des occupants. Dans les deux cas le rapport de force social, sous-tendu dans la question du patrimoine est lié à l'espace, et à la culture, l'un étant compris dans l'autre, comme moyen du rapport.

Si jadis le rassemblement des ouvriers fut toléré pour des raisons d'organisation du mode de production, ce rassemblement, imposé aujourd'hui comme par défaut du mode de production de fournir les moyens de la destruction, n'est tolérable que si les individus "rassemblés" sont parmi les plus faibles, c'est-à-dire les plus sédentaires, les plus soumis, les plus aveugles de leur position réelle dans les rapports sociaux. Si jadis chaque unité de production devait créer son propre bassin de main d'oeuvre et en assurer la reproduction comme en témoignent les villes industrielles ou minières d'Angleterre et de Wallonie, tel n'est plus le cas. Si jadis les ouvriers étaient démesurément démunis, aujourd'hui la qualification imposée par la division technique du travail doublée d'une syndicalisation leur ont donné, du moins dans certains secteurs, une conscience relative de la force qu'ils représentent.

Examinons qui actuellement occupe le patrimoine immobilier à Montréal et qui le ré-occupe à l'occasion. Soulignons d'abord que de 1960 à 1970 il ne fut nullement question de conservation élargie. Fort du discours de la décade précédente sur la taudification comparée à un chancre, le vieux cadre bâti fut systématiquement désarticulé, détruit et remplacé à coup de centaines de millions par des tours à bureaux ou à appartements, des complexes multifonctionnels, des hôtels, des autoroutes.... Le cas du parc du Carmel pourrait ici servir d'exemple.

Les récessions successives en instaurant une stagnation doublée d'une inflation ont depuis les années '70 amputé les détenteurs du capital de leurs moyens premiers d'action. Depuis, on parle de conserver ce qu'on ne peut détruire. Mais le redéveloppement urbain, la remodelisation du cadre bâti au cours des années précédentes a eu pour effet de dévaluer le vieux stock immobilier en instance de destruction, donnant lieu au rassemblement, dans cette vieille forme, de ceux dont la force de travail a été dévaluée au point d'être sans valeur, les bénéficiaires des transferts de paiement, de ceux dont la force de travail a été usée, les vieux.

Cette fraction, la plus démunie du prolétariat, est d'une façon paradoxale la moins sédentaire parce que non astreinte à suivre l'"embauche"; ils n'ont plus rien à vendre. Ils n'ont plus rien à faire. Ils n'ont plus ni feux, ni lieux, les conditions mêmes de leur survie leur ont été enlevées au profit de l'état qui, charitable, les maintient en vie au moindre coût. Ils ont la liberté du moribond que l'on renonce, enfin, à soigner, dans le contexte assez spécial de la crise que nos sociétés traversent, d'une part l'inflation touche durement les non-travailleurs; d'autre part la récession accroît sans cesse la part non employée de force de travail.

Aussi, aujourd'hui, le patrimoine tend-t-il à rassembler des hommes "libres" de l'obligation de travailler et ceux les plus affectés par l'émergence de la contradiction du mode de production capitaliste.

Est-ce encore tolérable?

La conjoncture

Dans une même continuité, la prospérité dans les années '60 laisse, au niveau du logement, un bilan déficitaire, compliqué encore une fois par l'inflation qui gruge la valeur sociale de la force de travail des couches moyennes du prolétariat et même de la petite bourgeoisie. Aussi ces éléments de la société cherchent-ils à résoudre leur problème de logement en mettant à profit la disparité économique qui les favorise. Ils ré-occupent le patrimoine.

X Ces éléments principalement engagés dans les secteurs d'activités économiques non productifs comme les "services" ont cet avantage pour cette raison d'être les moins exposés aux méfaits de la récession. Aussi, même dévaluée, leur force de travail reste en demande. Ils sont d'autant plus soumis que le chômage règne et d'autant plus encore que l'idéologie corporatiste et professionnelle les situe au-delà, en haut, de la condition ouvrière. X

X Ainsi, trois corps sociaux se disputent le patrimoine lequel est donc un enjeu politique réel. Pour la classe dominante il s'agit faute de pouvoir régler définitivement l'anachronisme de la forme urbaine patrimoniale, de maintenir sa domination sur ce lieu et d'actualiser, si possible, le capital immobilisé dans cette forme. Ces deux conditions peuvent se réaliser si le patrimoine est ré-introduit dans la circulation pour sa valeur d'échange et si les occupants lui sont soumis.

X Pour les couches moyennes et la petite bourgeoisie comme pour les couches les plus défavorisées, le patrimoine est un enjeu pour sa valeur d'usage, c'est-à-dire pour se loger. Mais il est aussi un enjeu culturel. Construit à une époque où l'aliénation des individus était moindre, cette forme du passé parce que moins contraignante, X

parce que riche d'une histoire, parce que enfin destinée à supporter une manière de vivre axée sur le rassemblement et non la dispersion, est riche d'une libération pour ceux qui l'occupent. Ainsi deux fractions du prolétariat s'affrontent animant une lutte urbaine fratricide, mais peut-être inévitable, qui renforce la domination du capital. Cette confusion des enjeux premiers et seconds savamment entretenue par les discours sur le patrimoine comme sur le logement ou l'économique, prévient la réalisation d'une stratégie politique visant la libération. La ville contemporaine est la nouvelle Babel dont le projet se perd dans la confusion générée par l'Autre.

Si la classe dominante est prête à tolérer le rassemblement des plus nantis et des plus soumis du prolétariat, à accepter ce modus vivendi, ce pis aller, elle ne pourra réaliser cette stratégie qu'avec l'appui de l'Etat puisque la question insoluble actuellement par les moyens économiques ne peut relever que des appareils juridico-administratifs habilités à régler les questions d'aménagement.

L'Etat en subventionnant une recherche telle celle dont les conclusions sont consignées ici, cherche à identifier, sous le vocable "patrimoine", les objets concrets de son intervention. Il peut à priori soutenir, arbitrer, fausser les luttes focalisées par cette question. Son action ou son insertion dans tous les cas ne sera pas sans effet. Nous, chercheurs, en acceptant d'exécuter cette recherche et en livrant nos conclusions, fournissons donc, non seulement à l'Etat mais à tous ceux actuellement engagés dans une lutte au sujet du patrimoine, l'identité des objets, des actions posées ou à poser.

IV.- LECTURE MORPHOLOGIQUE DU PATRIMOINE
IMMOBILIER A MONTREAL.

1.- LECTURE DE LA CARTE MORPHOLOGIQUE A 200' - 1'

Chaque unité d'occupation est définie par le couplage forme-fonction. Les fonctions sont représentées par des tracés ou des signes, les formes par des teintes. Les fonctions correspondent aux usages immédiats (premiers) des formes d'occupation, soit les buts pratiques, évidents de leur usage ou "consommation" dans le quotidien. Des signes illustrent sur la carte ces fonctions premières.

Les formes elles-mêmes représentent des fonctions "secondes"; elles expriment des buts théoriques, non évidents, liés à des organisations "systématiques" de l'espace, non quotidiennes. Par exemples, un lotissement de bungalows se destine immédiatement à la fonction résidentielle unifamiliale, par ailleurs, la forme sériée et fragilisée des constructions peut véhiculer une ou des fonctions secondes; par exemple la rentabilisation de lots naguère soumis à la spéculation, une organisation de l'habiter orientée vers la sur-consommation, une dispersion sédentarisante (inconsciemment) destinée à "évacuer" la ville. Des teintes illustrent sur la carte ces fonctions théoriques ou "formes" dans un premier temps classifiées d'après les modes de production des matériaux et les techniques d'assemblage de ces matériaux, dans un temps second classifiées les unes par rapport aux autres. Les couleurs expriment cette classification et renvoient donc "en général" aux technologies de production des matériaux et de leur mise en place.

1.1 La signification des teintes

a) Le VERT signifie un ensemble de techniques artisanales. Les matériaux sont de provenance locale: pierre, bois taillé en planches et madriers dans des scieries

(procédé manufacturier, voire mécanique, à une phase où le mode de production féodal est encore en pleine vigueur), brique artisanale (très rare à Montréal), maçonnerie brute, bardeaux goudronnés, etc... . La technique artisanale se caractérise surtout dans cette lecture au niveau du mode d'assemblage des matériaux: celui-ci est manuel et non spécialisé, non sérié. Les instruments sont des outils (scie, marteau, etc...) et le même travailleur peut réaliser les fondements (en maçonnerie brute, par exemple), la charpente, les fenêtres, le toit, la cheminée, etc... . La technologie artisanale a prévalu jusqu'en 1852 (année de l'incendie), elle s'est maintenue par la suite en association avec la technologie manufacturière (orangé) jusqu'en 1896-1900 (fin d'une période de récession durant depuis 1875). Par la suite on peut dire de cette technologie qu'elle est "déphasée" et qu'elle caractérise les mises en place en milieux défavorisés: en l'occurrence un assemblage artisanal peut utiliser les résidus de matériaux produits selon une technologie plus avancée, mécanique notamment. C'est ce qui s'est réalisé et se réalise encore dans ce qui sera plus loin désigné comme "banlieue sauvage". L'acquéreur d'un lot y construit lui-même sa maison, artisanalement, en se servant des matériaux peu coûteux de l'industrie mécanique (rouge), par exemple bardeaux d'amiante, revêtements imitant la brique et/ou la pierre, etc... .

b) L'ORANGE signifie un ensemble de techniques manufacturières. Les matériaux typiques de la phase manufacturières sont la brique, la pierre taillée, le bois de planches et de madriers (déjà offert à la phase artisanale tel que noté), etc... . Le mode de production et d'assemblage diffère en ceci que le travail, bien que toujours manuel et ne disposant comme instrument que de l'outil, est désormais divisé socialement en termes de métier: celui qui, par exemple, construit la charpente (le charpentier) ne

s'occupe pas du revêtement, lequel est confié au maçon ou
 X "briqueteur". Cette division ^{so}spéciale du travail amorce la
 construction en série et ses conséquences, notamment la
 baisse de qualité. (Engels signalait au siècle dernier que
 l'espérance de vie des constructions pour ouvrier n'était que
 de quarante ans). La production en série connote, par
 X ailleurs, un système d'économie qui piège de façon originale
 les rapports sociaux (le locataire se substitue au proprié-
 taire et c'est assez souvent un ancien artisan devenu
 travailleur de métier ou prolétaire). Cependant, dans le
 contexte montréalais, la division sociale du travail et la
 baisse de qualité ne furent point suffisants pour marquer
 la phase manufacturière d'une environnement répétitif et
 fragile. Les techniques artisanales ont "survécu" à tra-
 vers cette phase et au-delà, de sorte que des formes labyrin-
 thiques se sont développées malgré une primordiale uniformité
 et la petite bourgeoisie s'est intéressée à la construction
 même en période de croissance économique, de sorte que, rela-
 tivement au paramètre démographique, Montréal a disposé d'un
 stock particulièrement impressionnant de "logements" à la
 fois modestes quant au prix et assez vastes, solides, du
 point de vue de la qualité de la construction. La phase
 manufacturière s'est manifestée dans le paysage montréalais
 de 1852 à 1925 et au-delà; la brique est encore largement
 utilisée de nos jours et requiert toujours les services d'un
 travailleur à la fois manuel et spécialisé. De 1852 à 1896-
 1900, il y a eu association fréquente des technologies
 artisanale et manufacturière. Cette dernière domine nette-
 ment de 1896-1900 à 1925, voire jusqu'au début de la
 Seconde Guerre.

c) Le ROUGE renvoie à la technologie mécani-
 que. La division sociale du travail, généralisée à la phase
 manufacturière, sert de modèle à la chaîne de montage mécani-
 sée. Les matériaux "industriels" font leur apparition, bar-

deaux d'amiante, cubes de verre, revêtements imitant la brique et la pierre, cadrages d'aluminium, etc.... L'outillage se mécanise. La mise en place est désormais sériee et les constructions, du moins celles qui servent à des utilisations peu rentables, sont fragiles. La phase mécanique commence en 1925 et se poursuit jusque vers les années '60 moyennant, évidemment, des survivances au-delà de 1960. Des productions mécaniques sont cependant antérieures à 1925, les vitraux pré-fabriqués, les boiseries sculptées datent respectivement du début du siècle et de 1875; elles "anticipent" en quelque sorte une technologie qui se généralise toutefois à partir de 1925. Cette phase s'accompagne de changements profonds à Montréal, dans le sens d'une évacuation du bâti préexistant et d'un "aplanissement" monotone des formes physiques du paysage. Les succès de l'art "DECO" et de l'architecture cubiste, futuriste, marquent également cette phase.

d) Le VIOLET correspond à la phase dite "mécanique avancée", dans le prolongement de la précédente et s'accompagnant de tendances analogues. Les matériaux sont non seulement produits mécaniquement, mais des pièces sont assemblées à l'usine et livrées sur le chantier. Encore à ce sujet, des anticipations de pré-fabrication (de fenêtres par exemple) ont marqué les périodes de pré-crise (1875, 1925). Les charpentes d'acier, les équipements mécaniques automatisés (ascenseurs, etc.) se propagent à cette phase. La sériation est très poussée et accommode le zoning fonctionnaliste. La fragilisation des constructions à usages modestes (logement) confine à l'obsolescence. Cette phase est typique de la Révolution Tranquille au Québec (1960-1963), sa résorption (relative) est plus imputable à une récession doublée d'une monopolisation croissante de l'industrie de la construction, que de la substitution à cette technologie d'une autre plus perfectionnée.

e) Le BLEU localise sur la carte le recours aux technologies de pointe. Les signes en bleu sont toujours associés à d'autres de couleurs différentes (le violet très majoritairement). Le bleu fait appel à l'automatisation, à la pré-fabrication d'immeubles complets. Les techniques de pointe ici considérées ne se rapportent qu'à l'industrie de la construction et non à l'industrie en général. Cette remarque vaut pour tout ce qui précède concernant les technologies. A la phase manufacturière, par exemple, la technologie mécanique pointait déjà mais avantageait très peu la construction. Ainsi le fait de situer le début de la phase mécanique à 1925 signifie seulement que la technologie correspondante a touché à ce moment-là, et de façon généralisée, l'industrie de la construction, et non pas que la technologie mécanique par rapport à la production dans son ensemble se soit affirmée à cette date. Autrement dit, la grande industrie (mécanique: le "machinisme") s'est implantée bien avant que l'industrie de la construction n'en profite. Cette mise au point rejoint un résultat analytique connu à l'effet que la technologie dans l'industrie de la construction, surtout celle de logements, est "déphasée" au regard de la technologie environnementale. Les techniques de pointe relatives à la construction se manifestent dans l'espace aux différentes périodes de récession, aux moments où la courbe de récession approche d'un minimum. Les signes en bleu sur la carte au 200' = 1" soulignent ainsi des constructions datant surtout de 1968 à aujourd'hui, constructions qui, contrairement à celles qui se sont épanouies du lendemain de la guerre à 1960, dénotent une "implosion", une revalorisation d'espaces préalablement évacués.

1.2 Une difficulté de méthode quant à l'attribution des teintes aux différentes formes physiques du paysage urbain

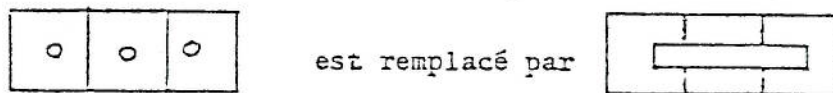
Il est entendu que dans un premier temps chaque teinte renvoie à une technologie particulière. Cependant, il faut savoir que sur le terrain il est à peu près toujours impossible de loger une forme dans l'une ou l'autre des catégories précédemment décrites. Parce que chaque forme recèle toujours des anticipations et des survivances, comme déjà entrevu. Par exemple, les immeubles les plus typiquement manufacturiers (orangés) de la fin du siècle dernier présentent souvent des ornementsations de bois sculptés mécaniquement (en principe en rouge) et des fondations de maçonneries brutes (en principe en vert). L'attribution d'une teinte est de ce fait interprétative, elle n'est jamais dictée par un code rigide permettant de classer les formes sans qu'il soit besoin de pondérer leurs caractéristiques. C'est pourquoi la classification, dans un temps second, évolue vers un commencement analytique tenant compte le plus tôt possible des rapports entre les formes, donc de la "forme urbaine" en ce qu'elle a d'objectivement abstrait. En effet une catégorie peut contenir les critères de différenciation A-B-C-D-E, une autre les critères J-K-L-M-N, mais nulle part tous les critères A-B-C-D-E ne sont réunis en un seul ni tous les critères J-K-L-M-N: au premier groupe, par exemple, il va manquer C, au second M, et ce qui manque au premier groupe peut être remplacé par M (anticipation) et ce qui manque au second peut être remplacé par C (Survivance). Ce principe élémentaire d'une théorie d'ensembles a dû être présent à l'esprit lorsque les levés de terrain furent effectués, et il guide la présente élaboration technique, laquelle se dirige vers des associations de formes aux premier, deuxième et troisième degrés. Au début donc, l'analyse apparaît conjecturale, et elle l'est, mais à long terme le manque de rigueur initial

est compensé par un équipement conceptuel qui fait appel à des groupes de formes, et non pas à des unités isolées, groupes dont la préhension conditionne ces certitudes indispensables à toute intervention.

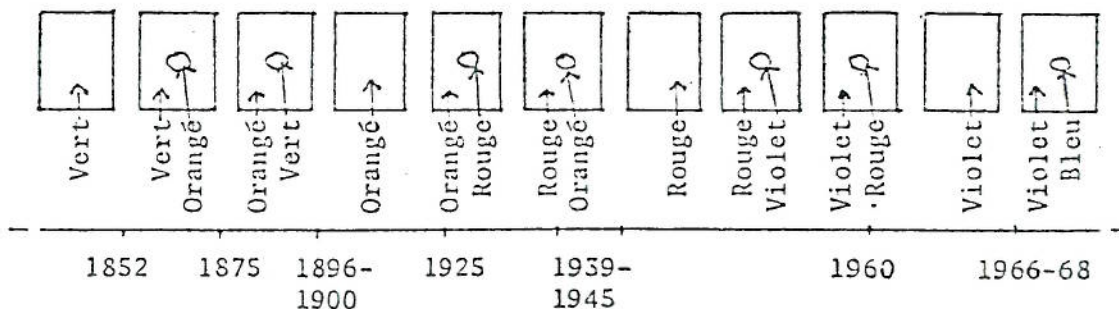
Dans cette direction, les rapports entre formes permettent de préciser la classification et de tenir compte des transitions, des phases où des procédés technologiques distincts participent de la même construction en proportions assez voisines l'une de l'autre. Plus précisément la figuration distingue la technologie des matériaux de celle des assemblages. Chaque unité est ainsi polarisée par un cercle, comme ceci:



La couleur du cercle indique la technique de production des matériaux, la couleur qui remplit à des degrés divers l'espace autour indique la technique d'assemblage. Lorsque les techniques de production des matériaux et d'assemblage caractérisent la même phase, la couleur du cercle et de l'espace est la même, le cercle disparaît. Le cercle n'est donc visible que là où les techniques de production des matériaux et l'assemblage de ceux-ci caractérisent des phases distinctes. Une série de cercles de même couleur dans une série d'espaces monochromes est remplacées par un trait, une barre:



La succession des phases, à l'aide de ce procédé, se présente de la manière suivante:

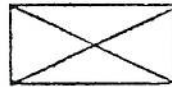


Un vecteur de chronologie absolue est ajouté au bas de cette succession, lequel mérite cependant d'être vérifié pour les cas litigieux bien que dans l'ensemble il apparaît que le rapport entre ce vecteur et la succession des phases chronologiques soit valable; il tient compte de multiples croisements d'informations prises sur le terrain et de diverses enquêtes.

Il peut arriver que les deux teintes représentant respectivement la technologie des matériaux et celle des assemblages "sautent" une ou plusieurs phases. Dans les "banlieues sauvages" en particulier, l'acquéreur d'un lot peut construire artisanalement une maison en 1960 avec des matériaux produits mécaniquement: en l'occurrence un cercle rouge ponctue un espace en vert.

1.3 Le devenir des formes est représenté dès que l'observation le permet

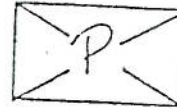
a) Les vacuums;



Un vacuum est un terrain "vacant", libre de toute construction, mais le vide ainsi représenté n'a rien à voir avec un terrain en friche non encore bâti, il correspond au résultat d'une destruction d'un immeuble qui auparavant l'occupait. Cette destruction peut être systématique, liée au projet d'une forme de remplacement, elle peut être due à l'incendie, à un abandon prolongé, peu importe; le figuré (a) indique un vacuum résultant d'une destruction, quels que soient les circonstances et motifs de cette destruction.

péage;

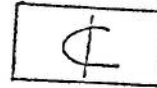
b) Les vacuums transformés en parkings à



c) Manque d'entretien - superficiel; 9
- décrépitude; *Am*

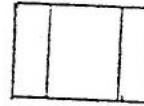
d) Rénovation;

e) Terrain en chantier de construction;

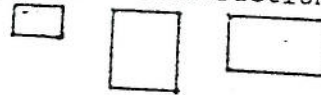


1.4 Les fonctions "premières" ou utilitaires

a) Logement: constructions continues; teintes



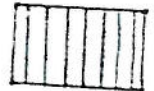
b) Logement: constructions discontinues;



c) Commerce intégré;
(v.g. au rez-de-chaussée)

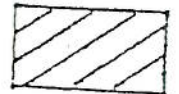


d) Commerce occupant tout l'espace;

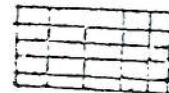


e) Service intégré;

f) Service occupant tout l'espace;
(y compris les institutions)

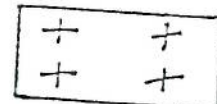


g) Production industrielle;

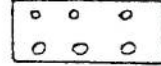


h) Entrepôt;

(y compris cours de triage ferroviaire)



i) Parcs, espaces verts;



La couleur spécifie en général le type d'habitat, par exemple, pour le logement discontinu s'il s'agit d'unifamilial (manoir, cottage, bungalow) de "blocs", de H.L.M. etc.; pour le commerce s'il s'agit d'un magasin à rayon, d'un centre d'achat, etc., pour la production s'il s'agit d'un atelier, d'une manufacture, d'une fabrique, etc. L'identification des fonctions utilitaires n'est pas très raffinée vu que l'objectif "patrimoine" poursuivi incite à poser l'accent davantage sur les associations formes-fonctions que sur les fonctions elles-mêmes, comme ce doit être le cas, par exemple, dans une perspective de zoning. Les associations cellulaires, ci-après examinées, conduisent d'ailleurs à spécifier les fonctions par le contexte, ce à quoi il faut ajouter que le fond de carte à 200' = 1" du Service d'Urbanisme de la Ville de Montréal fournit des renseignements détaillés quant aux fonctions.

1.5 Les associations cellulaires (premier degré d'association)

Les assemblages de signes et de teintes pour chaque unité graphique définissent les formes cellulaires. Le classement ci-après proposé part des fonctions utilitaires et décrit leur enveloppe morphologique signifiée par les différentes teintes.

1. Le logement unifamilial

a) En vert; le logement unifamilial informe la maison patriarcale, la maison de l'artisan, la maison de village, la mansarde et la "cabane".

La maison patriarcale est la maison québécoise typique, soit le prototype de maison symbolisant la transplantation en Amérique du Nord de l'écologie de la France de l'Ouest. Le "style" s'impose par l'ensemble d'un volume coiffé d'un toit triangulaire "structurant", qui se supporte de lui-même et qui tolère l'aménagement au rez-de-chaussée de cloisons non portantes. Le sous-sol est inexistant ou rudimentaire, les fenêtres sont à "battants" (volets: fenêtres françaises). Les maisons patriarcales à Montréal sont surtout bretonnes et de pierres des champs, les murs terminaux s'intègrent des cheminées, des foyers et sont "coupe-feu". Ce genre de maison culmine dans la hiérarchie des biens culturels, il inspire des poètes (Camille Laverdière) qui font parler ces maisons avec une vigueur qui rend désirable toute description technique, il est le sujet de multiples descriptions dans des ouvrages spécialisés (Lessard-Marquis). Les échantillons de maison patriarcale se retrouvent surtout dans le bourg du Vieux-Montréal (v.g. le Château de Ramezay).

La maison de l'artisan, très rare à Montréal (v.g. angle Moreau-Ste-Catherine, un peu au nord du Carrefour du côté N-E de la rue Moreau; à surveiller de très près), est simplement posée sur le sol. Le rez-de-chaussée était réservé aux ateliers, le 1er étage donnant sur un balcon qui barre toute la façade, logeait la ou les familles. L'immeuble se surmonte d'un toit triangulaire simple (à deux eaux) pourvu de lucarnes. La maison de l'artisan à Montréal (la seule observée) présente de la pierre (taillée) au rez-de-chaussée, de la brique au 1er étage; il est probable que ces matériaux aient remplacé de plus anciens revêtements de bois.

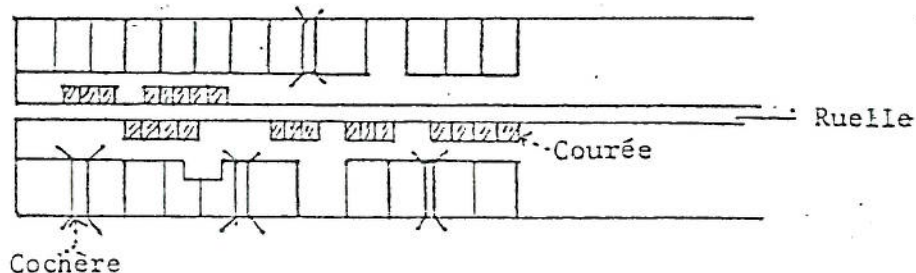
La maison de village est plus modeste que les précédentes bien qu'elle présente des caractéristiques

analogues (toit triangulaire structurant). Elle annonce l'influence américaine et une adaptation aux conditions climatiques locales (larmiers). Elle est plutôt de bois, sur fondation de maçonnerie brute.

La mansarde est typiquement américaine, la forme du toit s'adapte aux mailles d'une charpente destinée à supporter une forme semi-circulaire.

La "cabane" est an-historique, c'est une "boîte" avec ou sans postiche, la maison du pauvre qui ressemble à une remise ou à un garage. On en retrouve dans les "courées" qui ont fière allure (ruelle Dalcourt). Beaucoup de cabanes, de même que des mansardes et maisons de villages, ont été retapées (rénovées) à la phase manufacturière et surtout mécanique (nouveaux revêtements en bardeaux d'amiante, en papier imitation de briques, avec fenêtres d'aluminium, etc.). La démolition ou menace de démolition de ces petites unités fragiles s'est fait sentir effectivement de 1945 à 1960; c'est peut-être ce qui explique que leur rénovation date de cette période.

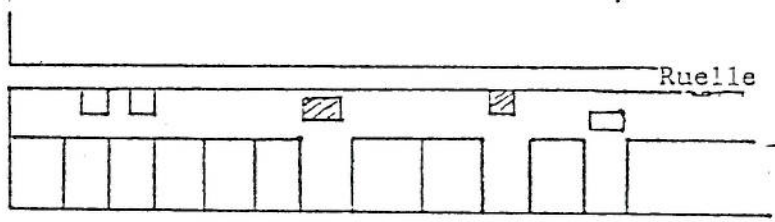
Dans les faubourgs les plus anciens (1850-1896), les cabanes et les mansardes participent de "courées", soit ces alignements de micro-logements à l'arrière d'alignements plus volumineux et ayant pignon sur rue, et qui communiquent avec celle-ci par des porte-cochères:



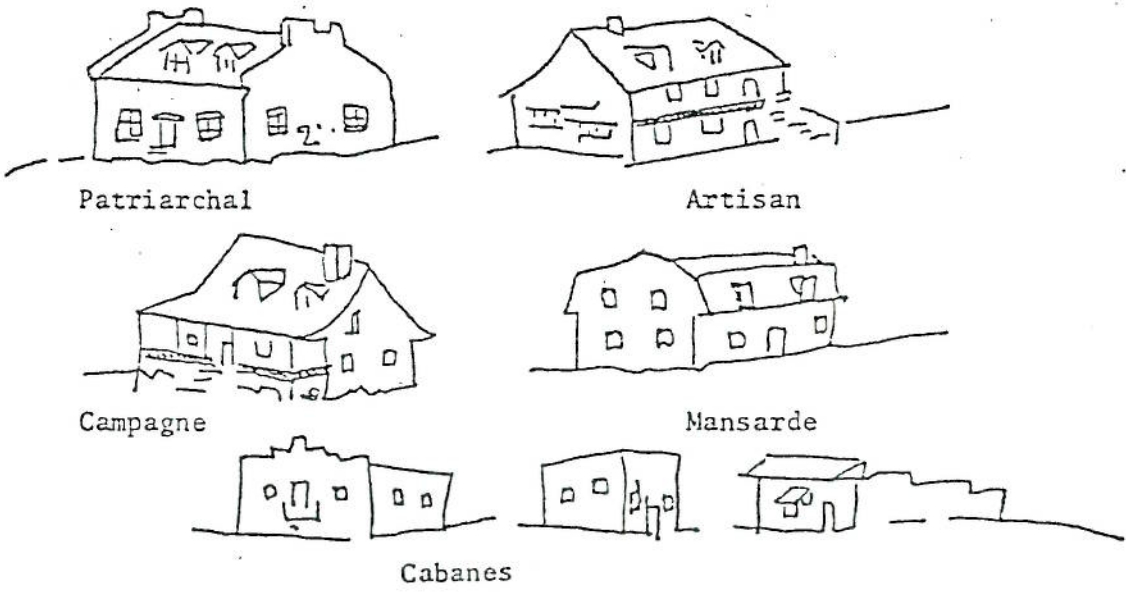
La ruelle dans ce contexte a un nom comme la rue (v.g. Dalcourt, St-Christophe). Ces "courées" sont ty-

piques du secteur centre-sud, quelques-unes se rencontrent dans le plateau Mont-Royal (St-Christophe). Certains logements sont encore en usage, d'autres sont recyclés en garage ou en remise, ou en atelier de réparations pour autos usagées. Ces courées, d'allure sobre, sans prétention, ne manquent pas de charme: elles sont uniques en leur genre en Amérique du Nord, leur destruction entraînerait donc la disparition d'un paysage parfois de type "flamand", auquel aucun sur le continent ne peut se comparer.

Dans les faubourgs plus récents (début du siècle: Hochelaga), les cabanes et mansardes participent des courées mais le plus souvent sont épargnées de l'alignement frontal. En l'occurrence, l'alignement bordant la rue est discontinu et laisse voir au fond d'un grand terrain (à peu près toujours très bien entretenu), une cabane ou une mansarde par ailleurs retapée (à quelques exceptions près):



Les croquis suivants donnent un aperçu assez juste quant à l'allure des volumes des différentes maisons unifamiliales artisanales:



b) En orangé: le logement unifamilial à la phase manufacturière va du château au cottage en passant par le manoir. Ces bâtisses, aux profils trapus, pesants, sont nettement plus prétentieuses; les ornements néo-classiques abondent (colonnades, frises, etc.), de même que les vitraux et grilles de fer ornemental. Le style est globalement victorien. Les maisons surchargées de boiseries sculptées (style "gâteau de noces") sont représentées avec un point vert dans la plage orangée. Seules les maisons bourgeoises sont signalées par cette description car à cette phase les maisons unifamiliales plus modestes étaient encore construites avec des matériaux et procédés d'assemblage artisanaux. Le chauffage central (à eau chaude) fait son apparition et confère déjà aux foyers un aspect romantique. Ces maisons bourgeoises victoriennes punctuaient les premiers fronts d'urbanisation (coteau Sherbrooke; château Dufresne, maison Van Horne), plus tard intégrés aux premières banlieues privilégiées (Outremont, Westmount).

c) En rouge: le logement unifamilial à la phase mécanique est essentiellement le cottage (banlieue aisée: ville Mont-Royal), la maison de vétéran (développements résidentiels modestes). Les cottages aux volumes cubiques, aux formes carrées, sont typiquement anglais et constituent les premières grandes banlieues. Décorations simples, sobres, d'allures géométriques, voire sévères au contact de revêtements en briques. Toits triangulaires à quatre eaux. Le sous-sol prend de l'ampleur, il sert de remise et localise les installations de chauffage central à air chaud (alors une nouveauté). Les fenêtres à guillotine font oublier les fenêtres françaises. Autant les châteaux et manoirs de la phase manufacturière sont passéistes et formalistes, les cottages "rouges" sont futuristes et fonctionnels.

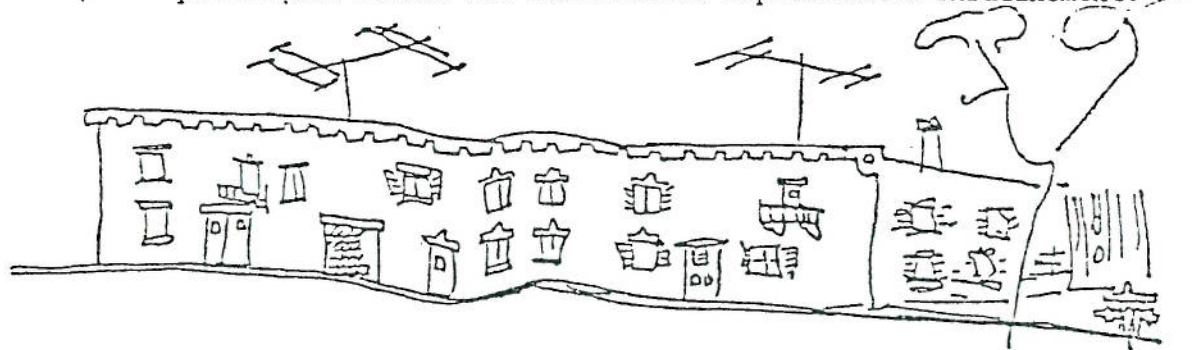
Les maisons de vétéran, construites en vitesse au lendemain de la guerre, consomment uniquement des matériaux mécaniques dans des formes très simples évoquant la maison de campagne (Bardeaux d'amiante, fenêtres à guillotine, chauffage central à air chaud, etc.). Les fondations déjà sorties de terre, sur une hauteur de 2 mètres en moyenne, donnent à ces maisons un aspect de suspension, comme si elles avaient été parachutées ou rangées après avoir été construites (anticipation symbolique de la pré-fabrication qui à l'époque inspirait la comparaison avec le poulailler: échantillons près des rues Viau-Rouen, maisons semblables mais non pour vétérans à ville St-Michel, non loin du premier centre d'achat de Montréal, angle Pie IX et Bélair).

d) En violet; à la phase mécanique avancée, la fonction résidentielle unifamiliale justifie des formes importées des Etats-Unis, de Californie. Formes rebattues, étalées, horizontales du bungalow et du split-level. Les fenêtres sont coulissantes, le sous-sol sort de terre davantage et abrite non seulement les installations de chauffage et d'entreposage, mais des pièces de séjour, le bar et la discothèque, non loin de la table de ping-pong, etc. Les garages sont rares, malgré le climat; c'est qu'on se contente ici, comme aux pays chauds d'où provient le modèle, du "car-port". Les formes sont légères, les décorations ne sont ni passéistes, ni futuristes mais exotiques, rappelant le genre de vie des pays chauds en quelque sorte "imité"; ici trois piquets s'accrochent au porte-à-faux et tombent dans une boîte à fleurs, là un flamant décore le châssis d'entrée en aluminium, ailleurs des arcades espagnoles devancent la façade, etc... .

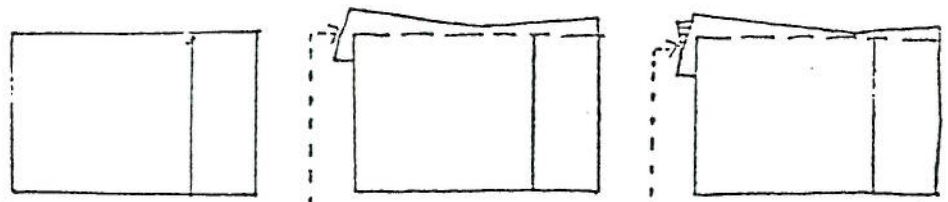
e) En bleu; au moment où ces lignes sont écrites, des maisons pré-fabriquées aux couleurs vives sont livrées dans les banlieues éloignées, au voisinage des autoroutes... des maisons de poupée...

2. Le logement multifamilial

a) En vert et orangé; rangées de maisons discontinues à l'intérieur de chaque îlot. Sa sériation est encore peu poussée; les rangées excèdent rarement 4, 5 unités, il est exceptionnel que tout un front d'avenue soit bordé de telles maisons entre deux rues transversales successives. Les fondations sont de maçonneries brutes, le sous-sol quand il existe n'est qu'une cavité dans le terrain, communicant avec l'extérieur par des soupiraux. Les fenêtres sont à battants et beaucoup disposent encore de volets verts qui donnent un contraste intéressant avec la brique exceptionnellement rouge. Les allèges et linteaux sont de bois (certains remplacés par des barres de pierre taillée à la phase mécanique). Les escaliers sont intérieurs et les remises (hangars) sont collées au mur arrière. Les maisons les plus simples ont deux niveaux de plancher, rez-de-chaussée et 1er étage, elles se présentent comme des cubes juxtaposés ayant généralement des déformations qui se traduisent dans les moindres détails et qui leur donnent une contexture en souplesse. L'ornementation se réduit à une frise néo-classique bordant un toit qui s'incline régulièrement vers l'arrière. Les balcons sont rares sur les façades de telles maisons et ils sont en l'occurrence minuscules, avec supports de bois sculptés. L'intérêt patrimonial de telles maisons, jadis destinées au prolétariat manufacturier, est à considérer, d'autant plus que s'y trouvent des logements aux prix très abordables, des portes-cochères donnant sur des cours aménageables en jardins, patios, etc.; surtout là où elles sont agrémentées de gros arbres, ces maisons aux profils plastiques créent une saisissante impression d'enracinement:



A partir de 1875 environ, un nouveau type de maisons en rangée apparaît dans cette catégorie, lequel arbore des ornements de bois sculpté (à la machine-outil). Le triple niveau de planchers est plus fréquent. Le rectangle latéral se complique d'un faux fronton de type mansarde, lequel est percé de fausses lucarnes:



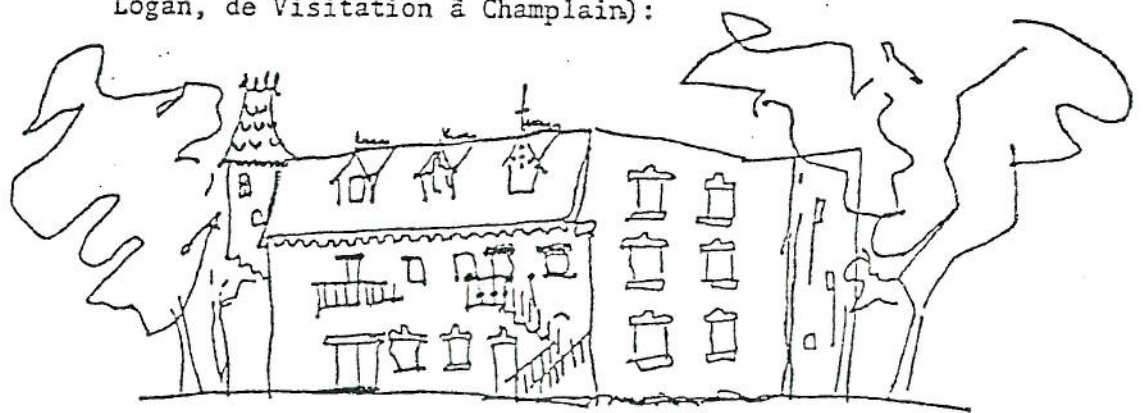
Rectangle latéral

Fausse mansarde

Fausse lucarne

Les balcons, les escaliers extérieurs commencent à se propager.

Les boiseries sculptées ornent les balcons, les escaliers, les fenêtres en lucarnes, les "pignons", elles constituent les linteaux et allèges. Beaucoup de ces boiseries ont depuis été remplacées par des matériaux industriels plus récents (linteaux de pierre taillée, fer forgé, etc.), de sorte que les vestiges qui les représentent ont une grande valeur patrimoniale, surtout sur les façades de pierres des anciennes maisons bourgeoises (rue Cherrier); les maisons de type "gâteau de noces" appartiennent à ce groupe prévictorien dont les styles rappellent le genre de vie rural ainsi que certaines formes médiévales (tourelles). Certains alignements sont d'un goût raffiné, relativement dépouillé et comptent peut-être parmi les éléments de patrimoine les plus remarquables de Montréal (rue Logan, de Visitation à Champlain):



b) En orangé; le triple niveau de planchers se généralise, les rangées sont plus massives et flanquent des îlots entiers, la sériation est plus poussée bien que de "petites différences" en façade et les labyrinthes de hangars à l'arrière rompent la monotonie. La brique polie et/ou la pierre de taille rehaussent les façades des immeubles même modestes. Les fenêtres à guillotine commencent à se substituer sur les façades aux fenêtres à volets qui s'ouvrent sur les murs latéraux. Les boiseries sculptées se font plus rares et se limitent aux balcons, désormais généralisés, ainsi que les escaliers extérieurs qui y conduisent. Le fer ornemental remplace le bois à l'emplacement des escaliers; les linteaux ne sont plus de bois mais de briques disposées sur la tranche et décrivant des arcades néo-romanes atténuées. Les vitraux (fabriqués) s'exhibent aux fenêtres principales. Le style est plus sévère, les décorations victoriennes sont désormais néo-classiques ou néo-baroques, les postiches en dentelles de tôle surmontent la façade, au-dessus du toit en entonnoir. Les hangars se détachent des maisons et y communiquent par des passerelles reliées par des escaliers, le tout constituant du côté de la ruelle de fascinants labyrinthes. Dans ce cas comme dans les précédents, les matériaux industriels plus récents s'imposent là où les anciennes formes ont dû être retapées; le fer forgé remplace fréquemment l'ancien fer ornemental des escaliers et les boiseries sculptées des balcons. C'est pourquoi les alignements de constructions de la phase manufacturière qui sont demeurés inchangés présentent incontestablement un intérêt patrimonial d'envergure. Il est admissible qu'avec les maisons patriarcales (phase artisanale; vert) et celles aux boiseries sculptées de la phase de transition (vert et orangé), ces maisons typiques de la phase manufacturière (orangé) figurent parmi les vestiges patrimoniaux les plus précieux de Montréal. Certains alignements sont d'un surréalisme architectural qu'on rencontre rarement dans les pays d'Occident (rue

Fabre, rue De Lorimier); les anciennes maisons bourgeoises des rues Adam et Lafontaine, près de Viau, escortant de vastes avenues ombragées, participent d'un paysage urbain d'une exceptionnelle splendeur, qui a très peu d'équivalent dans les métropoles les plus prestigieuses de l'Occident:



c) En rouge et orangé; la dimension des volumes et l'organisation architecturale ne se modifient guère. Les escaliers extérieurs sont moins fréquents. Les linteaux et allèges de pierre se généralisent. Changement majeur: les fondations du sous-sol sont de béton ou de grosses pierres taillées, percées de fenêtres plus amples, au moins quatre fois plus amples que les anciens soupiraux. Le sous-sol "fini" sert à l'entreposage et dispense de la construction des hangars. Dans certains cas, des garages pour automobiles sont construits sur l'emplacement de ces anciens hangars et communiquent avec la ruelle. Les ornements se dépouillent. Le fer forgé remplace graduellement le fer ornemental; les vitraux ne représentent plus des sylves ou des vases de fleurs mais des motifs géométriques: les linteaux et allèges de pierre ont toujours par ailleurs leur motif géométrique, un losange assez souvent. Les postiches sont de "boomtown".

d) En rouge; les blocs appartements, duplexes et quadruplexes apparaissent comme des "boîtes carrées" (expression de Lessard-Marquis). Il y a un "style" mais qui

glorifie le dépouillement, le "fonctionnel" (le slogan du temps: "vive les affaires "plain", c'est moins difficile à faire, à nettoyer, etc."). Les postiches, même de boomtown, se font plus rares. A la faveur d'un certain "cubisme" futuriste, les formes géométriques se propagent. Les trouées dans les portes sont en demi-lunes, en triangles imbriqués, en rectangles en échelon, etc. Les balcons (métalliques) arborent des courbures. Les couleurs sont plus artificielles, le rose-saumon est populaire. Un matériau industriel, le cube de verre, caractérise exactement cette phase mécanique; on le retrouve le plus souvent dans cette longue ouverture qui souligne verticalement la cage d'escalier (car les escaliers sont maintenant intérieurs et localisés par une "cage" qui dans certains cas fait saillie par rapport à la façade). Le cube de verre est comme le prototype des matériaux industriels en vogue (bardeaux d'amiante, fer forgé, etc.). Les fenêtres à guillotine remplacent définitivement les fenêtres à volets. Le contraste, à cette phase, entre les logements cossus et les logements pour la population démunie s'avère très marqué. Auparavant la différence se fait sentir mais les maisons prolétariennes ont malgré tout un certain charme, une certaine rugosité, des teintes chaudes. A la phase mécanique, par contre, la prétention architecturale des constructions bourgeoises (boul. Saint-Joseph) n'a d'égale que la désolation concentrationnaire des constructions modestes, désormais fragiles, voire obsolètes. Le vieillissement, là, apparaît intolérable; des formes futuristes aux couleurs artificielles sont conçues pour rester jeunes.

e) En violet; les tendances précédemment notées s'accroissent. Les blocs-appartements répartissant des cases de faible dimension se substituent aux logements pour "familles nombreuses". Les constructions confiées à l'entreprise privée et destinées aux effectifs laborieux sont obsolètes; des panneaux de verre remplacent les cubes devant la

cage d'escalier. L'intervention de l'Etat se signale par la production de H.L.M., aux matériaux plus modernes et plus consistants (béton). Les fenêtres coulissantes sont à la mode. Les blocs ou "tours" d'appartements cossues pour "olympiens nomades" (ceux-là qui ont leur appartement en ville et leur "villa" à la campagne), dotées d'ascenseurs, de garages, etc., sont représentés sur la carte par une plage en violet ponctuée d'un cercle en bleu.

Les prochaines descriptions seront plus expéditives étant donné qu'il s'agit de formes ponctuelles, linéaires et "crypto"-spatiales qui s'associent aux précédentes, c'est-à-dire au stock principal destiné à la fonction d'un "habiter" qui devient de plus en plus séparée par ailleurs du lieu de production ou du travail productif.

3. Les commerces

De la phase artisanale (vert) à la fin de la phase manufacturière (orangé), les micro-commerces sont intégrés à la fonction de l'habiter non productif. Ils occupent le rez-de-chaussée d'immeubles dont les planchers supérieurs sont réservés à d'autres fonctions, principalement l'habiter. En outre les commerces ne sont pas "zonés". Ils privilégient certains axes mais se propagent aussi à travers les îlots résidentiels, le long des rues et surtout aux carrefours (rentabilisation des lots surtaxés).

A la phase artisanale, là où le commerce spécialise l'espace, la forme prise est celle de la "place du marché" (halles). Seuls les marchés Jean-Talon et Atwater, dotés de constructions mécaniques par ailleurs, continuent de fonctionner bien que leur place soit graduellement expropriée par d'autres fonctions (services municipaux).

L'ancien marché de Bonsecours et de Maisonneuve, pour ne nommer que les plus prestigieux, sont désormais affectés à d'autres fonctions (services municipaux). L'ancien marché de Bonsecours présente une architecture d'époque, celui de Maisonneuve est quelque peu déphasé, son architecture est de la phase manufacturière et se compare à celle de l'Hôtel de ville de Montréal.

A la phase manufacturière, les espaces réservés au commerce localisent plus précisément des magasins à rayons (prototype: Morgan, en face du square Phillip). Les constructions sont lourdes, trapues, de style néo-classique, voire néo-médiéval (arcades romanes de Morgan).

A la phase mécanique (rouge), les commerces intégrés subsistent mais les logements aux planchers supérieurs sont souvent réservés à des fonctions autres que l'habiter (administration, services, etc.). Le zonage est plus contraignant: seuls certains axes sont réservés au commerce; il n'y a plus cet éparpillement à travers les îlots. Les espaces spécialisés par la fonction continuent de localiser les magasins à rayons; les vieux magasins d'ailleurs se rénovent à cette phase. Font aussi leur apparition les commerces hautement spécialisés, les premières chaînes (Steinberg; les "S-10-15", etc.).

Les centres d'achat caractérisent la phase mécanique avancée; ils font concurrence aux anciens commerces et spécialisent non plus les axes mais des espaces, des îlots entiers leur sont réservés (zonage fonctionnaliste achevé). Le commerce se recycle un peu plus tard dans l'agglomération dense, au moyen de "mails", retapant d'anciens axes commerciaux (Saint-Hubert, qui a réussi, et Mont-Royal, qui ne semble pas connaître le même sort), ainsi qu'au moyen de mails intégrés aux couloirs souterrains qui relient les nouveaux gratte-ciel du "noeud urbain" (points bleus).



3

4. Les services

De la phase artisanale à la fin de la phase mécanique, la description élémentaire de micro-services intégrés se compare à celle des micro-commerces, à laquelle nous renvoyons. Les services professionnels (professions libérales; médecine, notariat, etc.) se sont localisés sur des axes privilégiés, qu'il convient de retracer avec soin car il s'agit de ces axes où jusqu'à la fin de la phase manufacturière se sont rassemblées les maisons bourgeoises, de haute valeur patrimoniale. Au même titre, les espaces spécialisés par les services jusqu'à ce stade représentent des "monuments" très chargés sémantiquement, dont on peut discuter le goût, mais dont on ne peut ignorer la valeur patrimoniale en tant que témoins des valeurs signifiées. Le marché de Maisonneuve, dont il fut déjà question, entre dans cette catégorie, notons en outre certains bains publics de l'époque, certains immeubles à bureaux et les premiers gratte-ciel localisés dans les interstices du Vieux-Montréal ou sur ses bords, les banques victoriennes flanquées de colonnades, la Bibliothèque municipale (Sherbrooke-Cherrier), le Monument National (déjà classé), les gares ferroviaires (Windsor, l'ancienne gare Viger, recyclée), etc. appartiennent à cette catégorie. Les formes destinées aux services tout en spécialisant leur espace et qui, à la phase manufacturière, ont accumulé le maximum de témoignages sémantiques d'intérêt patrimonial, sont les églises et les institutions religieuses. L'érection de ces monuments manifestait alors une résistance aux nouvelles valeurs liées à la montée du capitalisme (même s'il y a eu connivence: mais cet exposé technique n'a pas pour but de démêler des contradictions idéologiques). Cette résistance a eu pour effet, et elle explique le phénomène, de revaloriser les formes désuètes, d'où cette exhibition de styles néo-médiévaux (gothiques, etc.) et passéistes dont les banques, elles aussi, ont été friandes. L'intérêt patrimonial de telles manifestations architecturales est

désormais reconnu.

De la phase mécanique à la période contemporaine, les services ont pris de l'ampleur (hypertrophie du secteur tertiaire des activités rentables). Les formes correspondantes et spécialisant l'espace ont été rares à la phase mécanique où s'articulait plutôt une évacuation (Gare Centrale, Hôtel Laurentien). Ces formes se sont concrétisées en grand nombre à partir de la phase industrielle avancée. Elles se situent en dehors de la problématique patrimoniale, vu que la rentabilisation dont elles se supportent évince toute problématique dans cet ordre. Il en sera donc peu question dans ce rapport (cf. l'item "noeud urbain", deuxième degré d'association).

5. Industrie et entreposage

La logique de l'implantation industrielle liée au recyclage technique et à des intérêts socio-économiques est très complexe, elle est fouillée dans la partie du texte intitulée "Convergences". Il arrive fréquemment, par exemple, qu'une ancienne manufacture soit recyclée en entrepôt. Du point de vue patrimonial, celui qui préoccupe ici, il semble de prime abord que les installations industrielles ne présentent aucun intérêt vu qu'elles sont exclusivement utilitaires et se passent de toute préoccupation architecturale ou esthétique. C'est particulièrement juste pour les fabriques (en rouge) et les usines plates automatisées (violet et bleu), et ce d'autant plus que la rentabilité actuelle de ces installations évacue tout problème de patrimoine. C'est faux si l'on examine les formes liées à la production artisanale, notamment la maison de l'artisan dont le rez-de-chaussée était affecté à l'atelier. En ce qui a trait aux manufactures et entrepôts anciens (orangé et vert), il convient de surveiller les choses de près. Certains entrepôts




du port de Montréal près du canal de Lachine sont des pièces rares et majestueuses. Certaines manufactures ont une architecture industrielle intéressante (côté sud de l'autoroute Décarie, près de Verdun).



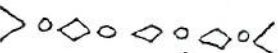
6. Les parcs, les espaces verts

Il faut distinguer les squares et parcs victoriens, les cimetières, les parcs d'amusement, les espaces verts. Les squares et parcs victoriens sont indiqués en orangé. Les squares sont résidentiels et/ou institutionnels. Ils polarisent le patrimoine (fréquence des maisons bourgeoises) en même temps qu'ils le problématissent par le biais d'une rente différentielle de situation par eux provoquée (v.g. square Saint-Louis). Les grands parcs victoriens (du Mont-Royal, Lafontaine) accentuent très fortement cette tendance à la spéculation sur leur pourtour. Les parcs d'amusement et espaces verts (en rouge et violet) ont des effets analogues bien qu'atténués. En violet et bleu, cas-limites de la Terre des Hommes et du parc olympique, où les recyclages fonctionnels font problème.



1.6 Les formes cellulaires (suite): cartographie à 100' = 1"

La légende est la même que celle qui accompagne les cartes à 200' = 1", moyennant les rajouts suivants:

- Décrépitude  ... touchant la charpente
-  ... touchant l'extérieur (fenêtres, etc.)
-  ... superficielle (peinture écaillée, etc.)

"Style" passéiste ... néo-classique 
 ... néo-médiéval 
 ... éclectique 

"Style" futuriste _____

"Style" exotique ... chaud ... 
 ... froid ... 

Cette légende à 100' = 1" s'applique à trois secteurs sensibles particulièrement complexes, le Vieux Montréal, l'axe Alexandre-Desève, le square Saint-Henri. Ces cartes illustrent l'aptitude de la lecture morphologique à entrer dans les détails. Elles ne représentent pas tous les secteurs sensibles mais trois échantillons seulement, dans le cadre d'une expérience par ailleurs non complétée: les numéros y figurant participent d'un code référant aux "styles" et dont les renseignements ne sont pas encore mis au point.

1.7 Les groupements géographiques ou groupements d'associations cellulaires (deuxième degré d'association)

L'élaboration de ces groupements au deuxième degré est théorique, déductive. Dans la suite d'expérience à l'échelle des unités cellulaires, un détour théorique est nécessaire en vue de grouper géographiquement ces unités, parce que la genèse de ces groupements dans l'espace s'accompagne régulièrement d'interpénétrations. La définition des groupes spatiaux doit donc faire appel à des concepts théoriques, lesquels renvoient à des assemblages morphologiques en mutation, donc à des concrétudes qui ne sont jamais fixées et qui de ce fait ne peuvent jamais répondre adéquatement aux concepts utilisés. Autrement dit, les

concepts définissent des "choses", des catégories partielles et non totales, i.e. des "touts" auxquels il manque des éléments et dans lesquels interviennent des éléments appartenant à d'autres catégories. C'est pourquoi il est en pratique indispensable de forger ces concepts afin de déchiffrer le labyrinthe que matérialisent effectivement des "choses" concrètes mais qui ne sont pas saisissables comme telles. A cause de lacunes et d'interpénétrations de caractéristiques différenciées, il faut, pour se saisir de ce genre de concrétude, un équipement conceptuel, un discours logique qui, bien que constamment perfectible, permet de structurer des éléments qui autrement s'avèrent inaptes à signifier. C'est un tel discours logique qu'aménage la théorie de la forme urbaine.

Les concepts utiles à l'analyse du patrimoine de Montréal, ou plus indirectement à l'analyse de l'ensemble X de la forme urbaine qui incluent des potentiels patrimoniaux, répondent aux critères de rassemblement et de dispersion mis en place avec la théorie de la forme urbaine. Ces concepts développent les notions de vacuum central, de bourg, de ville (ou de "cité"), de noeud urbain, de faubourg, de quartier, de contrefort, de front d'urbanisation, de banlieue pavillonnaire, d'antenne, de banlieue sauvage. La banlieue sauvage a quelque chose d'an-historique parce qu'il s'en est développé à toutes les phases technologiques. La banlieue pavillonnaire en regard de la consommation sort aussi de l'histoire, elle matérialise par contre des mises en place conformes aux technologies en vigueur, contrairement à la banlieue sauvage où actuellement des assemblages se font artisanalement.

Les groupes morphologiques liés au rassemblement, comme le noeud urbain, les faubourgs, connotent des mouvements démographiques des périphéries (campagnes, etc...) vers l'agglomération alors que les formes de dis-

persion (comme les banlieues) signifient un mouvement en sens inverse. Les formes de rassemblement structurel sont le bourg, la ville, le noeud urbain: le vacuum est considéré avant et avec ces dernières parce qu'il les négativise tout en étant structurel. Les formes de rassemblement conjoncturel sont les faubourgs, les quartiers, à un degré moindre les "contreforts". Les formes de dispersion sont généralement structurelles, elles définissent les fronts d'urbanisation, la banlieue pavillonnaire, la banlieue sauvage, l'antenne, à un degré moindre les "contreforts". Les "contreforts" sont typiques de transition. Examinons les contenus conceptuels requis par l'analyse générale:

1. Les vacuums centraux ébrèchent le bourg et surtout la "ville", ainsi que ses faubourgs immédiats. Le vacuum en tant que processus, ou "l'é-vacuation", prit une ampleur considérable à la phase mécanique (1925-1960), à la faveur de "modes" véhiculant une contestation des valeurs jusque-là reconnues. La "Révolution tranquille" (non spécifiquement québécoise, de l'avis de l'auteur) a simplement "consommé", si l'on peut dire, ce mouvement de contestation à l'oeuvre depuis déjà une trentaine d'années au moins. Rappelons brièvement, entre autres choses, que la contestation a pris la tournure d'une répression et d'une orientation du "goût". Architectes et artistes peintres, sculpteurs, etc. ont décidé pour tout le monde de ce qui est beau et de ce qui ne l'est pas. Il fut même interdit de faire de la peinture figurative ou d'aimer la musique de Tchaïkowsky. La contestation s'en est prise aux formes en tant que signes, elle s'est manifestée par la mise en place de formes architecturales dont la caractéristique principale fut celle d'une rupture avec le passé: des volumes simples glorifiant le "cubisme" d'un art abstrait et futuriste, ont eu pour fonction symbolique de périmériser les formes déjà en place. Ainsi le "refus global" des valeurs signifiées par

les anciennes constructions, a fortement recommandé la désaffectation à l'égard de ces dernières, désaffectation à caractère éminemment culturel. Nous soutenons ici que ce facteur d'ordre culturel fut décisif quant aux pertes subies de ce que nous reconnaissons aujourd'hui comme patrimoine. La désaffectation s'est traduite en effet par un abandon de ces formes qu'aujourd'hui nous surveillons avec soin, non pour la cause d'une mode "rétro" cependant. Car plus tard le facteur économique fit sentir une pression par laquelle on redécouvre le potentiel subversif des valeurs d'usage, lesquelles sont beaucoup mieux représentées par les immeubles de la phase manufacturière que par ceux de la phase mécanique, déjà fragiles et bientôt obsolescents. Que l'on redécouvre, par-dessus le marché, que ces anciennes formes sont belles, émouvantes et que les volumes "cubistes" sont prétentieux, incapables de vieillir ni de s'enraciner, cela est une autre "affaire", une question de goût comme on dit, mais dans certains cas discutables en dépit des préceptes qui écartent de toute discussion les questions de goût et de couleurs. Quoiqu'il en soit, le processus d'évacuation fut primordialement culturel, la pression du facteur économique se fait sentir plus tard et dépouille à ce stade la question du patrimoine des impératifs de la mode.

Les vacuums sont corrélatifs à un mouvement de dispersion non compensé par le rassemblement. Ces "trous" se manifestent par la décrépitude d'immeubles devenant taudis et évacués, ce qui donne libre cours au "squattering" urbain. A la limite, les vacuums sont concrétisés par des destructions - terrains vacants devenant parkings à péage lorsque surgissent plus tard des formes de remplacement liées à un nouveau type de rassemblement.

X Il importe, dans la suite de la théorie de la forme urbaine, de ne pas immédiatement associer ces vacuums à des effets de facteurs économiques comme si, sous l'instance d'un machiavélisme inavoué, des capitalistes plus

que prévoyants avaient lancé et imposé la mode de l'art "DECO", comme le cubisme et le futurisme, au moyen de publicités invitant les habitants à "évacuer" l'ancien stock de logements, ce qui leur aurait permis par la suite de "faire valoir" l'espace vacant résultant de la décrépitude et de la démolition des formes abandonnées. Il est plus réaliste de s'en tenir à l'interprétation qui fait du vacuum une causalité d'ordre culturel, associée à une dé-culturation qui conduit à abandonner les valeurs existantes (ou "mises en valeur" existantes) et par voie de conséquence les formes architecturales qui les signifient, d'où la genèse d'un vacuum dont le spéculateur exploite par la suite le faire valoir, lorsque plus (et/ou trop) tard par exemple l'homme-habitant s'aperçoit que ce qu'il a abandonné vaut quelque chose, économiquement et culturellement parlant. L'on comprend de la sorte que les formes d'ancienne configuration et côtoyant les vacuums sont celles qui subissent les pressions les plus fortes, qui de ce fait constituent les secteurs les plus sensibles du patrimoine, dans la mesure où entre dans la définition de patrimoine le problème d'un conflit entre valeur d'usage et valeur d'échange. Or ce conflit est maximisé par le voisinage de vacuums dès que ceux-ci s'avèrent rentables au niveau de l'échange: leur aménagement en parkings à péage est le premier symptôme d'une telle rentabilité. Les secteurs les plus sensibles du patrimoine correspondent ainsi à ceux qui participent de l'enclure des vacuums: vacuums centraux au premier chef, ébréchant le bourg et la "ville" (axe Dorchester sur toute sa longueur: le "champ" compris entre la rue Atwater et le boul. Saint-Laurent entre la rue Craig et la rue Sherbrooke et même jusqu'à l'avenue des Pins (axe "du Parc"); ajouter le nouvel axe de l'autoroute Est-Ouest isolant le Vieux - Montréal); autres vacuums liés à des réaffectations dans le faubourg, non loin des "mails" notamment (Saint-Hubert, Mont-Royal).

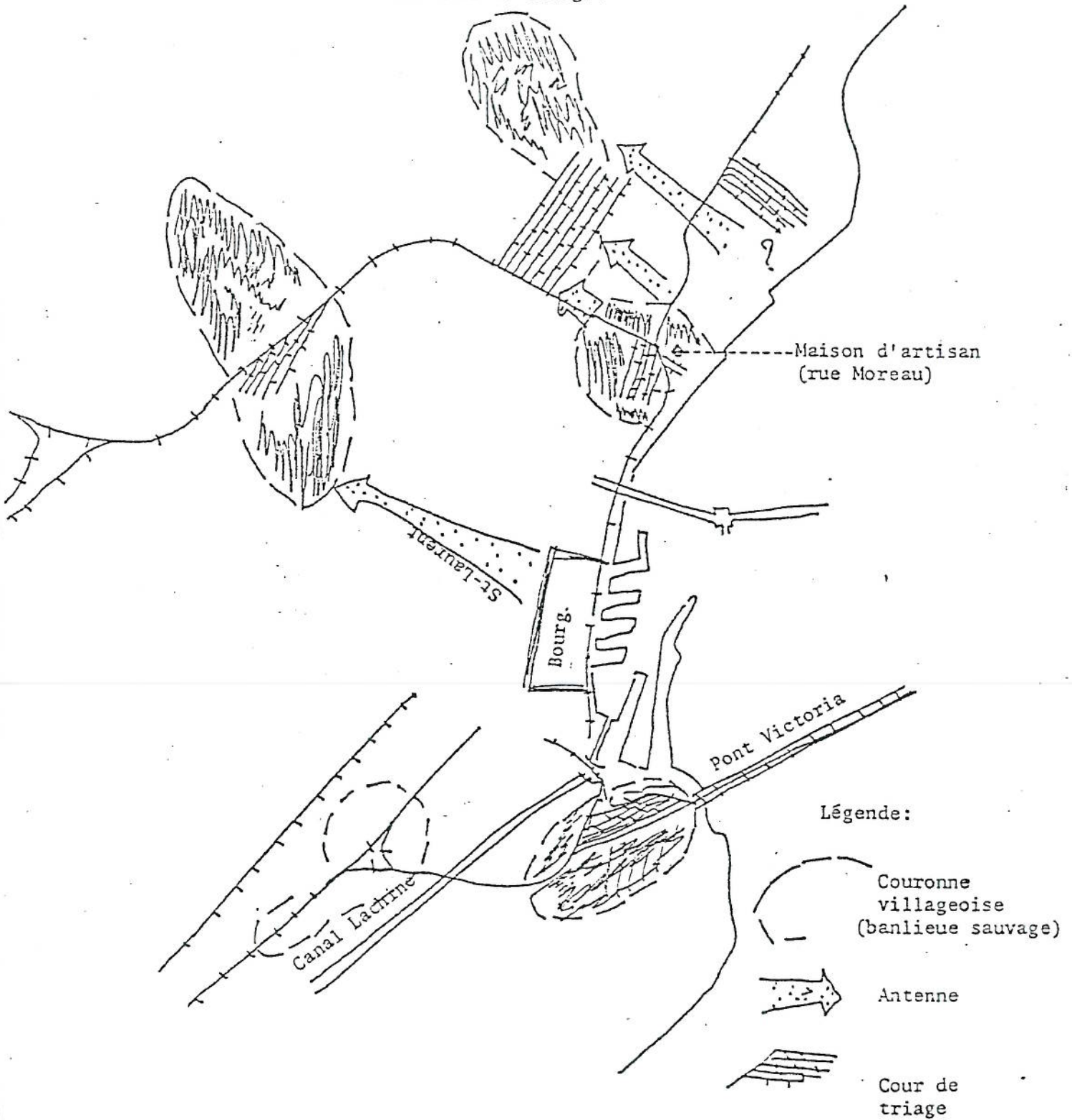
2. Le bourg présente une morphologie de village sans n'être qu'un gros village. Le bourg procède de la campagne. Les constructions y sont continues, fonctionnelles; il y a très peu de "style" superficiel ou "kitch". Le style s'impose par l'ensemble de volumes généralement structurés de charpentes triangulaires. Les matériaux de construction sont de provenance locale (bois, pierre) et assemblés manuellement dans le contexte d'une division du travail très peu poussée. Les fonctions de prestige informent des emplacements réservés au culte (église Notre-Dame) et au commerce ouvert (Marché Bonsecours). La consommation résidentielle est assurée par des familles de la bourgeoisie (au sens strict) et du groupe moyen. Les ateliers se situent en dehors du bourg, de sorte que la population démunie en est presque absente: certains ateliers requis par la consommation urbaine spécifique sont dans le bourg bien que certains artisans soient aussi cultivateurs.

Les limites du bourg sont le port et la rue Craig (tracé de la future autoroute), la rue Berri et la rue McGill. Ces limites définissent par la même occasion le "Vieux-Montréal", de plus en plus réaffecté au tourisme, bien que les services municipaux s'y maintiennent (Hôtel de Ville, recyclage fonctionnel du marché Bonsecours) ainsi que des sièges sociaux et des banques qui procèdent d'ailleurs à des rénovations (Banque de Montréal). Les vacuums sont rares, de faibles dimensions: ils se sont produits au tournant du siècle, d'où la réaffectation de la moitié ouest du bourg à des services qui ont fait de la place d'Armes et de la rue St-Jacques un "centre-ville" jusqu'en 1925 au moins. Le bourg comme tel s'est configuré au XVIII^e siècle (J.-C. Marsan), ce ne fut jamais un bourg médiéval au sens strict, car depuis le début de la colonie la place réservée au culte a dû composer avec la place réservée au marché, ce qui ne fut pas le cas des bourgs médiévaux européens qui évinçaient hors de leurs murs la fonction commerciale.

Dès sa fondation et jusqu'à la révolution industrielle, Montréal a été une place de rassemblement des clercs et des marchands, soit la place d'un compromis typique de la Renaissance. C'est ce qui se dégage du gros ouvrage de L.-M. Deschênes.

X Avec le bourg il convient de considérer les villages et leurs rangs relocalisés par J.-C. Marsan dans son ouvrage "Montréal en évolution". Autour de ces villages (p. g. St-Jean-Baptiste) se sont propagées des "banlieues sauvages" avant que les faubourgs ne les enserrant. Mais il ne reste de ces formes satellisées que les "cabanes" (rénovées), quelques maisons de campagne localisent les anciens rangs, de micro-parcs industriels à bout de souffle (angle Mont-Royal-St-Laurent), des antennes y conduisant, en provenance du bourg (antenne devenue "la Main", à la morphologie très complexe). Mais les villages ont disparu; les "centres" villageois ont été évacués alors que des vestiges de leur couronne et des antennes sont encore visibles. Cette hypothèse est difficilement vérifiable car les anciennes cartes connues nous montrent l'île de Montréal au moment où les villages étaient à peine configurés et après que les faubourgs les eurent encerclés, i.e. après qu'ils eurent été évacués. L'interprétation ici proposée découle de l'analyse des cartes morphologiques et suppose que les centres villageois ont été évacués par les cours de triage ferroviaire au siècle dernier et au début de celui-ci. C'est que le centre géométrique des couronnes identifiées coïncide toujours avec une cour de triage. Quoiqu'il en soit de l'avenir de cette hypothèse, il demeure que les vestiges proprement villageois sont rarissimes; la maison d'artisan de la rue Moreau mérite pour cette raison d'être surveillée de très près. Même remarque pour les maisons de campagne le long des anciens rangs. Le croquis suivant, construit à l'aide des cartes morphologiques, illustre la configuration. Les

couronnes (en traits interrompus) définissent l'extension approximative des "banlieues sauvages" d'avant les faubourgs; on constate que le centre de ces couronnes localise une cour de triage.



3. La ville ou "cité" se conçoit dans le mode de production manufacturier. Elle a polarisé son espace jusqu'au terme de la phase mécanique (vers 1960) bien qu'elle se soit imposée comme telle à la phase manufacturière. A noter que le manufacturier ici considéré se rapporte aux formes urbaines (constructions), et non aux "objets" de petites dimensions déjà produits mécaniquement au moment où les constructions répondent au mode manufacturier. Contrairement au bourg, la ville est en conflit avec la campagne, elle s'en "sépare".

Les formes sont quadrangulaires, continues, sous-divisées intérieurement par des cloisons portantes. Elles sont lourdes, trapues. Les matériaux (pierre taillée, brique, fer, fonte) sont produits et assemblés avec des moyens encore rudimentaires (manuels), mais le travail est déjà divisé socialement (série). Les fonctions dominantes du culte commencent à s'estomper devant celles de la finance et de la gestion; banques, services municipaux abrités dans des immeubles aux façades néo-classiques. Le kitch passéiste annonce l'émergence de fonctions secondes, théoriques, abstraites (circulation du capital). Le marché ouvert subsiste mais font leur apparition les magasins à rayons, marginaux à ce stade. Des entrepôts soulignent le périmètre de la "ville".

La détection du périmètre de la ville fait problème parce que la "ville", contrairement au bourg, ne représente plus les seules formes de rassemblement. Les populations démunies (ouvrières) ne sont plus dispersées mais rassemblées dans des "fausses" (de "foris") villes ou "faux-bourgs" qui étalent dans l'espace le bâti continu. Les manufactures, recyclées en fabriques, emmaillent ces faubourgs; il ne semble pas que les activités de production
 X (sauf peut-être celles de luxe) se soient localisées "en"

ville. Seules des familles bourgeoises, dotées d'un nouveau pouvoir, restaient en ville et bénéficiaient en outre de résidences secondaires ou de villégiature qui ont matérialisé les premiers fronts d'urbanisation.

La ville ne s'est pas développée uniquement autour de l'ancien bourg mais à partir de vacuums dans celui-ci, d'où ont surgi les immeubles trapus de la rue St-Jacques et à l'est de McGill. Elle a donc englobé le bourg et s'étalait du port à la rue Sherbrooke, de la rue Guy à la rue Papineau. Ces limites sont très imprécises, comme déjà noté, parce que les faubourgs interpénètrent la ville proprement dite, surtout vers l'est. De la même manière que la ville proprement dite, surtout vers l'est. De la même manière que la formation de la ville s'est faite aux dépens du bourg, le futur "noeud urbain" va se développer dans des vacuums ayant déjà détruit une bonne partie de la ville. Ces vacuums se sont propagés de part et d'autre de la tranchée du boul. Dorchester datant des années '50; il a fallu attendre de 10 à 15 ans avant que la tranchée devienne un "canyon".

4. Le noeud urbain rassemble les formes, les "concentre", bien que les immeubles verticaux qui le matérialisent décrivent des profils discontinus. Le noeud urbain n'est pas le centre-ville, il ne polarise pas une ville, ses faubourgs, ses banlieues, il polarise un "tissu urbain", s'étendant à un vaste espace, de dimension provinciale au moins. Ce tissu par ailleurs assujettit la campagne, contrairement au bourg qui en procède et à la ville qui s'en sépare. La morphologie de ce noeud semble autonome, elle répondrait à une dynamique qui détermine de l'intérieur sa propre frontière. Ses volumes sont stylisés, fonctionnels (peu ou pas de kitch) et mis en place au moyen

des technologies de pointe. Au plan fonctionnel, ce noeud localise les "complexes", des usages diversifiés, une "polyfonctionnalité" (banques, services d'Etat (et non municipaux), sièges sociaux; les commerces sont intégrés à des mails infra-structuraux, les équipements de circulation entrent sous terre. Les résidences sont à part, ce sont des "appartements en ville", pour "olympiens" nomades, des "studios", des cases luxueuses, enveloppées de volumes imposants. Ces tours d'appartements constituent en quelque sorte les "contreforts" du noeud urbain. Ce sont ces formes "implosives" qui, dans la théorie de la forme urbaine, sont présentées comme fétiches barrant l'accès au vacuum central.

Après avoir conceptualisé les formes de rassemblement structurel, examinons les formes de rassemblement conjoncturel; les faubourgs et les "contreforts", les quartiers.

5. Les faubourgs présentent des formes quadrangulaires aux profils trapus, homogènes bien qu'agrémentés de nombreux détails. Ces formes sont "denses", continues; les discontinuités ne s'apparentent pas à des "vacuums" (évacuation) mais à des résidus d'espace non encore construits ou à des lots disséminés déjà occupés par des "cabanes" d'une plus ancienne banlieue sauvage. Le "kitch" est omniprésent, éclectique; les faubourgs anciens ont largement consommé les boiseries sculptées mécaniquement (premières machines-outils). Les faubourgs qui se sont développés de 1896-1900 à 1925 arborent le fer ornemental, les vitraux.

X ~~H~~ Les faubourgs se développent dans certains cas (Roche-la-ga, Saint-Henri) à partir de banlieues sauvages. Les micro-logements de ces anciennes banlieues deviennent des courées dans les faubourgs anciens (secteur Centre-Sud) /

ils sont épargnés des constructions frontales dans les faubourgs plus récents (bien que pas toujours); un vaste terrain sépare en l'occurrence la "cabane" de la rue, terrain le plus souvent très bien entretenu et donnant de la valeur à une construction retapée à la phase manufacturière, le plus souvent à la phase mécanique.

Il vient d'être rappelé que les rangées de maisons dans les faubourgs sont discontinues: les terrains vacants non encore construits (qui ne sont donc pas des vacuums) peuvent dès lors jouer un double rôle qui d'ailleurs annonce une contradiction, pour ne pas dire la contradiction qui saisit tout patrimoine qui atteint l'extension d'un champ. Ces discontinuités, en effet, ou bien persistent et plus tard fonctionnent comme brèche, favorable à l'évacuation de part et d'autre, ou bien elles localisent plus tard une construction, un "bloc" mécanique (rouge), à la limite un petit H.L.M. (violet). En l'occurrence la discontinuité est suturée; la suture annonce une résistance à l'évacuation, au même titre que le retapage des cabanes qui remonte à cette même phase (où la construction à l'échelle d'un lot s'avère encore rentable).

Le mode de production est manufacturier, il contient des survivances artisanales, il anticipe au niveau du kitch le mécanique. La sériation est donc peu poussée ainsi que par voie de conséquence la fragilisation qui lui est génétiquement liée. Ces constructions, bien que destinées à des usagers peu favorisés, sont donc assez souvent solides, bien faites; en outre, leur homogénéité est voilée par des découpages qui rompent la monotonie; des labyrinthes se développent dans les ruelles. L'environnement est peu concentrationnaire malgré sa densification et ses objectifs premiers (loger des travailleurs). Des axes privilégiés ensèrent des îlots défavorisés et communiquent avec des "squares",

des squares résidentiels et non institutionnels comme ceux de la "ville".

Les fonctions centrales récupèrent anachroniquement celles qui polarisèrent le bourg, à un degré moindre la ville; édifices du culte, marchés (Maisonneuve; désormais recyclé); institutions d'enseignement et d'administration municipale et locale, de finance locale, etc.. Le stock immobilier est principalement affecté à la résidence multifamiliale. Les groupes sociaux sont peu répartis dans l'espace, les petits bourgeois, ouvriers spécialisés, professionnels libéraux, etc. occupent les rez-de-chaussée le long de certains axes, autour des squares (square St-Louis). Les travailleurs, manoeuvres, etc. sont locataires aux étages supérieurs ainsi que dans les îlots défavorisés dans leur ensemble. Les fonctions de commerces et de petits services ne sont pas encore zonées. Elles sont intégrées au stock, le long de certains axes, aux carrefours (épiceries du coin), et le long des rues, ici et là.

Au même titre que le zonage des petits commerces et services, le "zonage" social est peu poussé. Avant d'émigrer en banlieue, les petits bourgeois occupent le rez-de-chaussée de leurs immeubles, certains axes privilégiés et l'environnement des squares leur sont également réservés, ainsi qu'aux services professionnels. Les groupes sociaux défavorisés se répartissent dans les îlots plus homogènes, emmaillés par ces axes. Or les brèches persistent dans les îlots défavorisés alors que les sutures caractérisent les axes privilégiés. Cette double tendance annonce la contradiction inhérente au problème du patrimoine dans les faubourgs et plus tard dans les quartiers. Quand le groupe social favorisé quitte le faubourg, l'évacuation des formes se fait anticiper par des symptômes en particulier par la décrépitude des maisons désormais occupées par des locataires

seulement. Or cette tendance à l'abandon est contrecarrée par ce qu'on appelle des "rénovations de locataires" (peinture) ou par des réappropriations (sous forme de "ghetto" notamment). Même dans les faubourgs où ne subsistent que les anciens axes privilégiés (Centre-Sud, cas exemplaire du triangle Sherbrooke, St-Denis, Cherrier), cette double tendance contradictoire est manifeste, les maisons abandonnées alternent régulièrement avec des maisons retapées, rénovées. L'intervention dans de tels cas doit composer nécessairement avec le contenu social et tenir compte de cette double tendance, à la passivité donc à la dispersion, à l'action donc au rassemblement.

Les fonctions de production et de transformation (industrielles), "informées" en manufactures, fabriques, manufactures recyclées en fabriques et/ou en entrepôts, excortent les faubourgs le long des voies ferrées notamment. Il y a des relations structurelles entre ces localisations industrielles et la genèse de faubourgs. Ces relations très complexes sont analysées dans la "mosaïque" et les "convergences" .

6. Les quartiers marginalisent les faubourgs. Leur morphologie est plus homogène, elle n'intègre pas ces résidus de banlieue sauvage. Mis en place à la phase manufacturière (1896-1900 à 1925) les quartiers s'imposent sur la carte morphologique par de vastes plages uniformes en orangé (vers Outremont, quartier Maisonneuve). Les quartiers sont également suturés de blocs mécaniques (rouge): les espaces contruits sous forme de logements multifamiliaux à la phase mécanique (rouge) sont également perçus comme quartiers mais ils sont désignés ci-après comme "contreforts".

7. Les contreforts sont mi-banlieue et mi-quartier. Le stock est plus aéré (les duplexes remplacent les triplexes; (duplex jumelé = quadruplex). Les discontinuités (\neq vacuums) s'accroissent. Le kitch se résorbe, il est plutôt effacé, futuriste, abstrait, géométrique. L'environnement est plus concentrationnaire, sous les signes de l'homogénéité, de la répétition. C'est que le mode de production divise davantage le travail et "mécanise" déjà la construction, d'où une "sérialité" plus pressante qui varie dans le même sens que la fragilisation (anticipation de l'obsolescence banlieusarde). Vers l'agglomération, les contreforts sont ponctuels, très localisés et se signifient dans des "blocs" qui suturent les discontinuités du faubourg, dans des H.L.M., à la limite dans les tours d'appartements luxueux qui bordent le "noeud urbain".

Ce qui spécifie le contrefort réside dans le zonage spatial désormais impératif, zonage fonctionnel qui correspond à un "zonage" social (tendance aux regroupements ethniques sporadiques, anticipation du "ghetto" qui reconfigure des portions de faubourgs). Les commerces s'alignent le long d'axes déterminés, ils ne sont plus intégrés. Les usines (fabriques, pré-fabrication) occupent des "parcs" d'extension considérable (échanges motorisés, déclin du ferroviaire). Les fonctions institutionnelles se dé-densifient, elles perdent leur potentiel de rassemblement.

8. Les formes de dispersion structurelle.
Les fronts d'urbanisation, difficiles à décrypter lorsqu'ils sont intégrés à de nouvelles formes, ce sont des alignements de "villas", manoirs ayant fonction de résidence secondaire (en cas d'épidémie au siècle dernier) ou de villégiature (bords de l'eau; boul. Gouin). Ces fronts localisent des "pièces rares" (maison Van Horne, Château Dufresne) et ont un rôle structurant, délimitant de futurs faubourgs, banlieues, etc.

9. La banlieue pavillonnaire. La tendance observée dans les contreforts touche à sa limite - zonage fonctionnel généralisé, "zonage" social évident (banlieues riches, moyennes, pauvres). Récurrence du kitch (exotique). Le rassemblement semble s'investir dans des "centres d'achats", soit des places commerciales et non des lieux ou des axes comme auparavant. Vastes parcs industriels, motorisation systématisée (autoroutes, "espaces" asphaltés): peu analysée dans ce rapport technique, la banlieue pavillonnaire est tout le contraire d'un patrimoine... .

10. Les banlieues sauvages, formes de dispersion spontanée, liée à la venue, près du marché du travail, de populations démunies et pour lesquelles n'existe pas de logement, d'équipement d'accueil. Phénomène marginal, masqué dans le paysage, équivalent atténué ici des bidonvilles de la bande rouge à Paris et des "favellas" sud-américains. Le mode de production est an-historique, assemblage manuel et occasionnel de résidus industriels plutôt que de "matières" extraites de la nature. Le "squattering" périphérique participe à ce processus d'occupation de l'espace, aussi bien que l'appropriation effective du lot construit selon certaines normes. Les roulottes ou "maisons préfabriquées" peuvent même entrer dans ces banlieues sauvages, comme elles peuvent homogénéiser une micro-banlieue pavillonnaire et ultra-moderne.


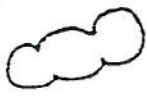
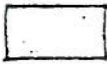
11. Les antennes: tous les groupements d'associations cellulaires (second degré d'association), précédemment décrits, peuvent ou ont pu constituer des "antennes". Une antenne est une "lanière", mais qui ne résulte pas d'un dégagement par l'érosion des îlots de part et d'autre: l'antenne caractérise plutôt un groupe de formes cellulaires en voie de se spatialiser mais dont le

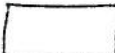



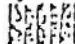
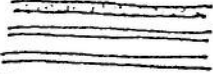
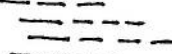





le processus d'organisation dans l'espace se trouve modifié par un changement technologique. Les groupes morphologiques, en effet, se développent le long d'axes avant de se propager dans l'espace; il suffit qu'au moment où il se propage dans cet espace ce groupe soit affecté par un changement technologique pour que les constructions le long de l'axe prennent l'allure d'une antenne. Par exemple, un quartier se construit le long d'un axe avant la guerre et son développement spatial après la guerre répond aux critères du contrefort: le quartier apparaît comme une antenne dans le contrefort. Les antennes peuvent être très complexes, en se superposant le long d'un même axe aux différentes phases. L'antenne actuelle la plus spectaculaire longe le boul. des Laurentides (ville de Laval). A Montréal, l'actuel boul. St-Laurent a été une antenne entre l'ancienne ville et le parc industriel (manufacturier) non loin du village de St-Jean-Baptiste. Dans l'est montréalais, les axes Moreau, Davidson et Pie IX localisent des antennes dont les indentations jusqu'à la rue Rouen ne présentent que du contrefort.

1.8 La cartographie au 1/25,000 des groupements d'associations cellulaires





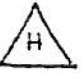




Il s'agit d'une carte "caricature", donnant une impression d'ensemble et recelant des inexactitudes compte tenu des conditions où elle a été faite. En voici la légende:

1. Groupes morphologiques (deuxième degré d'association):


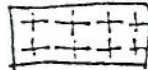



- a) Vacuums  
- b) Bourg (en vert):  (teinte plate)

- c) Ville-faubourg-quartier
(en orangé):  (teinte plate)
- d) "Complexes", sièges sociaux du "noeud urbain"
(en bleu): 
- e) Contreforts (en rouge)  (duplex)
 3 à 6 logements
 "blocs"
- f) Banlieue pavillonnaire (en bleu) 
- g) Banlieue sauvage (en vert) 
- h) Front d'urbanisation: axe rural (en vert)  
axe résidentiel urbain
(en rouge):  
axe de villégiature
(en noir): 

2. Les éléments "superstructurels"

- a) Eglise:  
- b) Institution: 
- c) Ecoles: 
- d) Hôpital: 
- e) Administration publique: 
- f) Poste de police, de pompier: 
- g) Détention: 
- h) Récréation: 

3. Infrastructures

- a) Production - transformation: 
- entreposage: 
- b) Voie ferrée (en orangé): 
- c) Autoroute: 
- d) Transport d'énergie électrique 

1.9 Les groupements structurels urbains; troisième degré d'association

Les notions présentées en 1.7 (de 1 à 11) sont définies à l'aide de concepts non vérifiables, tels que dans la concrétude "urbaine" mais forgés à partir de rapports entre les formes de celle-ci et permettant de déchiffrer le labyrinthe qu'elle constitue. Le principe d'une théorie d'ensembles, développé à propos des formes cellulaires, continue donc de s'appliquer à l'échelle du paysage (troisième degré d'association) et ouvre la voie à des investigations monographiques qui s'avèrent indispensables aux moments de l'intervention par, dans et sur le patrimoine. Les informations jusqu'à présent accumulées autorisent l'établissement des critères techniques suivant d'une définition du patrimoine à Montréal.

1. Définition technique du patrimoine à Montréal

- a) Le patrimoine groupe les formes concrètes dont les matériaux et modes d'assemblage dénotent le recours

à des technologies périmées; c'est-à-dire les formes concrètes où prédominent les matériaux et assemblages artisanaux, manufacturiers. A partir des cartes morphologiques à 200' = 1" et à 100' = 1", les aires patrimoniales correspondent à l'ensemble des unités cellulaires en vert, en vert et orangé, en orangé, à la limite en orangé et rouge pourvu que le point central seulement soit en rouge. La reconnaissance de ce critère est à la base de la confection de la carte de troisième lecture intitulée "aires de patrimoine".

b) Les "aires de patrimoine", identifiées sur la carte de troisième lecture, sont "tamisées" selon une grille permettant de caractériser des champs, des champs dérivés, des lanières, des miettes, des résidus ponctuels. Un champ recouvre une extension spatiale approximativement équivalente à celle de "l'unité de voisinage" ou de l'ancienne paroisse. Un champ groupe ainsi de 10 à 15 îlots urbains contigus et se caractérise par une morphométrie "épatée", spatiale (périmètre quadrangulaire dont les dimensions longueur-largeur fondent un rapport inférieur à 2; nombreux exemples dans le plateau Mont-Royal; vers Outremont; le quartier Maisonneuve; le faubourg Hochelaga; Verdun; etc.). Un champ dérivé est un résidu de champ mais qui conserve la morphométrie épatée (5 à 10 lots contigus; rapport L/l < 2: exemples, les carrefours Logan-Plessis-Alexandre/Desève, les résidus de Saint-Henri autour du carrefour ferroviaire). Une lanière est un résidu de champ mais plus long que large, comme un ancien axe privilégié qui a été conservé alors que les îlots défavorisés de part et d'autre ont été rasés pour accueillir ou non des formes de remplacement (exemple: la rue St-Denis au sud de Sherbrooke). Une miette est un résidu dont le nombre d'îlots contigus va de 2 à 5; exemple, le vestige du "quartier chinois", depuis que le chantier de l'autoroute l'a coupé vers le sud. Un résidu ponctuel n'excède

pas la dimension d'un îlot et peut se matérialiser dans un seul immeuble: exemple, l'ancienne prison des patriotes, angle De Lorimier-Notre-Dame.

c) Comparaison des relevés d'inventaires à la carte des aires de patrimoine: si l'on reporte sur la carte des aires de patrimoine les localisations d'inventaires, on constate qu'il y a coïncidence, ce qui vérifie empiriquement que par le détour de la morphologie urbaine (y compris de la théorie de la forme urbaine), on parvient à détecter avec justesse les aires de patrimoine. Cependant, les inventaires ne semblent efficaces que là où le patrimoine est largement érodé, sur le bord des champs, dans les landes, les miettes, à l'emplacement des résidus ponctuels. Ainsi il semble que les inventaires traditionnels ne parviennent qu'à localiser les potentiels "biens culturels", décrétables comme tels parce que toute réaffectation devient difficile, compte tenu de l'évacuation socio-culturelle tout autour. Or les cartes morphologiques présentent, outre les résidus localisant les "biens culturels", les aires, les "champs" où le patrimoine se définit en tant que "héritages", concrètement habités par des groupes sociaux y vivant une certaine "culture", ou du moins pouvant être "réaffectés" à des usages sociaux. La carte morphologique devance donc les inventaires et répartit dans l'espace les biens culturels et les héritages intéressant certains groupes sociaux; elle répond au besoin manifesté dans le Livre Vert d'élargir la notion de patrimoine et d'introduire le projet d'intervention par le milieu.

d) Les formes concrètes localisées sur la carte des aires de patrimoine définissent celui-ci en tant que problème. Le patrimoine est problème. C'est que son

264

usage y est mis en concurrence avec la rentabilité des terrains au niveau de l'échange, surtout là où le patrimoine décrit l'enclure des vacuums centraux transformés en parkings à péage. Ainsi les formes mécaniques ou mécaniques avancées posent rarement de problèmes dans cet ordre parce que leur rentabilité au niveau de l'échange persiste. La place Ville-Marie, pour prendre un exemple caricatural, ne fait pas partie du patrimoine, même si ses qualités esthétiques sont remarquables, parce que les fonctions y rentabilisent son espace. Les formes artisanales et manufacturières font problème donc parce qu'elles sont encore utilisables, tout en n'étant plus rentables du point de vue de l'échange. La valeur d'usage survit à la valeur d'échange; en l'occurrence il faut parler d'héritage. Si l'usage s'en va et que la réaffectation à un autre usage est conjecturale, il faut dès lors parler de bien culturel. La survie s'explique technologiquement par le fait que le mode de production périmé a devancé la sériation, donc la fragilité des valeurs d'usage comme celles qui se résorbent au moment où elles ne sont plus rentables (phénomène d'obsolescence).

Or ces valeurs d'usage qui survivent tout en n'étant plus rentables ne peuvent que bénéficier aux groupes sociaux défavorisés, y compris ces minorités ethniques qui constituent des sections de faubourg en ghetto. Les champs patrimoniaux, surtout les champs dérivés, sont donc habités par des groupes sociaux où manquent les moyens de l'appropriation, où en outre l'acquisition de ces moyens, quand elle se réalise, induit plus souvent qu'autrement les nouveaux privilégiés à se procurer une automobile d'abord, une maison unifamiliale en banlieue ensuite. La pression de la valeur d'échange sur le patrimoine semble donc, dans la conjoncture présente du moins, durable.

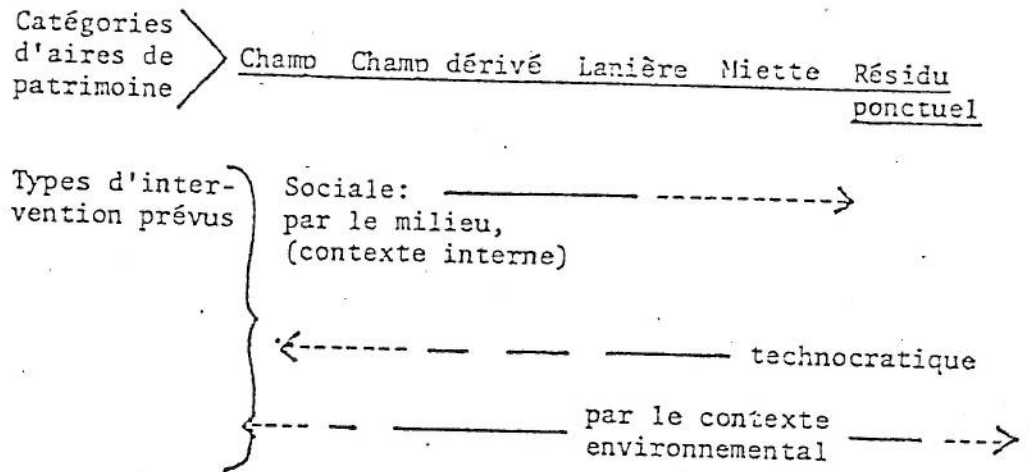
e) A cause de ce déphasage technologique dans le mode de production, les formes participant du patrimoine sont en outre variées, labyrinthiques; le potentiel d'intérêt esthétique y est plus grand que partout ailleurs, et pas uniquement là où il s'agit des anciennes formes centrales susceptibles de devenir "monuments" (couvents, églises, etc.).

f) Enfin, les fonctions se diversifient, il n'y a pas ce zonage fonctionnel et social qui de nos jours obstrue le genre de vie dit de quartier. Cet aspect polyfonctionnel et social est à retenir car son abstraction entraîne la transformation en objet du produit patrimonial en ce qu'il a d'historique et de vécu.

2. Perspectives d'interventions nuancées, modulées, contextuelles

XX
X Au terme de cet exposé, il convient de souligner que la carte des aires de patrimoine permet d'anticiper des interventions nuancées, différenciées, et de localiser dans l'espace les différentes problématiques avec lesquelles les agents intervenants doivent composer. Aux deux extrémités, dans les champs comme tels, dans les champs dérivés (ceux-ci plus favorables à la formation de ghetto⁵), et dans les résidus ponctuels, les interventions prennent des directions largement divergentes: d'une part, elle se fait par le milieu (contexte interne), d'autre part, elle est technocratique. Dans les miettes, dans les lanières, à un degré moindre dans les champs dérivés, l'intervention doit tenir compte du contexte interne mais aussi du contexte environnemental. Une part du problème dépend en effet des formes de remplacement dans les vacuums dégageant ces lanières et ces miettes. Suivant que ces formes de remplacement sont (ou seront) des

"complexes", des tours d'appartements luxueux ou des garages d'autobus ou des H.L.M., il semble bien admissible que l'intervention dans le résidu devra en tenir compte. Le double vecteur ci-après présente les catégories d'aires auxquelles correspondent les types d'intervention proposée:



Le recours au contexte environnemental exige que soient conduites dans chaque cas des monographies. Le principe d'une théorie d'ensembles, validé par les concepts (1.7; de 1 à 11), est tout à fait permissif à l'égard d'éventuelles monographies.

3. Exemples d'investigations monographiques

Rappel du principe: l'élaboration des concepts suit une expérimentation au niveau cellulaire. La déduction fait suite à une induction, elle est nécessaire pour le troisième degré d'association parce que les matérialités concernées sont partielles. Exemple, les éléments du faubourg seraient A - B - C - D - E; ceux du contrefort seraient F - G - H... Or nulle part sur le terrain on aura tous les éléments ABCDE, mais par ailleurs il faut les reconstituer mentalement pour comprendre qu'à B C D E, par

exemple, il manque A ou que dans A B H D E, on a affaire à un faubourg auquel il manque C, qui est remplacé par H. Sous ce rapport, les concepts s'orientent vers une seconde induction, soit le troisième degré d'association, lequel est monographique par définition. Voici quatre exemples:

a) Quadrilatère autoroute Trans-Canada- Canal de Lachine- Autoroute Décarie-rue Atwater. Cet espace est un faubourg mais ce faubourg suture une banlieue sauvage; par ailleurs, il est truffé de vacuums donnant quelques terrains vacants et où s'étalent des institutions comme "avant-postes" du noeud urbain. Les manufactures sont recyclées en fabriques, ce qui semble indiquer le maintien du rôle spatial de ce faubourg réduit en champs dérivés. Les axes privilégiés autour du square sont assez intacts. La décrépitude est exceptionnelle, etc. Ainsi, il s'agit d'un faubourg mais dans lequel subsistent des vestiges et auquel il manque des éléments par ailleurs remplacés par des formes annonçant une destructuration locale, i.e. une restructuration en fonction du noeud urbain.

b) Quadrilatère Atwater-Guy-Autoroute-Trans-Canada-Canal Lachine, soit un faubourg bordé au sud par des entrepôts (peu fournisseurs d'emplois locaux). Ce faubourg est largement truffé de vacuums centraux se traduisant par des terrains vagues et dont la moitié à peu près localise des H.L.M., soit des formes de contreforts témoignant d'une intervention de l'Etat (impact faible sur les terrains vacants non transformés en parkings à péages). Le faubourg est réduit en lanières.

c) Quadrilatère Sherbrooke-Autoroute Trans-Canada-Atwater-Guy. Faubourg encerclant des institutions prestigieuses d'une époque révolue (Secours Grises). Le faubourg est en lanières discontinues, crevé de vacuums d'où surgissent des tours d'appartements luxueux, un mail (Alexis-Nihon), formes de contrefort associés à la marge du noeud urbain.

d) Voisinage de l'autoroute Bonaventure au sud de la Place du même nom. Le faubourg est ici réduit en miettes: les résidus ponctuels sont fréquents. Par ailleurs, les vacuums centraux, qui occupent la majorité de cet espace, sans accueillir de formes de remplacement, localisent des parkings à péage (voisinage de la forme "noeud urbain").

Ces quatre exemples, auxquels on peut ajouter celui qui est explicité dans la lettre du 9 juin 1976 à Jean-Paul Gagnon, montrent qu'un faubourg, bien qu'ébréché, peut encore "fonctionner" même s'il est réduit en champs dérivés (ex: a), qu'un faubourg peut devenir vacuum (ex: d), que les vacuums peuvent contenir un contrefort fragmentaire sous-favorisé (ex: b), que ces vacuums peuvent ^{et} recevoir des formes du noeud urbain (ex: c), et ainsi de suite. Le raffinement de telles associations monographiques ne peut que préciser la direction à donner aux interventions dans les aires où le patrimoine est réduit en lanières ou en miettes.

V PROSPECTIVE

Il nous était demandé de définir la problématique du patrimoine, d'identifier dans l'espace urbain les objets patrimoniaux sur lesquels l'Etat devait intervenir et de donner enfin un diagnostic sur les conditions de nouveaux modes d'intervention.

Nous nous sommes efforcés au travers de l'analyse des pratiques de cerner au plus près les dimensions d'un patrimoine d'abord exclusivement élitiste, puis élargi à des ensembles morphogénétiques du cadre bâti. Dans un second temps nous avons tenté de dégager la signification politique et économique d'un patrimoine élargi montrant, dans la mesure du possible, que cet héritage constituait un enjeu politique réel. Au terme enfin de notre travail, nous avons proposé un cadre théorique destiné à élucider la portée culturelle du patrimoine et une méthode pour en reconnaître les parties qui le constituent.

L'application de cette méthode sur l'espace montréalais a permis d'identifier les éléments du cadre bâti à potentiel patrimonial et de reconnaître les trois formes sous lesquelles ils se présentent. Cette typologie rend compte non seulement des caractéristiques incluses dans ces formes mais indique également leur degré d'érosion; elle spécifie donc l'action.

Dans la mesure où les patrimoines sont définis avec leurs contenus sociaux et historiques concrets, les interventions se nuancent nécessairement. Quelques exemples prospectifs, praxistiques:

- A) Dans les champs proprement dits et dans les champs dérivés (cf. exemple -3a): l'intervention est sociale, elle se fait par le milieu, par les groupes sociaux y vivant.

L'intervention à caractère privé et surtout technocratique devrait y être plutôt discrète.

Ceci implique que plusieurs réformes soient instaurées.

Pour qu'existe un contrôle réel des forces économiques qui sous-tendent l'intervention privée non pas uniquement au niveau du gouvernement central ni à celui du gouvernement municipal de Montréal mais surtout à celui du "milieu" lui-même, c'est-à-dire par les acteurs, il faut redistribuer les pouvoirs de législation et de gestion au niveau du "milieu" ce qui nécessite que soit surpassée la contradiction entre le "droit de propriété" des possesseurs effectifs et le "droit d'usage" des actuels occupants.

X De même pour que l'intervention technocratique essentiellement générée par l'Etat, ^{quel qu'en} que qu'en soit le niveau administratif, reste discrète et fondée, il faut que les motifs et les objets réels de ces actions normatives soient explicitement définis, c'est-à-dire, à titre d'exemple, qu'une intervention sur le logement ne se cache pas sous un discours à contenu culturel ou économique, pour qu'elles puissent être discutées, voire généralisées, au niveau du milieu.

La connaissance scientifique n'est pas un luxe dans ces contextes internes. Elle permet d'observer consciemment et avec honnêteté la double tendance contradictoire déjà élucidée, à savoir d'une part la tendance à la passivité, à la décrépitude et à la dispersion, d'autre part, et dans le même voisinage, la tendance à l'action politique (comités de citoyens, de quartiers), au retape, donc au rassemblement.

Lieux de lutte ces champs demeureront entre les mains des plus forts qui risquent de ne pas être celles des actuels occupants. Le rapport de force est par trop inégal pour qu'on puisse envisager, dans le contexte présent, que des institutions comme la "propriété foncière" et la "rente foncière" puissent être renversées ou simplement modifiées. La position de l'Etat, lui-même partie prenante dans cette lutte, reste à élucider.

On peut toutefois envisager de soustraire les champs patrimoniaux de la circulation marchande sans pour autant abolir le "droit de propriété" ni définir un droit contradictoire d'occupation. L'institution d'une taxation à 100% de la rente foncière produite au-delà d'un rendement sur le capital effectivement immobilisé, équivalent à un rendement bancaire sur l'épargne stable. Une telle politique ne pourrait que favoriser la réappropriation légale des champs patrimoniaux par ceux qui les habitent et une modulation du taux de taxation de la rente capitalisée lors de sa réalisation par transfert de propriété pourrait constituer un moyen d'incitation pour générer un mode de tenure en multi-propriété ou en coopérative. Une telle politique aurait l'avantage d'arrêter net la spéculation sur le patrimoine et pourrait même susciter son entretien et son amélioration par les "mieux".

? pour du mieux?

B) Dans les lanières et dans les miettes: le contexte environnemental étant précisé (cf: exemples 1.9-3b, c et d), l'intervention par le milieu est à envisager bien que son inefficience relative en l'occurrence conduite à observer les tendances ^{suivantes:} si ce sont de celui-ci des H.L.M. qui ^{voisinent} la réaffectation ~~du~~ patrimoine peut s'orienter vers la satisfaction des besoins

XX
XX

le patrimoine,

du groupe social défavorisé (recyclage en commerces marginaux, "pawn shops", etc.; retapage de logements familiaux, etc.): si ce sont des tours d'appartements luxueux ou de nouvelles institutions, des hôtels, etc., on peut penser à un recyclage fonctionnel de caractère privé (v.g. l'artère St-Denis au sud de la rue Sherbrooke), et ainsi de suite.

Ces formes patrimoniales sont déjà le produit et de l'action privée et de l'intervention étatique. La capacité du "milieu" à générer et à soutenir une action politique est quasi nulle. La destinée des lieux repose à toutes fins pratiques entre les seules mains des agents économiques et/ou bureaucratiques. Le "milieu" restant est tributaire des options fonctionnelles déjà inscrites dans le paysage urbain, il est lui-même fonctionnalisé soit comme reliquat en attente de recyclage soit comme "biens culturels" standards, clos, et symboliques: la rue St-Denis symbolise aux yeux des contemporains. l'ancien quartier latin, celui-ci n'existant plus.

- C) Les résidus ponctuels font l'objet normalement d'une intervention technocratique tenant compte des signes architecturaux et pour lesquels les inventaires s'imposent comme instruments de gestion de "biens culturels".

Chacun de ces résidus, "délimités de qualité supérieure", sont les symboles formels de ce qui a été détruit, de ce qui est mort. Ils ne peuvent avoir d'autres fonctions que muséologiques et idéologiques (l'unanimité culturelle). N'appartenant plus à personne ils ne peuvent être détenus que par l'Etat, directement ou indirectement, qui agit dès lors comme chargé de pouvoirs, comme liquidateur ou comme exécuteur testamentaire.

Conformément aux figurations vectorielles (1.9-2) il est entendu que ces différents types d'intervention peuvent dans une certaine mesure s'interpénétrer. Mais il est entendu également que ces interventions, si elles sont par trop hors contexte, peuvent accélérer l'érosion de la forme urbaine et affecter irrémédiablement les "milieux". Cette dégradation des "champs" vers l'état de "résidus ponctuels" n'est pas un phénomène naturel allant de soi, c'est le résultat de diverses actions, dont celles de l'Etat, sur la forme urbaine, sur son contenu, sur ses occupants. Ainsi, l'exode des emplois industriels (productifs) vers les banlieues a contribué à l'érosion de la forme en affectant les occupants dont la force de travail fut de ce fait dévaluée là où elle était située. La forme urbaine n'est pas seulement altérée par les seules actions qui la touche directement comme la construction d'une autoroute; point d'articulation entre le mode de production et la "manière de vivre", elle subit les contrecoups des actions à ces niveaux et elle répercute à ces mêmes niveaux les actions qui la touchent.

A une époque où les forces économiques fonctionnent au ralenti et où l'Etat repose entre les mains d'une classe ou de plusieurs fractions de classe animées par un projet nationaliste, on peut escompter certaines réformes, ne serait-ce que celles consistant à se saisir des vides créés par le ralentissement économique. On peut envisager la perspective d'une reconnaissance partielle d'un certain "droit à la ville" pour les occupants via une politique de logement qui socialiserait en partie l'usage de l'espace, mais on peut difficilement envisager une perspective plus progressive.

L'Etat, même, et peut-être surtout, entre des mains nationalistes reste toujours jaloux de ses pouvoirs et prérogatives, aussi consent-il rarement à les "rendre" s'il n'y est pas contraint. Comme les alliances de classes générées par les notions de libération nationale se brisent dès que se réalise le projet commun, le pouvoir reste entre les mains de ceux qui ont su accaparer les appareils de l'Etat. Or actuellement les couches laborieuses font figure de parent pauvre dans les structures gouvernementales.

Enfin cette problématique reste assujettie au développement des forces productives dont la reprise redonnerait à plus ou moins long terme des moyens et des objets aux forces économiques. A quoi et comment s'attaqueraient-elles cette fois? Assisterons-nous à une reprise de la concentration du capital dans les villes, en auquel cas la conservation du patrimoine acquerrait une nouvelle dimension dramatique, ou bien assisterons-nous au contraire, à une diffusion du capital, en continuité avec les dernières "innovations" urbaines, les villes nouvelles, en auquel cas la question du patrimoine immobilier deviendrait caduque.

X

D'un autre côté si la stagnation devait perdurer et s'enliser dans l'inflation il faudrait envisager, ici comme ailleurs, l'émergence au niveau concret des contradictions les plus profondes de notre mode de production, ce qui ne saurait que générer des luttes sociales à des niveaux plus fondamentaux, reléguant à un plan second la question du patrimoine.

X

a lors

A ce point, aujourd'hui, le retrait au second plan des forces économiques qui ont jusqu'à ce jour accaparé

le patrimoine immobilier pour en user selon leurs propres intérêts, a ouvert la succession. Le débat s'est engagé entre les héritiers possibles et l'Etat s'est institué exécuteur testamentaire.

X S'il existe des solutions au problème de succession que soulève la question du patrimoine, elles ne résident ni dans l'"intervention" ni dans le "faire" mais dans un "savoir/faire" social, ce que souligne avec ambiguïté certes mais avec une certaine clairvoyance, le livre vert sur la culture. Les chercheurs, les universitaires qui ont contribué à la réalisation de ce travail participent, par ce travail même, de la prise de conscience parce qu'ils ont les moyens de reconnaître les contradictions et le devoir de les identifier et de les nommer. Leur tâche ne consiste absolument pas "à savoir pour dire aux autres quoi faire". Ils ont en X partage comme responsabilité, d'analyser le "savoir/faire" de façon à ce que d'aucun ne soit pris au dépourvu par les confrontations.

L'essentiel étant de re-connaître, il n'y a donc pas matière à re-commandation. Il y aurait lieu par contre de reconnaître les enjeux politiques du patrimoine. L'Etat peut évidemment y contribuer en dégageant le patrimoine de l'hypothèque que fait peser sur lui l'idéologie culturaliste, comme il peut assainir le débat sur la question en reconnaissant de façon explicite la divergence des intérêts des protagonistes qui y sont engagés et la portée réelle de cette question. Non seulement au niveau économique mais aussi politique et culturel.

Enfin l'Etat n'est pas un "deus ex machina" qui règle tout pour le meilleur des mondes quand rien ne va plus. Il est, lui aussi, pris dans les rapports sociaux, soumis et moyens; lieu de convergence des intérêts les plus divergents

pourtant, il a pour tâche d'administrer et de gérer les contradictions de notre société. Mais n'est-il pas trop souvent juge et parti?

Il est difficile sinon impossible de bien identifier les éléments qui participent d'une conjoncture. Aussi doit-on s'attendre à ce que l'actuelle députation québécoise si elle représente effectivement toutes les classes de notre société, au niveau de la question du patrimoine immobilier, tout au moins, laisse aux groupes en lutte les moyens de leur lutte, en reconnaissant, entre autres, que l'acculturation de la forme, est un rapport actif à celle-ci, une pratique d'appropriation par l'un ou par l'autre, condition que ne remplit pas la "participation". Un signe perceptible de cette reconnaissance serait que l'Etat explicite les enjeux derrière les objectifs de ces interventions pour permettre un débat réel sur les fins et les moyens de ces objectifs.

Ce minimum conjugué à la reconnaissance des enjeux et des forces engagées dans cette lutte urbaine pour le patrimoine ne peut qu'ouvrir au niveau manifeste le débat sur l'appropriation de l'espace dans lequel est posé depuis longtemps déjà la question du "droit à la ville", du "droit au logement", préludes aux questions plus fondamentales encore du droit à la culture, à la liberté, à la vie.

BIBLIOGRAPHIE

LES NOMBRES CULTURELS

AKERMAN, Roland, Le mythe architectural, Seuil

ANDREU, Jean, Le droit de la production, Castorina, 1971

BERNARD, Bernard, Production, "Culture" et idéologie, (ronéotypé), Université de Montréal, septembre 1975

BRETTON, Charles, Revolution culturelle et organisation industrielle, Maspéro 7110

DE MARINI, Jacques, La culture des autres, Seuil, 1976

DESBERT, Bernard, Le lieu de l'homme, édition H.M.H., 1968

DEMBERT, Pierre, Action culturelle, infériorité et/ou subversion, Castorina, 1972

MARCEL, Yves, RIOUX, Marcel, SEVIGNY, Robert, Mixité et idéologie dans la vie quotidienne des Montréalais francophones, Les presses de l'Université de Montréal, 1973

LEFEVRE, Henri, La vie quotidienne dans le monde moderne, Gallimard, 1968

LEROI-GOURHAN, A., Les voies de l'histoire avant l'écriture dans "Faire de l'histoire", 1974, p. 93-105

MARCEAU, H., Culture et Société, éditions de Minuit, 1970

ÉCOLE DE RECHERCHE CULTURELLE, U.Q.A.M., Science de la culture et pratique de transformation culturelle, (ronéotypé), janvier 1973

ÉCOLE DE RECHERCHE CULTURELLE, U.Q.A.M., Esquisse d'une classification des divers emplois du concept de culture, (ronéotypé), octobre 1972

MORIN, Edgar, De la culturanalyse à la politique culturelle dans "Communication" #14

Rapport Rioux sur l'enseignement des arts, tome I

RIOX, Marcel, Rapport du Tribunal de la culture, revue Liberté #101, décembre 1975

APIR, E., Anthronologie

MACHEL, Nathan, L'acculturation, dans "Faire de l'histoire", 1974 p. 124-145

LES JOURNÉES D'ÉTUDES

ÉTUDES D'ÉTUDES DE LA PRODUCTION DE L'ESPACE

DELBOS, H., Le droit à la ville, Espace et Politique, Anthropos, 1968, Paris

DELBOS, Henri, Le droit à la ville II, Espace et Politique, Anthropos, 1972, Paris

EMER, André, Urban Form, Growth and Conflict: A Theoretical Approach, Fifth European Congress of the Regional Sciences Association

HARVEY, David, The Political Economy of Urbanization in Advanced Capitalist Societies: The Case of United States, in The Social Economy of Cities, Vol. 9, Urban Affairs Annual Review

HARVEY, D., Class-Monopoly Rent, Finance Capital and the Urban Revolution, in Papers on Planning and Design, no. 4, mars 1974

RENTE FONCIÈRE, SPÉCULATION, MARCHÉ FONCIER

LOKINE, J., Y a-t-il une rente foncière urbaine?, Espaces et Sociétés #2, mars 1971

ALQUIER, F., Contribution à l'étude de la rente foncière sur les terrains urbains, Espaces et Sociétés #2, mars 1971

BARKER, G. et al., The Developers: An Introduction by the Authors, in Canadian Dimension, vol. 9, no. 2 et 3, janvier 1973

LIPIETZ, Le tribut foncier urbain, Maspéro, Paris, 1974

ROULAC, S.E., Life Cycle of a Real Estate Investment, in Real Estate Review, vol. 4, no. 3, 1974

HOLLANDER, M., How to Read a Developer's Annual Report, in Real Estate Review, vol. 5, no. 3, 1975

NADLER, P.S., New Chance for the Cities, in Real Estate Review, vol. 4, no. 4, 1975

PAPE, Gordon, Executives Favor Curbs on High-Rise Developers, Financial Times, 1976

GRAVEL, Robert, "Les entrepreneurs en construction au Québec", INAP (INRS), Québec, 1976

LINDEMAN, J.-B., Is the Land Boom Coming to an End?, in Real Estate Review, vol. 4, no. 3, 1976.

LINDEMAN, Bruce, Anatomy of Land Speculation, in J.A.I.P., vol. 42, no. 2, avril 1976

FOURV, M.J. et STEVENSON, H.H., Making the Right Real Estate Bet, in Real Estate Review, vol. 5, no. 4, 1976

BLAZAR, S.H., et HILTON, H.G., Investment Opportunities in Existing Apartment Buildings, in Real Estate Review, vol. 6, no. 2, 1976

GALLACHER, T.P., Who Will Own Our Homes in 2000 A.D.?, in Real Estate Review, vol. 6, no. 2, 1976

→ TURCOTTE, Marc André, Analyse théorique et empirique du phénomène de la spéculation foncière, 1973, Université de Montréal, Montréal

INFLATION, CYCLES, ÉCONOMIQUES, IMMOBILIERS

TEIGEN, Ronald L., The Effectiveness of Public Works as a Stabilization Device,

WARREN, G.F. & PEARSON, P.A., World Price and the Building Industry, 1957

CLAUDE, J.P., Le Canada peut-il éviter la dépression économique qui menace l'Amérique? Montréal, H.E.C., 1963

CLAUDE, J.P., La Régulation sur l'habitation et le volume de la construction dans l'Est du Québec et en Ontario, Montréal, H.E.C., 1964

CLAUDE, J.P., L'évolution des professions primaires, secondaires et tertiaires à Montréal et Toronto, 1951-1961, Montréal, H.E.C., 1966

CLAUDE, J.P., Économie, analyse de la conjoncture canadienne, Montréal, H.E.C., 1969

DEPIN, Y., Les grandes entreprises dans l'industrie immobilière, Montréal, H.E.C., 1969

EPVON, J.P., le financement de la construction, Montréal, H.E.C., 1969

CLAUDE, Siguel, Méthodes d'évaluation de la structure industrielle d'une région et ses changements, Montréal, H.E.C., 1970

INVESTISSEMENT DANS L'IMMOBILIER

a) AU CANADA

The Blue Book of CBS Stock Reports (September 1976)

Financial Times Annual: Real Estate Cies

Investors Digest (Journal)

April 15, 1976: "Real Estate Investment Trusts"

June 21, 1976 : "Realty Trusts"

May 27, 1975 : "Real Estate Issues"

Feb. 11, 1975 : "Real Estate"

Sept. 10, 1975: a) "Canadian Reits: Living Order Somebody Else's Cloud"

b) "Canadian Trust Cies"

July 23, 1974 : "Trust Cies"

May 21, 1975 : "The funds"

April 24, 1973: "Risins Land Values & the Real Estate Industry"

Feb. 27, 1973 : "Canadian Real Estate Industry"

Laque, J.R., "Merchand Banks, Reit's and Mit's: Emerging Institutions in the Financial Sector", The Canadian Business Review: Vol. 1, no. 4, 1974 .

ETERSON, J.S., "Many Investors are Saying Reit on!", The Canadian Banker, vol. 80, no. 4, 1973.

DAST, J.U., "Two New Pillars for the Home Mortgage Market", The Canadian Banker, vol. 80, no. 4, 1974

DAST, J.U., "Research & Development in the Residential Mortgage Market", The Canadian Banker, Vol. 78, no. 2, 1971

b) LE LOGEMENT

WISSE, Sherman J., "Money & Housing", Review of Economics & Statistics: Vol. XXXI, May, 1949

HARR, Roger, "Housing & the Money Market", Basic Books Inc. Publs., New York, 1975

c) FINANCEMENT

IRLE, A., MEANS, G.C., The moderne Corporation and Private Property, Harcourt, Brace & World, Inc., New York 1967

ATON, William, R., "Creative Financing of Real Estate", Urban Land, June 1971

REY, Jules, "Recent Trend in Corporate Urban Development Programs" in: "The Soc. Econ. of Cities", ed. by Gary Koppert & Harold Rose, 1975, Sage Publications: Urban Affairs Annual Review, vol. 9.

CRONBELL, Larry, "Corporate Real Estate Development & Management", Financial Analysts Journal, Nov/Dec 1971

- a) Alfred SCHNEIDER: "Corporate Investment in Real Estate"
- b) Benjamin LEBER: "Real Estate Investment Banking"
- c) Howard FARMER: "Building a Corporation into Real Estate Financing"
- d) Donald RHALL: "The Corporation in Real Estate Development"

DOENS, Anthony, "Real Estate Trends & Their Implications for Property Management", Journal of Property Management, Sept/Oct. 1975)

DOENS, James, "Rising Role of Government in Real Estate", in: Journal of Property Management 1975, Jan./Feb.)

"The Used Lot Dealers: Bankers are Learning the Real Estate Business now that it's too late. But Some are Doing Well at Cuttings their Losses." in "FORNEX" (Review), July 1, 1976

GALLAGHER, Thomas P., "Who Will Own Our Homes in 2000 A.D.?", in: Real Estate Review, vol. 6, no. 2, Summer 1976

HAYES III, Samuel, BARIAN, Leonard, "Real Estate as a Corporate Investment", in: Harvard Business Review, 1967

HINES, Mary Alice, "Bank Loans & Sponsors of Real Estate Investment Trusts", in: Real Estate Appraiser, May/June 1975

HOYT, Honor, "Market Value vs Speculative Value", in: Urban Land, 1967

CLICHE, P., Habitation et Rénovation urbaine, Programme III, CEQ Montréal 1973

DOENS, A., Investing in Housing Rehabilitation Can be Successful, Real Estate Review, vol. 6, no. 2, 1976

HUBBART, Elbert, "Real Estate Ownership & Management by Large Business", in: Real Estate Review, vol. 6, no. 2, Summer 1976

JENSEN, Harold, "The Changing World of Real Estate Finance", in: Urban Land, June 1971

JENSEN, Harold, "Real Estates Quest for Capital", in: Urban Land, 1967

MEYER, Priscilla, "Realty Trusts Woes", in: Wall Street Journal, 1974

"New Laws for the Once Mighty Reit's", in Business Week, April 20, 1974

PEARSON, Karl, "Big Business Discovers Real Estate", in: Michigan Business Review, March 1971

RIEHL, Donald, "For Corporate Real Estate Development", in: Urban Land, April 1970

SCRUCKIN, Peter A., "Real Estate Investment Trusts", in: Financial Analysts Journal: May/June 1971

WALL, Norbert F., "Strategy for Real Estate Investment", in: Real Estate Appraiser, May/June 1975

RENDT, Paul F. & CERF, Alan, "Real Estate Investment Analysis & Taxation" (1969 McGraw Hill Book Co.)

- Chapter 9: Investment in Comm. Dev. & Urban, Review" pp. 271-328

ZEGAROWITZ, Edward, "Real Estate Investing" (Chapter 9 of his "Inflation Proof your Future") (Walker & Co., New York, 1971)

DENCLAWMS, C.E., "Municipalités et Paroisses dans la provinces de Québec", Imprimerie Léger Brousseau, Québec, 1896

CLARKE, CLARENCE DOUGLASS, Building Cycles and the Theory of Investment, Princeton University Press, 1940

COHEN, I. & SCHEFF, I.P., Economic Stagnation or Progress, McGraw Hill Book Co., Inc., New-York, 1946

COHEN, I., Duration, Timing and Flexibility of a Public Works Program, Annals of Economics and Statistics, Vol. XXI, May 1949

FRANKELOFF, Paul, Principles and Rules in Modern Fiscal Policy: A Study in Historical Retrospection, New York, 1951

FRANKELOFF, Paul, Maturity and Stagnation in American Capitalism, Oxford, 1952

FRANKELOFF, Paul, Theory of Economic Dynamics, London 1954

FRANKELOFF, Paul, Public Works and Economic Stabilization, Paper: Committee of Economic Development, New York, September 1954

FRANKELOFF, Paul, Political Economy of Growth, Monthly Review, New York, 1957

FRANKELOFF, Paul, Changing Structural Factors in Canada's Cyclical Sensitivity 1903-1954, Journal of Political and Economic Sciences, vol. XXIV, no. 1, February 1958

FRANKELOFF, Paul, Short Cycles in Residential Construction 1946-1959, in American Economic Review, vol. LI, juin 1961, pp. 293-298

FRANKELOFF, Paul, Business Cycles, Residential Cycles and the Mortgage Market, in Journal of Pol. Econ., vol. LXX, juin 1962, pp. 263-281

FRANKELOFF, Paul, Economic Philosophy, London, 1962

FRANKELOFF, Paul, Les étapes de la croissance économique, Edition du Seuil, Paris 1963.

FRANKELOFF, Paul, L'offre de prêts hypothécaires et le cycle de la construction domiciliaire, in Actualité économique, juin 1966, Montréal, pp. 38-49

FRANKELOFF, Paul, Croissance et accumulation de capital, Ed. COJAS, Paris, 1968.

FRANKELOFF, Paul, Six conférences sur la croissance économique, The Free Press of Glencoe, Illinois 1969

FRANKELOFF, Paul, Théories de la croissance économique, Dunod, Paris, 1970

FRANKELOFF, Paul, The General Theory of Employment Interest and Money, MacMillan St-Martin's Press, London, 1970

FRANKELOFF, Paul, Inflation: Curbing Inflation in Residential Land Prices, Urban Land, september 1971

FRANKELOFF, Paul, Housing Finance: the View From the Summit, Urban Land, november 1974

FRANKELOFF, Paul, From Adam Smith to Maynard Keynes: the Heritage of Political Economy, University of Toronto Press, Toronto, 1974

FRANKELOFF, Paul, Economic Theory and the Construction Industry, New York, MacMillan, 1974

FRANKELOFF, Paul & URFER, S., La croissance néo, P.U.F., Paris, 1974

FRANKELOFF, Paul, La conjoncture actuelle, (Réérotypé), Montréal, 1975

FRANKELOFF, Paul, The Real Estate Outlook Through Mid - 1976, in Real Estate Review, vol. 5, no. 2, 1975

FRANKELOFF, Paul, Investment in Vacant Land: a Good Hedge Against Inflation?, Urban Land, May 1975

FRANKELOFF, Paul, Risk Uncompensated, Return Uncertain: Housing Unbuilt, in Real Estate Appraiser, July/August 1975

FRANKELOFF, Paul, Monetary and Fiscal Policies: Their Impact on Real Estate, in Real Estate Appraiser, March/April 1976

FRANKELOFF, Paul, Inflation: Real Estate Yields and Current Market Aspirations, in Real Estate Appraiser, July/August 1976

HISTOIRE DE L'URBANISATION

A) U.S.A.

FRANKELOFF, Paul, Land for All: an History of U.S. Real Estate to 1970, in Real Estate Review, vol. 5, no. 1, 1976

FRANKELOFF, Paul, America Urbanizes: the Twentieth-Century Transition, in Real Estate Review, vol. 6, no. 1, 1976

FRANKELOFF, Paul, The Post War Development Boom: Real Estate Rides High, in Real Estate Review, vol. 6, no. 2, 1976

B) PROVINCE DE QUEBEC ET MONTREAL

BOUCHETTE, Joseph, Town of Montreal, 1815

ADAMS, John, Map of the City and Suburbs of Montreal, 1825

WALKER, J.C., City of Montreal, 1830

JOBIN, A., Carte de l'île de Montreal, 1834

DUNCAN, J., Map of the City of Montreal, 1853

Pocket Map, City of Montreal, 1861

KEEFER, L.C., Eighty Years of Progress in British North America, Toronto, 1864

JOHNSON, S., Map of the Island and City of Montreal, 1875

HOPKINS, H.W., City and Island of Montreal, 1879

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Région de Montréal, 1884

Île de Montréal (Cadastre), 1890

MC NALLY, Rand, City of Montreal, 1893

ADAMS, Frank D., City of Montreal and Vicinity, 1904

ASSOCIATION DES ARCHITECTES, Plan of the City of Montreal, 1909

MONTREAL TRAMWAYS COMPANY, Montreal Tramways Company, 1913

DE BEAUPRE, A., Greater Montreal and Vicinity, 1914

Plan montrant l'étendue et les bornes du diocèse de Montreal, 1924

DESCHAMPS, C.-E., Municipalités et paroisses dans la province de Québec, Imprimerie Léger Brousseau, Québec 1896

DEROME, L.S.A., Le Canada Ecclésiastique, Almanach Annuaire du Clergé Canadien, Beauchemin, Montréal 1900

Le diocèse de Montréal à la fin du 19e siècle, Eusèbe Sénécal Imprimerie, Montréal, 1900

QUIMBERS, Ernest J., The Book of Montreal, Book of Montreal Co., Montreal 1903

"Almanach du Peuple", Beauchemin, Montréal, no. 36, 1905

MAGNAN, T., Dictionnaire Historique et Géographique des paroisses et municipalités de la Province de Québec, Imprimerie d'Arthabaska, Arthabaska, 1925

MINVILLE, Esdras (Ed.), Montreal Economique, Fidès, Montréal, 1945

FRÉCHET, Fernand, The Role of State Industries in Canada's Economic Development, *Journal of Economic History*, vol. IV, 1964.

LAPORTE, Robert, Les caractéristiques sociales de la population du grand Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1960.

LOISEL, "Changing Social Areas and the Intra-Urban Migration Process", in *Rev. Géog.*, Montréal, vol. XXVI, no. 3, p. 271-292.

Gouvernement du Québec, Emport Blier, Commission d'Études des problèmes intermunicipaux dans l'Île de Montréal, Montréal 1961.

LACOTTE, N., Les traits nouveaux de la population du Grand Montréal, *Recherches Sociographiques*, vol. 6, 1965.

LESSARD, M.-A. et MONTMAYNE, P.P. (Ed.), L'urbanisation de la Société canadienne française, Quatrième colloque de la Revue Sociographiques, Presse de l'Université Laval, Québec 1967.

MAILLARDON, G.-E., La survivance du Régime Seigneurial à Montréal, Cercle du livre de France, Ottawa, 1968.

MARTELLOIS, D., LACOURSIÈRE, J., PROVENCHEUR, J., Canada-Québec, Synthèse Historique, Editions du Renouveau Pédagogique Inc., Montréal 1969.

MASTERBROOK and ARTKENS, H.G.J., Canadian Economic History, MacMillan Co. of Canada Ltd., Toronto, 1970.

Dictionnaire Biographique du Canada, 1371-1880, Presses de l'Université Laval, Québec, 1971.

MEUNIER, F., MONTMAGNY, J.-P., HAMELIN, J. (Ed.), Idéologies au Canada français 1850-1900, Presses de l'Université Laval, Québec 1971.

MÉVELIN, J. et ROBY, Yves, Histoire économique du Québec, 1851-1896, Fidès, Montréal, 1971.

MILES, Herbert Brown, The City Below the Hill, University of Toronto Press, Toronto, 1972.

MEUNIER, Ludger (ed.), Montréal Guide d'excursions, Presse de l'Université de Montréal, 1972.

MONTMAYNE, R. (ed.), Le personnel politique québécois, Etudes d'histoire du Québec, Editions du Boreal Express, Montréal 1972.

MURPHY, Stanley-Brehaut, Le capitalisme et la confédération, Editions Parti Pris, Montréal, 1972.

ARCHIVES MUNICIPALES, Les quartiers municipaux de Montréal depuis 1832, Montréal 1973.

GRUPE DE RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ MONTREALAISE AU 19^e SIÈCLE, Rapport 1972-1973, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal 1973.

MESROBIAN, R., HEROUX, D., Le travailleur Québécois et le syndicalisme, Presse de l'Université du Québec, Montréal 1973.

MURRAY, Jean-Claude, Montréal en évolution, Fidès, Montréal 1974.

MARLOS, S. et POLESE, M., L'écologie factorielle d'un système urbain: Une analyse globale des facteurs de différenciation spatiale en milieu urbain pour les principales villes du Canada, 1975, Besançon: Colloque sur les méthodes mathématiques appliquées à la géographie.

POGGI, P., et POLESE, M., La géographie sociale de Montréal en 1971, Presse de l'Université du Québec, Montréal, 1975.

CLUB DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, Histoire du commerce Canadiens-français de Montréal 1865-1893, Editions Elysée, Montréal 1975.

DE LAPLANTE, J., "L'ancien domaine rural de l'île de Montréal," in *Bulletin de la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques*, Montréal, juillet 1970, vol. 1, no. 4.

GOVERNMENT OF CANADA, Recensement 1971, 1961, 1951, 1941, 1931, Edition de la Somme, Ottawa.

MILLER, H. THOMAS, Rapport annuel du Bureau d'histoire, Montréal.

TRAVAUX H.E.C.:

FORTIN, B., "L'organisation de nos langues", Montréal, H.E.C., 1913.

MASSON, G., "Étude sur le crédit foncier", Montréal, H.E.C., 1915.

LEBOUX, Henri, "L'histoire du petit commerce à Montréal", Montréal, H.E.C., th. 1926.

HILTIEN, Paul-Émile, "Les compagnies de Fiducie et notre vie économique", Montréal, H.E.C., 1927.

FISSET, Ch.R., Les transports urbains et interurbains dans la province, Montréal, H.E.C., 1928.

CHIGNON, Roland, "Sociétés de placements" Montréal, H.E.C., 1930.

GENET, Lucien, "Comment Montréal se nourrit", Montréal, H.E.C., Th. 1930.

CHARRIERE, Roland, Causes du développement rapide de Montréal, Montréal H.E.C. 1931.

MESSIER, Maurice, "Les compagnies de Fiducie et leur rôle au Canada", Montréal, H.E.C., 1933.

TOUPIN, L., "La rente foncière", Montréal, H.E.C., Th. 1936.

TREMBLAY, B.P., "Le prêt hypothécaire dans la province de Québec", Montréal, H.E.C., th. 1936.

LAPERCE, M.C., Le développement industriel de Montréal, Montréal, H.E.C., 1937.

VERSAILLES, Yvon, Développement industriel de Montréal-Est, Montréal, H.E.C., 1938.

VILLENEUVE, J., "La propriété immobilière et le placement", Montréal, H.E.C., Th. 1938.

COUVRETTES, Gilles, Les épiciers en gros à Montréal, Montréal, H.E.C., Th. 1940.

DUPONT-HEBERT, Roger, Développement industriel de Montréal depuis l'union à 1900, Thèse H.E.C., Montréal 1940.

DUPUIS, J.-P., Le problème de la construction à Montréal, Montréal, H.E.C., 1940.

PRESSEAU, L.-E., "Est-il nécessaire d'établir un marché central de gros à Montréal", Montréal, H.E.C., Th. 1940.

PROVOST, J., Le développement de l'industrie métallurgique à Montréal depuis 15 ans, Montréal, H.E.C. 1940.

TURCOT, Jean, Influence des succursales américaines sur le développement de l'industrie de Montréal, Montréal, H.E.C. 1940.

FILION, Paul-Émile, "Le rôle de la construction dans l'équilibre économique", Montréal, H.E.C. th. 1941.

BROSSEAU, Raymond, "La construction au Canada et son importance pour une période de 20 ans 1926-1946", Montréal, H.E.C. Th. 1948.

RACINE, Louis, Étude comparative des industries manufacturières de Montréal et de Toronto avant et après la guerre, Montréal, H.E.C., 1951.

SIMONNEAU, Pierre, Les taxes sur l'industrie manufacturière à Montréal et Toronto, Montréal, H.E.C. 1961.

CAUNON, G., "La fonction commerciale du port de Montréal depuis 1916" Montréal, H.E.C. Th. 1963.

CENTRE DE RECHERCHES ET D'INNOVATION URBAINES

ANNEXE I

DES INVENTAIRES PONCTUELS
A LA MORPHOLOGIE URBAINE

(De la "perle" au patrimoine immobilier)

PAR: Jean-Pierre BERTRAND
François CHARBONNEAU
Catherine EVEILLARD
Lucie RUELLAND

Conception du patrimoine ou méthodologie

descriptive de l'objet, peu importe le niveau interrogé, au premier abord d'un inventaire on bute toujours sur la même difficulté. Mise à part une rationalité pragmatique, évidente dans le choix des moyens (photographies, croquis, description, questionnaire...), la critique d'un inventaire est rarement supportée par une idéologie explicite, ni même un discours explicatif, si ce n'est une présentation d'ordre général suivi d'une description laconique des variables retenues. D'ailleurs, la pertinence de ces variables n'est jamais explicite, comme si le fait de cocher la présence d'une porte indiquait en soi une caractéristique architecturale du bâtiment. Presque tous les inventaires recensent l'item "porte principale" et ses moulures au lieu d'interroger le système de communication interne et externe de l'édifice. Que faire avec les bâtiments multifamiliaux montrés-là qui n'ont pas de porte principale mais un système d'entrées privées réparties sur plusieurs étages? Et que penser de l'absence de complémentarité entre le visuel et la description? Ce visuel, tel quel ou photographique, c'est-à-dire non transformé sous forme de cartes ou autrement par une démarche analytique, n'est soutenu que par un regard quasi médical, un relevé

descriptif qui n'est que la dissection, éléments par éléments, de ce que contient la photographie. Cent cases cochées ne sauraient remplacer une image! Aucune complémentarité ne peut être atteinte entre le relevé photographique et le relevé architectural puisque ce dernier colle à l'objet. Dans plusieurs fiches d'inventaire, il n'y a nulle part une tentative d'établir une relation entre chaque élément répertorié. C'est là une régression par rapport à la tradition de codifier par style et époque. Au moins dans cette méthode de dénommer les édifices dépassait-on la simple intendance ou gestion du stock dans la mesure où chaque style recouvrait un ensemble pressenti de relations entre le plan, la forme du toit ou d'autres éléments observés.

Un des aspects du déchiffrement des inventaires portera sur la mise à jour de la conception de l'histoire et du patrimoine sous-jacente à des méthodologies parfois irréprochables au premier coup d'oeil. L'accumulation sans fin de symptômes de conception comme les deux exposés ci-dessus, revient à se demander si les inventaires procédés d'une démarche conceptuelle, ou si, à la manière des instruments traditionnels de gestion, d'urbanisme et de tout autre type de "savoir-faire", les inventaires

n'adoptent-ils pas la "norme" cachés, toujours issue de tâtonnements successifs sur des cas particuliers, avec l'impossibilité conséquente de tirer des conclusions sur l'architecture des bâtiments recensés.

L'empirisme et la taxinomie maladroite des inventaires sont parfois justifiés par leur capacité d'amasser rapidement le plus de données possibles, au point de ne rien vouloir perdre de la réalité immédiate. Le discours interprétatif ou la connaissance à produire du phénomène architectural est ainsi toujours annoncé comme devant suivre l'opération "terrain". Pourquoi dans cette voie n'y en aura-t-il jamais? Pourquoi est-il quasi impossible parmi les milliers de fiches d'un inventaire d'identifier les types de bâtiment et si difficile d'effectuer un départage des "Biens Culturels" dans le "Patrimoine Immobilier", départage si important pour l'intervention?

Deux étapes doivent être franchis pour déblayer le fouillis général des inventaires:

- analyse critique de la méthodologie et du contenu afin de mettre à jour les idéologies implicites et les contenus préférentiels de chaque catégorie d'inventaire.

- opérationnalisation de "l'inventaire des inventaires" en effectuant un retour sur la morphologie urbaine, seule garantie d'une adéquation entre la réalité et le contenu des inventaires.

Avant de procéder à la première étape, il est nécessaire d'examiner brièvement l'origine institutionnelle de la pratique d'inventorisation afin de s'assurer de faire un lien entre les inventaires et les interventions, et de se munir ainsi de catégories utiles pour la critique et l'opérationnalisation.

1. - Culture de l'amorcellement et origine institutionnelle de l'inventorisation

Suite au processus historique de distanciation entre produit et sujet producteur, la jouissance culturelle, n'étant plus incorporée au travail, devient une consommation ostentatoire des signes de la beauté et relève du degré national d'éducation. Sinon intégralement confiée au loisir, l'activité culturelle est vécue désormais en dehors du travail et à cause de cela la plupart du temps, la teneur culturelle d'un objet se mesure à la distance qu'il prend vis-à-vis sa fonction ou utilité sociale.

La division technique et sociale du travail, principal fondement de la culture moderne, a permis une prise en charge par l'Etat de la gestion et de la diffusion des produits culturels anciens et nouveaux. La culture élitiste, dont l'essor date du XVIII^e, n'a pas radicalement été remise en cause par cette institutionnalisation de la culture au sein des appareils d'Etat. Par contre, ses valeurs fondamentales sont véhiculées de façon libérale et démocratique au fur et à mesure de leur reproduction dans le système d'éducation nationale. L'accession éducative et démocratique aux valeurs culturelles a été parachèvement, durant les années soixante, avec l'apparition de Ministères de la Culture dans les pays

industriels avancés. Ces ministères ont en somme "politisé" la culture en s'attribuant les fonctions de récupération et de circulation des biens dits culturels. Les tâches de conservation, d'étiquetage et de diffusion eurent pour effet de créer la notion de patrimoine culturel dont le sens général est une dénonciation impuissante de l'orientation du développement social. La culture patrimoniale se retourne vers un passé idéalisé et la possession "éternaliste" d'objets témoignant d'une qualité de vie perdue, en compensation aux affres du développement et à la dé-culturation subséquente du quotidien. Cette vision culturaliste de l'histoire est consacrée au moment de la fondation des Fonds Internationaux des Monuments par l'Unesco en 1972. La citation qui suit rend bien l'horizon apocalyptique sur lequel se déploie la notion de culture patrimoniale.

"... l'humanité... se retrouve pour la première fois devant une masse considérable de biens, mobiliers et immobiliers... qu'il faut inventorier, conserver, restaurer, mettre en valeur, puisque la culture y est enfermée toute entière. Toute production nouvelle de tels biens... ne fait qu'accroître cette masse qui n'a de chance de survivre qu'en étant retirée à l'usage de l'homme et stérilisée avant d'être rendue à sa contemplation."¹

L'institutionnalisation de la culture et la redéfinition de celle-ci en terme de patrimoine et de gérance publi-

1. La Culture des Autres, Hugues De Varine, conseiller à l'Unesco; Seuil, 1976, p. 82.

blique au sein d'appareils d'Etat spécialisés créèrent effectivement un mécénat complexe de la préservation. Soulignons les quatre conséquences principales qui circonscrivent le fonctionnement du système de la culture patrimoniale:

1) concentration et centralisation politique des pouvoirs en matière de culture. Cette monopolisation politique des décisions concernant le développement national de la culture a été permise et rendue nécessaire pour répondre à la perte de toute initiative culturelle de la part de la majorité de la population et des collectivités régionales. La définition des termes tant financiers, juridiques, que politiques par lesquels est produite et diffusée la culture, ont pour effet d'une part, de "folkloriser" les anciennes activités culturelles des communautés et d'autre part, d'éduquer celles-ci aux attitudes et aux comportements nouveaux de la culture "seconde" à travers la distribution d'équipements culturels normalisés au même titre que les équipements sportifs. La disproportion entre l'aide à la création par rapport aux budgets nécessaires à la gestion montre assez bien le phénomène d'objectalisation des données culturelles en terme de stock et de signes à répandre.

2) Les politiques de sauvegarde des "biens culturels" correspondent à une conception du patrimoine comme accumulation hétéroclite d'objets via des tâches spécialisés d'inventorisation, de protection, de restauration et de mises en valeur. La multiplication de ces tâches assumées par des "spécialistes" n'est pas étrangère à la transcription de la notion d'oeuvre en celle de "Bien Culturels". Articulées à la recherche de l'originalité des régions dans la mesure où chacune de celle-ci doit-être un domaine patrimonial de type archéologique, folklorique, architectural ou écologique, le seul lien disciplinaire de ces tâches spécialisés demeure une relative homogénéisation et une réduction de la culture en termes d'objets inlassablement à repérer puisque sans cesse en voie de re-définition.¹ Etendre à ce point le domaine patrimonial oblige à multiplier les supports techniques de gestion et fait éclater la définition du bien culturel, à savoir l'unicité et l'exemplarité des sites et objets historiques. Ne donnons pour exemple que l'intégration de la région montréalaise et des villes industrielles au

1. La gestion technocratique du patrimoine n'est pas responsable de cet état de fait. La division du travail en autant de dossier que de cas ne fait qu'expliquer les choses et l'élitisme culturel n'a rien à voir avec la hiérarchisation du plus "beau" au moins "beau". Il est reconnaissable en fonction du "pour qui" et du "comment" sera défendu cette hiérarchisation. Dire "un moulin à vent équivalant bien à tout moment, en tout lieu et en toute circonstance, à dix maisons victoriennes" peut à la rigueur se défendre. (suite page suivante)

domaine de la gestion patrimoniale. Il y a seulement quelques années, le patrimoine architectural du Québec était spontanément restreint à l'Héritage Français en Amérique du Nord. Aujourd'hui, s'alliant à la fois au thème de la qualité de vie et à l'urbanité québécoise, le patrimoine s'étend sur une variété innombrable et quasi innommable de biens à étiquetés et à pondérés entre eux alors qu'ils appartiennent à des catégories manifestement antinomiques. Mettre un frein à cette prolifération inquiétante peut très difficilement se faire en mesurant la validité historique intrinsèque à chaque bâtiment répertorié. Comme le laisse entendre ce propos d'un fonctionnaire au sujet de la Terrasse Ontario, la question est politique: "Il ne faut quand même pas zoner la misère". L'ancienne définition élitiste de la culture offrait l'avantage de pouvoir techniquement zoner une histoire en la légittimant comme la seule, c'est-à-dire la seule représentative de la Civilisation. Désormais toutes les histoires seraient à zoner, bien que certaines aient le désavantage de ne pas être terminées, de ne pas être en "miettes exemplaires", pour reprendre un terme de la morphologie urbaine.

3) socialisation de la culture via la collectivisation des biens culturels. Les impératifs

de conservation collectivisent la propriété des objets d'une part, mais d'autre part, devenus "chose publique" et retirés de leur usage fonctionnel ou premier, se pose immédiatement à la gestion le problème d'insuffler aux mêmes objets un usage culturaliste ou second. Au degré de collectivisation de ces objets reconnus officiellement culturels, s'ajoute une espèce de taux d'amortissement à la fois économique et social. Economique en ce que la restauration et la gestion exigent à long terme une mise de fonds sans assurance de rentabilité touristique ou autre; social en ce que les sites et arrondissements historiques, étant à la culture ce que les réserves écologiques sont à la nature, ne font pas d'emblée unanimité, ni en terme de représentativité nationale, ni en terme d'accessibilité.

4) Il faut sans cesse ajouter au patrimoine, si bien, on le verra en détail, que les inventaires sont sans cesse à refaire, générations coûteuses après génération coûteuse. La pratique des inventaires reflète la perte de

1. (Suite de la page précédente) Quoiqu'ici on est plutôt en présence d'un cynisme pragmatique ou d'une boutade de la part d'un fonctionnaire ridiculisant tout effort de pondération entre des objets aussi disparates. Pourtant la gestion technocratique est au prise avec ce genre de dilemme.

toute "visibilité" du patrimoine national. A l'esthète d'autrefois qui contraignait de son seul jugement la définition, l'identification, voire même le classement, s'est substituée une multiplicité d'intervenants fourbisant chacun leur propre instrument d'inventorisation. Quant à la revision des modalités d'intervention, ils entraînent un processus fragmentaire et étioilé de gestion. D'abord la régionalisation administrative, est paralysé par les intérêts divergents des intervenants mis en cause. Ensuite, les spécialistes de la question sont eux-mêmes marginalisés par une division technocratique du travail où ceux qui pensent et élaborent les dossiers n'ont pas en retour la responsabilité du classement. Leur jugement en vaut bien un autre mais guère plus. Seuls les groupes de pression développent une cohérence de revendications parce qu'ils partent d'une base locale et manifestent des intérêts immédiats. Le spécialiste gère aussi bien les conceptions divergentes que les dossiers administratifs.

Ces quatre conséquences montrent l'imbrication étroite qui existe entre la re-définition périodique du patrimoine et l'émergence de pratiques qui prennent en charge et la connaissance à produire (inventaire) et la constitution d'une intervention planificatrice ou gestion-

naire à long terme. Il faut maintenant pénétrer plus avant dans les méandres de cette culture de l'amoncellement qu'a créée le système patrimonial de la culture.

2.- Méthodologie d'inventorisation: du "Bien Culturel" au Patrimoine Immobilier.

Suite au bref aperçu de l'institutionnalisation moderne de la culture et de l'émergence parallèle de tâches de rationalisation et de codification des éléments patrimoniaux, on est à même de repérer l'idéologie implicite des inventaires, c'est-à-dire leur conception de l'histoire et la méthodologie conséquente à cette conception.

L'inefficacité évidente des inventaires depuis les années 1970, tant par rapport à la gestion que par rapport à la connaissance, provient surtout de l'inadéquation, pour la plupart d'entre eux, entre leur méthodologie, qui représente en quelque sorte la théorie de l'architecture sous-jacente à leur démarche, et le contenu sur lequel ils sont appliqués, c'est-à-dire la partie du parc immobilier dont ils doivent rendre compte. La rationalité des inventaires coïncide avec ce critère de cohérence.

Du point de vue théorique et méthodologique, les inventaires sont marqués par le passage du culturalisme ou appropriation esthétique de l'architecture, au néo-culturalisme ou appropriation qualifiable de

"socio-politique" de l'immobilier. Chacune de ces deux approches a un objet préférentiel. La première recherche l'architecture "vraie", artistique ou monumentale; la seconde porte son attention sur les dimensions "humaines", sociales de l'utilisation du sol, s'ouvrant ainsi aux notions d'environnement, de fonctions et d'utilité sociale d'un zonage patrimonial. Jusqu'à maintenant, les approches culturaliste et néo-culturaliste ne divergent réellement que sur la définition des interventions, et non sur les finalités politiques et sociales. L'une restreint le "critère de menace" qui pèse sur l'architecture aux dimensions physiques d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments, ce qui conduit aux deux formes principales de zonage ponctuel ("pompiers" disent certains), soit le monument isolé et les sites et arrondissements historiques. L'autre s'ajoute les instruments traditionnels de l'urbanisme et de l'aménagement régional pour tenter de définir une intervention selon des critères "physico-spatiaux" élargies, ce qui signifierait l'intégration de préoccupation culturelles au zonage urbanistique. On le verra, ces deux approches, définissant deux modes d'intervention divergents, ne sont pas indépendantes des types d'intervenants.

Du point de vue des contenus ou des fractions multiples des parcs immobiliers rural et urbain qui ont été recensés, le problème qui se pose est d'en définir les

relations. Sans cette définition, à la fois théorique et opérationnelle, susceptible de départager les dimensions qualitatives et quantitatives du parc immobilier, il serait impossible d'effectuer un examen utile des inventaires et ainsi de parvenir à démêler le fouillis général qui caractérise ce secteur de l'activité de gestion du patrimoine. Ce questionnement part de l'opposition, ou plutôt de la différenciation entre deux aspects distincts des modes d'assemblage qui caractérisent les époques historiques de la production du cadre bâti. Chaque phase technologique du cadre bâti se définit par un mode d'assemblage et un degré d'industrialisation des matériaux dont les combinaisons permettent d'ériger une variété infinie de produits immobiliers. Or, chacune de ces phases technologiques se démarque par un mode d'assemblage général, applicable et appliqué à l'érection de l'ensemble du cadre bâti, et des sous-ensembles particuliers, appliqués seulement à certaines catégories d'édifices, voire même qu'à certains édifices dont la "vocation sociale" se doit d'être affirmée. Reprendre cette distinction sous un mode universel, c'est-à-dire en dehors de chaque époque qui lui donne un contexte social et technique spécifique, fait ressortir les catégories "Bien Culturel" et "Patrimoine Immobilier".

Le patrimoine immobilier c'est l'ensemble du cadre bâti d'une certaine époque. Ce cadre est construit selon la technique et les matériaux connus et en vigueur, de façon à supporter les activités sociales dominantes qui constituent la "manière de vivre" de cette époque. La notion de bien culturel, quant à elle recouvre un groupe d'éléments ponctuels, dont la production s'est effectuée selon un mode anachronique vis-à-vis celui dominant à la même époque, ou sinon, contient un apport culturel second, une valeur ajoutée, produite, se mesurant à la distance ou la relative domination qu'il exerce sur son environnement social et physique. Naturellement, non seulement ces définitions larges doivent-elles être actualisées en fonction de chaque période historique, mais être de plus l'objet d'une contextualisation selon le regard et les jugements valorisateurs effectués par notre propre époque, jugements qui en dernier ressort décident du qualitatif bien culturel.

En ce qui concerne les périodes historiques qui définissent le patrimoine immobiliers, le contenu de la plupart des inventaires portant sur la région montréalaises rejoint nos phases technologiques artisanales et manufacturières, ceux-ci représentant les grands modes périmés d'assemblage et de rassemblement matérialisés dans le cadre bâti. Par contre, les biens culturels, propres à ces

ces deux catégories, ne seront départagées du reste qu'en faisant appel à des critères de sensibilités non-homogènes en terme de groupes sociaux et à l'application de critères de menace. Ces jugements et ces critères d'urgence définissant le bien culturel sont présents dans les deux principales méthodologies d'inventorisation. Suite à leur examen, pourront être énumérés les groupes de bâtiments appartenant à la catégorie des "biens culturels".

2.1 Le Culturalisme: de la perle à l'accumulation disparate

Les notions de culturalisme et d'esthétisme recouvrent les pratiques d'inventaire et d'intervention qui respectivement participent d'une problématique sélective de recensement et d'une conception de la sauvegarde fondée sur l'opposition démolition-conservation. La méthodologie de la longue lignée culturaliste des inventaires met donc en jeu les notions de menace ponctuelle et de témoignage exemplaire du passé comme modèle de catégorisation des biens culturels.

C'est pourquoi le culturalisme reprend la méthodologie de l'histoire de l'art, la tradition de celle-ci subdivisant l'architecture par les catégories navale, militaire et civile, cette dernière étant

redistribuée en domestique, publique et religieuse. Jusqu'au XVIII^e siècle, l'architecture peut être cernée à l'aide de ces catégories. Mais avec la séparation et la prolifération des fonctions qui caractérisent le XIX^e siècle et l'organisation spatiale du mode de production capitaliste en général, les découvertes et les réussites architecturales ne peuvent plus être identifiées par les catégories retardataires de l'histoire de l'art. D'ailleurs, aux dires mêmes des spécialistes, l'architecture du XIX^e siècle est très peu connue à cause de ce retard de la théorie et de l'idéologie historique de l'art, les uns ne la trouvant pas digne d'intérêt et les autres l'expliquant par le critère unique du déclassement de l'architecte-artiste par l'ingénieur-entrepreneur.

Suffisant au culturalisme, le seul repérage des fonctions et des styles selon la conception historique de l'art oriente un départage élitiste des objets. En présence de chaque objet recensé, les éléments architecturaux sont répertoriés et le degré de juxtaposition entre ces éléments et certains grands critères voudrait être mesuré de manière objective. Cette objectivité cependant s'identifie à l'application systématique de critères impondérables pour la plupart et presque à redéfinir pour chaque cas: évaluation de la beauté, de l'unicité, de la rareté, de l'authenticité... toutes choses qui rejoignent la concordance entre l'objet et certains styles-maîtres, toujours

européens; valorisation de certaines fonctions disparues et d'un savoir faire en matière de travail décoratif de matériaux nobles; rappel d'événements ou de personnages historiques pour convaincre définitivement de l'ancienneté et de la représentativité nationale de l'édifice.

Le patrimoine culturaliste est un "en-soi", le bien culturel, à conserver pour sa valeur historico-culturelle et les rapports que cette valeur entretient avec certaines dimensions ineffables qui s'alignent selon un axe allant de la Beauté Universelle au Pittoresque local. Il n'est guère surprenant alors que la classification se fasse par l'intermédiaire d'un zonage ponctuel et se légitime par le principe de la transmission des valeurs vraies, à la fois représentantes de la tradition nationale (bien commun) et universelle (adaptation de l'homme à la nature).

Au Québec, tout ce que le culturalisme et l'apologétique de l'artisanat offraient de meilleur pour l'identification, la classification et la compréhension des objets patrimoniaux traditionnels et monumentaux s'inscrit dans la lignée de Tracquair et Morrisset. S'opposant à ce qu'il qualifiait de "vague archéologique" ou romantisme industriel, le deuxième surtout a restitué l'héritage architectural d'inspiration fran-

çaise, tout en démontrant sa transformation adaptée aux conditions climatiques (murs basses... pour combattre le froid), la justesse des proportions, la symétrie des percées et enfin le sens de la tradition qui se retrouve dans l'architecture domestique en particulier.

"Je cherche à faire comprendre ce qu'est véritablement l'architecture, l'art de bâtir - qu'il ne faut pas confondre avec celui d'ornez un édifice... retrouver non les formes, - car quand elles renaissent elles sont ou vide de sens ou infécondes - mais le souffle spirituel qui leur a donné naissance... retrouver l'architecture honnête ou simple... que nous avons abandonné pour nous lancer dans l'aventure ridicule et sans gloire de l'architecture archéologique"¹

Toute l'attention portée à l'architecture par le culturalisme est résumé dans ces propos qui pourraient tout aussi bien être prêtés aux études de Lessard-Marquis. Sans poursuivre l'exégèse plus loin, en rapport avec le type d'architecture identifié par le questionnement culturaliste, la conception évolutionniste de l'histoire et la succession des influences "étrangères" bonnes ou mauvaises reconnues comme les deux facteurs déterminants des formes architecturales, demeurent relativement justes et surtout opérationnelles en ce qui a trait à l'élaboration

1. L'Architecture en Nouvelle-France, Avant-propos, Gérard Morrisset, 1949

de catégories descriptives. D'une part, l'histoire des forces élabradorices de types architecturaux est conçue à partir de l'évolution adaptative du rapport direct, pres- que sans médiatisation sociale, entre l'Homme et la Nature. D'autre part, à ce naturalisme s'ajoute une représentation notabulaire, administrative et politique de la société comme un système de relations non-antagonistes et closes sur elles mêmes, mais satisfaisant pour l'explication des signes architecturaux stylistiques et décoratifs.

Ce qui fait problème dans une telle conception "standard" de l'histoire et du social, c'est la facilité avec laquelle on l'applique sur des architectures dont la production ne repose pas sur cette base plus ou moins féodaliste et coloniale. En appliquant ses catégories descriptives à des architectures d'après le XVIII^e siècle, le culturalisme emprunte définitivement une trajectoire retardataire au niveau du discours et élitiste à celui du repérage des objets. Quelle cohérence cette méthodologie descriptive, dont le fondement pour être grossier, repose sur la vision de la campagne française, peut-elle contenir en examinant sur la même lancée historique l'architecture traditionnelle du Québec et l'architecture urbaine de la période manufacturière du cadre bâti. La première est le rappel d'une économie d'autosubsistance, dispersée dans l'espace, à

laquelle correspond des bourgs gestionnaires, lieux de fonctions coloniales et mercantiles simples. Rien à voir avec la deuxième architecture, liée à une économie de marché capitaliste qui bouleverse les rapports sociaux qui l'ont précédés et de surcroît, les modes d'implantation du cadre bâti.

Pourtant, le placage de la méthode culturaliste sur l'architecture de la période manufacturière du cadre bâti apparaît comme le principe moteur de plusieurs inventaires. L'accumulation disparate qui en ressort ne va pas sans poser d'énormes problèmes à la gestion du patrimoine tant pour la production de connaissance, voire même la simple identification des "mérites" architecturaux de chaque bâtiment, que pour la cohérence politique des interventions.

Trois catégories d'inventaires culturalistes apparaissent dans le "répertoire analytique et utilitaire des inventaires" qui est attaché à la fin de ce chapitre:

- les inventaires "esthétiques" qui sont le résultat d'une démarche sélective dans la conception et dans la méthodologie afin d'identifier les édifices participant à une architecture nationale de réminiscences rurales, ou à un monumentalisme urbain.

- apparentées aux premiers pour la conception, les inventaires de la catégorie "accumulation disparate" différent par les moyens employés et le côté systématique de leur application (homogénéisation du vocabulaire, relevé de tout bâtiment antérieur à telle année, grille de critères).¹

- les inventaires plus sensualistes qui, fonctionnent par bouts de rues et "noeuds urbains", résultant en une photothèque sélective et une excursion ponctuelle dans les quartiers.

La méthode culturaliste est le lieu d'une brisure. D'une démarche esthétique cohérente en ce qui a trait à certains types architecturaux, elle passe à une autre démarche - dérisoire, abusive et inopératoire à tous les points de vue -, l'accumulation disparate d'architecture antinomiques les unes par rapport aux autres. C'est en répétant cette brisure au niveau des contenus recensés que l'étape opérationnelle devra être le lieu d'élaboration de critères pour départager les biens culturels du patrimoine immobilier.

1. Le principal inventaire de cette catégorie, celui de l'I.C.B.H., sera examiné plus à fond dans une annexe.

2.2 Le Néo-Culturalisme: de la fonction en évolution aux études d'implantation et de zonage.

C'est par opposition à une approche jugée trop muséologique ou monumentale qu'une seconde pratique d'inventorisation et d'intervention commence à apparaître. Encore à l'état de projet au Québec, le néo-culturalisme est une approche qui tente de cerner les normes nouvelles d'une intervention élargie, tenant compte à la fois d'une vocation démocratique à introduire dans la conservation et d'une bonne répartition des investissements.

D'une problématique de conservation monumentaliste, liée au répertoire des styles des événements historicistes (ce sont les grands hommes qui font l'histoire), on passe à une problématique où les notions de qualité de vie et de décentralisation du pouvoir culturel jouent un rôle prépondérant. La perspective néo-culturaliste est exposée avec beaucoup de vigueur dans le "Livre-Vert". On y parle de la qualité de vie non plus en référence étroite à la rareté d'un bâtiment historique mais en l'assimilant plutôt à un schéma de consommation élargie, faisant appel à la participation des collectivités locales et à la répartition des tâches et des responsabilités entre les secteurs publics et privés en matière d'aménagement et de conservation.

La norme culturaliste de l'exclusivité éliminait ou était incapable de rendre compte des dimensions aménagiste et urbaine du patrimoine immobilier. Cette norme de l'exclusivité disparue, la porte est ouverte à une perspective globale dont les normes répondent aux exigences suivantes :

a) prise en charge indirecte d'une partie des problèmes quotidiens de consommation qui se cristallisent sur le "logement" en conservant des zones historico-environnementales encore en usage, sans que les édifices aient un lien quelconque avec la grande architecture. Pour répondre à cet objectif, il faut faire appel à une politique d'incitation pour que les investisseurs, les propriétaires et les usagers mettent en commun leur ressource financière et humaine.

b) collectivisation plus accessible du patrimoine en définissant la représentativité du bien culturel par rapport à son utilité probable. Une telle action exige encore une fois la participation du milieu et la décentralisation des pouvoirs, la seule régionalisation administrative ne pouvant suffire.

c) intégration du développement à la notion de patrimoine non plus en terme de menace mais dans l'apport

de son dynamisme. Toutes sortes de modalités de zonage peuvent être envisagées pour la conservation de certains périmètres et le re-développement des zones adjacentes.

Si au Québec le néo-culturalisme est embryonnaire dans la pratique, il ne faut pas le croire sans tradition conceptuelle. Toute une méthodologie d'identification et de zonage est à puiser dans la géographie humaine des villes et l'urbanisme qui sont respectivement représentés et vont historiquement de géographes comme Tanghe ou Lacoste à des architecte-urbanistes, comme Charney ou Marsan.

Sans entreprendre un résumé exhaustif des thèses défendues par ces auteurs, thèses qui sont d'ailleurs confirmées, infirmées et, à notre avis, dépassées par la théorie de la forme urbaine et les lectures morphologiques, il est utile d'en indiquer quelques unes afin de souligner la différence de perspective entre les inventaires néo-culturalistes et les inventaires culturalistes. L'approche néo-culturaliste de l'architecture s'interressent aux transformations que les fonctions ont subies dans l'histoire, particulièrement celles des fonctions résidentielles et commerciales durant les XIX^e et XX^e siècles. L'habitation est l'usage clé à partir duquel s'interprètent les changements dans les rapports sociaux à l'espace, bien que ce

- ne soit pas explicité dans ces termes par les auteurs. L'essor démographique de Montréal (exode rural et concentration spatiale du travail) et l'apparition d'un nouveau groupe social, la classe ouvrière, sont à la base des mécanismes qui constituèrent d'après eux une "habitation type" et des modèles d'aménagement propres à Montréal. Les principaux facteurs qui sont identifiés pour expliquer ces résultats sont les suivants:
- 1.- industrialisation et standardisation des matériaux
 - A) Obligation de construire rapidement et à peu de frais durant une période où le capital social est distribué entre beaucoup d'individus, chacun n'en possédant qu'une faible part, mais suffisante pour l'achat d'une maison.
 - B) mise au point de matériaux nouveaux et de techniques manufacturières d'assemblage (le célèbre carré de bois) afin de satisfaire intérêt des entrepreneurs à construire en série.
 - 2.- Emergence de normes hygiéniques obligatoires (fosses d'aisance, etc...).
 - 3.- Spécialisation des espaces internes et externes aux édifices et répartition spatiale des activités à l'aide des transports inter et intra urbain.
 - 4.- Adaptation progressive au climat (fenêtre double...) bien que cette explication ne soit pas très

convaincante lorsqu'elle est généralisée à un ensemble de caractéristiques architecturales.

- 5.- Influences culturelles étrangères, surtout d'origine anglaise.

Très peu d'inventaires et d'études architecturales ont été élaborés à l'aide de ces considérations, comme si l'urgence de l'intervention empêchait une approche cohérente des architectures typiques du paysage urbain montréalais. Quelques inventaires, sur cette voie apparemment abandonnée en cours de route, furent commandés, par la Ville de Montréal et le Ministère des Affaires Culturelles. Leur nombre réduit et le champ restreint de leur application ne permet pas de tirer des conclusions sur la capacité de l'approche néo-culturalisme, à rendre compte du patrimoine immobilier montréalais. Tentatives intéressantes, ne serais-ce qu'au niveau des moyens employés (grilles de rues, cartes de cohabitation et de distribution des fonctions afin de faire apparaître des îlots urbains, etc.), certains inventaires sont basés sur la notion de "secteur urbain naturel".

Comme l'intervention de classement ponctuel et quasi physique n'a toujours pas été dépassée, on semble avoir mis de côté ces débuts de "monographies sociales et architecturales" basés sur l'approche systématique et multi-

dimensionnelle d'un secteur donné, pour retrouver une forme dégénérée de recherche des perles rares par le biais d'une excursion sélective dans des zones urbaines homogènes. En fait foi les inventaires qui se présentent comme l'accumulation disparate de "noeuds urbains", de coins et de bouts de rues, d'alignement de façades décorées... toutes les formes architecturales qui n'ont d'intérêts qu'en rapport avec le reste, ce que l'inventaire ne contient pas.

2.3 Biens culturels et patrimoine immobilier

Les inventaires ont été examinés en fonction de leur méthodologie descriptive et des conceptions sous-jacentes de l'histoire et de l'architecture. Reste à voir le contenu réel de ces inventaires. C'est dans ce but d'éclairer les contenus présentés sous formes de photographies et/ou de dossiers divers qu'a été constitué un "répertoire analytique et utilitaire des inventaires". Les tableaux de ce répertoire laissent voir où en sont rendus les inventaires par rapport à l'étude de fonctions privilégiées ou de certains secteurs. L'identification des intervenants et le calibrage des concepts présents et des moyens employés permettent de dresser un bilan du contenu de

de l'ensemble des inventaires par rapport au départage non-explicite que cette pratique donne des biens culturels dans le patrimoine immobilier.

En effet, la critique des inventaires culturalistes ne doit pas faire perdre de vue leur domaine d'intérêt. A notre avis, la méthode culturaliste atteint ses objectifs en autant que ses inventaires ne débordent pas leur domaine de compétence, la codification des biens culturels comme portion unique et rare du patrimoine immobilier. Si la démarche culturaliste de la catégorie de l'accumulation disparate biaise l'essentiel du contenu qu'elle investit, il demeure judiciable de définir des critères notionnels et en second lieu opérationnels pour rendre à cette méthode son objet préférentiel.

Le bien culturel est un objet dont la rationalité de production avait dès le départ prit soin d'en faire un objet relativement autonome dans l'espace et non une marchandise dont le circuit de distribution sociale et d'échange-valeur exige une production quantitative et qualitative renouvelable. En somme, le bien culturel est une oeuvre unique ou non-reproductible. Naturellement, très rares sont les édifices qui répondent d'emblée à cette définition sans que leur rationalité de production n'ait la sagesse de leur donner un double visage, d'établir maté-

riellement un mélange entre oeuvre et marchandise, entre leur aspect de bien culturel unique et leur aspect intégré au patrimoine immobilier qui les supporte. De plus, la variété d'édifices composant la portion unique du Patrimoine immobilier demeure conjoncturelle, c'est-à-dire à ré-actualisée en fonction des changements que subira le cadre bâti lors de la prochaine dynamique du développement. En regard du contenu des inventaires dont le corpus commun coïncide avec les formes artisanales et manufacturières du cadre bâti, les biens culturels peuvent être catégorisés de la manière suivante:

A) Les édifices qui répondent à un consensus idéologique global, l'unanimité culturelle nationale appuyée par la notion de peuple québécois. Cette catégorie de biens culturels est présentée comme un passé exemplaire ou conçu comme tel, - encore maintenant, il est difficile d'intégrer le passé laborieux des masses québécoises depuis 2 siècles à la représentation culturelle de l'histoire - et regroupe une fraction dénombrable d'édifices qui témoignent des survivances d'un mode plus ou moins féodal et artisanal de production.¹

1. Toute formation sociale est l'articulation de plusieurs modes de production, l'un dominant, les autres apparaissant des survivances dérisoires mais qui figurent une histoire.

Ces édifices furent produits par un savoir faire artisanal traditionnel à une époque où cette technologie dominait toutes les autres. Aussi retrouve-t-on dans cette catégorie la maison "canadienne", urbaine et rurale, ainsi que les édifices abritant les activités connexes à cet ancien mode de production (vieux moulins...). L'ensemble architectural dénotée par des termes apparentées à celui de vernaculaire témoigne du lent dépérissement du savoir faire artisanal dans la production agricole.

B) Les édifices qui correspondent à une architecture du Pouvoir, architecture identifiable à sa vocation sociale religieuse, politique ou administrative. Tantôt symbole d'adhésion collective à certaines valeurs qui font époque, tantôt fétiche marquant l'obéissance due aux lois sociales, cette architecture du Pouvoir n'est souvent que plaqué sur des fonctions qui nécessitaient et nécessitent encore d'être confirmée dans leur importance stratégique pour la reproduction de la cohésion d'une société. La place religieuse et le domaine seigneurial, l'architecture des congrégations religieuses lorsqu'elles avaient le monopole de l'éducation, la forteresse, les remparts et les ensembles militaires; le marché, la mairie et les grands axes de défilés sont des exemples d'architecture du Pouvoir. Mais, alors que la catégorie précédente fait unanimité, cette deuxième catégorie de biens culturels

est sujette à discussion. En effet, comme le pouvoir lui-même, l'architecture du Pouvoir est hiérarchisée... du temple à l'église paroissiale, de la mairie au simple poste de pompier auquel s'ajoute une façade classique qui ne masque pas le fondement fonctionnel de l'édifice, corroborant sa relation étroite au patrimoine immobilier...

Ce double visage de certains édifices, cette incapacité qu'ils ont de ressortir par eux-mêmes du patrimoine immobilier sans qu'une extraction culturelle ne le fasse, oblige à définir des critères objectifs de départage. Certains d'entre eux, à partir du moment où le patrimoine adjacent est en érosion, doivent être considérés comme biens culturels; alors que dans leur véritable contexte urbain, il est contraire à une intervention cohérente de le faire. Aussi, l'architecture du Pouvoir doit-elle être calibrée par des critères de contextualisation.

C) En troisième lieu, doit-être soulevé le problème épineux ou la tâche aveugle du culturaliste, l'architecture de classe ou des classes montantes de chacune des périodes historiques. Cette architecture des élites va du domaine des grands propriétaires fonciers au cottage mi rural, mi urbain du XIX^e siècle. Ce qui

distingue cette troisième catégorie des deux autres, c'est qu'elle ne fait pas unanimité, qu'elle ne témoigne pas encore d'une image recherchée et quelque peu affectée d'un culturalisme de la tradition, qu'elle ne représente pas un facteur de cohésion pour l'ensemble du peuple ou de ce que l'on fait passer pour tel. Sans doute en va-t-il différemment pour la communauté anglophone et ses groupes privilégiés de pression.

Quoiqu'il en soit de cette aspect nationaliste dans la définition du bien culturel, plus la production capitaliste du cadre bâti tend à dominer le domaine domiciliaire, plus l'architecture des classes montantes à tendance à être défini en négatif de ce mouvement. Elle a, pourrait-on dire, tiré son épingle du jeu et continué sur la lancée de l'ancien mode de production. Tant du point de vue de l'assemblage que des formes de rassemblement, l'architecture des élites se démarque de la production massive, au pire par de simples artifices de décor, au mieux par la mise en oeuvre et la mobilisation de ressources dépassant parfois celles utilisées pour ériger une architecture de Pouvoir. Mais l'emploi d'une technologie moderne à des fins imitatives d'anciennes formes (Châteaux, etc...), l'utilisation d'un système de commande directe rappelant celui de l'artisanat et l'emphase mise sur un type d'implantation, très démarquée du reste,

sinon d'ailleurs importée et le fait de toutes les élites occidentales, soulignent le caractère an-historique de cette architecture. Dans la région montréalaise, ce ne sont certainement pas les zones unifamiliales cossues qui coïncident le plus avec les principales inventions de procédés d'assemblage propres à cette région. De toute évidence l'historicité architecturale et urbaine montréalaise ne coïncide pas avec les formes bourgeoises du cadre bâti. Peut-être cependant en serait-il de même de l'architecture élitiste d'inspiration française si le stock colonial était moins éroder, de telle manière à ce que l'on juge les choses avec moins de recul, moins d'unanimité culturelle?

An-historique ou non, la variété de formes que peuvent prendre les architectures résidentielles des classes dominantes, comme une succession de "mode" ou de procédés élitistes de promotion immobilière plus ou moins reliés à l'histoire urbaine du Québec, sont à mettre en présence du fameux dialogue souligné par Morrisset:

"... L'architecture est un art dialectique, résultat d'une franche conversation entre l'architecte, son client et la matière organisable."¹

¹ Gérard Morrisset, op. cit.

Et il est vrai que pour l'architecture des classes montantes, le système de commande est disproportionnel vis-à-vis la technique, plus significatif que les modes d'assemblage qui organisèrent la matière physique et sociale de l'urbanisation.

Cette description des différentes catégories de biens culturels a été dérivée du contenu des inventaires et ne cherche pas à remplacer un discours idéologique par un autre. Elle est une mise en relief de l'état où est rendu l'approche culturaliste dans le départage des biens culturels du patrimoine immobilier. Car, le bien culturel n'apparaissant que via le jugement de valeur, toute conception de la culture, culturaliste ou non, dégage un horizon idéologique susceptible de produire de la Beauté, de départager l'unique du général.

Pour les uns, la beauté des choses, le non-reproductible et la qualité de vie se définissent par la matière empirique, palpable; pour d'autres, qualité de vie et milieu communautaire sont une seule et même chose, aussi délaissent-ils émotivement les façades pour les fonds de cour, cherchent-ils politiquement à défendre les intérêts des classes laborieuses qui ont produit et fait vivre le patrimoine immobilier montréalais.

Tout dépend en effet du critère de menace que l'on se donne. En théorie, les trois catégories descriptives du bien culturel semblent lui donner son sens. En pratique le critère de menace à le dernier mot puisqu'il contextualise et l'identification (inventaire) et l'intervention (classement). Dans l'approche culturaliste la plus étroite, le critère de menace introduit dans le champ de l'unique des objets qui, paraît-il, se noient dans la masse difforme, dans le patrimoine immobilier. A la recherche des bijoux, les inventaires culturalistes retirent l'or de sa gangue minérale, vision idéaliste et méthode empirique qui souvent sont investies dans des secteurs homogènes ou zones patrimoniales encore en usage. Pris en eux-mêmes, les inventaires culturalistes fournissent, comme perspective d'intervention, un zonage fétichiste où des bâtiments, émérites et évocatifs d'on ne sait quoi, ne sont que la désignation en creux que le reste peut disparaître, le droit de disposer du reste.

L'intervention culturaliste repose sur des moyens juridiques qui éditent des mesures de défenses précises et extrêmement strictes posant surtout des interdictions de construire, de détruire ou de transformer. Si leur efficacité ponctuelle est alors indéniable, leur servitude même leur impose de n'avoir qu'un champ

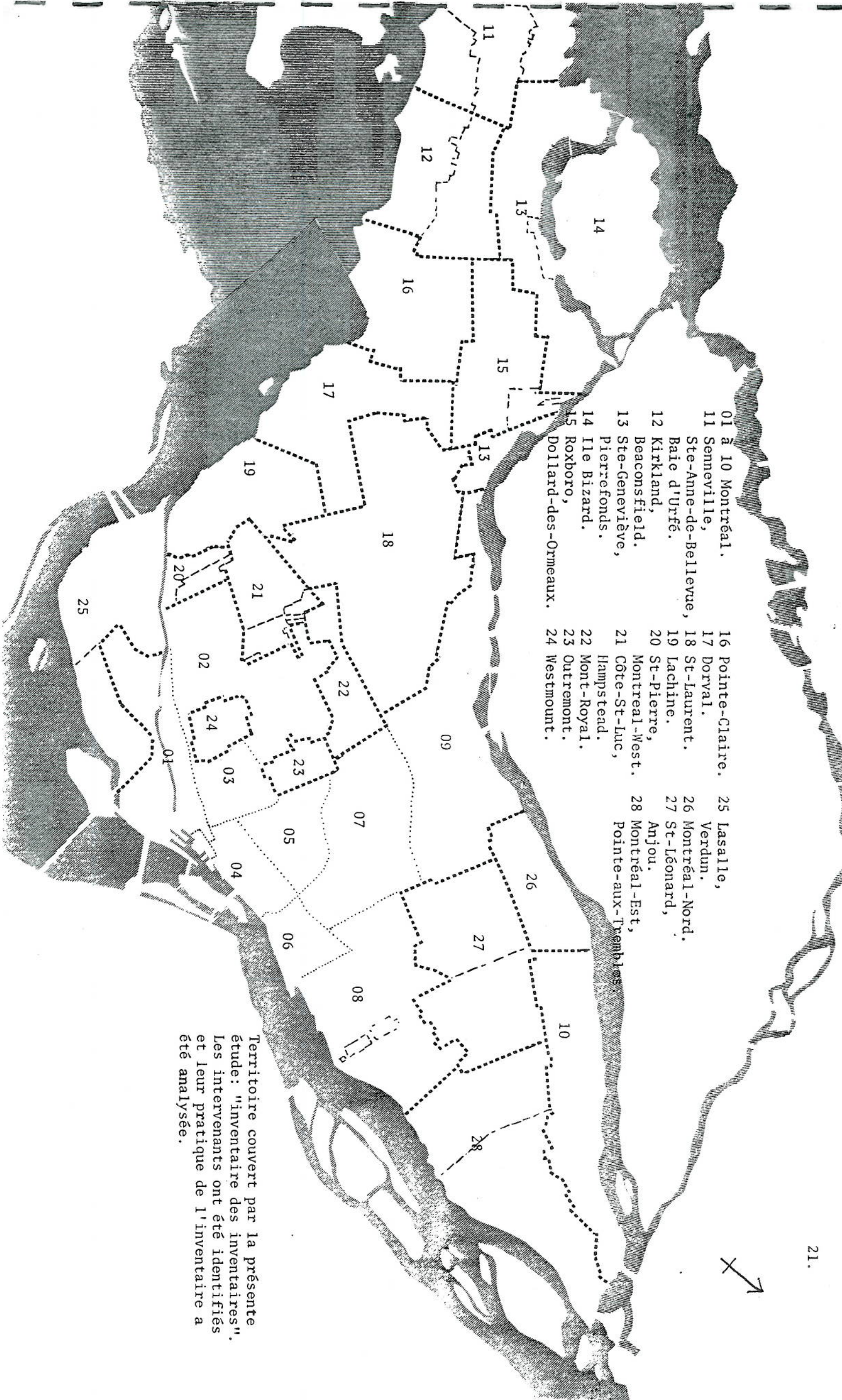
d'application limité: le bien culturel, fondée presque exclusivement sur l'idée de préservation et ainsi conçue obligatoirement en négatif du cadre environnemental et social dans lequel il est inséré. Ce protectionnisme radical doit se limiter aux sites et monuments dont le prestige font unanimité et ne pas être étendue à de trop larges fractions du patrimoine immobilier sous peine de jeter le discrédit sur toute tentative d'évaluer le degré d'harmonisation d'un ensemble patrimonial.

Quant à elle, l'intervention néo-culturaliste cherche la voie où serait trouvées des mesures spécifiques de protection du patrimoine immobilier et des quartiers anciens. Mais le zonage traditionnel est jugée imprécis pour répondre à la nécessité d'un code de restauration ne laissant pas échapper l'essentiel du caractère architectural de certaines zones patrimoniales: aspect, couleur, matériaux des décorations. Encore là, il faut se demander si de telles mesures de restauration stricte, visant les aspects physiques du patrimoine immobilier, ne proviennent pas d'une approche de la qualité de vie sous un angle biaisée, confondant usage social et "santé" du bâtiment¹.

1. Cette question rejoint celles de la restauration en générale. Mesures sociales pour améliorer la qualité de vie des plus défavorisés, parce qu'elles reposent sur des normes fixes et abusives comme dans le cas du code du logement, les politiques de restauration se ramènent à un déplacement des populations, étant donné une hausse moyenne de 55% des loyers.

Entre les inconvénients d'une protection culturaliste de vitrine trop insouciante de l'usage social du patrimoine ou de tout ce qui se rapproche de la "qualité de vie" et celle d'un néo-culturalisme délaissant toute problématique de la conservation monumentale sans pour autant s'être donné les moyens d'atteindre ses objectifs dits sociaux, les différents intervenants éprouvent de la difficulté à se frayer une voie médiane et à concrétiser la perspective globale dont la nécessité semble définitivement acquise pour la majorité de ceux-ci.

Suite à l'ensemble de ces considérations, deux perspectives s'offraient à nous. Soit d'élaborer un critériologie nouvelle d'inventorisation architecturale dont la formulation partirait des propositions théoriques et méthodologiques qui se dégagent de la morphologie urbaine. Cette voie aurait poussé plus à fond la lecture des formes spatiales à partir de la constitution de monographies sociales et historiques par secteurs d'une part, et d'autre part, l'élaboration opérationnelle et l'affinement sur place des perspectives d'intervention déjà dégagées. Soit de procéder à "l'inventaire des inventaires" pour répondre à la nécessité d'un pont entre les inventaires existants et l'ensemble de la perspective de recherche qui est la nôtre. Pour des raisons d'économie des énergies déjà investies dans les inventaires existants, la deuxième voie a été choisie.



- 01 à 10 Montréal.
- 11 Senneville,
- 12 Ste-Anne-de-Bellevue,
- 13 Baie d'Urfé.
- 14 Kirkland,
- 15 Beaconsfield.
- 16 Ste-Geneviève,
- 17 Pierrefonds.
- 18 Ile Bizard.
- 19 Roxboro,
- 20 Dollard-des-Ormeaux.
- 21 Pointe-Claire.
- 22 Dorval.
- 23 St-Laurent.
- 24 Lachine.
- 25 St-Pierre,
- 26 Montreal-West.
- 27 Côte-St-Luc,
- 28 Hampstead.
- 29 Mont-Royal.
- 30 Outremont.
- 31 Westmount.
- 32 Lasalle,
- 33 Verdun.
- 34 Montréal-Nord.
- 35 St-Léonard,
- 36 Anjou.
- 37 Montréal-Est,
- 38 Pointe-aux-Trembles

Territoire couvert par la présente étude: "inventaire des inventaires". Les intervenants ont été identifiés et leur pratique de l'inventaire a été analysée.

VILLE DE MONTREAL

IDENTIFICATION DE L'INVENTAIRE	A				B											NOTES EXPLICATIVES		
	ESTHETIQUE	ACCUMULATION DISPARATE	PAR FONCTION	ZONE, MILIEU	BATIMENTS	NOEUDS, ENSEMBLES	RUES	PHOTOS EXT.	" INT.	GRILLE DE RUES	IMPLATATION	PLANS ARCH.	DETAILS CONST.	CROQUIS	DESCR. ECRITE		NOTES HISTOR.	AUTRES
- 1970 Quadrilatère limité par: Port Montréal(S), ave. du Parc (O), Voie Ferrée (N et E)		X				X				X				X	X			- Réalisé par Université de Montréal (M. Demeter) - Etude (sommaire des noeuds urbains: groupements d'édifices tels église, couvent, presbytère; coins de rues importants. Etude très peu descriptive, utile surtout au niveau de l'identification des différents ensembles du secteur.
- 1971 5 cahiers 1. - Cité du Havre - Quadrilatère: Port de Montréal (S), La Montagne (O), St-Jacques (N), McGill (E.) - Cegep Vieux Montréal et environs - Place des Arts et environs 2. - Eglise St-Sauveur (329 St-Denis) - Terminus Craig (119 Craig) - Paroisse St-Patrick - Quartier Chinois: La Gauchetière(S), Jeanne-Mance (O), St-Laurent(E), Dorchester (N) - Eglise du Gesù - St-James United (463 St-Catherine) - Campus McGill 3. - Campus McGill (suite) - Portion rue Sherbrooke entre Stanley et Guy		X			X	X		X		X			X	X				- Réalisé par Université de Montréal (M. Demeter) Ces 5 cahiers présentent des études très différentes, liées par aucun concept de base, on y traite aussi bien d'un édifice que d'un quartier. Ces cahiers rendent compte de la confusion et de l'arbitraire dans cette pratique d'inventaire

CONCEPT

FORME

INTERVENANT

VILLE DE MONTREAL

IDENTIFICATION DE L'INVENTAIRE	A				B											NOTES EXPLICATIVES			
	ESTHETIQUE	ACCUMULATION DISPARATE	PAR FONCTION	ZONE, MILIEU	BATIMENTS	NOEUDS, ENSEMBLES	RUES	PHOTOS EXT.	" INT.	GRILLE DE RUES	IMPLANTATION	PLANS ARCH.	DETAILS CONST.	CROQUIS	DESCR. ECRITE		NOTES HISTOR.	AUTRES	
- 1971 (suite)																			
4. - Quadrilatère: Sherbrooke(S), Guy(O), Mc Gregor (N), Redpath (E) - Le Grand Séminaire - Rue Sherbrooke de Guy à Chomedey																			
5. - Quadrilatère: Ste-Catherine(S), Dufort(O), Maisonneuve(N), Drummond(E). - Dorchester entre Guy et Closse - Cabot Square, Weredale Park, Westmount square			X			X	X			X	X			X	X	X			
- 1972																			
7 cahiers - St-Henri - Pointe St-Charles - Côte St-Paul																			
- 1973																			
3 cahiers																			
1. - Monastère Bon Pasteur (104 Sher- brooke) - Mont St-Louis - Maison Louis Fréchette (308 Sher- brooke)	X				X					X	X			X	X	X			
2. - Corby's (1201 Sherbrooke) - Club United Service (1195 Sher- brooke)										X	X								

Réalisé par Université de Montréal (Demeter)
Début d'étude monographique de ces 3 zones.
L'historique y est tracée dans ses grandes lignes. On y montre les limites naturelles de chaque zone. Après identification des différentes fonctions on fait ressortir les fonctions dominantes et les ensembles repères. L'habitation, fonction principale, a été étudiée plus à fond et débouche sur un début de typologie.

Réalisé par Université de Montréal (Demeter)
Analyse de certains bâtiments déjà inventoriés, et retenus pour une étude plus poussée. Etude au niveau de leur histoire, implantation et environnement, et de leurs caractéristiques architecturales

CONCEPT

FORME

INTERVENANT

VILLE DE MONTREAL

IDENTIFICATION DE L'INVENTAIRE	A				B			FORME								NOTES EXPLICATIVES		
	ESTHETIQUE	ACCUMULATION DISPARATE	PAR FONCTION	ZONE, MILIEU	BATIMENTS	NOEUDS, ENSEMBLES	RUES	PHOTOS EXT.	" INT.	GRILLE DE RUES	IMPLATATION	PLANS ARCH.	DETAILS CONST.	CROQUIS	DESCR. ECRITE		NOTES HISTOR.	AUTRES
- 1973 (suite)																		
2. (suite)																		
- Club Mont-Royal (1175 Sherbrooke)																		
- Maison Van Horne (1139 Sherbrooke)																		
3. - Sault-aux-Recollets																		
- 1974 (4 cahiers)																		
1. - Quadrilatère: St-Antoine(S), Atwater (O), Sherbrooke(N), Guy(E),	X							X		X								
2. - Les rues: - Laval - Henri-Julien et Drolet - (de Roy au Carré St-Louis) - St-Denis (Roy à Viger) - St-Hubert (Roy-Ontario)																		
- 1974																		
Quadrilatère: Dorchester(S), Atwater(O), Sherbrooke(N), Guy(E)			X							X								

Réalisé par Université de Montréal (M. Demeter)
Bon document photographique qui fait ressortir les ensembles ou éléments architecturaux intéressants. On ne rend cependant pas compte des caractéristiques générales du secteur.

Réalisé par le Service d'Urbanisme et Habitation, Ville de Montréal.
Etude pour fin de zonage
Relevé photographique montrant l'aspect de l'ensemble du secteur.
En deuxième partie on fait ressortir les alignements et édifices intéressants qui s'y trouvent.

VILLE DE MONTREAL

IDENTIFICATION DE L'INVENTAIRE	CONCEPT				FORME										NOTES EXPLICATIVES		
	A		B		PHOTOS EXT.		" INT.		GRILLE DE RUES	IMPLATATION	PLANS ARCH.	DETAILS CONST.	CROQUIS	DESCR. ECRITE		NOTES HISTOR.	AUTRES
- 1975 Quadrilatère: Rachel(S), Hutchison(O), Voie Ferrée au nord et est			X				X		X								Réalisé par Université de Montréal (Demeter) Relevé photographique montrant l'aspect des différentes rues et des composantes de ces rues.
3 lanières: -rue Parc Lafontaine (Rachel-Sher- brooke) -rue Papineau (Rachel-Sherbrooke) -rue Sherbrooke (Quartier à Messier) côté Nord			X				X		X								Etude faite par Service d'Urbanisme et Habitation de la Ville de Montréal dans le même esprit que l'étude décrite ci-dessus.
- 1975 Terrasse Ontario: Dorchester(S), Berri(O), Ste-Catherine (N), Papineau(E)			X				X		X								Réalisé par étudiants en photographie cegep Vieux Montréal. Répertoire de très bonnes photos montrant certains aspects de la vie de cette partie de Montréal, et les caractères architecturaux de son stock immobilier. Très important parce qu'il déborde le cadre bâti et fait sentir l'ambiance du milieu.
- 1976 - Rue St-Hubert (de St-Antoine à Sherbrooke - Boulevard Gouin et environs (de rue St-Hubert à Montréal-Nord)			X				X		X								Réalisé Service d'Urbanisme et Habitation, Ville de Montréal Relevé visuel de la rue St-Hubert en vue d'une étude de zonage. Réalisé Service d'Urbanisme et Habitation, Ville de Montréal Relevé photographique de maisons choisies pour leur caractère villageois (140 maisons)

CONCEPT

FORME

INTERVENANT

VILLE DE MONTREAL

**IDENTIFICATION
DE L'INVENTAIRE**

- 1976 (suite)

- Quadrilatère: Dorchester, St-Alexandre, Sherbrooke, Sanguinet
- Quadrilatère: Dorchester, Guy, McGill, De la Commune

A		B	
	ESTHETIQUE		BATIMENTS
	ACCUMULATION DISPARATE		NOEUDS, ENSEMBLES
	PAR FONCTION	X	RUES
	ZONE, MILIEU		
		X	PHOTOS EXT.
			" INT.
		X	GRILLE DE RUES
			IMPLANTATION
			PLANS ARCH.
			DETAILS CONST.
			CROQUIS
			DESCR. ECRITE
			NOTES HISTOR.
			AUTRES

NOTES EXPLICATIVES

Réalisé par Université de Montréal (M. Demeter)
 Relevé visuel pour compréhension globale d'un secteur.
 Présentation des grands axes de circulation du secteur: Sherbrooke, Ste-Catherine, Dorchester, ainsi que du complexe Place des Arts, Place Desjardins, ainsi que des différentes catégories d'habitation, de commerces et bâtiments industriels, qui se trouvent dans le quartier.

M.L. Demeter, Architecture
Université de Montréal

IDENTIFICATION DE L'INVENTAIRE	CONCEPT				FORME										NOTES EXPLICATIVES
	A	B	C	D	PHOTOS EXT.	" INT.	GRILLE DE RUES	IMPLANTATION	PLANS ARCH.	DETAILS CONST.	CROQUIS	DESCR. ECRITE	NOTES HISTOR.	AUTRES	
1974 Maison (St-Laurent, maison (Varennes), maison (Laval), maison (Ste-Martine), maison (Mercier), maison (St-Lambert), maison (Laval), maison (Rosemère), Eglise (Ste-Rose), maison (Beaconsfield)	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	(IDEM) 1972
1974 Vieille partie de la ville de Laprairie		X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Forme: le dossier est complet, on y trouve aussi des photos anciennes. L'étude est axée sur l'historique du Vieux-Laprairie et sur les caractéristiques architecturales des bâtiments qui le composent
1976 Maison Archambault (Mtl), maison Grothé (Mtl), maisons rue Crescent (Mtl), maison (St-François), Eglise (Répentigny), Eglise rue St-Urbain (Mtl), Maison (Ste-Dorothee), maison rue Stanley (Mtl).	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Constitution d'une série de dossiers pour le M.A.C... Réponse à une demande post-inventaire. Dossiers de référence intéressants.
. M. Demeter, U. de M., pour le M.A.C. et les Affaires Indiennes (Fédéral) 1975			X												
Secteur de Montréal délimité par: ouest: Atwater; Nord: Des Pins et Rachel; Est: Amherst, Parc Lafontaine; Sud: Dorchester		X			X							X			Relevé systématique de tous les bâtiments du secteur défini. Photographies de façade et côté(s) et information écrite sur fiche du fédéral. Constitue une archive de tout le secteur.
. M. Demeter, U. de M., pour SATRA 1974															
Comté et ville de Laprairie Environ 500 maisons et l'Eglise (Tous les bâtiments avant 1900)		X			X							X			Photographie extérieure et fiche sommaire de tous les bâtiments d'avant 1900: maisons de campagne et église.

CONCEPT

FORME

INTERVENANT

M. L. Demeter, Architecture
Université de Montréal

**IDENTIFICATION
DE L'INVENTAIRE**

M. Demeter, U. de M., pour U. de M.
1974
Maison St-Dizier (Verdun), maison
Leber-Lemoyne (Lachine), Ferme
St-Gabriel (Mtl.)
1975
Sault-aux Recollets (Montréal, secteur
09)
1976
Petite Bourgogne: rue Quesnel et
Coursol (Montréal secteur 01)
St-François de Salle: bout de l'Île
Jésus à partir de Vimont vers l'Est
(Laval)

A		B														
ESTHETIQUE	ACCUMULATION DISPARATE	PAR FONCTION	ZONE, MILIEU	BATIMENTS	NOEUDS, ENSEMBLES	RUES	PHOTOS EXT.	" INT.	GRILLE DE RUES	IMPLATATION	PLANS ARCH.	DETAILS CONST.	CROQUIS	DESCR. ECRITE	NOTES HISTOR.	AUTRES
X				X			X				X	X				
			X	X	X		X		X						X	
		X		X			X		X						X	
		X		X			X		X						X	
			X	X			X		X						X	

NOTES EXPLICATIVES

Dossiers comprenant photos, plans, détails construction et étude de structure. Se situerait au niveau post-inventaire

Inventaire, étude et proposition de réaménagement du secteur Sault-aux-Recollets. Travail d'étudiants

Relevé photographique de tous les bâtiments (habitation) sur le quadrilatère formé par ces deux rues

L'étude contient des notes historiques sur l'Île Jésus, et l'inventaire des Maisons "anciennes" qu'on y trouve.

N.B.: Le groupe d'étude des Monuments et Sites historiques de la Faculté d'Aménagement, de l'Université de Montréal poursuit chaque année l'étude de nouveaux dossiers. Ces dossiers pourraient répondre à une demande post-inventaire.

M. A. C.

IDENTIFICATION DE L'INVENTAIRE

1970

"Inventaire Monumental"

A		B									
	ESTHETIQUE		BATIMENTS		PHOTOS EXT.		GRILLE DE RUES		PLANS ARCH.		DESCR. ECRITE
	ACCUMULATION DISPARATE		NOEUDS, ENSEMBLES		" INT.		IMPLATATION		DETAILS CONST.		NOTES HISTOR.
	PAR FONCTION		RUES						CROQUIS		AUTRES
	ZONE, MILIEU										
X		X		X		X		X		X	

NOTES EXPLICATIVES

Réalisé par:
Université de Montréal (M. Demeter)

Inventaire monumental qui a couvert l'île Jésus ainsi que l'île de Montréal, exception faite de la zone dont les limites sont: le fleuve St-Laurent au sud, ville Lasalle et Montréal-Ouest à l'Ouest, Côte-St-Luc, Westmount ainsi que la rue Jean-Talon et la Ville d'Outremont au nord, et la rue Jarry et le quartier Maisonneuve à l'Est.

Les édifices étaient classés en 3 catégories: A. B. C. suivant l'importance que lui accordait l'enquêteur, exemple: maison de pierre toit 2 versants entrerait automatiquement dans "A" La quantité d'informations qu'on donnait sur l'édifice dépendait de ce classement:

- A: Toute la fiche était remplie
- B: une partie importante de la fiche était remplie
- C: identification de l'édifice et grandes caractéristique

Comme renseignements on retrouvait: des photos, de nombreuses précisions sur les caractéristiques architecturales de l'édifice, ainsi que sur son état.

Pour les classes "A" et "B" on donnait aussi le plan d'implantation.

M. A. C.

IDENTIFICATION DE L'INVENTAIRE	CONCEPT				FORME										NOTES EXPLICATIVES			
	A	B	C	D	BATIMENTS	NOEUDS, ENSEMBLES	RUES	PHOTOS EXT.	" INT.	GRILLE DE RUES	IMPLANTATION	PLANS ARCH.	DETAILS CONST.	CROQUIS		DESCR. ECRITE	NOTES HISTOR.	AUTRES
1975																		
Inventaire des Eglises			X	X		X					X					X	X	

Inventaire de toutes les églises catholique de l'île de Montréal: environ 265 édifices. Cet inventaire peut être consulté au bureau du patrimoine à Montréal.

Chaque église a un dossier dans lequel on peut retrouver: photos, plan d'implantation, indications sur les caractéristiques architecturales, notes historiques et information concernant les oeuvres d'art que renferme l'église.

Pour autres inventaires du M.A.C.
voir "Intervenant": Université de
Montréal, M. Demeter.

CONCEPT

FORME

INTERVENANT

FEDERAL

IDENTIFICATION DE L'INVENTAIRE

L'inventaire canadien des bâtiments historiques.

A		B	
	ESTHETIQUE		BATIMENTS
X	ACCUMULATION DISPARATE		NOEUDS, ENSEMBLES
	PAR FONCTION		RUES
	ZONE, MILIEU	X	PHOTOS EXT.
			" INT.
			GRILLE DE RUES
			IMPLANTATION
			PLANS ARCH.
			DETAILS CONST.
			CROQUIS
		X	DESCR. ECRITE
			NOTES HISTOR.
			AUTRES

NOTES EXPLICATIVES

Réalisé par: Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien.
Service des lieux historiques nationaux

Inventaire qui s'est voulu exhaustif et qui a procédé systématiquement au recensement de tous les édifices construits avant 1900.

Les données de cet inventaire ont été codées et entrées sur ordinateur; il est donc très facile à consulter, cependant très peu utilisable quand on tente des regroupements, espérant en tirer quelques conclusions

Les renseignements portent surtout sur les caractéristiques architecturales, matériaux, formes de l'édifice.

CONCEPT

FORME

INTERVENANT

AUTRES INTERVENANTS

**IDENTIFICATION
DE L'INVENTAIRE**

LACHINE 1975-1976-1977

Gérard Morrisset

Outremont

A		B		FORME																
	ESTHETIQUE		BATIMENTS		PHOTOS EXT.															
	ACCUMULATION DISPARATE		NOEUDS, ENSEMBLES		" INT.															
	PAR FONCTION		RUES		GRILLE DE RUES															
	ZONE, MILIEU				IMPLATATION															
X		X			PLANS ARCH.															
					DETAILS CONST.															
					CROQUIS															
					DESCR. ECRITE															
					NOTES HISTOR.															
					AUTRES															

NOTES EXPLICATIVES

- Premièrement on a procédé à l'inventaire des biens culturels tels: couvents, églises, presbytères, maisons anciennes. Les dossiers sur ces bâtiments sont très complets autant du point de vue historique que des caractéristiques du bâtiments. Ce travail a été fait sous la direction d'un historien M. Mousset.

- Deuxièmement on a commencé une étude du patrimoine immobilier. C'est une véritable monographie de Lachine qu'on désire faire. On montre l'évolution du cadre bâti en fonction des moteurs de développement, tels: le Canal, le chemin de fer et la brasserie Darves. Un relevé des habitations avec photo, caractéristiques architecturales et identification du propriétaire est déjà commencé.

Inventaire des oeuvres d'Art.
Au point de vue Architecture, cet inventaire est très important au niveau des églises. On y trouve beaucoup de données sur les oeuvres d'art, sur l'histoire de l'édifice et de nombreux documents photographiques qui nous montre son évolution.
Cet inventaire n'est pas mis à date et de plus les bâtiments ne sont identifiés que par la rue ou le rang et le nom de la municipalité ce qui rend l'identification très difficile.

La ville d'Outremont n'a pas d'inventaire architectural proprement dit, mais au département des permis chaque maison est fichée avec photo, nom du propriétaire, date de construction. Les fiches sont répertoriées selon le cadastre.

3. - Nécessité d'une approche à l'ensemble des biens inventoriés, dans une optique d'intervention

En parcourant le répertoire des inventaires, on constate la confusion qui règne parmi les divers intervenants, tant au niveau des objectifs qu'au niveau des moyens utilisés pour les atteindre.

Lorsqu'on s'intéresse à l'architecture de prestige (Eglise, Institution...) et qu'on y applique une grille d'analyse "culturaliste" - i.e. analyse des signes architecturaux du bâtiment et réduction de l'histoire à un personnage "important" qui y vécut - on semble beaucoup plus à l'aise. On dresse alors une liste des "biens culturels" ainsi inventoriés qu'on soumettra peut-être à un jury qui les classera par ordre d'importance et qui, dans un avenir indéterminé, proposera aux autorités compétentes le classement ou reconnaissance de leurs beaux "premiers". La Communauté Urbaine de Montréal a établi sa liste, ouvert des dossiers et présentera bientôt son cahier "Eglise" à un jury. A la Ville de Montréal, après avoir pré-inventorié de grands ensembles patrimoniaux (le Plateau Mont-Royal, le Centre-Ville, le secteur Pointe St-Charles-St-Henri...), on a effectué un net recul sur des positions "culturalistes" et composé une liste de bâtiments à protéger où se

retrouvent des bâtiments de fonction de prestige (Eglise, Institutions, Banques, vieux poste de police, vieux bureaux de poste...) et d'autres bâtiments d'architecture plus modeste mais où le phénomène de rareté devient un critère de choix important. La Ville de Montréal a refusé de pondérer cette liste de bâtiments à protéger; pondération qui aurait eu pour conséquence de mettre en évidence quelques "bijoux" et reléguer les autres aux oubliettes et peut-être à la destruction. Les fonctionnaires s'y refèrent avant d'accepter tout permis de démolition ou pour appuyer un règlement de zonage; on constitue alors, si nécessaire, un dossier concernant le ou les bâtiments visés.

Au Ministère des Affaires Culturelles et au Fédéral, par soucis d'objectivité et en opposition au caractère arbitraire et sélectif d'une approche "culturaliste", des inventaires furent conçus dans le but d'arriver à une connaissance exhaustive et systématique du patrimoine immobilier tout le stock bâti avant 1900 et on l'inventoria, prenant photos et composant une fiche technique pour chaque bâtiment. Plusieurs milliers de bâtiments de tout acabit furent ainsi inventoriés. Ce qui eut pour conséquence de conduire à une impasse: l'impossibilité d'intervenir. Bref, de bonnes archives ont été constatées, mais on est incapable de pondérer tout ce patrimoine selon une grille d'analyse "culturaliste" (signes

architecturaux, personnage important, rareté), sans accepter à priori la condamnation d'une partie importante du patrimoine immobilier d'architecture plus modeste: entre autres les grands ensembles résidentiels des faubourgs ou de ce qui en reste.

Nous ne pouvons que conclure à la nécessité d'une approche globale au patrimoine dans une optique d'intervention pour la sauvegarde d'un maximum de ses éléments.

3.1 Définition d'une méthode

La méthode de lecture morphologique peut être retenue comme base de "pondération" des éléments inventoriés. Découlant d'une connaissance objective du développement urbain, cette théorie de la forme redéfinit le patrimoine immobilier, permet l'identification de tous ses éléments, nous fait saisir les liens qui les unissent, et comprendre le contexte urbain qui vient supporter ou menacer ces éléments ou ensemble d'éléments.

Le patrimoine groupe les formes concrètes dont les matériaux et modes d'assemblage dénotent le recours

à des technologies périmées; c'est-à-dire les formes concrètes où prédominent les matériaux et assemblages artisanaux, manufacturiers . Par cette définition le patrimoine immobilier signifie les bâtiments et leurs modes de regroupement non reproductibles aujourd'hui, donc irremplaçables, et dont la disparition signifie une perte non seulement d'un "objet" signe de notre passé, mais aussi la destruction d'un mode d'organisation de l'espace, témoignage d'une riche culture populaire. On ne s'arrête plus au choix arbitraire d'une année de référence (1900), où tout ce qui précède est inventorié et tout ce qui suit peut attendre.

Maintenant non seulement définissons-nous

ce qu'est l'élément patrimonial mais nous tenons compte des liens qui lient ces éléments entre eux. Souvent l'architecture de prestige (le "monument") s'est imposée et continue de s'imposer aujourd'hui dans le milieu sans tenir compte des bâtiments voisins et des caractéristiques d'organisation de l'espace. Mais les grands ensembles patrimoniaux (de Montréal) ont été composés d'une façon beaucoup plus organique. Ils sont le reflet d'un mode de développement urbain selon des contingences d'ordre économique et social: voir la formation du bourg, des faubourgs, des fronts d'urbanisation, des axes agricoles... Chaque élément est lié à ses voisins et leur organisation exprime l'originalité des

québécois de l'époque. Il est donc primordial, lorsqu'on pense à la sauvegarde du patrimoine, d'envisager non plus les bâtiments comme des éléments isolés mais comme des ensembles; l'intégrité de l'ensemble donnant une "valeur ajoutée" à chacun de ses éléments puisque regroupés ils expriment plus qu'isolés.

La lecture des cartes morphologiques offre un autre avantage majeur: comprendre comment le contexte urbain vient supporter ou menacer les aires de patrimoine. Ces aires ne subissent pas toutes la même pression.

Par exemple, dans le noeud urbain (Centre-ville) et dans son axe de développement (exemple: vers l'est dans le secteur centre-sud, voir secteur 04) la pression sur le patrimoine est intense. La menace se caractérise par la prolifération des terrains de stationnement qui sont lentement remplacés par de nouveaux complexes où les fonctions commerciale et institutionnelle (magasins, bureaux de l'entreprise privée ou d'Etat) sont supportées par la fonction résidentielle de luxe (hôtels, tours appartements). Les grandes aires de patrimoine d'antan (faubourg) ont été réduites à quelques champs dérivés, miettes, lanières (rue

St-Denis, St-Hubert) et résidus ponctuels. Les bâtiments patrimoniaux n'ont plus leur valeur d'usage. La rue St-Denis qui avait autrefois un caractère résidentiel bourgeois, a ensuite connu les premiers symptômes de la pression du noeud urbain, soit un changement de la fonction de ses maisons: tourist rooms, bureaux professionnels... Aujourd'hui l'église St-Jacques n'est plus qu'un clocher (construction du Campus de l'Université du Québec) et les maisons ne sont plus que bars, discothèques, café-terrasse. La rue St-Denis est une lanière où une certaine forme d'intervention en a fait un lieu de divertissement. Tout comme la rue Crescent plus à l'ouest, ses formes - plus ou moins entretenues dans le caractère lorsque non massacrées - ont été vidées de leur contenu social et remplissent une fonction maintenant compatible avec les fonctions que cachent les nouveaux complexes du centre-ville. La rue St-Hubert, sa voisine, suit cette même tendance. Mais les rues voisines qui regroupent des maisons d'une architecture plus modeste sont fortement menacées. Les maisons sur St-André et St-Timothée ont été démolies tout récemment; même les cartes morphologiques qui ont été composées l'été 76 ne l'indiquent pas. Contradiction singulière, vu l'attraction qu'elles ont sur la clientèle des autres quartiers de Montréal et des banlieues extérieures, les lanières St-Denis et St-Hubert une fois "protégées" (sic) et réorganisées dans leur fonction de divertissement, deviendront un facteur nouveau

favorisant la destruction et remplacement des formes voisines.

A noter que dans les secteurs de forte pression, la définition du patrimoine déborde des formes artisanales et manufacturières, pour englober les formes mécaniques qui sont alors aussi menacées par la nouvelle organisation du milieu et la technologie de pointe qui la supporte.

D'autres ensemble patrimoniaux ne subissent pas la même pression, et dans certains cas nous retrouvons des formes voisines plus jeunes, qui viennent supporter les formes anciennes. Prenons le faubourg qui s'étend vers Rosemont (secteur 07). Les formes "manufacturières" du faubourg abrite la fonction résidence tout comme les formes voisines "mécaniques". Toutes ces formes architecturales gardent leur contenu social et le mode de vie a conservé, bien que modernisé, son caractère original.

Par contre le secteur 05 (voir carte) que l'on définit comme champ continu et partie champ dérivé, vue la quantité d'éléments patrimoniaux qu'il contient et les liens qui les lient est menacé en périphérie et en quelques points en son centre. A son extrémité sud-ouest, le complexe résidentiel de luxe Cité Concordia a réduit une

partie importante du patrimoine et fait pression sur ce qui reste autour: lanière Ste-Famille et Jeanne-Mance à l'Est, et le "ghetto McGill" à l'ouest (secteur 03). Le long de la lanière Sherbrooke la menace est présente partout et s'accroît très fortement près de la station de métro Sherbrooke (près Berri, St-Denis): présence de l'Auberge Richelieu, de l'Hôtel Howard-Johnson, de la Place du Cercle (tour appartements), de l'Ecole d'Hôtellerie (prix citron de l'architecture). En décembre 76 le feu a détruit trois belles maisons de la rue Cherrier près de la Place du Cercle; en avril 77 plusieurs maisons voisines de l'Ecole d'Hôtellerie ont été réduites en cendres. Sur la rue St-Denis et sur la rue St-Hubert, de la rue Sherbrooke à la rue Mont-Royal (où on a une autre station de métro), les maisons abritent souvent de nouvelles fonctions: bureaux professionnels, siège sociaux. Autour du parc Lafontaine, la spéculation allait bon train jusqu'à ce que le règlement de zonage (no. 2480 Ville de Montréal) vienne en arrêter l'élan: tours d'appartements Le Cherrier, Le Lafontaine, Le Dauphin.

Donc, seulement après une définition juste du patrimoine, une prise de conscience des liens qui en lient les éléments et une connaissance du contexte urbain qui compose avec ceux-ci, pouvons-nous penser intervention.

Dès qu'on déborde de la notion du bâtiment

bien culturel pour envisager l'ensemble du patrimoine immobilier on ne doit plus penser intervention dans les mêmes termes. Sans reprendre les grandes lignes de la proposition articulée antérieurement, nous n'insisterons ici que sur la notion des liens qui lient les éléments de patrimoine. Cette notion est primordiale car toute la pratique des inventaires n'y accordait pas l'importance qu'elle mérite. On inventorierait des "objets" selon leurs signes architecturaux et valeur "historique", car seuls ces signes pouvaient la sauver du pic des démolisseurs, dans un secteur où le milieu ne supportait plus l'élément menacé: l'ensemble des Soeurs Grises, façades des maisons barricadées de la rue Jeanne-Mance, maison Corby et Club Mont-Royal sur la rue Sherbrooke parmi les tours à bureaux et appartements.

Nous répétons que les grandes aires de patrimoine devraient être considérées comme prioritaires; car non seulement regroupent-elles une multitude d'éléments intéressants pour leurs caractéristiques intrinsèques, mais de plus leur organisation dans l'espace (grilles de rue, carrés...) expriment tout un mode de vie qui est menacé par les nouvelles formes d'aménagement. Protéger une aire patrimoniale tel un champ continu ou un champ dérivé, c'est aussi protéger l'élément "bien culturel" qu'elle contient (exemple: église). Mais

protéger seulement cet élément de choix aurait pour conséquence la destruction accélérée du champ continu l'entourant, (abstraction faite de l'aire de protection de 500'), vu l'attrait "spéculatif" que le bien classé peut avoir.

3.2 Application de la méthode à l'ensemble des biens déjà inventoriés par les divers intervenants.

Nous avons conclu à la nécessité d'une approche globale au patrimoine qui aurait comme optique l'intervention, et une méthode qui répond à ce besoin a été choisie. Nous tenterons maintenant de resituer tout le stock de biens selon la grille d'analyse que nous fournit la lecture morphologique.

Certes, cette opération recèle certaines ambiguïtés et ne saurait se substituer à une monographie approfondie de chaque secteur, qui seule pourrait nous permettre de moduler avec nuances une intervention adéquate. Mais répondant à une demande "d'inventaire des inventaires", l'opération nous a quand même permis de resituer la pratique de l'inventaire dans une perspective plus juste.

Répondant à plusieurs définitions du patrimoine, les diverses pratiques de l'inventaire ont amené les inter-

venants à composer une liste de biens qui ne cadrent pas toujours avec la nouvelle définition du patrimoine.

La pratique la plus "culturaliste" a inventorié les bâtiments dont les signes architecturaux leur conféraient un certain "style"; la liste qui en découle regroupe donc des bâtiments de construction plus récente et qui, vus sous l'angle de notre définition, seraient exclus. Nous rappellerons ici que dans des secteurs où la pression du développement urbain est très forte, même les bâtiments de phase technologique mécaïque sont menacés et doivent être appréciés comme éléments du patrimoine. Tel n'est pas le cas dans tous les secteurs, et de la liste des biens inventoriés, on pourrait retirer ces éléments étrangers. Si nous ne l'avons pas fait c'est pour deux raisons. Premièrement, comme la lecture morphologique se veut une méthode dynamique qui suit l'évolution du développement, ces bâtiments non patrimoniaux aujourd'hui, pourraient être identifiés comme menacés éventuellement; ainsi il vaut mieux retenir l'information déjà accumulée. Deuxièmement, comme constat d'une pratique "culturaliste" des inventaires, notre démonstration devait s'appuyer sur une liste complète des "biens culturels" inventoriés.

Mais lorsque la pratique de l'inventaire

40.
s'est voulu plus exhaustive et qu'on inventoriait tous les bâtiments d'avant 1900, la liste s'allongea considérablement. On y recensa plusieurs milliers de bâtiments dont la majeure partie était de fonction résidentielle.

Avant de faire une liste de milliers de maisons (les résidences des faubourgs n'en seraient qu'une partie), il faut essayer de comprendre comment une résidence devient "bien culturel". Le M.A.C. a "retenu" la maison Corby qui était isolée et menacée par la construction d'édifices à bureaux et appartements. Etant barricadées et menacées de démolition dans un milieu où la fonction résidentielle a presque totalement disparue (à part les hôtels). Les façades de la rue Jeanne-Mance, près de Maisonneuve, ont été classées. En pareils cas, seules les caractéristiques intrinsèques des maisons pouvaient jouer en leur faveur: beaux exemples d'architecture victorienne.

Suivant cette démarche nous avons retenu des listes de maisons inventoriées toutes celles qui se situaient dans les miettes, lanières ou résidus ponctuels (voir cartes morphologiques et cartes des aires de patrimoine). Ces résidences peuvent être considérées comme potentiellement "biens culturels". N'étant plus soutenues par un milieu,

elles seront soit récupérées pour d'autres fonctions (cf. Ianière St-Denis, Ianière Crescent), soit démolies. Une intervention technocratique du M.A.C. serait donc en dernière analyse l'unique recours.

Par ailleurs, dans les grandes aires de patrimoine, telles les champs continus et dérivés, on ne doit pas opérer de sélection, mais adopter une politique pour protéger l'ensemble d'un quartier organisé. Il devient non seulement inutile mais contradictoire d'encombrer une liste de "biens culturels" de tous les éléments patrimoniaux des grandes aires.

A la phase opérationnelle nous n'avons donc retenu que les biens inventoriés qui pour leur fonction de prestige ou leur rareté s'identifiaient comme éléments potentiellement "biens culturels".

3.3 Illustration de la méthode

L'exemple a ici pour but d'illustrer la méthode de lecture morphologique et de démontrer l'urgence d'une approche au patrimoine qui ait pour optique l'intervention pour la sauvegarde d'un maximum de ses éléments.

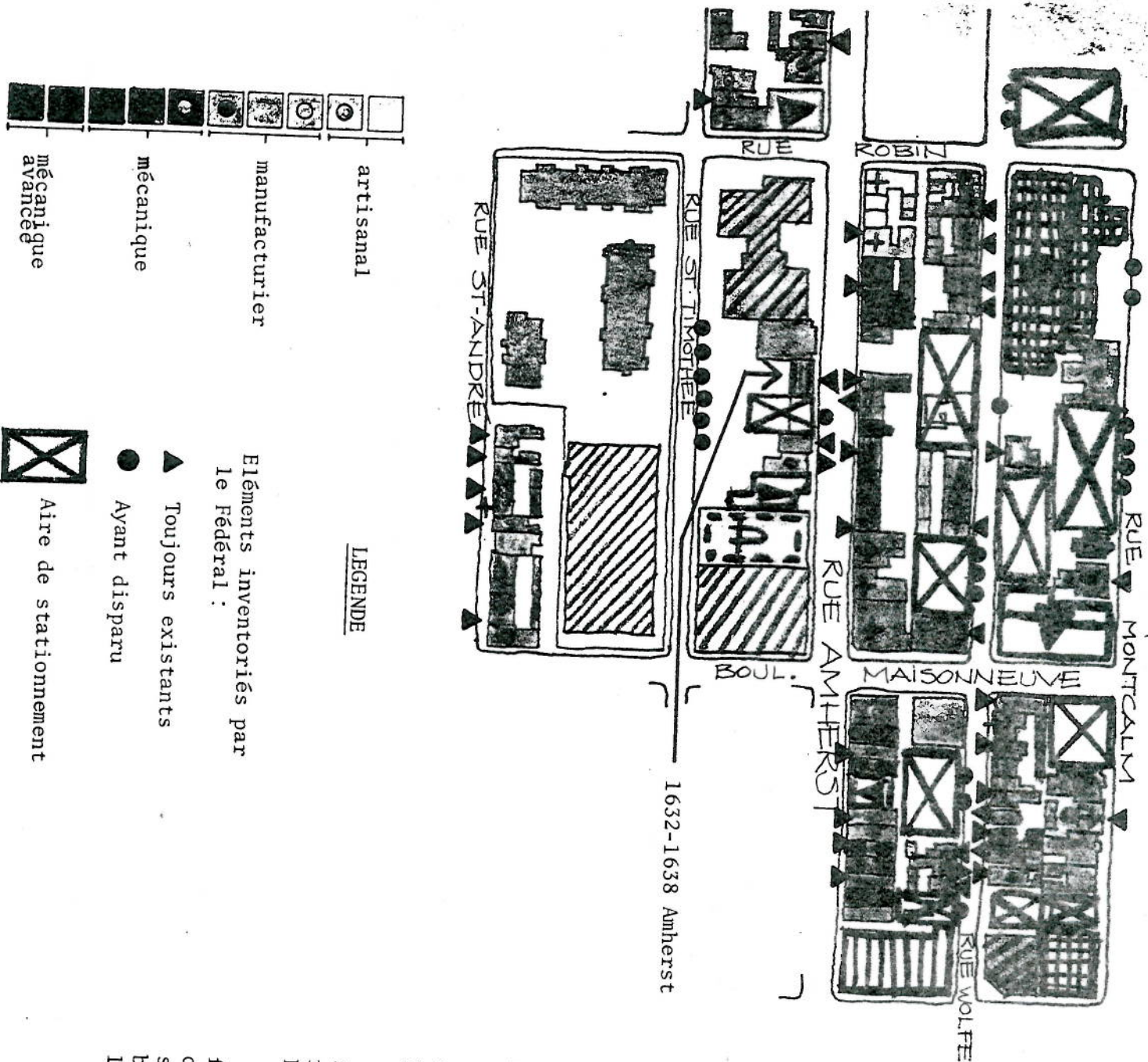
Cette carte réfère au secteur 04, "centre-sud" de Montréal, secteur où la pression sur le patrimoine (de technologie artisanale, manufacturière et même mécanique) est intense. Nous sommes dans l'Axe du boulevard de Maisonneuve et d'une ligne de Métro (près de la Station Beaudry). A noter les terrains de stationnement, les terrains vacants et leurs formes de remplaclements, de technologie récente (mécanique avancé).

La lecture morphologique a permis l'identification des éléments de patrimoine. Bien que répondant à une définition un peu plus large du patrimoine, la méthode a permis de repérer (dans ce cas-ci) à peu près les mêmes éléments que l'inventaire du gouvernement fédéral (ce dernier ayant recensé tous les bâtiments d'avant 1900).

De plus la méthode nous amène à une connaissance du milieu et à une perception du sens et du mode du développement urbain dans ce milieu. Cette connaissance est importante afin de prévoir divers types d'intervention pour la protection du patrimoine et d'en évaluer l'urgence. Ici plus de 50% des éléments inventoriés par le Fédéral ont disparu. Et le phénomène se poursuit. Faut-il attendre une plainte précise pour agir? cf. article page suivante.

Le bâtiment du 1632-38 Amherst est presque totalement isolé sur son îlot. Son voisin a laissé place à un stationnement. Derrière lui, sur le même îlot, six (6) éléments inventoriés par le Fédéral ont disparu.

Sur la rue St-André on peut compter une dizaine de maisons formant une petite lanière. Sur la rue Wolfe et Amherst (côté est) on a aussi des bouts de lanières ou miettes percées de terrains de stationnement... Si on poursuit cette lecture à l'échelle du faubourg on peut envisager une intervention dans une perspective plus large.



Choisir entre une habitation ou un stationnement

par Alain Duhamel

Des citoyens de la rue Amherst à Montréal s'interrogent et s'inquiètent des transformations que subit leur univers urbain. Les maisons anciennes de leur rue disparaissent peu à peu et font place à des espaces de stationnements des voitures ou à des immeubles neufs.

Un groupe de résidents de cette rue a fait parvenir récemment une requête au député de Saint-Jacques, M. Claude Charbon, ainsi qu'au ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neil, afin de préserver une modeste construction d'une division prochaine.

Il s'agit d'un bâtiment portant les numéros 1632 et 1638-40 de la rue Amherst qui abrite un magasin d'alimentation et un atelier d'artiste. Le bâtiment de deux étages a une porte cochère au centre et un toit à deux versants percé de lucarnes. L'ensemble constitue un exemple de la

maison urbaine québécoise du siècle dernier. "L'équilibre de ses proportions tant extérieures qu'intérieures, la franchise de ses lignes d'un caractère bien français contraste avec les façades tarabiscotées des maisons victorienne d'alors", écrit Mme Ninon Gauthier, dans un mémoire que les citoyens inquiets ont signé.

Le bâtiment aurait été construit en 1865 par deux amis, MM. David et Poulin et aurait d'abord servi d'habitation. En 1912, M. Napoléon Vallée en transformait une partie en magasin d'alimentation et ce sont toujours ses descendants qui occupent cet espace.

La maison du 1638-40 de la rue Amherst appartient aux placements Audax qui en ont confié l'administration à la Société canadienne de coulage. Un résident de Chamby a pris une option d'achat sur cette maison dans le but, selon les signataires du mémoire, de transformer les lieux en parc de stationnement. Les des-

cendants de Napoléon Vallée, voisins de cette maison, ont reçu plusieurs offres d'achat qu'ils ont jusqu'à ce jour, repoussées. La démolition de l'une des deux maisons provoque, inévitablement, la disparition de sa voisine, les deux maisons étant liées au second étage, au-dessus de la porte cochère.

Les tenants de la préservation de cet immeuble invoquent deux motifs pour soutenir leur thèse. D'un point de vue socio-culturel, la disparition du magasin d'alimentation priverait les résidents du secteur d'un lieu de rencontre fréquenté depuis 1912. Elle priverait en outre une famille de son emploi. "Tout cela pour créer un seul emploi de gardien de stationnement. Cette entreprise, ajoutent les signataires du mémoire, ne semble d'ailleurs pas devoir être rentable puisqu'une première tentative d'ouvrir un stationnement sur les terrains entourant l'édifice, en janvier dernier,

s'est soldée par un échec après moins d'un mois".

"Enfin, d'un point de vue culturel, cette démolition accélérerait le processus de disparition du seul quartier habité et habitable de Montréal qui conserve quelque peu un visage authentiquement français, un quartier qui nous apparaît... comme le plus beau et le plus humain de Montréal." Dans l'environnement immédiat de l'immeuble, d'autres bâtiments forment un ensemble architectural intéressant qu'il serait sans doute souhaitable de préserver.

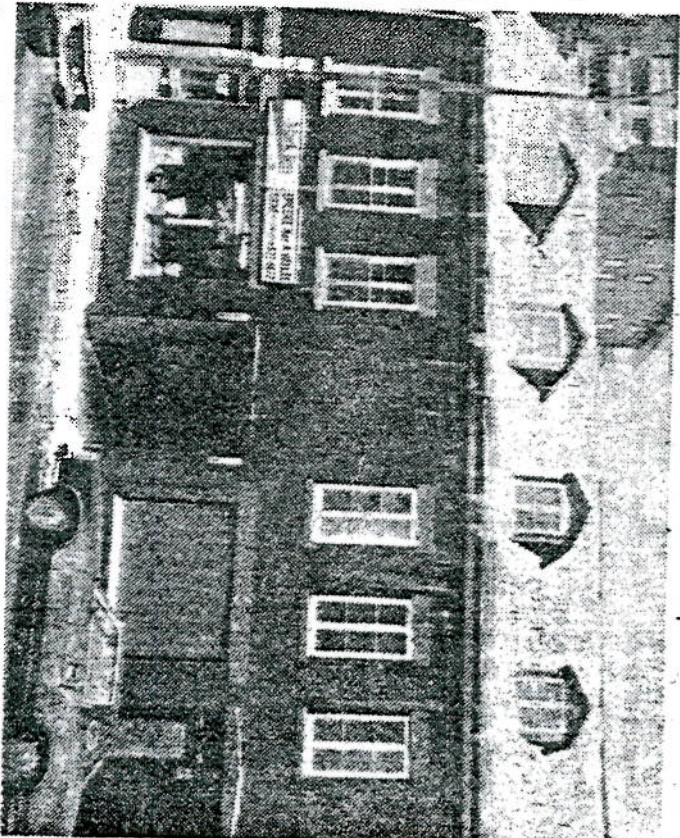
Aux yeux des signataires, démolir ce bâtiment mènerait dans quelque temps à la défiguration du quartier lui-même dans son aspect actuel.

Il faudrait vraisemblablement une interprétation fort libérale de la Loi des biens culturels et des normes usuelles de classement des bâtiments pour que le ministère des Affaires culturelles en vienne à classer cet immeuble à titre de bien culturel ou de bien historique. Les auteurs du mémoire en paraissent conscients et affirment que l'immeuble témoigne "de la haute conscience esthétique des plus humbles de nos ancêtres".

"Il serait déplorable, ajoutent-ils, qu'on néglige de protéger cet édifice et cet ensemble architectural sous prétexte qu'il s'agit là d'architecture populaire, d'édifices n'ayant appartenu qu'à d'humbles citoyens alors que le gouvernement se propose de promouvoir la culture populaire..."

Les signataires du mémoire attendent toujours une réponse du député de Saint-Jacques et du ministre des Affaires culturelles. Mais en attendant de connaître les intentions du gouvernement provincial à l'égard de cet immeuble, une démarche auprès de l'administration municipale paraîtrait indiquée afin de préserver cet im-

Il devient fondamental de définir la notion de patrimoine et développer les politiques nécessaires pour en assurer la survie.



Ce modeste bâtiment de la rue Amherst, à Montréal, pourrait disparaître bientôt afin de faire place à un parc de stationnement. Des citoyens inquiets tentent de le préserver afin de mettre un terme aux démolitions qui défigurent le quartier. L'immeuble est construit sur de solides fondations en pierres des champs. À l'intérieur, on peut y apercevoir des planchers en planches de pin et des structures en grosses pièces de bois. La maison portant le numéro 1639 a conservé ses boiseries originales, en particulier des fenêtres à la française.

44.51

3.4 Phase opérationnelle

Sous forme de fiche résumée, nous avons rassemblé des données découlant de deux méthodes d'investigation du domaine bâti: soit l'inventaire traditionnel comme l'a pratiqué la C.U.M., la Ville de Montréal et le Fédéral, soit la lecture morphologique élaborée par Gilles Ritchot.

Notre intention n'était pas de refaire un inventaire, mais d'indiquer le type d'information que devrait au moins contenir tout inventaire, pour permettre la compréhension de la situation et des caractéristiques de l'élément patrimonial. Devant ces informations jugées minimales, les lacunes des inventaires apparaissent clairement, vu le grand nombre de cases de la fiche restées vides.

Les informations

Sur la fiche, les renseignements ont été regroupés en quatre grandes catégories:

- . l'identification
- . la description architecturale
- . les notes historiques
- . les contraintes

I. - Identification

L'identification réfère premièrement à un système compris et utilisable par tous, qui est la ville et sa grille de rues, et quelques-fois le nom sous lequel est connu le bâtiment. Nous avons donc:

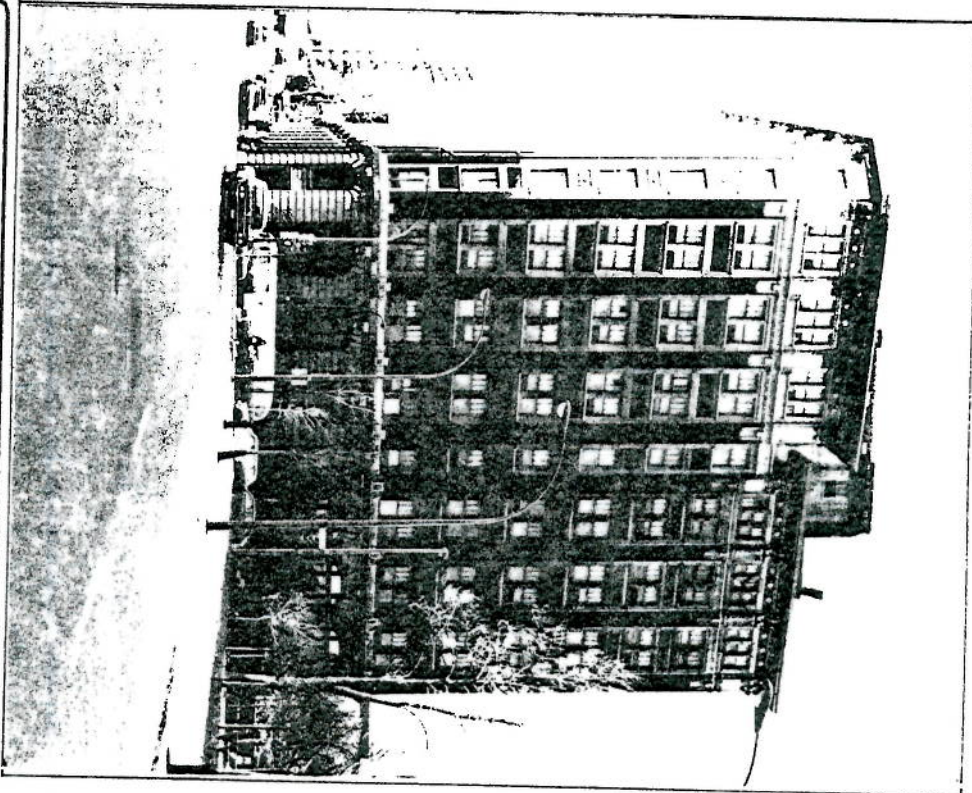
- . nom de l'édifice
- . no. civique
- . nom de la rue
- . municipalité

Le deuxième groupe de données permet l'identification par rapport au système de technologies de construction. Ce qui détermine certaines caractéristiques de base de l'édifice lui-même et de ceux qui l'entourent. (Cf. Application de la lecture morphologique).

a) Phase technologique propre (P1):

- i. artisanal, artisanal-manufacturier
- ii. manufacturier-artisanal, manufacturier, manufacturier-mécanique
- iii. mécanique-manufacturier, mécanique.

Nous définissons le patrimoine comme formes concrètes dont les matériaux et le mode d'assemblage



INTERVENTION

INVENTAIRE

VILLE MTL	
CUM	X
MAC	
FEDERAL	
MORISSET	

CONTRAINTES

USAGE ACTUEL CENTRALE TÉLÉPHONIQUE
 BELL CANADA.
 STATUT JURIDIQUE: propriétaire: BELL CANADA.

NOTES HISTORIQUES

FONCTION D'ORIGINE	AGE
	NEUVE 1914

DESCRIPTION ARCHITECTURALE

<p>PLAN</p> <p>ELEMENTS INTERIEURS 3 ASCENSEURS ANCIENS.</p>	<p>STRUCTURE</p> <p>Fondations: BÉTON Charpente: ACIER EUROBÉ Dalle DE BÉTON Murs: maçonnerie</p>	<p>ENVELOPPE REVÊTEMENT</p> <p>MURS DE FAÇADE: PIERRE DE TAILLE BRIQUE MURS ARRIÈRE: BRIQUE Toit Plat: goudron/gravier.</p>
ELEMENTS REMARQUABLES		

IDENTIFICATION

CENTRALE TÉLÉPHONIQUE DE BELL CANADA. 87 rue ONTARIO /ST. URBAIN	PHASE TECHNOLOGIQUE PROPRE 1. MÉCANIQUE 2. MANUFACTURIER	PHASE TECHNOLOGIQUE VOISINE MÉCANIQUE AVANCE	AIRE DE PATRIMOINE RÉSIDU PONCTUEL	SECTEUR 04 NO DE CARTE 229-25
---	--	---	---------------------------------------	--

ETAT	BON
SUPERFICIE TERRAIN	64,082 #
SUPERFICIE BATIMENT (S)	
SUPERFICIE PLANCHERS	R. Ac. 13,000 1 ^{er} au } 13,032 chacun 7 ^e 8 ^e } 12,794
NOMBRE D'ETAGES:	9
EVALUATION TERRAIN: (1975)	\$ 584,000.
BATIMENT (S):	\$ 4,276,000.

Date: Avril 1977
 Fiche no

recourrent à des technologies périmées; c'est-à-dire artisanales et manufacturières. Aussi, avons-nous réalisés, après analyse des cartes morphologiques, que dans les secteurs où la pression sur le patrimoine est intense les bâtiments de technologie mécanique devaient être compris dans la définition.

En i, ii et iii nous retrouvons les combinaisons possibles caractérisant le bâtiment. Une combinaison de deux termes signifie le recours à un mode de construction dominant avec présence d'éléments d'une autre technologie - antérieure ou postérieure au mode principal.

Définition des termes:

• Artisanal: matériaux de provenance locale, assemblage manuel, non sérié, pas de division de travail. Cette technologie a prévalu jusqu'en 1852; elle s'est maintenue jusqu'en 1896-1900 en association avec la technologie manufacturière.

• Manufacturier: matériaux déjà offerts à l'époque artisanale. Evolution du mode de production et d'assemblage vers une spécialisation. En vigueur de 1852 à 1925 et au-delà, en association fréquente avec la phase artisanale.

• Mécanique: apparition de matériaux industrialisés. Mécanisation de l'assemblage. De 1925 à 1960.

b) Aire de patrimoine

Nous indiquons comment les éléments de patrimoine sont regroupés ou isolés parmi les autres formes urbaines. Cette information nous permet de resituer le bâtiment en fonction des propositions d'intervention articulées antérieurement, dont les deux grands types sont: intervention par le milieu pour les formes de regroupements tels les champs, et technocratique pour les formes résultant de l'érosion d'anciens champs tels les miettes, lamnières et résidus ponctuels.

Définition des termes:

• Champ continu: extension spatiale approximativement équivalente à celle de "l'unité de voisinage" ou de l'ancienne paroisse; regroupement de 10 à 15 îlots urbains. Il se caractérise par une morphométrie épatée.

• Champ dérivé: résidu de champ qui conserve la morphométrie épatée, 5 à 10 îlots contigus.

• miette: résidu comprenant 2 à 5 îlots contigus

Définition des termes:

• lanrière: résidu de champ, plus long que large; ancien axe privilégié qui a été conservé alors que les îlots défavorisés de part et d'autre ont été rasés.

• Mécanique: déjà défini (en a))

• résidu ponctuel: résidu qui n'excède pas la dimension d'un îlot et peut se matérialiser dans un seul immeuble.

• Mécanique avancé: prolongement de la précédente; tendances analogues: matériaux produits mécaniquement, pièces assemblées à l'usine, anticipation de la préfabrication. Prévaud jusqu'en 1968. Nous devons préciser ici que les terrains vagues et parcs de stationnement faisant suite à quelque démolition sont identifiés à cette phase, à cause de leur forme de remplacement prévisible.

c) Phase technologique voisine (P2):

Elle indique la phase technologique dominante des formes en relation avec les éléments patrimoniaux. Indication précieuse pour évaluer la pression que s'exerce sur les aires de patrimoine. Alors que les formes mécaniques viennent dans la plupart des cas supporter ou suturer les aires de patrimoine, les formes relevant de technologies plus récentes - mécanique avancé et industrialisation - indiquent un développement intense.

• Industrialisation: technologie de pointe: automatisation, préfabrication d'immeubles complets.

d) No de carte:

Ce numéro renvoie aux cartes morphologiques (200' = 1", 100' = 1") où sont identifiées les formes urbaines en fonction de leur phase technologique.

e) Secteur:

A la phase opérationnelle, nous avons divisé l'ensemble de l'île de Montréal en secteurs (voir carte P. 21). Pour tout le territoire les secteurs correspondent aux limites d'une seule ou quelques municipalités réunies (secteurs no. 11 à no. 28); la Ville de Montréal elle-même a été subdivisé en secteurs ayant des caractéristiques particulières et liées à des limites naturelles, traditionnelles ou historiques des quartiers (secteurs 01 à 10).

Deux raisons justifiaient cette option.

Premièrement fractionner les longues listes de biens inventoriés et resituer chacun d'eux dans son cadre urbain. Deuxièmement, dans l'optique d'une monographie éventuelle, relier déjà les biens inventoriés à un secteur défini oriente l'intervenant intéressé.

Les biens inventoriés retenus (voir 3.3) seront présentés par secteur. Nous donnerons d'abord les caractéristiques d'urbanisation du secteur et nous indiquerons la présence des ensembles patrimoniaux. Ensuite les fiches seront regroupés par fonction (les Eglises, les Institutions religieuses... etc...).

II.- Description architecturale:

Elle se rapporte aux caractéristiques intrinsèques du bâtiment:

- photo
- plan
- structure
- enveloppe
- éléments intérieurs
- éléments remarquables; i.e. toute remarque additionnelle sur l'édifice et son site.

Les renseignements contenus dans cette section devraient permettre à l'intervenant d'envisager la réutilisation ou recyclage du bâtiment. Par exemple, le type de structure (matériaux, répartition des éléments), la composition de l'enveloppe et son rapport d'ouverture - ajoutés à la superficie du bâtiment, superficie du bâtiment, superficies de plancher, nombre d'étages - sont des indications à retenir à cet effet.

Photo: une ou plusieurs photos sont indispensables afin de donner une bonne description du bâtiment.

III.- Notes historiques:

Les notes historiques réfèrent d'abord à l'édifice lui-même: âge, architecte, sculpteur ou peintre ayant contribué par une oeuvre; mention des divers usages qu'a connus le bâtiment depuis sa construction.

Ces notes font aussi rappel des événements ou personnages importants liés à son histoire.

Age: correspond généralement à l'année de fin de construction. Les ajouts et rénovations importantes sont ensuite datés s'ils ont été identifiés.

Fonction d'origine: 1^o renseignement très important pour comprendre le caractère du bâtiment
2^o nécessaire pour en faire la comparaison avec son usage actuel.

IV.- Contraintes:

Les renseignements inscrits en "contraintes" sont des données dont on ne peut se passer lorsqu'on

pense intervention sur le bâtiment et son site.

49.

- a) usage actuel: fonction principale et fonction(s) secondaire(s)
- b) statut juridique: identification du propriétaire .servitudes
- c) Etat: l'édifice est-il bien entretenu? mauvais, bon, excellent. Est-il entretenu dans son caractère original?
- d) . Superficie terrain
. Superficie bâtiment
. Superficie plancher
. Nombre d'étages

Nous avons vu déjà que ces données combinées avec des éléments de la description architecturale permette d'entrevoir des possibilités de réutilisation du bâtiment!

- e) Evaluation du terrain/évaluation du bâtiment

Ces deux données mises en rapport sont indicatrices de la pression du développement urbain sur l'édifice. (L'année du rôle d'évaluation est indiquée). Prenons les cas de l'église Christ Church, répertoriée à la fiche #10 du no. 3 et de l'église St-Pierre Claver, répertoriée à la fiche #10 du secteur no. 5. Les rapports d'évaluation Terrain/Bâtiment sont respectivement de 10.2 et 0.39. L'église Christ Church, comme

l'indique d'ailleurs les cartes morphologiques, est donc sujette à une forte pression.

V.- Intervention

Si l'édifice a été classé ou retenu par le M.A.C. nous l'avons indiqué ici avec son numéro de classement.

Si le bâtiment avait à subir d'autres interventions techniques qui en changeraient le statut, il faudrait en faire mention.

VI.- Inventaire

On identifie ici les principaux intervenants qui se sont intéressés au bâtiment.

N.B.: Les fiches devront être complétées avec l'information contenu dans "l'inventaire monumental" du M.A.C.. Nous n'avons jusqu'ici qu'identifié les biens inventoriés par le M.A.C.

Utilisation pratique de la fiche:

Lorsque la fiche est complète, il devient utile de combiner plusieurs données.

Exemple:

a) Pour évaluer l'urgence d'intervention et son mode nous pouvons:

1° regarder l'aire de patrimoine, la phase technologique voisine, l'état.

2° comparer la fonction origine et l'usage actuel, voir s'il y a incompatibilité

3° considérer le rapport évaluation terrain/évaluation bâtiment pour mesurer l'impact qu'il a sur la valeur d'usage de ce dernier

4° noter le type de propriétaire: le propriétaire résident et le propriétaire étranger (individu ou trust) n'on pas le même intérêt dans le bâtiment....

b) Pour avoir un indice de la possibilité de réaffectation du bâtiment nous retiendrons les renseignements inscrits à: structure (type et organisation), enveloppe (type de revêtement et rapport d'ouverture/éclairage), éléments intérieurs (savoir si certains éléments valent d'être retenus), superficie terrain, superficie bâtiment et superficie de planchers et nombre d'étage (critères nécessaires pour penser réorganisation de l'espace qui satisfasse une nouvelle fonction).

N.B.: → L'information accumulée sur les fiches provient des divers intervenants. S'il manque un certain nombre de données, c'est que l'information n'était pas présente chez ceux-ci.

→ Lorsque l'information était de nature qualitative, les intervenants se complétaient. Par contre des données quantitatives telles les superficies nous avons retenu principalement celles provenant du rôle d'évaluation de la C.U.M.; celles-ci étant beaucoup plus précises que les approximations faites dans les autres inventaires.

→ Dans le rapport nous présentons la fiche sous deux formes: 1. la fiche avec cases, avec les données provenant des intervenants indiqués.

2. la fiche d'ordinateur où nous avons programmé les données du Fédéral pour répondre à notre modèle. Les données ne proviennent alors que de l'intervenant FED:

STATISTIQUES DE L'I.C.B.H.

Sans aboutir intégralement aux résultats escomptés, beaucoup de temps et d'énergie furent investis dans cette opération de recherche statistique dans la banque de données de l'Inventaire Canadien des Bâtiments Historiques. Pour mieux réaliser un inventaire des inventaires, il s'agissait au départ d'entreprendre une expérience de validation des données contenues dans cet inventaire et d'élaborer une typologie descriptive des formes architecturales de la région de Montréal. La validation s'avère décevante et l'élaboration d'une typologie l'est encore plus. Qu'est-il advenu de chacun des trois objectifs qui délimitaient le cadre de cette expérience?

Les deux premiers visaient l'obtention d'un regroupement et d'une hiérarchisation des critères de recensement de manière à intégrer le contenu des inventaires aux hypothèses de la morphologie urbaine. En somme, est-il possible, sans refaire les inventaires, de relier les descriptions architecturales disponibles aux phases technologiques du développement urbain. Ceci a été partiellement atteint d'un point de vue technique. La

relation entre les cartes morphologiques et le contenu de l'inventaire a été réalisée au moment de distinguer les biens culturels dans le patrimoine immobilier, en opérant la chose par type d'aires de patrimoine et par secteurs urbains.

L'intégration de nouvelles variables de spatialisation à la banque de données informatisées permet de plus une description des architectures par zone urbaine. Cette possibilité est intéressante dans la mesure où l'on considère comme primordiale pour l'intervention la correspondance entre zones urbaines morphologiques et types d'architecture. Pour les zones urbaines montréalaises, il devient donc possible de dégager le contenu architectural de chacune des zones sensibles que l'intervention identifiera comme telle. Cette description est limitée cependant par le contenu et la définition de l'architecture de l'I.C.B.H., c'est-à-dire une description des façades et le rejet des bâtiments d'après 1890, soit l'essentiel du parc immobilier patrimonial de la région montréalaise.

Le troisième objectif était de repenser la critique des inventaires par le bien logement et en fonction

d'un état historique d'aménagement du territoire. Point de départ pour constituer une typologie des formes architecturales montréalaises, c'est en particulier cet objectif qui pose problème. Les difficultés rencontrées dans le choix de variables qui, dans l'inventaire, ont toutes des omissions au recensement et des failles dans leur définition; l'impossibilité complète de mesurer l'agencement manuel ou mécanisé (assemblage), l'absence de toute définition qui permettrait de distinguer le degré d'industrialisation des matériaux, et enfin, l'arbitraire non apparent de l'application de cet inventaire dans l'espace, sont les principaux problèmes qui évacuèrent toute possibilité d'atteindre cet objectif. Qu'elle soit basée sur les styles ou sur nos phases technologiques, aucun lien ne peut se faire entre une théorie de l'architecture et le contenu de type accumulation disparate de cet inventaire. S'il s'avèrait possible de retirer de l'inventaire certains objets immobiliers rares, on n'en démontrerait que mieux les limites. A quoi pourrait bien servir une banque de donnée aussi coûteuse si au bout du compte elle sert à produire la même connaissance que les inventaires sélectifs, ceux-ci offrant l'avantage de distinguer au moment même du recensement des objets privilégiés et de ne pas mettre en oeuvre autant de moyens pour si peu de rendement.

Confronter à tout cela, l'ensemble des tableaux statistiques issues de la combinatoire de certaines variables n'a été réalisé que pour constituer une référence utilitaire au moment où une zone urbaine sera choisie comme champ d'étude.

I. - Description et reformulation des variables retenues

Suite à l'examen des quelques 80 variables de l'inventaire, tant du point de vue de leur importance intrinsèque que de leur distribution dans la banque de données informatisées (fidélité de réponse, marge d'erreur), un ensemble de variables ont été retenues pour la classification des bâtiments. Certaines variables que l'on jugeait primordiales pour la réalisation de ce classement sont absentes parce que non répondues où contenant une marge d'erreur trop grande. C'est ainsi le cas de la variable structure ou charpente du mur qui à 90% n'a pas été recensée. D'autres variables sont rejetées pour leur mauvaise définition. Par exemple, l'inventaire contient une définition du rural et de l'urbain tout simplement absurde: sont ruraux les bâtiments qui n'ont pas de numéro civique...

Dans cette annexe technique, la critique de chacune des variables est interne à la logique de ce type d'inventaire quantitatif et qualifiable d'accumulation disparate. Enfin, pour facilité et diminuer le nombre de tableaux, la présentation de cette expérience statistique, la distribution globale de certaines variables seulement sera présentée.

I. - Usage

Cette variable offre un bon exemple de l'omission d'informations primordiales derrière une description en apparence systématique: les 24 usages principaux, mêmes subdivisé chacun d'eux en usages secondaires, ne permettent pas de retrouver dans l'inventaire des usages rares tel que les vieux moulins; les types d'habitats (maison de rapport, bloc d'appartements, maison de chambres, etc.) et le nombre de logements ne sont pas présents dans les usages secondaires du résidentiel; etc...

1.1 24 usages principaux (4)¹

1.2 Usages secondaires (4)

1.3 Porte principale (56)

Cette variable ne permet pas de contourner l'absence de la mention du type d'habitat en indiquant le nombre de porte d'un bloc de logements. Comme l'on a recensé avant tout la porte principale, le tableau statistique

¹ Les chiffres entre parenthèses renvoient aux différents numéros du questionnaire de l'inventaire et les tableaux descriptifs des variables sont intégrés à la fin du présent chapitre.

tique est indicatif et non représentatif du rapport entre nombre de blocs d'appartements et nombre de logements multifamiliaux à une entrée privée par logement.

2.- Nombre d'étage (15)

Après avoir examiné la distribution des 15 genres d'étage, on les a regroupés ainsi: 1, 1½, 2, 2½, 3, 3½, 4, plusieurs, irréguliers, autres.

3.- Facteur multiplicatif (79)

Dans l'inventaire, cette variable avait pour but de mentionner un nombre de bâtiments enlignés et similaires afin de ne remplir qu'un questionnaire pour l'ensemble. Deux sources d'erreurs se sont glissées durant le recensement: comme pour bien d'autres variables, la rubrique n'est pas toujours répondue; pendant un temps du recensement cette variable servait et suite à on ne sait quoi, elle ne fut plus appliquée. Si bien qu'il est impossible de savoir le nombre de bâtiments recensés par l'inventaire. Pour notre expérience statistique, s'en servir ou pas, revenait au même. Le nombre de bâtiments indiqué par chacun des tableaux statistiques provient de l'utilisation de cette variable.

4.- Emplacement

Cette variable est très importante lorsqu'il s'agit de retrouver un bâtiment privilégié dont les caractéristiques apparaissent dans les tableaux statistiques ou pour affiner la description architecturale par zone urbaine.

4.1 Numéro de la municipalité: 60 municipalités de la région montréalaise.

4.2 Numéro de la rue.

Il existe parfois deux numéro par rue et le découpage ne correspond pas aux secteurs Est et Ouest de la ville. Un certain nombre de bâtiments pour chaque municipalité sont donc impossible à situer dans la ville.

4.3 Numéro de l'adresse.

4.4 Milieu et Etat (7)

Cette rubrique est un bon exemple des erreurs que cet inventaire contient à cause de la méfiance des concepteurs vis-à-vis leurs enquêteurs. Divisant le travail des enquêteurs afin d'éviter les erreurs de "jugements" et d'abaisser le niveau requis de formation des enquêteurs grâce à une définition optimale mais

schématique des variables, les concepteurs sont parvenus à un degré zéro de définition du rural et de l'urbain: l'urbain se définit par "tout endroit où les maisons ou bâtiments ont une adresse et un nom de rue". Le rural étant "autre qu'urbain", au Québec, les maisons rurales ayant un numéro civique ne le sont plus désormais. Comme nous nous retrouvions avec deux systèmes de géocode - adresse pour l'urbain, numéro de carte pour le rural -, en ce qui concerne l'habitat, le départage entre le rural et l'urbain sera ré-envisagé par la combinatoire des édifices à groupement seul et à usage secondaire simple.

4.5 Numéro de cartes, secteur et aire de patrimoine

Ces variables ont été ajoutées à chaque bâtiment de l'inventaire afin de suppléer aux faiblesses qui viennent d'être évoquées. Il devient donc possible de regrouper les bâtiments par unités spatiales plus petites et surtout plus cohérentes que ne le sont la rue et la municipalité. Malheureusement, il a été possible de le faire seulement pour les municipalités de Montréal, Outremont et Westmount, ce qui concerne quand même plus de 6,000 bâtiments sur les 10,000.

4.5.1 Numéro de carte: carte morphologique à 200' au pouce.

4.5.2 Secteur: regroupements de cartes (4.5.1) suivant les secteurs urbains de l'opération "inventaire des inventaires."

4.5.3 Aire de patrimoine: seuls les bâtiments que nous qualifions de bien culturel contiennent une réponse à cette variable.

5.- Date

En rapport avec des études historiques sur le cadre bâti montréalais, les dates approximatives des bâtiments ont été regroupées de la manière suivante: Avant 1760, 1760-1850, 1850-1870, 1870-1900, Après 1900.

6.- Intérêt historique (3)

7.- Groupement (8)

En la combinant à d'autres cette variable est indicative de modèles d'urbanisation:

- différenciation du rural et de l'urbain
- dépendance vis-à-vis la distribution sociale du bien logement

- types d'unités semblables produites sur une rue

Encore une fois, une mauvaise définition restreint la pertinence de cette variable. En effet, d'après la définition donnée, deux maisons à mur mitoyen et "visuellement identiques" (jumelé), s'ils sont rattachés et en ligne avec d'autres bâtiments pourront tout aussi bien être recensé dans les catégories 2 ou 3 que dans une des catégories de 4 à 8.

8.- Plan (9)

Nous sommes en présence d'une définition monumentale du plan:

- au lieu d'être conçus par un système de proportion, les plans carré, rectangulaire horizontal (dans le sens de la rue) et rectangulaire vertical (en profondeur) sont définis strictement par rapport aux dimensions de l'édifice. Un édifice de 24' X 24' sera carré alors qu'un autre de 24' X 26' sera rectangulaire de type horizontal ou de type vertical suivant l'implantation de l'édifice par rapport à la rue.

- pour toutes les autres formes de plan (L, U, T, H, espace central, etc.), suivant la définition donnée, il faut qu'un seul édifice corresponde à l'une de ces formes

si une composante de l'édifice ne semble pas faire bloc avec le reste, elle est recensée comme une aile. Deux bâtiments similaires attaché en L et faisant un coin de rue sont répertoriés isolément et les bâtiments dont l'intégration se fait selon un fond de cour avec porte cochère sont dissociés les uns des autres. En 1971 pourtant, rien que dans la région Centre-Sud, on dénombrerait plus de 300 fonds de cour de ce type. Notre inventaire n'en contient qu'un seul.

8.1 Plan Original

8.2 Plan recodé

9.- Hauteur du sous-sol (17)

Les sous-sols de types Aucun, Rampage et En partie semble avoir été mélangés lors du recensement et la proportion d'Inconnu n'améliore pas la chose.

10.- Revêtement

La variable structure ayant été omise systématiquement, elle l'a remplacée tant bien que mal par celle-ci.

1. Seule la façade est concernée.

10.1 Revêtement recodé (19 à 26) en :

- bois structure
- bois planche
- bardeaux
- pierre des champs
- maçonnerie brute
- pierre de taille
- brique
- moderne

10.2 Revêtement - autres murs (30)

La reconnaissance qu'un édifice dont la façade est en pierre alors que les autres murs sont en briques indique d'une part l'affirmation sociale de cet édifice et d'autre part, pour la région montréalaise, que les façades en pierre de taille étaient réservés à des logements plus grands.

11. Formes du toit (32), de la bordure (39) et de la fenêtre (45)

Mise à part les erreurs de codifications lors de l'informatisation des questionnaires comme c'est d'ailleurs le cas pour toutes les données, la seule tare de cette variable est la confusion qui a été faite entre les mansardes et les toits plats à fausse mansarde avant. Dans

le meilleur des cas les fausses mansardes sont répertoriées à mansarde, dans d'autres elles sont confondues avec les toits plats.

11.1 Toit recodé

11.2 Présence ou non de lucarnes

11.3 Bordure du toit

11.4 Fenêtre - tête

12. - Matériaux

Bien qu'ils ne sont recensés que pour la façade les matériaux plaqués sur le revêtement d'un édifice comportent un mode d'assemblage et un mode de valorisation sociale.

13.1 Matériaux du Sous-sol (18)

13.2 Matériaux de l'entourage de la fenêtre principale (47)

13.3 Matériaux des porches et galeries (71)

13.4 Matériaux du toit (33)

13.5 Matériaux de la bordure du toit

13.- Porches et Galeries

13.1 Types (69)

13.2 Hauteur (72)

14.- Escalier extérieur (67)

Comme cette question n'est pas "à choix multiple", l'on ne sait pas si au recensement l'escalier du deuxième étage avait préséance sur celle du premier. On peut d'ailleurs faire la même remarque pour les types de porches et galeries d'un édifice. Et en ce qui concerne l'architecture montréalaise, le recensement des accès et services des 2^e et 3^e étages a une importance certaine.

15.- Particularités supplémentaires.

15.1 Clochers (11) des églises

15.2 Particularités de l'édifice (73)

- Aucune
- Autre (Tour, flèche, contrefort, Arcade, Garage)

- Balcon
- Frontispice et Baie

16.- Phase technologique (pour les biens culturels seulement)

16.1 Du bâtiment

16.2 Autour du bâtiment

Les tableaux suivants concernent la distribution générale des variables. Au lieu de présenter cette distribution de chacune des variables de façon quantitative et isolée, il est préférable de combiner le tout avec la variable de l'usage. Si la longueur des tableaux s'en trouve allongée, cette façon de procéder offre par contre un avantage. En examinant la distribution d'une variable par rapport aux 24 usages, il est possible de repérer des objets immobiliers rares ou que l'on juge intéressants, et par la suite, de les sortir de la banque de données. Bien sûr, cette extraction est utile seulement à partir de certaines variables, comme le revêtement et la date. Cette façon de faire n'est cependant pas aussi valable que lorsqu'on a recouru aux cartes morphologiques. Aussi ferons-nous plus loin des tableaux statistiques par secteurs urbains.

Les tableaux se décode ainsi :

- s'il n'y a pas de titre en abscisse et en ordonné, les numéros renvoient à ceux du questionnaire de l'I.C.B.H.
- dans chaque case, le premier chiffre est le nombre absolu de bâtiments, les trois autres sont des pourcentages relatifs respectivement au total de la ligne, au total de la colonne, au grand total.

II.- Statistiques de l'usage résidentiel

Trois axes privilégiés de regroupement des variables peuvent servir à la description des édifices: implantation spatiale et distribution sociale, construction et matériaux, façade et décoration. Ces trois axes de regroupement sont relativement indépendant les uns des autres puisque chaque édifice contient des caractéristiques très diverses et qui relèvent de procédés de construction différents.* Tenter d'un seul trait, pour ainsi dire, de catégoriser un nombre élevé d'édifices est impossible. Par exemple, étant donné 10 types différents d'implantation, si avec chacun d'eux l'on combine, disons, 10 types de construction, un nombre effarant de groupes seront créés. Et ainsi de suite à chaque fois qu'une variable est ajoutée dans la combinaison. Ce phénomène d'un ensemble difficilement scindable en sous-ensembles homogènes sans se retrouver avec un nombre incontrôlable relève de notre démarche. Dans celle-ci, les corrélations statistiques fortes ne sont pas nécessairement représentatives de ce qu'il faut conserver. Ce n'est pas parce que seulement 500 bâti-

*. Ceci est manifesté de façon concrète. Depuis la fin du XIX siècle rares sont les bâtiments construits par une seule entreprise.

ments de plan "carré" et de revêtement "bois-structure" sont présents qu'ils doivent être considérés comme non-représentatif d'une réalité patrimoniale. Un regroupement serré des variables doit être tenté à partir d'une base spatiale définit par des caractéristiques urbanistiques homogènes.

1.- Implantation spatiale et distribution sociale

Il est inutile de retracer le cheminement et l'ensemble des observations statistiques qui ont permis la formulation des groupes de ce niveau. Mentionnons que ceux-ci proviennent des liaisons qui ressortent de la combinaison des variables groupement, usage secondaire de l'habitat, plan et revêtement. Le second critère servant à les retenir est la distinction qu'ils comportent de caractéristiques sociales comme la densité et le milieu environnemental. Ils ne cessent pas pour autant de dénoter une certaine volumétrie toujours utile à une taxinomie architecturale. Par exemple les édifices à usage secondaire multiple et à un étage et demi ne sont pas à perdre de vue car à coup sûr ils témoignent de la phase technologique artisanale.

Ces groupes sont donc définis à l'aide des

c) schéma synthèse

groupements seul ou non, aux usages secondaires simple, double (2 logements) et multiple (plus de trois) et aux demi étages. Les groupes du type seul et simple représentent les bâtiments ruraux et d'agglomérations secondaires (villages, quartiers uppés, banlieues pavillonnaires). Etant donné le nombre réduit de bâtiments seuls à usage double ou multiple, et parce que ces bâtiments contiennent les mêmes caractéristiques que ceux qui sont groupés ou sont isolés par le processus de détérioration urbaine, les usages double et multiple ne sont pas fractionnés en seul ou non. Enfin, ces groupes auraient été plus précis si le nombre exact de logements par bâtiment était recensé dans l'inventaire.

Parce que le tableau statistique de ces groupes est explicite par lui-même, il est utile de le reproduire en différenciant Montréal, Westmount et Outremont du reste. Ajoutons une représentation schématique qui synthétise l'ensemble de ces tableaux.

- a) Etages et usage résidentiel
- b) Groupes urbanistiques et étages:
 - distribution globale
 - distributions pour Montréal
 - distributions pour l'extérieur

USAGE RESIDENTIEL
60 municipalités
8972 bâtiments

Rural et agglomérations
secondaires
(non de Montréal à 85%)

URBAIN
(Montréal à 75%)

Simple et Seul		Simple groupé A		Simple groupé B		Double		Multiple		(Hôtel, Institution)	
Groupe A	Groupe B	2.-	3.-	Autres	1.-	2.-	3.-	4 et +	Autres	1.-	2.-
1.- 45	2.- 285	344	52	6	20	146	1	0	93	2	6
1½.- 1496	3.- 7	Autres 6	Autres 6	Autres 6	104	146	1½.- 392	1½.- 273	Autres 38	1½.- 6	2.- 52
2½.- 70	4 et +.- 1	Autres 7	Autres 6	Autres.- 7	30	1	2½.- 165	2½.- 441	Autres 38	2½.- 13	3.- 28
Autres 7	Autres 7	Autres 7	Autres.- 7	Autres.- 7	Autres.- 7	Autres.- 7	3½.- 9	3½.- 9	Autres.- 1	4 et +.- 11	Autres.- 1
TOTAL 1611	300	402	154	1673	563	723	1346	1955	131	114	114
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(10)	(7)	(8)	(9)	(11)	(11)

2.- Construction et matériologie

Cet axe de regroupement des variables doit être divisé en trois: combinatoire du sous-sol et de l'étage par le contrôle du plan; combinatoire du revêtement et du matériau de la fenêtre; combinatoire du revêtement de la façade et du revêtement des autres murs.

La série de tableaux résultant de la combinaison du sous-sol et du nombre d'étage par plan affirme la volumétrie des bâtiments et reprend les caractéristiques de construction que reconnaissent les historiens de l'architecture populaire de Montréal. Plusieurs variables pourraient servir à la confection du tableau revêtement et matériau de la fenêtre. Le choix de la variable fenêtre repose sur l'observation d'une rénovation moindre des matériaux de la fenêtre que des matériaux de la bordure du toit, des porches et galeries ou de la porte principale. En considérant ce tableau comme indicatif et non absolu, le genre de remarques suivantes peuvent être faites: - revêtement de brique et linteau en bois s'associent aux combinatoires de la phase artisanale et de la phase manufacturière (anticipation ou survivance).

- revêtement et linteau en brique démarquent probablement la phase manufacturière.
- revêtement en brique et linteau en pierre de taille dépendent de la relation entre les phases manufacturière et mécanique.

Quant au tableau du revêtement de la façade par rapport aux autres murs, étant donné que l'on ne connaît pas quel est le matériau de ces autres murs, la seule observation à faire répond à l'affirmation sociale du bâtiment. Les édifices tout en pierre appartiennent sans doute à des quartiers "bourgeois" alors que, si seule la façade est en pierre nous avons souvent à faire aux bâtiments des artères comme la rue St-Hubert. Ces caractéristiques résultent de la distribution sociale du bien logement et non des phases technologiques.

- a) Sous-sol et étage par le contrôle du plan.
 - 1.- carré
 - 2.- sens de la rue
 - 3.- en profondeur
 - 4.- en L
 - 5.- autres
- b) Revêtement et Matériau de la fenêtre
- c) Revêtement et autres murs

3.- Façade et éléments décoratifs

Toute une série de traits architecturaux et décoratifs collaborent à l'affirmation de la façade d'un bâtiment. A moins de vouloir multiplier les observations par esprit de détail, deux composantes principales sont susceptible de rendre compte des éléments significatifs de cette façade: d'une part, les particularités régionales de l'architecture et d'autre part, les éléments décoratifs. Par particularités régionales nous entendons les éléments architecturaux qui mesurent plus ou moins bien l'originalité sociale et technique de l'application d'une phase technologique pour une classe sociale par rapport à une autre. Ceci bien entendu serait restitué encore mieux par la grandeur, le nombre et la disposition des pièces d'un logement. Les éléments proprements décoratifs sont très nombreux. Nous en retiendrons les plus significatifs de la banque de données mise à notre disposition.

1) Particularités de la façade

Les variables choisies pour rendre compte des façades montréalaises sont reconnues de la part de tous ceux qui se sont intéressés à cette architecture. Aussi est-il inutile de s'étendre sur les critères et la signi-

fication de leur choix.

- a) Types de porches et galeries et leur hauteur
- b) Hauteur des porches et galeries et distribution des escaliers extérieurs*
- d) Revêtement et particularités de l'édifice.
- e) Forme de toit et présence de lucarnes.
- f) Porches matériaux et hauteur.

2) Éléments décoratifs

- a) Genres de linteaux et matériaux des linteaux
- b) Genres de bordure du toit et matériaux de la bordure.
- c) Genres de bordure du toit et genres linteaux

*. Mentionnons à nouveau qu'on ne peut reconnaître si l'enquêteur de l'I.C.B.H. a accordé la priorité à l'escalier du rez-de-chaussée ou à celui des étages, étant donné que la question n'est pas "à choix multiple". Il en va de même pour les types de porches et galeries d'ailleurs.

IV. - Secteurs urbains montréalais

Pour effectuer le départage des biens culturels du patrimoine immobilier, nous avons déjà fait mention d'un classement par secteur urbain. Un regroupement de cartes morphologiques définit chacun des secteurs des municipalités de Montréal, Westmount et Outremont. Ajoutés aux variables de la banque de données, ces secteurs permettent de spatialiser l'inventaire et ainsi de générer des statistiques sur des groupes de bâtiments assez homogènes.

Cette possibilité ne sera d'une quelconque efficacité qu'en rapport avec des enquêtes sur le terrain, l'inventaire de l'I.C.B.H. ne pouvant être en lui-même une source de connaissance réelle. Pour illustrer la chose, une série de tableaux par secteurs peuvent être joints:

- a) usages
- b) étages par groupes urbanistiques
- c) revêtement
- d) plan
- e) porches et galeries: - types
- hauteur
- f) sous-sol

V.- Conclusion: corrections à apporter à l'inventaire de l'I.C.B.H.

En elle-même, l'expérience statistique de validation du recensement et de la démarche de l'I.C.B.H. est décevante et n'aboutit à aucun résultat qui engage à y avoir recourt à nouveau. Mais pour nous, ce résultat négatif de recherche a facilité la critique des inventaires et l'opérationnalisation de l'utilité qu'on leur a prêté, soit le départage des biens culturels dans le patrimoine immobilier. Plutôt que de poursuivre la critique plus loin, il est préférable de mentionner certains correctifs. Ceux-ci peuvent être considérés comme un point de départ pour une étude sur le terrain. Bien que présentés sous la forme d'une grille d'inventorisation, ces correctifs ne visent qu'à faire un lien entre la morphologie urbaine et le problème d'une description architecturale élaborée par secteurs urbains, c'est-à-dire groupes de bâtiments homogènes socialement.

Implantation spatiale

- Rural et axe agricole
- Bourg et village
- Faubourg
- Contrefort

- agglomérations secondaires - Front d'urbanisation

- Banlieue pavillonnaire
- Banlieue sauvage
- villégiature

Phase technologique (lecture des matériaux et modes d'assemblage: sous-sol, revêtement, etc...).

Implantation du bâtiment

1.- Construit pour être:

- isolé
- seul
- en rangé détaché
- jumelé
- en rangé attaché

2.- Distance au trottoir: - au trottoir

- pour accès extérieur (escalier)
- bande de terrain le long de la rue
- pelouge
- retraits.

3.- Edifice et terrain:

- sens de la rue
- en profondeur
- en coin
- espace central (U, T, porte cochère, etc...)

- 4.- Item recensé: - une seule unité
- plusieurs unités identiques et attachées
 - plusieurs unités identiques et attachées et reliées par des galeries, etc....

Distribution sociale (densité, etc...)

- 1.- Nombre d'étage: 1, 1½, 2, 2½, 3, 3½, 4, 5 et +
- 2.- Nombre de logements ou de fonctions: par étage
Total
- Différences de grandeur par étage
- 3.- Sous-sol: habitable/non-habitable avec ou sans logement
- 4.- Type social: - tour
 - ensemble (HLM, Condominium, etc...)
 - bloc (1 seul accès pour plusieurs logements)
 - un accès extérieur par logement
- 5.- Intégration d'un autre fonction.

Communication et intégration à la rue

1.- Les accès

- a) escaliers: externe interne
- partie interne, partie externe
- avec ou sans galeries, auvents, etc... hauteur

b) édifice: - maison en coin (porte, baies, etc...)

- porte cochère
- design et détails (corniches, etc...)
- élément(s) architecturaux (frontispice, etc...)

2.- Arrière: ruelle

- perron et escaliers (moderne)
- galeries et escaliers (en bois)
- remises et dépendances: reliés non reliés

Façade

- 1.- Revêtement: façade autres murs

VI. - Nouvelle banque de données

Une fois que seront choisis à l'aide de la morphologie urbaine les secteurs urbains à privilégier par l'intervention et l'expertise architecturale, une description détaillée de ces secteurs pourra s'avérer nécessaire. C'est pourquoi nous remettons copie de la banque de données dont la description des formats de lecture et le programme l'utilisant suit.

# VARIABLE	COL	LONGUEUR	# QUESTION	DESCRIPTION
1	1	3	-	Municipalité
2	4	4	-	Rue
3	8	5	-	Adresse
4	13	1(A1)	-	-
5	14	4	1	Date
6	18	2	4	Usage principal 1
7	20	2	4	Usage principal 2
8	22	2	4	Usage secondaire 1
9	24	2	4	Usage secondaire 2
10	26	2	7	Milieu et Etat
11	28	2	8	Groupement
12	30	2	9	Plan original
13	32	2	10	Ailes
14	34	4	13	Dimensions du terrain
15	38	4	13	Dimensions du terrain
16	42	4	14	Dimension de l'édifice
17	46	4	14	Dimension de l'édifice
18	50	2	15	Etages (détaillé)
19	52	2	17	Sous-sol
20	54	2	18	Matériaux du sous-sol
21	56	2(A2)	-	Condition de l'édifice
<hr/>				
22	58	2	76	Mur
23	60	2	76	Fenêtres
24	62	2	76	Porte
25	64	2	76	Toit
26	66	2	76	Cheminée
27	68	2	76	Escalier couvert
28	70	2	76	Autre
<hr/>				
29	72	1	27	Avec ou sans revêtement
30	73	2	32	Toit (recodé)
31	75	2	32	Toit (original)
32	77	2	33	Matériaux du toit
33	79	2	38	Lucarnes ou non
34	81	2	39	Bordure du toit - formes
35	83	2	40	Bordure du toit - matériaux
36	85	2	41	Bordure du toit - enfilade
37	87	2	42	Bordure du toit - matériaux de l'enfilade
38	89	2	45	Fenêtre - tête: forme
39	91	2	46	Fenêtre - côtés: formes
40	93	2	47	Fenêtre - tête: matériaux
41	95	2	48	Fenêtre - seuil: formes
42	97	2	49	Fenêtre - seuil: matériaux
43	99	2	50	Fenêtre - division
44	101	2	51	Fenêtre - ouverture
45	103	2	67	Escalier - emplacements
46	105	2	68	Escalier - formes

# VARIABLE	COL	LONGUEUR	# QUESTION	DESCRIPTION
47	107	2	69	Porches et galeries - formes
48	109	2	70	Porches et galeries - supports
49	111	2	71	Porches et galeries - matériaux
50	113	1	72	Porches et galeries - hauteurs

<u>Particularités de l'édifice</u>				
51	114	1	73	
52	115	1	73	
53	116	1	73	
54	116	1	73	
55	118	1	73	
56	119	1	73	
57	120	1	73	
58	121	1	73	
59	122	1	73	
60	123	1	73	

61	124	2	79	Cet édifice est le n ^{ième}
62	126	2	79	dans un groupe de m (Facteur multiplicatif)
63	128	1	80	
64	129	7(F 7.2)	-	Cartes morphologiques seulement pour Montréal 101 Outremont 684 Westmount 660
65	136	2	19 à 26	Revêtement (recodé)
66	138	2	11	Clochers
67	140-141	2	15	Nombre d'étages (recodé)
68	1	2	5	Usage initial - 1
69	3	2	5	Usage initial - 2
70 à 77	5 à 12	1 ch.	29	<u>Matériaux supplémentaires</u>
78	13	1	30	Autres murs
79 à 96	14 à 27	1 ch.	31	Design et détails des murs
97	32-33	2	3	Intérêt historique
98 à 107	34 à 43	1 ch.	74	Points d'intérêts à l'intérieur
108	44	1	-	Aires de patrimoine
109	45	1	56	Porte principale - emplacement
110	46-47	2	-	Secteur urbain
111	48	1	-	Phase technologique - bâtiment
112	49	1	-	Phase technologique - autour

B I B L I O G R A P H I E

Méthodologie des inventaires

Without Our Past?, Ann Falkner, University of Toronto Press, 1977

Menaces et périls, Pierre-Yves Ligen, Défense et mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique, Conseil de la Coopération Culturelle, Strasbourg, 1968

Code pour l'analyse des monuments civils, Marie-Salomé Lagrange, Tome I. Commentaire, Tome II. Code, Centre de Recherches Archéologiques.

Code pour l'analyse des monuments religieux, Nicole Nivellet, Centre de Recherches Archéologiques, Tome I. Commentaire, Tome II. Code, CNRS, France, 1975.

A critical examination of the roles of the planner in Canada, Johanna Asternfeld, Canadian Institut of Planners, Forum, juin 1976.

Conservation of York, Architectural Review, No. 886, décembre 1970

Réflexions sur la fonction contemporaine des noyaux historiques des villes, E. Kruska, Revue Urbanisme, no. 101, avril 1967

The Impact of Heritage Conservation on Communities, Phillips R.A.J. et al, Canadian Institut of Planners, Forum, numéro spécial, mars 1976

Conservation Conspectus: Social Aspects, R.E. Pahl, Architectural Review, No. 886, décembre 1970.

"Bologna: Conservative Plans...", Th. Angotti and Bruce S. Dale, Architectural Design, vol. XLVI, janvier 1976

Evolution de l'architecture montréalaise

Ames, Herbert Brown, The city below the hill, University of Toronto. Réimpression en 1972 d'un ouvrage publié en 1897 sur les conditions de vie des quartiers canadiens-français et autres à l'est de McGill et au sud du Chemin de fer.

Architecture et arts anciens du Québec, Répertoire d'articles de revues disponibles à la bibliothèque de la Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal

Beauregard, Ludger, Montréal, guide d'excursion, Congrès International de géographie, 22e, Montréal, 1972, Presse de l'Université de Montréal, 197p.

Charney, Melvin, Pour une définition de l'architecture au Québec, Conférence J.A. de Sève Architecture et Urbanisme au Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 1971, 65 pages, 1ère partie.

Gard, Anson A., How to See Montreal, The Montreal News Company Limited, 1903, 202 p.

- Gowans, Alans, Looking at Architecture in Canada, Oxford University Press, Toronto, 1958, 231 p.
- Lacoste, Abbé Norbert, Les Caractéristiques sociales de la population du grand Montréal, Faculté des sciences sociales, économiques et politique, Université de Montréal, 1958, pp. 97-100.
- Leblond de Brumath, A., Guide de Montréal et de ses environs, Montréal, Granger, 1897, 170 p.
- Lessard, Michel, Marquis, Huguette, Encyclopédie de la maison québécoise, Les éditions de l'homme, Montréal, 1972, 728 p.
- Lovell's, Montreal Street Guide, John Lovell & Son Limited, 37e édition, publié par les Editeurs de l'annuaire de la ville, 1975
- Marsan, Jean-Claude, Montréal en évolution, Montréal, Editions Fides, 1974, 423 pages.
- Mayrand, Pierre, Trois siècles d'architecture au Canada, Federal Publications Service, Montreal 1971, 123 pages
- Montreal au XIX^e siècle, bibliographie, Groupe de recherche sur la société Montréalaise au XIXe siècle, Université du Québec à Montréal
- Montreal, the Commercial Metropolis of Canada, Published by the gazette printing Compagny, Limited, Montreal, September 1907, 319 pages
- Morisset, Gérard, L'Architecture en Nouvelle-France, Collection Champlain, Québec, 1949, 150 pages.
- Mumford, Lewis, Technique et civilisation, Editions du Seuil, Paris, 1950, 415 pages.
- Nobbs, Percy E. Architecture in Canada, The Arden Press, London, 1924, for the Royal Institute of British Architects, 89 pages.
- The Book of Montreal, Captain Ernest J. Chambers, The Book of Montreal Company Publisher, Montreal 1903, 257 pages.
- Tracquair, Ramsay, The Old Architecture of Quebec, The Macmillan company of Canada Limited, 1974, 324 pages

CENTRE DE RECHERCHES ET D'INNOVATION URBAINES

A N N E X E II

INTERVENTIONS SUR LE BIEN CULTUREL

Richard MORIN

Jean ROUGY

Louise TASSE

TABLE DES MATIERES

	Pages
Documentation	2
Personnes rencontrées	3
Introduction	5
I. La législation	6
A. La législation municipale et fédérale (s'appliquant au Québec)	6
1. Le niveau municipal	6
a) Les instruments d'intervention directe	6
b) Les instruments d'intervention indirecte	9
2. Le niveau fédéral	13
B. La législation québécoise: la Loi sur les biens culturels	17
1. Sa justification et ses objectifs	17
2. Ses modalités	17
3. Les interventions du M.A.C.	19
II. Pratiques et discours des intervenants "privilégiés" québécois	20
A. L'évolution dans l'utilisation de la notion de patrimoine	20
1. Jusqu'à présent: une utilisation restreinte de la notion du patrimoine	20
a) Les critères utilisés	21
b) Le mode d'intervention	24

2. Actuellement: de la re-situation à l'élargissement de la notion de patrimoine	27
a) La notion de patrimoine	27
b) Mode d'intervention et les critères	30
B. "L'apparition" de la notion de milieu	35
1. Jusqu'à présent: évacuation de la notion de milieu	35
a) La participation	35
b) L'usage	37
2. Actuellement: le milieu, une notion mise de l'avant	38
a) La participation	38
Conclusion	48
Annexe: Cas types	51
A. La maison Van Horne	51
B. La maison Shaughnessy	56
C. La maison-mère des Soeurs Grises	59

DOCUMENTATION

- Jean-Paul L'Allier (M.A.C.), Pour l'évolution de la politique culturelle, Document de travail, mai 1972.
- Ministère des Affaires culturelles, Rapports annuels 1973-1974 et 1974-1975.
- Commission des biens culturels (M.A.C.), Rapports annuels 1972-1973 1973-1974 et 1974-1975.
- Ann Chouinard, "La législation en matière de biens culturels en droit français et en droit québécois", in Les Cahiers de Droit, 1975.
- P. Blais, B. Bossé, C. Ferrer, G. Gaudreau et C. Girard, Pour une politique culturelle, Institut d'Urbanisme, Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal, laboratoire de recherche, 1975.
- R.A.S. Philippe, Marc Denhez, George Galt et Gregory Brown, "The Viability and Parameters of Heritage Conservation Planning", in Canadian Institute of Planner Forum, mars 1976.
- Héritage Canada, Marc C. Denhez, Rapport à l'UNESCO, 1975.
- François Lamarche, "Les fondements économiques de la question urbaine", in Sociologie et Sociétés, P.U.M., mai 1972.
- Réjane Charles, Le zonage au Québec: un mort en sursis, P.U.M., 1974.
- Direction Générale du Patrimoine, Liste des biens classés et reconnus, février 1975.

Législation

- Loi du 8.7.72 sur les biens culturels
- Bill 91, modifiant l'art. 426.1d de la Loi des Cités et des Villes et l'art. 392F du Code municipal (24.12.74).
- Bill C33, concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation du Canada de biens culturels (21.3.75.).
- Règlement municipal no. 2760, créant la Commission Jacques Viger (Ville de Montréal), 16.8.62.
- Héritage Canada, Loi-type sur le patrimoine proposée aux provinces, décembre 1975.

Personnes rencontrées

- Commission des Biens Culturels
 - . G.E. Lapalme, Président

- Ministère des Affaires Culturelles - Direction Générale du Patrimoine
 - . M. Junius, Directeur
 - . B. Ouimet, Adjoint au Directeur-Adjoint
 - . J.P. Montesinos, Conseiller-cadre.

- Service de l'Habitation et d'Urbanisme de la Ville de Montréal
 - . C. Demers, division "Amur"
 - . G. Deschambeau, division "Restauration-Démolition".

- Groupes, sociétés, associations
 - . P.R. Bisson, Président de la Société d'Architecture de Montréal
 - . Comité "Sauvons le Vieux St-Bruno"
 - . M. Fish, "Sauvons Montréal"
 - . I. Girard, Présidente de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec
 - . Y. Laliberté, Conseil des Monuments et Sites du Québec
 - . G. Pelletier, Ordre des Architectes.

- Autres
 - . M. Rioux, Sociologue
 - . Abbé J.C. Turcotte, Archevêché de Montréal.

INTRODUCTION

La première phase du travail du secteur intervention consistait à faire un constat de l'existant en ce qui a trait à la notion de patrimoine et aux critères de justification des intervenants par rapport à leurs pratiques dans ce domaine. L'objet de la recherche était de faire, dans un premier temps, l'étude des législations régissant le patrimoine culturel et des pratiques qu'elles impliquent et ensuite, de l'idéologie sous-tendue par les interventions à travers le discours des intervenants.

Pour ce faire, nous avons consulté les législations et les documents relatifs au patrimoine culturel, nous avons établi une liste des biens classés et reconnus par le M.A.C., nous avons constitué trois études de cas et effectué des entrevues avec des porte-parole des institutions et des groupes agissant directement ou indirectement sur le patrimoine.

Ce rapport d'étape comprend tout d'abord une étude des législations au niveau municipal et fédéral, relativement au bien culturel québécois et un aperçu de la législation québécoise à ce sujet. La deuxième partie du rapport est une analyse des pratiques et discours des intervenants sur le bien culturel en fonction de deux dimensions spécifiques: l'évolution dans l'utilisation de la notion de patrimoine et "l'apparition" de la notion de milieu.

I. LA LEGISLATION

En matière de politique culturelle québécoise, il n'y a qu'une législation qui, en dernière analyse, régit le patrimoine culturel et c'est la Loi 2 ou Loi de 1972, sur les biens culturels. Cette nouvelle loi a été créée dans le but principalement de coordonner l'action et d'étendre le champ d'intervention du ministère des Affaires culturelles. Mais il arrive que, dans certains cas, les autres paliers de gouvernement interviennent en cette matière mais, jusqu'à présent, on constate que leur intervention est ponctuelle et que les législations qui les appuient, bien que relatives à la protection du patrimoine culturel, ne relèvent pas d'une politique culturelle concertée entre eux. C'est ainsi que l'instance fédérale peut autant donner son avis en matière de bien culturel québécois, par le truchement par exemple de la Commission fédérale des monuments et lieux historiques qu'user de son pouvoir d'expropriation en appliquant la loi sur l'expropriation et celles qui en découlent. Par ailleurs, on verra que l'instance municipale, à cause de son autonomie relative, n'a que peu de poids dans la balance des pouvoirs de gestion du patrimoine culturel.

A. La législation municipale et fédérale (s'appliquant au Québec):

1. Le niveau municipal

Comme on le sait, les municipalités du Québec sont des créatures de l'autorité provinciale et ont une autonomie très relative. Toutefois, en regard de la protection du patrimoine, elles disposent actuellement à la fois de moyens directs d'intervention (Loi 91 et, pour Montréal, la Commission Jacques-Viger) et d'outils indirects (pouvoir de zonage et programmes de restauration).

a) Les instruments d'intervention directe

En 1974, fut adoptée la Loi 91 modifiant les articles 426 l.d de la Loi des Cités et Villes et 392 f du Code municipal. Cette législation permet aux municipalités d'adopter un règlement inter-

*projet de loi
le ministre de
des Affaires culturelles
pour acquiescer à
l'adoption de
provisions de
la Loi sur l'expropriation
de biens culturels
à des fins d'usage
public et de la
Loi sur l'expropriation
de biens culturels*

disant la démolition d'un immeuble pour une période de douze mois à compter de l'avis de motion de règlement (à condition que le règlement soit adopté dans les trois mois) avec obligation d'adresser au Ministre des Affaires culturelles une requête aux fins de reconnaissance ou de classement dudit immeuble.

C'est le cas de la maison Van Horne, démolie en 1972 pour faire place à une tour de bureaux, qui est à l'origine de ces amendements. Dans cette affaire, la Ville de Montréal attendit la décision du Ministre des Affaires culturelles pour accorder au promoteur le permis de démolition. Mais, suite aux tergiversations du Ministre - lequel avait classé puis déclassé le bâtiment pour finalement réétudier sa position - le délai accordé à la Ville lors de l'action intentée par le promoteur expirant, le permis fut accordé et le lendemain la maison Van Horne était rasée.

Quant à l'application de cette Loi 91, les informations obtenues auprès de certaines municipalités de la région de Montréal montrent que ces dernières n'utilisent pas ou peu, voire même ignorent cette législation. Ainsi:

- à Longueuil, le quartier du Vieux-Longueuil a fait l'objet d'un projet spécial de conservation. De plus partant du principe que la Ville a le pouvoir d'adopter des règlements pour appliquer la Loi des Cités et Villes, la municipalité a édité en mars 1976 le règlement no. 781 selon lequel:

. le règlement adopté en vertu de la Loi 91 doit mentionner le temps d'interdiction;

. le délai pour demander un permis de démolition est étendu à trente jours.

Toutefois le Service d'Urbanisme mentionne que cette réglementation n'a pas connu d'application puisque depuis 1974 il n'y a pas eu de demande de démolition;

- à Verdun, la ville ne refuse jamais les permis de démolition sauf quand les taxes n'ont pas été payées depuis un an. Il n'y a aucun règlement relatif à la protection du patrimoine et aucune application de la Loi 91 qui est ignorée;

- à Lachine, il n'existe également aucune réglementation concernant spécifiquement la conservation du patrimoine. La Loi 91 n'est pas appliquée, d'autant que selon les fonctionnaires locaux, la politique municipale est davantage basée sur la persuasion que sur la coercition;

- à Outremont, si la Loi 91 est connue, on ne l'a jamais vraiment appliquée. Certains cas de démolition ont eu un grand écho, en 1974, mais la municipalité n'a pas considéré les bâtiments comme constituants des biens culturels. Le seul critère pour refuser le permis de démolition est l'existence de locataires occupant les lieux avec un bail. Dans les autres cas, notamment pour les biens culturels, la municipalité attend que le ministère des Affaires culturelles l'avise de son intention;

- à Montréal, les fonctionnaires du Service de l'Habitation et de l'Urbanisme considèrent que la Loi 91 est un instrument important pour les municipalités. Ils hésitent toutefois à l'utiliser de façon systématique en raison de sa lourdeur et des implications graves qu'il peut comporter (gel des terrains, risques financiers pour certains petits constructeurs). Cet outil est surtout employé à titre de menace face à des propriétaires récalcitrants. Constituant le recours ultime, mais en fin de compte, le seul efficace, il a été, malgré tout appliqué plusieurs fois. Encore actuellement on compte s'en servir dans deux cas: un ensemble de maisons sur la rue Saint-Hubert menacées par l'extension du Terminus Voyageur; sur la rue Saint-Denis entre le boulevard Dorchester et l'Avenue des Pins.

- De plus, la Ville de Montréal connaît une situation particulière puisqu'un règlement municipal no. 2760 a créé,

USAGERS

ur des
de
TRE
HEQUES
faire
toir de
ou au
r de
La perte
ments
; à tout
endroit
a respon-
té de
INTEUR.

ion du
le et de
isation
cuments.

en 1962, la Commission Jacques-Viger "pour étudier toute question ayant trait à la préservation dans le Vieux-Montréal de la physionomie historique du quartier... ainsi que de toute autre partie de la Cité, selon les circonstances". Si dans ce dernier cas il s'agit plus de simples souhaits que de recommandations fermes, pour le Vieux-Montréal (qui constitue l'un des neuf arrondissements historiques du Québec), la Commission a droit de regard sur toutes les demandes de démolition ou de modification. Si traditionnellement le service des permis et inspections du Service de l'Habitation et de l'Urbanisme a toujours pris en compte son avis au sujet des modifications physiques (mais non au sujet de l'usage), il ne s'agit que d'un pouvoir consultatif: les recommandations doivent être transmises au S.H.U. qui les soumet lui-même au Comité exécutif de la Ville. Ceci implique donc une lourdeur de la procédure et un pouvoir consultatif vis-à-vis de la Ville de Montréal comparable à celui de la Commission des Biens culturels vis-à-vis du ministère des Affaires culturelles.

b) les instruments d'intervention indirecte

- Le pouvoir de zonage

Le pouvoir de zonage des municipalités s'avère être plus un moyen de limiter les démolitions qu'un outil efficace permettant la conservation.

Conscients que la législation municipale n'était pas faite en fonction de la préservation, les fonctionnaires de la Ville de Montréal (sous l'influence des journaux et des pressions de l'opinion) ont perçu la nécessité de refaire le zonage:

. un premier règlement concernant le quadrilatère compris entre les rues Sherbrooke, Bishop, Dorchester, Mountain limita les constructions à quarante pieds. Les contraintes imposées visaient à maintenir les structures mais non un contrôle sur l'usage. Les fonctionnaires eux-mêmes reconnaissent que cela a abouti à l'évacuation de la population résidente et a favorisé la transformation des usages domiciliaires en usages commerciaux plus rentables;

. un deuxième règlement s'étendant jusqu'à Atwater limitant également les constructions à quarante pieds et visait à protéger l'habitation.

D'abord refusé en 1974 par le Comité exécutif, le projet fut repris un an et demi plus tard par le S.H.U. (mandaté par le même Comité exécutif) et étendu à un espace plus grand. Ce règlement fut finalement accepté, de même que ceux concernant le Carré Saint-Louis et le Plateau Mont-Royal, établis selon les mêmes principes de préservation de l'habitation. Ce dernier (no. 4980) couvre une zone très grande puisqu'il comprend les quartiers administratifs suivants: Lafontaine, Delorimier, Laurier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel ainsi qu'une partie de Bourget, Crémazie, Saint-Eusèbe, Saint-Georges, Saint-Laurent et Saint-Louis. Il faut signaler que récemment un autre règlement (no. 3411) a été proposé au Comité exécutif concernant le secteur Terrasse Ontario.

De plus, le S.H.U. a reçu comme mandat de refaire le zonage de tout le centre-ville qui doit prendre en compte le développement urbain pour assurer la conservation du patrimoine.

Pour terminer cette présentation de l'utilisation faite par la Ville de Montréal du zonage, on doit préciser que l'idée qui semble prévaloir actuellement est celle d'un zonage souple permettant la négociation de plans d'ensemble. En effet, l'article 612a. de la Charte de Montréal permet de déroger au règlement de zonage à certaines conditions (pour certaines institutions, pour des terrains de deux acres minimum...). Aussi le S.H.U. entend utiliser cette possibilité afin de négocier avec les particuliers des plans d'ensemble. On peut assimiler ce processus à une sorte de contrat passé entre la Ville et les propriétaires et constructeurs portant, par exemple, sur les dégagements, l'agencement des structures. La Ville de Montréal a récemment demandé à Québec l'autorisation d'amender cette disposition en vue de l'étendre aux bâtiments classés et à ceux situés dans les aires de protection. En fait, il s'agit de jouer avec le plancher/terrain.

- La restauration

L'autre instrument d'intervention indirect dont une municipalité dispose pour la conservation du patrimoine culturel, est celle de la restauration et des programmes qu'elle peut mettre sur pied pour l'effectuer. Par exemple, une municipalité peut initier depuis 1974, conjointement avec les paliers de gouvernement fédéral et provincial, des programmes d'amélioration de quartier qui sont gérés par la Société d'Habitation du Québec. Dans ce type d'intervention, la municipalité n'agit pas nécessairement de concert avec le ministère des Affaires culturelles. C'est plutôt au niveau de la S.H.Q. que l'on commence à collaborer d'une façon informelle et accidentelle avec le ministère des Affaires culturelles. Selon un porte-parole de la S.H.Q., celle-ci ne peut pas faire de la restauration dans une perspective de conservation/restauration de bâtiments historiques sinon elle grèverait son budget. "Mais on ne se ferme pas les yeux, dit-il, on essaie de ne pas venir à l'encontre des visées du M.A.C. en les tenant au courant de nos programmes".

Il y a actuellement une quinzaine de programmes d'amélioration de quartier dans un rayon de soixante milles autour de Montréal dont trois dans la municipalité elle-même.

Dans la municipalité de Montréal, il existe trois types de programme de restauration. Généralement, les fonctionnaires municipaux éprouvent de la difficulté à obtenir des fonds pour inciter les propriétaires à restaurer leurs bâtiments. Le programme élaboré à partir d'une entente tripartite entre la S.C.H.L., la S.H.Q. et Montréal est applicable seulement à certaines zones de la ville, ni les plus neuves, ni les plus vieilles, ces dernières étant celles où justement l'urgence d'intervenir se fait le plus sentir. Un autre programme de restauration relève d'une entente bipartite entre la S.H.Q. et Montréal. Celui-ci s'applique à certains bâtiments et les subventions sont, dans ce cas, difficiles à obtenir. Le troisième programme s'inscrit précisément dans l'application de la Loi nationale d'habitation et de la Loi de la

S.H.Q. Il s'agit des programmes d'amélioration de quartier qui sont habituellement subventionnés à 75% par la S.C.H.L. et la S.H.Q. et à 25% par la municipalité selon les travaux préliminaires effectués par celle-ci. Dans Montréal, il y a actuellement trois P.A.Q., parvenus à des phases de réalisation différentes. Ce sont d'abord celui de Terrasse Ontario comprenant treize îlots situés dans le quadrilatère Sherbrooke, Saint-Hubert, de Maisonneuve et Papineau du Centre-Sud. On trouve aussi le P.A.Q. Parc du Carmel situé angle Saint-Denis et boulevard Rosemont et le P.A.Q. Saint-Henri Nord situé à Saint-Henri. Aucun de ces trois P.A.Q. n'en est à la phase de mise en oeuvre.

Dans la zone périphérique de Montréal, on trouve depuis 1974 des P.A.Q. parvenus à des phases plus avancées que Montréal: à Saint-Jean, à Longueuil, à Saint-Hyacinthe, à Laprairie et à Saint-Hubert. A Laprairie, comme le P.A.Q. est situé dans un arrondissement historique, on travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires culturelles. En 1975, la S.H.Q. a récupéré d'anciens programmes de rénovation urbaine pour les transformer en programmes d'amélioration de quartier. Ces P.A.Q. situés à Sherbrooke, l'Epiphanie, Lachine, Outremont, Hull et Boucherville, sont rendus à leur phase de mise en oeuvre donc à leur phase finale. Parmi ceux-ci, on trouve le P.A.Q. de Boucherville dont la zone comprend trois bâtiments historiques. Là aussi, on constate ~~done~~ une collaboration avec le ministère des Affaires culturelles.

En somme, si les programmes de restauration coïncident avec les interventions du ministère des Affaires culturelles, ce n'est pas dans le cadre d'une action concertée entre les divers organismes gouvernementaux mais de façon purement accidentelle.

Toujours en ce qui concerne la restauration, il faut signaler que le Conseil municipal de Montréal doit examiner, lors de sa prochaine session d'automne, un amendement à la Charte présenté par M. Y. Lamarre, Président du Comité exécutif, dans le but de créer une

corporation sans but lucratif "parrainée" par la municipalité qui pourrait se prévaloir directement de l'aide fédérale (système existant à Toronto), à savoir:

- prêt hypothécaire à 100%
- subvention pour le fond de roulement
- "rabais" pouvant aller jusqu'à un montant de \$10,000 sur l'hypothèque
- remise "gracieuse" pouvant aller jusqu'à \$3,500 par logement (sur le coût de restauration et non sur celui de gestion).

La municipalité voit deux intérêts dans cette technique:

- elle doit permettre d'agir rapidement quand un bâtiment est menacé sans avoir à passer par la Société d'Habitation du Québec
- la corporation pourra obtenir une aide plus importante que les seuls propriétaires et le fait qu'elle soit "parrainée" par la ville est un gage de parennité.

2. Le niveau fédéral

On voit que vis-à-vis l'autorité provinciale, les lois fédérales sont prioritaires, même dans des matières de compétence provinciale nonobstant les dispositions incompatibles des lois provinciales ou des règlements municipaux. Ainsi, même si la loi sur les biens culturels assure une autonomie relativement solide au gouvernement du Québec en matière de protection du patrimoine, on voit déjà apparaître depuis 1976 une volonté d'ingérence du gouvernement fédéral sur le patrimoine québécois, notamment par le truchement d'Héritage Canada.

Par le passé, le gouvernement fédéral s'est contenté d'user de ses pouvoirs en cette matière, en recommandant ou non le classement d'un bien culturel ou en participant à tel programme conjoint

de mise en valeur du patrimoine avec le gouvernement du Québec, comme celui de la Place Royale à Québec. Aux termes de la loi sur les lieux et monuments historiques (1970), S.R.C. ch. H6, art. 3(c) et (d), administrée par la Commission des sites et monuments historiques, le Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut établir, avec l'approbation du cabinet, des musées historiques. Il peut aussi acquérir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tous terrains destinés à ces musées.

Si l'on examine la pratique du gouvernement fédéral relativement à des cas qui ont suscité des conflits face à la conservation du patrimoine culturel au Québec, on constate que le fédéral pourrait facilement étendre sa juridiction en ce domaine pour l'intégrer au patrimoine national canadien. Les cas de la Maison Van Horne et de la maison-mère des Soeurs Grises constituent une illustration presque parfaite de l'ambiguïté des rapports entre les deux niveaux de gouvernement.

Dans le cas de la maison Van Horne, d'une part, la Commission des sites et monuments historiques du Canada ainsi que Héritage Canada reconnaissaient le caractère historique de la Maison Van Horne, mais ni l'une ni l'autre n'avaient le pouvoir juridique d'en empêcher la démolition. D'autre part, le gouvernement provincial disposait des moyens de classer la maison en question mais ne voulait pas reconnaître la nécessité de s'en servir.

Dans l'affaire de la Maison des Soeurs Grise, Héritage Canada s'était prononcé contre la démolition de la maison des Soeurs Grises, alors que le M.A.C. hésitait encore à la classer. Le Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait

alors chargé la Commission fédérale des monuments et lieux historiques d'évaluer la valeur historique du site pour éventuellement s'en porter acquéreur, le restaurer et le transformer en lieu public. Les résultats de l'étude de la Commission fédérale ont démontré - et heureusement en regard de l'autonomie patrimoniale québécoise - que la maison des Soeurs Grises était très intéressante sur le plan architectural mais qu'elle ne pouvait être classée à titre de monument historique.

En somme, l'instance fédérale s'est plutôt contentée jusqu'à présent, de jouer un rôle de conseiller sans s'immiscer directement dans les affaires de la politique culturelle québécoise. Ce rôle peut être comparé à celui que jouent certains corps intermédiaires, tels que des groupes comme Sauvons Montréal ou des Sociétés historiques.

Mais le gouvernement fédéral ne semble pas vouloir en rester là. Le Livre Vert nous révèle que Héritage Canada a commencé une offensive en règle au Québec, au début de 1976, en se proposant d'établir, d'administrer et de financer des conseils locaux et régionaux, composés d'organismes de conservation. Le Québec perdrait ainsi une bonne partie de son autonomie en matière de juridiction sur la conservation du patrimoine culturel. Il est pertinent de souligner ici que Héritage Canada, bien que subventionné pour un montant de douze millions par le gouvernement fédéral et détenant en fiducie pour celui-ci des biens mobiliers et immobiliers, est une corporation à but non lucratif, indépendante de tout gouvernement sur le plan administratif.

Si l'on considère par ailleurs la question du patrimoine en fonction des sites et arrondissements naturels ou historiques, l'ingérence de l'instance fédérale est beaucoup plus menaçante à cause de son pouvoir d'expropriation. En

effet, le Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut exproprier des territoires pour fins de parcs, conformément à la Loi sur l'expropriation (1970), S.R.C., ch. N13, art. 6 (3) et (4) et art. 7 (i) et (j), et les aménager et les équiper. Or, un arrondissement historique ou naturel peut être un territoire, une municipalité ou une partie d'une municipalité désigné comme tel. En consultant la liste de mars 1976 des biens culturels classés et reconnus en vertu de la loi sur les biens culturels, on constate qu'il n'y a qu'un seul arrondissement naturel au Québec, celui de Percé, pour lequel aucun règlement, sauf sa description territoriale, n'a été adopté. On compte, par ailleurs, neuf arrondissements historiques dont un situé sur l'Ile de Montréal, le Vieux Montréal. Il y a quatre sites archéologiques et ils sont situés à l'extérieur de Montréal. Au Québec, l'Etat fédéral possède de vastes portions de territoire qu'il peut légiférer de façon prioritaire dans plusieurs domaines de compétence provinciale. En vertu de la loi de 1958 sur la capitale nationale (ou Loi concernant l'aménagement et l'embellissement de la région de la capitale nationale), le gouvernement fédéral possède la quasi-totalité du parc de la Gatineau, soit une étendue de 104 milles carrés, y compris le parc de Kingmere. En mai 1969, le gouvernement québécois a autorisé le fédéral à établir au Québec le parc Forillon, qui couvre une superficie d'environ 85 milles carrés. Sur un total de dix-neuf parcs historiques nationaux, il en existe deux au Québec, qui sont le petit parc historique de Chambly et le parc historique de Fort Lennox. Quant au parc historique des plaines d'Abraham, il fait l'objet d'une législation distincte (loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec), qui rend le gouvernement fédéral propriétaire du parc des plaines d'Abraham et de l'Anse-au-Foulon et lui permet, grâce à son pouvoir d'expropriation, d'exproprier les terrains ou autres propriétés immobilières dans la cité de Québec ou les environs où se sont livrées les grandes batailles ou qui étaient occupés par les différents corps des armées respectives,

seulement
 le ministre
 exproprie
 agit la loi
 pour

malheureusement trop simple
 sans concepts de la composition
 d'un territoire

pour
 l'arrondissement
 historique
 pour

la loi

la loi

lors de la défaite française en 1759. Ce qui lui donne un pouvoir d'expropriation sur une bonne partie de la ville.

Nous aborderons, dans une phase ultérieure de la recherche les effets de l'ingérence du gouvernement fédéral en matière de patrimoine, notamment en ce qui a trait à ses pouvoirs dans le domaine de l'habitation et du logement.

B. La législation québécoise: la Loi sur les biens culturels

1. Sa justification et ses objectifs

En vu de mieux coordonner l'action du M.A.C. et d'étendre son champ d'intervention, le gouvernement du Québec a voté en 1972 la Loi sur les biens culturels qui remplaçait trois lois qui s'avéraient inadéquates: la Loi sur les monuments historiques, la Loi concernant la Place Royale à Québec et la Loi concernant l'Ile d'Orléans. Cette loi vise quatre objectifs principaux: premièrement, la protection du patrimoine immobilier (classement, reconnaissance, etc.); deuxièmement, la protection du patrimoine naturel (protection des paysages et sites); troisièmement, la protection du patrimoine mobilier et quatrièmement, la protection des vestiges archéologiques.

2. Ses modalités

La Loi sur les biens culturels donne le pouvoir exclusif au Ministre des Affaires culturelles de reconnaître ou classer un bien culturel, d'émettre un permis de recherches archéologiques et d'exercer un contrôle sur ces recherches et de recommander au lieutenant-gouverneur en conseil, après avoir obtenu l'avis de la Commission des biens culturels, la déclaration d'arrondissement historique ou naturel d'un site.

En vertu de l'article 2 de la Loi sur les biens culturels, une commission appelée "Commission des biens culturels" a été formée. Cette commission n'a qu'un pouvoir consultatif et l'annonce de ces décisions auprès du public arrive trop tard pour que celui-ci

puisse en juger. Cette commission doit donner son avis au Ministre des Affaires culturelles sur toute question que celui-ci lui réfère. Elle peut aussi faire au Ministre des recommandations sur toute question relative à la conservation des biens culturels. Mais ce qui est le plus important dans cette loi, c'est qu'elle donne au Ministre un pouvoir discrétionnaire qui lui permet de décider presque exclusivement de tout. En effet, le Ministre peut, avec ou sans la recommandation de la C.B.C., envoyer un avis d'intention de classer, ce qui commande à la C.B.C. et à la Direction générale du Patrimoine de procéder aux études en vue d'une décision définitive. La D.G.P. a été spécialement mise sur pied pour appliquer la Loi 2. C'est elle qui procède aux inventaires des biens culturels sis au Québec et aux études techniques qui appuient les avis de la C.B.C.

Un bien culturel ne peut être transporté hors du Québec sans la permission du Ministre qui prend l'avis de la Commission dans chaque cas. De plus, il ne peut être aliéné, détruit, altéré, restauré, réparé ou modifié sans que soit donné un avis préalable au Ministre d'au moins trente jours. Si le bien culturel existe depuis plus de cinquante ans et qu'on désire l'aliéner, le Ministre peut l'acquérir de préférence à tout autre acheteur au prix pour lequel il est offert en vente.

Un bien culturel classé doit être conservé en bon état. Il ne peut être aliéné, détruit, altéré, détérioré, restauré, réparé, modifié sans autorisation préalable du Ministre qui prend l'avis de la Commission. Il en est de même de tout bien situé en tout ou en partie dans l'aire de protection de l'immeuble classé. De plus, tout bien culturel immobilier classé qui n'est pas exploité à des fins commerciales peut être exempté de taxe foncière jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité où il est situé.

Quant aux arrondissements historique ou naturel, nulle construction, réparation, transformation ou démolition d'immeuble

ne peut y être effectuée sans l'autorisation du Ministre qui prend l'avis de la Commission et nul affichage d'enseigne ou de panneau-réclame ne peut y être fait sans l'approbation du Ministre.

3. Les interventions du M.A.C.

Dans le contexte actuel de la loi, ce qui permet au M.A.C. d'intervenir sur les biens culturels, ce sont plus souvent les dossiers constitués par des groupes comme Sauvons Montréal ou par des Sociétés historiques qui arrivent à la C.B.C., que le fruit d'un inventaire systématique des biens culturels qui, lorsqu'il s'articule, repose sur des critères trop aléatoires pour être cohérents avec une politique culturelle. D'ailleurs, la définition du bien culturel dans la loi est trop générale pour déterminer le classement ou la reconnaissance de ce dernier. En plus, on applique plus souvent de façon négative que positive la loi notamment lorsqu'il s'agit de refuser son classement ou sa reconnaissance.

En somme, la Loi sur les biens culturels, en plus de donner au Ministre des Affaires culturelles un pouvoir trop étendu par rapport à la minceur de son portefeuille et de donner d'énormes responsabilités (cf. entrevue de Georges-Emile Lapalme "La C.B.C. se fait mettre en situation de s'occuper de quelque chose qui la dépasse"), à une Commission qui n'a qu'un pouvoir consultatif, ne donne aucune ouverture quant à la participation du public. En regard de la loi actuelle, le public en question se limite généralement au propriétaire qui voit son bien classé contre son gré et se voit forcé de le maintenir en bon état.

Ces points font l'objet de la seconde partie.

II. PRATIQUES ET DISCOURS DES INTERVENANTS "PRIVILEGIÉS" QUEBECOIS

L'analyse des pratiques et discours des intervenants "privilegiés" en regard de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine montre:

A) d'une part, une évolution dans l'utilisation de la notion de patrimoine;

B) d'autre part, "l'apparition" de la notion de milieu comme dimension à prendre en compte.

A. L'évolution dans l'utilisation de la notion de patrimoine

Si le patrimoine a fait l'objet de plusieurs textes de loi depuis le début du siècle, la notion même de patrimoine n'a pas évolué. Le nombre et le champ des interventions ont été élargis, notamment par la Loi de 1972, mais sont restés tributaires d'une utilisation que l'on peut qualifier de restreinte de la notion de patrimoine (Parag. 1). Or, depuis quelques temps, une "effervescence intellectuelle" semble agiter les esprits, attisée récemment par la parution du "Livre Vert". Toutefois, cette évolution n'est peut-être pas aussi profonde que cela peut paraître et être semblable selon tous les intervenants (Parag. 2).

1. Jusqu'à présent: une utilisation restreinte de la notion du patrimoine

La pratique traditionnelle s'est appuyée sur une définition étroite du patrimoine que l'on peut synthétiser de la façon suivante: "ensemble de vestiges à protéger ou à reconstituer".

Si l'on s'intéresse plus particulièrement au dernier texte de loi (Loi 2), on constate l'imprécision de la définition du bien culturel: "bien ayant une valeur certaine", présentant "un intérêt

public". Aussi a-t-on ressenti la nécessité de distinguer des patrimoines en accolant au mot divers qualificatifs selon l'objet considéré:

M. Junius, Directeur général du Patrimoine: "Il faut un qualificatif au mot patrimoine - architectural, culturel, historique - chacun d'eux comprenant certains types de biens; ainsi "le patrimoine architectural bâti comprend des monuments isolés, des ensembles architecturaux et des ensembles monumentaux".

Cette utilisation a marqué l'intervention des acteurs s'intéressant à la préservation du patrimoine québécois et cela, notamment, à travers les critères utilisés et les moyens d'intervention dont on s'est doté.

a) Les critères utilisés

Loi sur les biens culturels: art. 1.

"bien culturel": une oeuvre d'art, un bien historique, un monument ou un site historique, un bien ou site archéologique.

"monument historique": immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture.

"site historique": un lieu où se sont déroulés des événements ayant marqué l'histoire du Québec ou une aire renfermant des biens ou des monuments historiques.

"bien historique": tout manuscrit, imprimé, document audio-visuel ou objet façonné dont la conservation présente un intérêt historique, à l'exclusion d'un immeuble.

L'imprécision même de la loi démontre que les critères devant présider à la préservation du patrimoine sont incertains. La Commission des Biens culturels a déploré ce fait, soulignant l'absence de critères opérationnels.

Dans la pratique, deux critères principaux ont été utilisés: le caractère historique et la qualité architecturale. Mme I. Girard (Fédération des Sociétés d'Histoire) déclare: "Si ce n'est pas beau et n'a pas d'histoire, il n'y a pas nécessité de conserver parce que c'est vieux". Si l'on analyse la liste des biens classés ou reconnus dans la région de Montréal avant et après la Loi 2, on constate que les interventions ont porté essentiellement sur:

- les biens religieux (21)
- les bâtiments privés ou publics (53) auxquels on a reconnu:
 - . soit une valeur architecturale (oeuvre d'un grand architecte ou représentatif de l'architecture d'une époque)
 - . soit une valeur historique (lieu où se sont déroulés des événements historiques ou ayant abrités un homme célèbre).

D'autres critères, en général complémentaires des précédents, sont employés tels l'unicité, l'exemplarité ou encore le système de construction.

Pour résumer, on se rend compte que la pratique a donné lieu à une détermination empirique des critères reposant sur une perception émotionnelle, sentimentale du patrimoine. Ainsi, M. C. Demers (Service de l'Habitation et d'Urbanisme de la Ville de Montréal) estime: "Il ne peut exister d'inventaire pondéré, froid. Il faut davantage s'appuyer sur les intuitions de plusieurs personnes en fonction de l'âge, l'architecture, la fonction, la situation des bâtiments".

Cet aspect "émotionnel" de la perception du patrimoine explique également le fait que la plupart des intervenants rencontrés soulignent la relativité dans le temps de l'intervention.

M. G.E. Lapalme (Président de la Commission des Biens Culturels): "Les critères changent avec les goûts de la culture, de siècle en siècle".

M. P. Brisson (Président de la Société d'Architecture de Montréal): "Ce qu'on fait aujourd'hui peut devenir objet de mépris dans 50 ans et prendre de la valeur dans 150 ans".

On invoque alors l'état d'impréparation dans lequel on se trouvait, même en 1972, pour appliquer la législation.

M. Junius: "Il fallait commencer par quelque chose".

Ce dernier point touche notamment au problème de l'inventaire. Ainsi que le mentionnent les fonctionnaires du Ministère des Affaires culturelles, le seul inventaire existant au Québec en 1972 était celui de G. Morisset, établi selon la perception propre de son auteur. Aussi, la D.G.P. s'est-elle attachée à mettre sur pied un inventaire plus systématique que M. Junius qualifie de "scientifique". Ce qualificatif ne signifie pas qu'on a élaboré une méthodologie scientifique pour déterminer ce qui était "patrimonial" et ce qui ne l'était pas. Il s'est plutôt agi de classer les différents biens recensés selon leur fonction originelle ou leur intérêt principal: inventaire général et inventaires spécialisés (moulins à vent, moulins à eau, églises, couvents...).

On a catégorisé des perceptions

Directement lié à la définition du patrimoine et aux critères utilisés, le mode d'intervention traditionnel a privilégié une action directe, et pesante. Autoritaire et sélective, cette intervention a conduit à l'impasse dans laquelle semble se débattre actuellement le "milieu culturel".

b) le mode d'intervention

L'intervention sur les "vestiges" a été conçue comme une action directe et a donné naissance à la loi la plus forte et la plus stricte en matière de contrôle du sol qu'ait connu le Québec. En vertu de la loi de 1972, les biens culturels peuvent être assujettis à 2 régimes juridiques différents: la reconnaissance et le classement. Quant aux sites historiques, la déclaration comme "arrondissement historique" leur est appliquée.

Comme le déclare M. Junius: "La Loi de 1972 donne beaucoup de pouvoir aux monuments classés".

Les classements, mesure la plus restrictive du droit de propriété, ont répondu soit à un objectif purement négatif, dicté par l'urgence des démolitions soit à un objectif offensif, à la fois pour éviter d'éventuelles démolitions et mettre en valeur le bâtiment.

Sans revenir sur ce qui a été exposé précédemment il faut mettre en relief la lourdeur des procédures qui fait de cette législation une "grosse artillerie" difficilement manoeuvrable par son chef suprême (le Ministre).

M. B. Ouimet (M.A.C.) considère que traditionnellement, le Ministère a eu une "approche paternaliste". Il semble, en effet, que quatre éléments de la pratique confirment ce jugement:

- l'usage restreint de la notion de patrimoine
- la toute-puissance du M.A.C.
- le rôle de la Commission des Biens Culturels comme "conscience culturelle du Québec".
- la compétence technique de la Direction générale du patrimoine.

Il en est résulté que la "machine administrative" a eu tendance à se considérer comme investie d'une mission qui lui était réservée et à considérer le patrimoine tel que défini comme son "objet propre".

Certes, d'autres moyens ont commencé à être utilisés:

- au niveau interministériel: certaines pressions et même des actions en justice ont été intentées contre d'autres ministères que la préoccupation "culturelle" ne touchait pas (cf: injonction du M.A.C. contre le ministère du Transport, dans le cas de Percé);
- au niveau municipal: le M.A.C. a informé certaines municipalités (ex.: Mirabel) des contraintes imposées par la législation sur le patrimoine qu'elles devraient intégrer dans l'élaboration de leurs règlements d'urbanisme.

On avait même imaginé, à l'origine, de classer tout le Québec. Le M.A.C. serait alors intervenu comme un "bureau des permis". Les fonctionnaires se sont rendus compte qu'une telle action était impossible à mener, vus les moyens financiers et en personnel dont ils disposaient et choisirent de procéder à des classements ponctuels.

Ce qui apparaît clairement, c'est que le M.A.C. a toujours eu une position de "chien de garde" du patrimoine, intervenant directement et fermement ou blâmant les autres. Les organes administratifs en se donnant pour seule tâche l'application d'une loi leur accordant des moyens d'action considérables ont évacué toute définition de ce qui devait être la politique culturelle du ministère. On a protégé des monuments et des sites sans s'interroger véritablement sur le sens de ces interventions. Que classe-t-on? Pourquoi? Pour qui?

Ainsi, le ministère a eu l'intention de classer le secteur "Terrasses Ontario" à Montréal. Il a depuis abandonné ce projet après s'être demandé s'il fallait imposer d'autres contraintes aux habitants à celles déjà existantes normalement et surtout s'il fallait "classer la misère". La question qu'il faut poser est celle de savoir si, traditionnellement, on ne classe pas uniquement "la richesse", ou, plus précisément les symboles de la culture dominante. La protection du patrimoine, telle que réalisée, reposant sur les critères du "beau" et de l'"historique" peut être définie comme la préservation des vestiges physiques d'une classe dominante, seule capable de créer "le beau" et "la grande Histoire". Les biens classés jusqu'à présent sont les lieux marqués et bâtiments érigés par ceux qui, historiquement, ont constitué la classe dominante au Québec comme souvent ailleurs (clergé, bourgeois, aristocrates). Certes, on a protégé des moulins à eau ou autres instruments, on s'apprête à déclarer historiques des lieux représentatifs du "patrimoine socio-économique" du Québec (près de Val d'Or), mais c'est toujours en "déprolétarisant" leur contenu, en les présentant au monde comme des vitrines historiques, rappelant un passé mythique et idéalisé. La Direction Générale du Patrimoine pouvait-elle "classer la misère"? Certainement pas puisqu'elle s'est attachée à appliquer scrupuleusement une loi faite pour le "beau" et l'"historique".

Le "Livre Vert" a relancé le débat dans la presse et une partie de l'opinion publique. Constatant l'insuffisance de la pratique traditionnelle, on propose de redéfinir la politique culturelle au Québec. La notion même de patrimoine et l'action qu'elle implique semblent devoir être élargies. Cependant, l'unanimité est loin d'être réalisée (sans quoi le débat serait vain) et les conceptions se noient dans les discours.

2. Actuellement: de la re-situation à l'élargissement de la notion de patrimoine

a) la notion de patrimoine

Peut-être est-ce là l'un des mérites de la parution du Livre Vert, mais en tout cas de nombreux intervenants traditionnels jugent nécessaire et indispensable un élargissement du concept de patrimoine.

La culture étant conçue comme "un art de vivre, une civilisation", le patrimoine devient alors "tout l'environnement" et est "un mot générique qui incluerait toute une façon de vivre". Dès lors il peut correspondre à "l'héritage architectural et social du Québec (P.R. Brisson, Société d'Architecture de Montréal) et à "tout ce qu'un peuple a créé, acquis et développé au cours de son histoire" (M. Rioux, sociologue), qui doit être réinséré dans la vie quotidienne.

Les fonctionnaires du M.A.C. eux estiment en général que culture et patrimoine sont deux notions qu'on ne peut définir de façon exhaustive: B. Ouimet (M.A.C.): "la culture est essentiellement politique. C'est dans les mécanismes d'intervention que se trouve une partie de la définition du patrimoine". J.P. Montesinos (M.A.C.): "on ne peut définir la culture et le patrimoine mais on peut définir ce qui peut être pris en compte par le gouvernement dans le patrimoine".

Ces affirmations tendent à montrer qu'en fait tant le "Livre Vert" que le M.A.C. ne visent pas à élargir la notion même de patrimoine (qui se compose toujours de "biens culturels") mais à réinsérer ce patrimoine dans une préoccupation plus vaste: "la qualité de vie". Nous verrons que cette appréhension du problème a des conséquences déterminantes quand on passe à l'intervention et aux critères. Cette qualité de vie, qui est souvent définie comme une qualité esthétique, plastique, ne peut être prise en compte que par l'ensemble de la politique de l'Etat en matière d'aménagement.

Cette inscription du patrimoine dans l'aménagement touche à la fois le pourquoi des menaces pesant sur lui et les implications de l'intervention:

- d'une part, on semble s'être aperçu récemment qu'il fallait protéger parce qu'on détruisait. Ainsi que le note M. Fish (Sauvons Montréal): "il faut refaire les règles pour favoriser la vraie conservation. A la fin du compte, les gens font plus d'argent en démolissant qu'en conservant et on a établi ce principe en système. On a érigé beaucoup de systèmes arbitraires pour favoriser le développement contre la conservation, pour générer des activités, la consommation, des profits".

Cette même constatation conduit M. B. Ouimet (M.A.C.) à préciser qu'il faut "comprendre les facteurs du développement pour comprendre comment la culture s'introduit dans le nouveau développement".

- d'autre part, les organes administratifs chargés de l'application de la loi sur les biens culturels ont mis en avant ce lien entre protection du patrimoine et aménagement.

"Quoique non spécifiquement une loi de planification du territoire, la loi sur les biens culturels explique les relations interdépendantes qui lient les arrondissements et sites déclarés à l'aménagement urbain et rural, et donc à la planification du territoire". (Commission des Biens Culturels, 3ième rapport, 1974-1975). Le même organisme poursuivait: "donc sans être habilitée à zoner ou à faire de l'urbanisme, et tout en le reconnaissant, l'autorité provinciale lorsqu'elle entérine les recommandations de la Commission se trouve en face de problèmes urbanistiques qui surgiront fatalement à la suite de ces décisions".

D'autres intervenants estiment, quant à eux, que c'est vers une véritable redéfinition élargie du patrimoine qu'il faut aller. M. G. Deschambeau (S.H.U.V.M.) déclare qu'"il faudrait plutôt parler de patrimoine populaire, ce qui est plus large que la notion de conservation du monument historique". En ce sens "il faut davantage se préoccuper du bien-être d'une collectivité que de l'éventuelle transformation de l'utilisation d'un bâtiment unique comme un bâtiment religieux". Dans cette seconde optique, le lien est tout de suite fait avec le problème de l'urbanisation: M. G. Deschambeau: "le patrimoine est défini par le développement même des quartiers. La perte d'un quartier comme la Petite Bourgogne est beaucoup plus grave que la perte de la maison des Soeurs Grises".

Le patrimoine ne se limite plus à quelques vestiges "historiques ou architecturaux" mais comprend tout le cadre de vie (bâti et non bâti) de la population.

Entre ces deux conceptions, on peut situer un certain nombre d'autres intervenants qui tout en souhaitant dépasser la définition traditionnelle de la notion de patrimoine, ne peuvent

que difficilement "opérationnaliser" cet élargissement. En conséquence, ils continuent à s'exprimer en terme de "vestiges", monuments. Faisant le lien, également entre patrimoine, urbanisation et urbanisme, on considère qu' "une politique culturelle est en partie une politique d'aménagement, mais doit rester une politique de conservation". (M. M. Fish, Sauvons Montréal). En cela, ils semblent se rapprocher de l'utilisation faite de la notion par le M.A.C. tout en se différenciant au niveau de l'intervention à cause de leur position dans le processus de décision.

En effet, cette différenciation des conceptions se traduit inévitablement dans la définition de ce que devrait être l'intervention et les critères à utiliser.

b) Mode d'intervention et les critères

Le ministère des Affaires culturelles essaie actuellement de traduire en termes d'intervention sa conception "planificatrice". Le Livre Vert souligne la lacune de la pratique traditionnelle: "Il (le Ministre) n'a à vrai dire jamais été associé à la définition des politiques de travaux publics, d'immigration, d'éducation et même de loisir et de communication, pas plus que celles relatives au développement de l'industrie et du commerce québécois" (p. 95).

Ainsi, selon M. Junius: "c'est par l'aménagement du territoire qu'on peut sauver le patrimoine".

Cependant les fonctionnaires soulignent le fait que le M.A.C. ne doit pas faire l'aménagement. Pour M. B. Ouimet (M.A.C.), la Direction Générale du Patrimoine doit imaginer un type de relations auprès des autres ministères et des municipalités pour les "conscientiser" à la dimension culturelle. Il s'ensuit la

volonté de privilégier, en matière d'intervention deux types de relations:

- la relation interministérielle: ceci signifie faire accepter un concept de développement plutôt que de faire tout tout seul. Il s'agit de faire "du ministère des Affaires culturelles un ministère d'intervention auprès des autres ministères"(Livre Vert, p. 97).

M. J.P. Montesinos (M.A.C.) estime que l'inscription de l'action du ministère dans l'aménagement du territoire implique:

- . la définition d'une "qualité de vie", c'est-à-dire l'inscription de certaines valeurs dans l'aménagement urbain ("esthétique urbaine"), ce qui revient à "ouvrir la perspective culturelle".
 - . la possibilité d'intervenir au niveau de l'interministériel, c'est-à-dire de "vendre" certains objectifs de traitement de la "qualité de vie" /
- une nouvelle relation avec l'extérieur, notamment les municipalités: selon M. B. Ouimet (M.A.C.), il faut ramener une bonne partie de l'intervention au niveau municipal, replacer les choses dans leurs vraies dimensions, dans les vrais circuits. On doit faire en sorte que les gens s'occupent de leurs affaires sans que le M.A.C. ne se désiste pour cela de ses responsabilités.

Quelles seront alors ces responsabilités du ministère? "Le Livre Vert"répond: "le ministère quant à lui demeurera responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des grandes

politiques d'orientation en regard de la sauvegarde et de l'utilisation du patrimoine québécois" (p. 105). Parallèlement il devra compléter le "repérage" des biens culturels pour en confier le classement ou la reconnaissance à la nouvelle Régie du Patrimoine. Ce que l'on cherche donc, au niveau gouvernemental, c'est à décharger le M.A.C. d'une grande partie du poids de l'action directe pour qu'il puisse davantage s'intéresser à la définition de la politique culturelle servant de guide à l'aménagement du territoire. Il s'agit de repenser la gestion du patrimoine en redistribuant les rôles. On peut se poser la question de savoir si la "re-situation" de la notion de patrimoine ne sert pas essentiellement à justifier une redéfinition et une réorganisation de l'action de l'Etat. Ne s'agit-il pas, en fin de compte, de la recherche d'une autre solution technocratique à un problème essentiellement politique? Le caractère vague, imprécis de la notion de patrimoine telle que véhiculée au M.A.C. peut sembler confirmer cette hypothèse.

Dans cette perspective, le M.A.C. en tant qu'intervenant direct, doit "aller au plus urgent et au plus exceptionnel" (B. Ouimet). L'urgence est définie par le moment où "la valeur d'échange commence à primer sur la valeur d'usage pour ce qui est exceptionnel, déterminé alors par le caractère d'unicité ou d'exemplarité: protéger 400 maisons menacées de démolition dont il existe 600 autres exemplaires est moins urgent que de protéger une maison qui constitue le seul exemplaire (B. Ouimet). Quant à la volonté d'inscrire "certaines valeurs" dans l'aménagement, le critère devient "l'ensemble intéressant" du point de vue d'une certaine "esthétique urbaine".

La plupart des groupes de pression interrogés, ainsi que certains fonctionnaires municipaux, ont une conception assez semblable de ce que devrait être l'action du M.A.C. C'est ainsi que le groupe "Sauvons Montréal" considère que la loi sur les biens culturels a constitué une bonne étape et se montre favorable aux orientations dégagées par le "Livre Vert". Toutefois, le fait qu'ils soient

directement confrontés à la réalité et au milieu les oblige à concevoir leur pratique à la fois en termes de "biens culturels" et en termes d'habitation. Ainsi M. M. Fish (Sauvons Montréal) décrit l'intervention de son organisme comme "touchant à l'habitation, le voisinage, les édifices menacés: l'objectif est de sauver le patrimoine et de prévenir les démolitions". Parce que les cas concrets où il y a des monuments historiques ou architecturaux menacés démontrent les liens étroits entre ceux-ci et le problème de l'habitation par exemple, l'intervention par des instruments tels que le zonage apparaît nécessaire à ces intervenants. Leur raison d'être ou le rôle qu'ils sont conduits à jouer dans le processus de décision les pousse à abandonner toute attitude technocratique et à essayer de trouver des réponses concrètes à des questions concrètes. C'est sous la pression de ces personnes que la Ville de Montréal a demandé au Service de l'Habitation et d'Urbanisme de refaire le zonage du centre-ville, étude qui, d'après M. C. Demers (S.H.U.), doit prendre en compte le développement urbain pour assurer la conservation du patrimoine. Dans cette optique, la décentralisation telle que prévue par le "Livre Vert" n'est plus une simple nécessité administrative mais une nécessité politique.

Pour ceux qui tendent à une redéfinition complète de la notion de patrimoine, l'intervention doit se situer dans d'autres domaines. Ainsi M. G. Deschambeau (S.H.U.V.M.), pour qui il faut dépasser la notion traditionnelle de patrimoine en l'incorporant dans celle de quartier et de vie de quartier, le problème du patrimoine c'est celui de l'habitation. Définissant le patrimoine par le développement même des quartiers, c'est par la reformulation du zonage et surtout de la logique actuelle de la rénovation-restauration que le patrimoine, ainsi élargi, pourra être sauvé. C'est parce que ni la réglementation municipale, ni les politiques d'habitation ne sont faites en fonction de la conservation (mais au contraire en faveur de la démolition) qu'il y a problème actuellement. Il semble donc que la problématique

de l'intervention sur le monument historique soit ainsi "désacralisée" au profit de celle de l'intervention sur les causes et conséquences du développement urbain, à partir du moment où le patrimoine ne correspond plus à des monuments isolés représentatifs d'une culture dominante mais au cadre bâti de la vie d'une population.

Dans cette perspective, le milieu devient critère d'intervention. Le maintien d'une population dans un quartier qui lui plaît mais qui est menacé justifie l'action. Le quartier et la vie qui s'y déroule sont à la fois définition du patrimoine et critère d'intervention.

B. "L'apparition" de la notion de milieu

La notion de milieu, relativement au problème de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine, fait appel à deux autres notions: participation et usage. Ces deux notions n'ont jusqu'à présent aucunement inspiré l'intervention du Ministère des Affaires culturelles. Cependant, elles sont actuellement mises de l'avant par ce même ministère qui semble vouloir en faire deux points importants de sa nouvelle politique.

1. Jusqu'à présent: évacuation de la notion de milieu

La Loi sur les biens culturels sanctionnée en 1972, apparaît faire abstraction du milieu: la participation des citoyens à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine et l'usage de ce patrimoine par la population sont deux notions ignorées.

a) la participation

La Loi sur les biens culturels ne prévoit aucun mécanisme permettant à des citoyens de présenter des demandes afin d'obtenir la reconnaissance ou le classement d'un "bien culturel" ou la déclaration d'arrondissement historique ou naturel d'un site. C'est le Ministre qui, sur avis de la Commission des biens culturels, peut reconnaître ou classer et recommander au lieutenant-gouverneur en conseil la déclaration d'arrondissement historique ou naturel (art. 15, 24, 45).

Dans la procédure de classement décrite dans la loi, seul le propriétaire du "bien culturel" ou celui qui en a la garde, se voit signifier un avis d'intention de classement (art. 25). Même si le classement d'un "bien culturel" implique la détermination d'une aire de protection qui touche les bâtiments se trouvant à l'intérieur du périmètre situé à 500

pieds dudit bien, le législateur n'a pas cru bon de prévoir, ne serait-ce que la consultation des résidents et propriétaires de cette aire. Ce n'est que dans le cas d'une recommandation de déclaration d'arrondissement historique ou naturel que toute personne intéressée peut, pendant le délai de 30 jours compris entre la parution de l'avis de recommandation dans la Gazette officielle du Québec et sa soumission au lieutenant-gouverneur en conseil, faire des représentations à la C.B.C. (art. 46). Mais qui lit la Gazette officielle?

De plus, selon Marcel Junius, Directeur général du Patrimoine, faute de ressources financières et humaines, ni la Commission des biens culturels, ni la Direction générale du patrimoine n'ont pu informer adéquatement le public sur leurs actions et les sources d'aide et de service qu'ils mettaient à la disposition des citoyens. Jean-Pierre Pelletier, de l'Ordre des Architectes, souligne que les groupes qui veulent intervenir ne savent pas où s'adresser. Que faire, demande-t-il, si on pense qu'un bien patrimonial est menacé? Les représentants du groupe Sauvons Saint-Bruno, constitué en avril 1975, parlent eux aussi de la difficulté pour un groupe de citoyens d'intervenir pour protéger un bien menacé. "A qui s'adresser? Quels sont les moyens existants?" demandent-ils également.

Certes, certains pourront avancer qu'il y a quand même eu participation du public. De nombreuses demandes de classement furent acheminées à la C.B.C. par des individus et des groupes de pression ont pu se manifester face à la préservation de certains biens. Mais de quel public s'agit-il? Qui représentent ces individus et ces groupes de pression? Ceux qui ont les moyens de posséder un "bien culturel" et l'élite intellectuelle qui s'intéresse à l'histoire, à l'architecture et à l'aménagement de l'espace... Et en ce qui concerne la participation des groupes de pression, on peut s'interroger sur

le rôle effectif qu'elle a pu jouer dans l'application de la loi. Si on se réfère par exemple au cas de la maison Van Horne, la "personnalité" du Ministre, les intérêts économiques en jeu et l'absence, dans la législation, de "porte d'entrée" pour le public, ont conduit à une véritable caricature de cette participation.

"Il n'existe actuellement, devant la Commission ou auprès du Ministre, aucune procédure d'audition des parties, encore moins d'audition publique".

(Livre Vert, p. 101).

En fait, comme le souligne le Livre Vert, les pouvoirs et les moyens que s'est donné l'Etat avec la Loi sur les biens culturels sont presque exclusivement entre les mains du Ministre (p. 100).

b) l'usage

Etant donné la définition étroite du patrimoine sur laquelle le M.A.C. a semblé appuyer son intervention, à savoir le patrimoine comme "ensemble de vestiges à protéger ou à reconstituer", il n'est pas étonnant que relativement à l'usage des biens reconnus ou classés, on se soit arrêté au "bien-musée", ou "bien-objet-de-contemplation" ou au "reconstitution-historique-à-vocation-pédagogique". On a mis l'accent sur la protection d'immeubles "architecturaux" ou "historiques" que l'on a utilisé de façon platonique. Et même cet "usage platonique" a rencontré certaines difficultés car

"faute de fonds, en l'absence de véritable priorité et à cause de l'ampleur des gestes à poser, on est souvent réduits à clore les volets d'un édifice restauré, à ne l'ouvrir que l'été, à ne pas dire où il se trouve". (Livre Vert, p. 112).

Dans la Loi sur les biens culturels, on ne fait pas mention de l'usage du bien reconnu ou classé, sinon à l'article 18:

"nulle personne, même dans l'exercice d'un pouvoir qui lui est conféré par la Législature, ne peut détruire, altérer, restaurer, réparer ou modifier de quelque façon un bien culturel reconnu (...) sans donner au ministre un avis préalable d'intention d'au moins trente jours".

et à l'article 31:

"Nonobstant toute autorisation conférée par une loi de la législature, aucun bien classé ne peut être détruit, altéré, détérioré, restauré, réparé, modifié (...) sans l'autorisation du ministre qui prend l'avis de la Commission. Il en est de même de tout bien situé en tout ou en partie dans l'aire de protection de l'immeuble classé".

Ces deux articles ne font référence en fait qu'aux propriétaires des "biens culturels" et on y semble vouloir protéger ces biens contre leurs propriétaires. L'usage se résume alors à des interdits.

Les "biens culturels", reconnus ou classés, apparaissent généralement isolés de leur contexte physico-spatial et socio-économique, coupés de leur milieu. L'usage que pourrait en faire le milieu n'est pas un problème, puisqu'apparemment, il n'y a pas de milieu.

2. Actuellement: le milieu, une notion mise de l'avant

La participation des citoyens à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine et l'usage de ce patrimoine par le public constituent actuellement deux préoccupations importantes dans la définition d'une nouvelle politique au ministère des Affaires culturelles.

a) la participation

Dans son deuxième rapport annuel, la Commission des

biens culturels se déclarait, malgré l'absence de véritables mécanismes d'information et de participation des citoyens, satisfaite de l'intérêt croissant manifesté par l'opinion publique pour les problèmes relatifs à la conservation et à la mise en valeur des "biens culturels". Elle ajoutait cependant:

"Qu'il s'agisse ou non de moyens financiers inadéquats, il faut conclure que, sans la participation du public, il sera vain de chercher à conserver ou à mettre en valeur les richesses connues ou inconnues du Québec en matière culturelle ou naturelle. La présence du public est donc absolument essentielle mais pour ce faire, il est également essentiel que le public soit informé; il ne l'est pas. (...) La Commission est aussi d'avis qu'aussi longtemps que chaque citoyen ne sera pas persuadé qu'il a parti lié à l'intérêt collectif dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine..."

Ce discours, on le voit, comporte certaines ambiguïtés. Qu'entend-on par "richesses connues ou inconnues du Québec"? Fait-on ici référence aux biens que la pratique de la C.B.C. a toujours pris en compte, à savoir les biens ayant une valeur "architecturale" ou "historique"? Que signifie aussi "l'intérêt collectif dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine"?

La C.B.C., dans son rapport, souligne la nécessité d'informer le public. Son président, Georges-Emile Lapalme, nous a aussi mentionné le fait que la population était mal informée. Ce manque d'information explique, selon Marcel Junius, que les citoyens ont souvent mal perçu l'action du M.A.C. Est-ce alors pour mieux faire connaître et accepter l'intervention du M.A.C. que l'on parle ici de la nécessité d'informer le public? Ce besoin d'informer le public semble également répondre, pour certains, au souci de faire passer dans la population les valeurs de "l'élite culturelle". Ainsi,

quand Madame Girard de la Fédération des Sociétés d'Histoire parle de "démocratiser la culture", elle entend "enseigner la beauté, la conservation", beauté et conservation qui sont parmi les critères traditionnels de reconnaissance et de classement des biens "architecturaux" ou "historiques", biens qui représentent justement les valeurs d'une certaine élite.

En mai 1976, le Ministre des Affaires culturelles, avec la parution de son Livre Vert, lançait publiquement l'idée d'une participation du milieu à la politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

"En définitive, qui que nous soyons et quelles que soient nos fonctions, l'histoire, le patrimoine et la culture n'appartiennent qu'aux citoyens. C'est à eux finalement qu'il revient de le protéger, de l'utiliser, de le développer".
(p. 112).

Deux raisons avouées sont à la base de cette idée. L'arbitraire de certaines interventions du M.A.C., le fait que celui-ci se soit trop souvent comporté comme s'il fallait protéger le patrimoine contre les résidents et la montée des groupes de pression, pour une, commandent au ministère de chercher à associer le public à son action. Le fait que "l'artillerie" (reconnaissance, classement, subventions, aire de protection, arrondissements, plans de sauvegarde), devienne de plus en plus lourde à assumer, commande, pour l'autre, au ministère, de "faire travailler ensemble le plus grand nombre possible de Québécois, plutôt que de vouloir faire lui-même les choses" (Livre Vert, p. 105).

C'est "par le biais d'audiences publiques et par des actions d'éducation permanente" que le Ministre L'Allier se propose d'associer la population à la politique de son ministère. La Régie du patrimoine "devra tenir des audiences publiques en regard de toutes ses décisions susceptibles d'affecter directement des groupes ou des catégories de citoyens" (Livre Vert, p. 102). Tout classement d'un bien qu'elle décidera devra être précédé d'audiences publiques. Avant de déterminer une aire de protection, elle devra aviser les résidents et leur permettre d'assister aux audiences. Elle publiera un registre des biens culturels. Elle publiera également ses décisions motivées dans tous les cas où elle aura tenu des audiences publiques ou entendu un requérant. Elle fera enfin paraître, aux Greffes de la Régie, une liste des autres décisions que tout citoyen intéressé pourra consulter.

Afin de décentraliser, le M.A.C. créera des Commissions régionales consultatives à la Régie du patrimoine. Mais ces Commissions, tel que l'indique le Livre Vert (qui ne constitue bien sûr qu'un document de travail), n'auraient pas de personnel et ne tiendraient pas d'audiences publiques. Toutefois, elles pourraient mettre en oeuvre des procédures de consultation. Marcel Junius craint que ces organismes proposés dans le Livre Vert ne noyent les gens dans une structure administrative. La D.G.P., à son avis, avait réussi à établir certains contacts directs avec la population. Michael Fish, de Sauvons Montréal, est d'un autre avis: la Régie et les Commissions régionales répondent à ce que les groupes de pressions demandent depuis longtemps, à savoir la décentralisation. Et selon Jean-Pierre Montesinos, les Commissions régionales qui agiront comme des Commissions d'urbanisme, devraient favoriser, au niveau local, la "responsabilité culturelle", la "préoccupation de la qualité de vie". Cependant, pour Gabriel Deschambeau, du Service d'habitation et d'urbanisme de la Ville de Montréal, les

Commissions régionales ne s'adressent qu'à une partie de la population, à certains groupes comme Sauvons Montréal; ces groupes ne représentent pas encore un large public. Leurs membres sont pour la plupart des spécialistes (architectes, urbanistes, historiens...) qui représentent effectivement une élite intellectuelle. Michael Fish lui-même avoue que Sauvons Montréal, malgré des efforts d'élargissement, ne représente encore qu'une certaine élite.

Ce sont ces groupes avec qui le M.A.C. favorisera d'abord la collaboration. Le ministère, toujours selon le Livre Vert, cherchera à établir un lien privilégié avec "les groupes et sociétés vouées à l'histoire, à l'ethnologie, à l'archéologie, au patrimoine, etc." (p. 112).

"Il est souhaitable que les groupes québécois recherchent d'abord à s'unir avec nous si nous voulons ensemble protéger notre patrimoine".
(Livre Vert, p. 102).

Le M.A.C. a peut-être intérêt à s'associer (ce mot "associer" revient d'ailleurs souvent dans le Livre Vert) les "groupes de pression" afin de protéger le patrimoine. Mais le gouvernement y a aussi un autre intérêt: intégrer ces groupes à la structure bureaucratique, afin que leurs revendications ne puissent pas être politisées. Par exemple, Sauvons Montréal et le Rassemblement des Citoyens de Montréal (R.C.M.) ont, à certaines occasions, fait front commun. Intégrer Sauvons Montréal aux mécanismes officiels de consultation, ce peut être enlever au R.C.M. une "base culturelle" (préservation du patrimoine) à son action politique ou à Sauvons Montréal même l'opportunité de politiser ses revendications.

Le ministère favoriserait aussi la création de commissions d'urbanisme et de comités de sauvegarde. Mais qui seraient membres de ces organismes?

Sur le plan de la gestion des "biens culturels", l'Etat, selon le Livre Vert, devra trouver les moyens de s'associer étroitement à leurs propriétaires "en vue de la sauvegarde des biens, de leur mise en valeur et de leur utilisation, comme de leur accessibilité" (p. 109). Le Ministre verra avec son collègue du ministère du Revenu,

"les avantages qui pourraient être consentis à ceux qui souhaiteraient participer financièrement à l'augmentation, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine public du Québec. Il faut en effet imaginer et rechercher tous les moyens susceptibles d'associer et d'intéresser la population à la sauvegarde de son patrimoine. L'incitation fiscale, lorsqu'elle est possible et bien administrée, est toujours un outil important à ces fins." (p. 107).

Mais comme le souligne Bernard Ouimet du M.A.C., actuellement en matière de restauration, ceux qu'on aide, ce sont ceux qui ont les moyens. Alors à qui et comment accorder cette aide?

Le M.A.C. se propose également de travailler davantage avec les autorités locales. On veut systématiser l'ouverture entreprise sur les municipalités. "Il faut ramener une bonne partie de l'intervention au niveau municipal, replacer les choses dans leurs vrais dimensions, dans les vrais circuits". (Bernard Ouimet). Sa "machine" devenant trop grosse à administrer, le M.A.C., sans toutefois se désister de ses responsabilités, veut faire en sorte que les gens s'occupent eux-mêmes de leurs affaires.

Pour Michael Fish, la démocratisation doit se faire à deux niveaux: au niveau institutionnel, par la décentralisation qui donnera l'occasion aux gens de prendre la parole et de

prendre conscience de leur patrimoine; au niveau de la population, en donnant aux gens les outils pour qu'ils puissent s'organiser eux-mêmes, afin qu'ils commencent à faire eux-mêmes l'aménagement de leur milieu. A propos de la participation, Clément Demers, du Service d'habitation et d'urbanisme de la Ville de Montréal, souligne que ce service est en constant rapport avec Sauvons Montréal. Toutefois, ce contact ne peut être qu'officieux, sans quoi le S.H.U.V.M. apparaîtrait comme un groupe de pression face à l'exécutif de la Ville. Demers ajoute qu'à son avis, la consultation populaire, si elle n'est pas décentralisée, crée un ralentissement trop grand des services. Il souligne enfin que la seule politique en ce domaine, c'est la décentralisation au niveau de chaque quartier, non seulement décentralisation des services (fonctionnaires locaux), mais aussi décentralisation du pouvoir (création de mini-municipalités). Pour Gabriel Deschambeau, également du S.H.U.V.M., il faut que les gens aient un certain contrôle sur la transformation de leurs bâtiments. Il faut les informer, leur apprendre ce qu'est un quartier et comment ils pourraient se l'approprier. On doit démystifier, dit-il, l'image du "vieux quartier", sale, invivable, qui doit être remplacé par quelque chose de plus beau et de plus fonctionnel. Dans cette perspective, participation n'équivaut plus à consultation, mais à appropriation.

b) l'usage

Le Ministre L'Allier, introduisant relativement au problème de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine, la notion de milieu, est amené à parler, dans le Livre Vert, de l'usage de ce patrimoine par le public.

Face à cette question de l'usage, le rôle que le Ministre veut donner à son ministère est celui de "faire vivre

le patrimoine". (Lapalme, lui, parle de "remettre de la vie dans le patrimoine"). Mais, comme ce qu'il entend par patrimoine correspond, en fait, à la conception traditionnelle, à savoir "ensemble de vestiges à protéger ou à reconstituer", l'utilisation du patrimoine consiste alors à "animer et rendre accessible" les biens "architecturaux" et "historiques" en vue d'éduquer le public.

"Il faut ouvrir ces lieux, les habiter, y apporter textes et archites. Il faut y glisser discrètement l'audio-visuel, le micro-film et les cassettes pour compléter le contact. Ce sont tous des lieux et des objets d'enseignement et d'éducation".

(Livre Vert, p. 112).

Il faut redonner une âme à ces vestiges moribonds et leur vocation en sera une toute pédagogique. Mais ces biens "architecturaux" et "historiques" ne sont-ils pas toujours les symboles de la présence des groupes dominants? Leur enseignement ne véhiculera-t-il pas alors, finalement, l'idéologie de ces groupes dominants?

Cet usage envisagé par L'Allier sera facilité par la collaboration des ministères de l'Education et du Tourisme, des Loisirs et des Parcs. Des cartes et des guides seront publiés. Comme en France, on formera des guides nationaux et régionaux. Mais pour Pierre-Richard Bisson, la perspective touristique est très néfaste: "On ne conserve pas le bien culturel pour en faire un objet de consommation". Marcel Junius abonde dans le même sens: "Un bien (culturel) ne doit pas seulement être sujet d'exposition. Le pire ennemi du patrimoine, c'est le tourisme de masse". La mise en garde face à ce tourisme de masse n'est pas idéologique mais pratique: à son avis, le tourisme de masse est un danger pour les "biens culturels", car il constitue un potentiel destructeur. Parmi les premiers utilisateurs des immeubles reconnus ou classés, précise-t-il, devraient se trouver

les services publics. La population y a tout de même accès, mais de façon moins massive.

Face à ce problème de l'utilisation du patrimoine, tel que traditionnellement défini, G. Pelletier pose la question suivante: "Pourquoi ne pas remettre les biens culturels sur le marché?" Comme il n'y a pas une seule compagnie qui se lancerait dans la restauration de ces biens, il propose que le M.A.C. les loue par bail emphytéotique aux compagnies et en finance la restauration. En fait, M. Pelletier se trouve à proposer l'utilisation des symboles des groupes dominants d'hier par les représentants des groupes dominants d'aujourd'hui (qui ne sont pas tous nécessairement différents).

Toujours en regard de l'utilisation des biens "architecturaux" et "historiques", Clément Demers mentionne certains problèmes: problèmes physiques (configuration, qualité de la structure des bâtiments), qui limitent les utilisations possibles, en même temps qu'ils impliquent des problèmes économiques (coûts des travaux de réaménagement, de restauration...); problème de réglementation (zonage, par exemple), qui peuvent aussi limiter l'utilisation de ces biens; enfin, problèmes de fonctionnement, par exemple, l'installation du S.H.U.V.M. au Marché Bonsecours crée des difficultés de fonctionnement du fait de la disposition des espaces libres, disposition qui entraîne une perte de temps dû à l'éloignement entre les départements.

Pour Michael Fish, la question de l'utilisation est plus simple qu'on ne le croit. Si l'on veut vraiment que les "biens culturels" soient utilisés à des fins sociales, c'est facile: on a besoin de logements; c'est toujours possible, selon lui, de les transformer comme tels. Le problème posé, cependant, reste toujours l'usage des "biens culturels" tels que traditionnellement définis.

Mais on peut concevoir le problème différemment: la question ne serait pas l'usage du patrimoine, mais l'usage comme critère de définition et de protection du patrimoine.

Ainsi, Gabriel Deschambeau veut "désacraliser les vieux monuments". Pour lui, le patrimoine, c'est ce qui est encore utilisé par la population. L'usage-habitation devient alors critère d'intervention sur le patrimoine. Il faut éviter que les gens soient chassés de leurs quartiers suite à la démolition de leur logis, mais aussi suite à la restauration de leur logement qui entraînerait une hausse de loyer et la venue d'une autre clientèle. "Nous ne devons pas, pour sauver les quartiers, en faire des réserves, pour sauver des régions, en chasser les habitants", peut-on lire dans le Livre Vert (p. 112). "Le problème, souligne Demers, c'est la transformation des usages domiciliaires en usages commerciaux qui sont plus rentables". Aussi, les derniers règlements de zonage que le S.H.U.V.M. a élaboré visaient à protéger l'usage-habitation.

Dans cette perspective, il ne s'agit plus de tenter de "mettre de la vie" dans les vestiges que l'on a protégés, mais de protéger ce qui a encore de la vie ...

CONCLUSION

L'analyse de la législation et des pratiques et discours des intervenants nous a montré que le problème de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine est envisagée de façon différente en fonction de la position occupée par chacun dans le processus d'intervention. Trois types d'approches peuvent être dégagées: une approche technocratique, une approche pragmatique, une approche "politique".

1) Une approche technocratique:

C'est l'approche du M.A.C. dans sa pratique passée et dans celle qu'il semble vouloir mettre en avant. Les membres de la Commission des Biens Culturels et les fonctionnaires de la Direction Générale du Patrimoine se sont, jusqu'à présent, attachés à appliquer strictement la loi de 1972, faite en fonction de la conservation "du beau et de l'historique". S'appuyant sur une conception étroite du patrimoine, sur des critères élitistes, sur un inventaire catégorisant des perceptions et sur des instruments d'intervention lourds et rigides (classement, reconnaissance, arrondissement historique ou naturel), ces intervenants ont été amenés à adopter une attitude paternaliste. Du haut de leur position de technocrates, ils ont fait du patrimoine "leur chose à eux". Ceci explique l'absence de prise en compte du milieu, favorisée par une loi où les préoccupations de participation et d'usage sont évacuées.

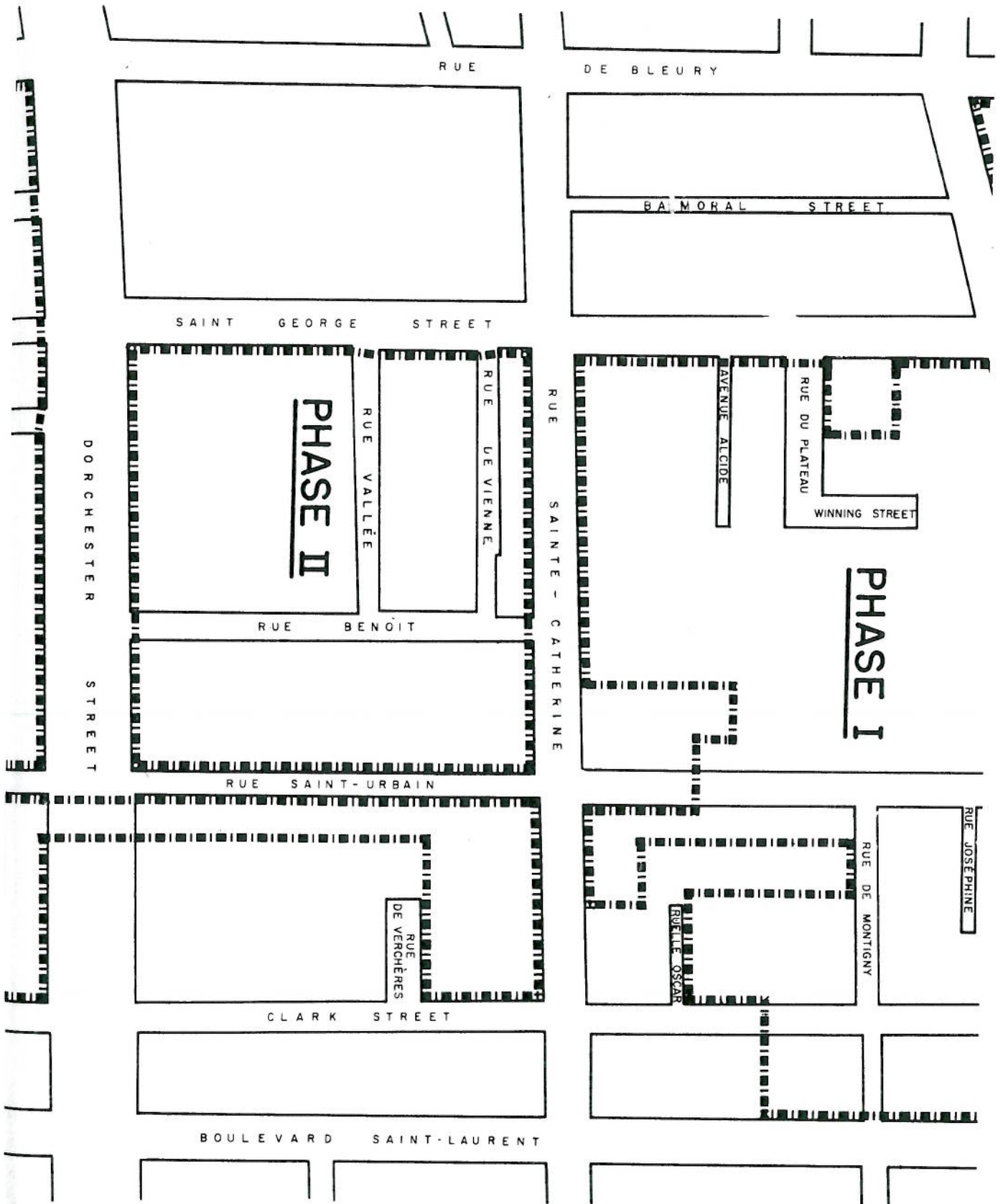
On assiste actuellement, au sein du M.A.C., à une remise en cause. Posant le problème en termes de gestion administrative du patrimoine, elle conduit à la recherche d'une solution purement technocratique. Resituant la question du patrimoine (sans changer de conception) dans un cadre d'intervention plus vaste (l'aménagement du territoire), ces acteurs mettent de l'avant la nécessité de deux relations essentielles: la relation interministérielle et la décentralisation administrative. Des raisons d'ordre politique

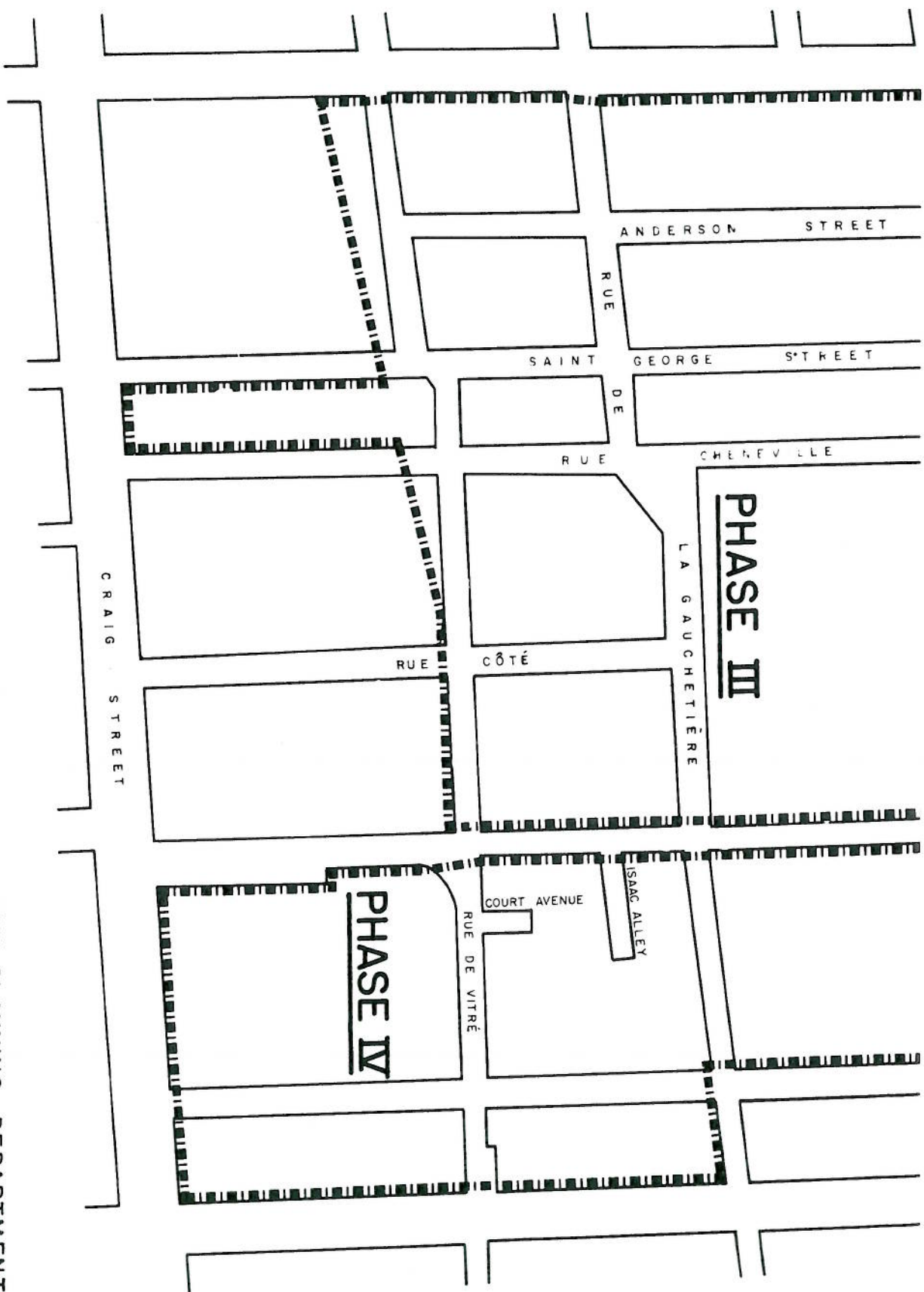
(paternalisme contesté, mécontentement de certains groupes) et d'ordre technocratique (besoin d'alléger "la machine") commandent au M.A.C. d'introduire, dans sa définition d'une politique, la notion de participation: participation-consultation (information, auditions publiques et collaboration des groupes de pression) et participation-gestion (prise en charge par les municipalités de l'intervention). A partir du moment où l'on introduit la notion de milieu, on est amené à parler de l'usage du patrimoine (tel que traditionnellement défini) par la population; il se résume à animer, rendre accessibles et pédagogiques les biens "architecturaux et historiques".

2) Une approche pragmatique:

Sous ce qualificatif, on retrouve l'ensemble des groupes de défense du patrimoine, avec toutes les différences existant entre eux.

Dans leurs actions concrètes, ils ont eu traditionnellement pour seuls interlocuteurs les fonctionnaires du M.A.C. et les membres de la C.B.C. Agissant dans le même cadre législatif que ces derniers, ils ont privilégié la même utilisation de la notion de patrimoine, les mêmes critères et instruments d'intervention. Aussi apparaissent-ils assez favorables aux nouvelles orientations que le ministère veut développer. Toutefois, certains, dans leur approche pragmatique où ils sont confrontés aux problèmes concrets, tendent à élargir la question de la conservation du patrimoine à celle du développement urbain. Ceux-là, tout en étant favorables aux mécanismes de "participation-décentralisation-consultation" prônés par le M.A.C., jugent nécessaire de déborder ce cadre technocratique en donnant à la population les moyens de faire l'aménagement de leur propre milieu. Cependant, en ce qui concerne l'usage, la plupart des groupes en parlent dans les mêmes termes que le ministère, à savoir comment utiliser les biens "architecturaux" et "historiques"





PHASE III

PHASE IV

SERVICE D'URBANISME

JUILLET 1959

PLAN NO 13

CITY PLANNING DEPARTMENT

JULY 1959

3) Une approche "politique".

C'est là l'approche de certains fonctionnaires du Service de l'habitation et de l'urbanisme de la Ville de Montréal. Ayant une pratique moins restrictive, car ne touchant pas au seul problème de la protection du patrimoine (mais confrontés à l'ensemble des problèmes urbains), ils prennent en compte directement les forces en présence. Le milieu devenant critère de définition du patrimoine et critère d'intervention, la question de l'usage ne se pose plus en termes d'utilisation de monuments mais en termes d'usage-habitation à préserver. Quant à celle de la participation, elle se pose moins en termes de consultation du milieu qu'en termes d'appropriation par le milieu. Cependant, si leur pratique professionnelle les pousse à avoir une telle conception, que très souvent ils tentent d'opérationnaliser en tant que citoyen, le fait d'agir dans le cadre de l'urbanisme municipal classique, limite leur intervention au zonage et aux programmes actuels de restauration.

Toute cette analyse a porté principalement sur la législation et les intervenants liés directement à la protection du patrimoine. Elle permet, toutefois de constater que la question du patrimoine déborde largement ces limites pour toucher l'ensemble de la problématique du développement urbain. Aussi paraît-il indispensable de prendre en compte, dans une deuxième étape, les acteurs de ce développement: promoteurs, propriétaires, S.H.Q., M.A.M... Dans cette optique, le rôle du fédéral prend une importance assez considérable à travers un organisme comme la S.C.H.L., qui finance à la fois les constructeurs d'habitation et les organismes publics s'intéressant à la restauration.

Enfin, tous ces développements soulèvent deux questions:

Peut-on parler d'appropriation par la population du patrimoine, au sens d'appropriation des formes du cadre bâti, sans parler d'appropriation des forces productrices de ce cadre bâti, c'est-à-dire d'appropriation économique et politique?

Peut-on également concevoir la "souveraineté culturelle" sans souveraineté économique et politique?

ANNEXE: CAS TYPESA. La maison Van Horne1. Historique

La famille du "père du chemin de fer canadien", G. Van Horne, décida de vendre la maison que ce dernier avait fait construire sur la rue Sherbrooke. Elle ne pouvait en effet, assurer le montant des taxes et le coût d'entretien de l'imposant édifice (52 pièces).

Un promoteur montréalais souhaitant démolir la bâtisse et construire à la place une tour de bureaux, obtint de la famille Van Horne, une promesse de vente conditionnelle pour un montant de \$800,000. La condition était l'obtention de la part de la Ville d'un permis de démolition. *avant le 30 91*

Parallèlement, la C.B.C. étudia la possibilité d'intervenir et recommanda au Ministre Cloutier le classement de la maison. Ce dernier, au printemps 1973, annonça sa décision de classer la maison, ce qui devait rendre le projet du promoteur irréalisable.

Deux mois plus tard, Guy Frégault (sous-ministre) faisait savoir que M. Cloutier était revenu sur sa décision et déclassait la bâtisse. *classement puis déclassement*

Suite à ce changement, l'association "Great Places" nouvellement formée et qui s'était donnée pour tâche de lutter pour la préservation du patrimoine de Montréal, décida d'intervenir et envoya une requête au Ministre, lui demandant de classer la maison. Elle reçut l'appui de l'Association des Amis de la Gare Windsor, bâtiment également menacé. *pour un des membres du MAA*
Statut de l'association
non signé
le 30 91

Le président de "Great Places" intenta, aussi, une action devant la Cour Supérieure en vue d'obtenir une injonction contre la Ville pour que celle-ci soit obligée d'attendre la décision finale du Ministre ayant d'accorder au promoteur le permis de démolition. Bien que l'action ait été rejetée, (le demandeur n'ayant pas un "intérêt légal à agir"), la Ville décida d'attendre la décision de M. Cloutier.

Face à cela, le promoteur, dont l'option sur la maison venait à échéance, obtint, en justice, un ordre contre la Ville pour que celle-ci accélère la procédure.

Diverses voix se firent entendre en faveur de la préservation de la maison (notamment l'Institut Royal d'Architecture du Canada et l'Association des Architectes de la Province de Québec).

La C.B.C. se sentant désavouée et bafouée par la décision de M. Cloutier, adressa un télégramme à M. Bourassa.

Le président de "Great Places" proposa à M. Hardy (secrétaire de M. Cloutier) un plan de co-propriété (50% fédéral, 40% provincial, 10% ville), grâce auquel la maison Van Horne pouvait être sauvée et occupée par le Musée des Beaux-Arts. Le Département des Sites et Monuments historiques, à Ottawa, avait en effet déclaré la demeure "monument historique d'intérêt national" et Héritage Canada avait proposé sa participation financière pour le coût d'entretien (\$8,000/an). Suite à la rencontre, le ministère accepta de réétudier sa position si on lui présentait un rapport écrit ayant une "importance significative". Ce rapport fut remis le 22-7-72 par "Great Places".

7/21/72
Le 8-9-72, le délai accordé à la ville lors de l'action intentée par le promoteur expirant, le permis de démolition était accordé et le lendemain, la maison Van Horne était rasée.

Le ministère n'avait toujours pas fini "d'étudier le rapport de "Great Places", et aucune décision n'était donc intervenue.

2. Critères

* Interventions en faveur de la conservation (notamment Great Places et C.B.C.)

- valeur historique: - ce fut la résidence du "père du chemin de fer canadien"
 - Van Horne en avait fait la plus importante galerie d'art privée d'Amérique du Nord.

- valeur architecturale: - elle constituait une des dernières traces importantes de l'architecture de la période charnière entre les 2 siècles; à replacer dans le problème de préservation de tout le quartier compris entre Drummond et Stanley.

* Position de M. Cloutier contre le classement:

Selon lui, la maison Van Horne n'était pas "typiquement québécoise":

- . Van Horne était un américain, d'origine hollandaise.
- . l'architecture victorienne de la maison ne lui permettait pas d'être considérée comme faisant partie du patrimoine québécois, au sens canadien-français.

3. Rapports entre intervenants:

C.B.C./Ministre: L'affaire de la maison Van Horne a mis en relief à la fois la "toute-puissance" du Ministre et la faiblesse de la position de la C.B.C., telles que la loi du 8 juillet 1972 les implique. L'avis de la C.B.C. ne liant nullement le Ministre, ce dernier a pu prendre une décision totalement contraire. Dans ce cas précis, le Ministre a même violé la loi puisqu'il n'a pas respecté l'obligation qui lui est faite de consulter la C.B.C. avant de changer ou modifier son intention de classer.

M.A.C./Public: L'affaire Van Horne illustre le peu d'importance que peut jouer le public dans l'application de la loi des biens culturels. Il se peut que la personnalité du Ministre et les intérêts importants en jeu aient conduit à une véritable caricature de cette absence de communication. Il n'en demeure pas moins que si cela a pu se passer ainsi, c'est, avant tout, parce que la législation ne prévoit aucune "porte d'entrée" pour le public. Les difficultés rencontrées par le président du groupe "Great Places" pour rencontrer des gens du M.A.C. et les convaincre de ré-étudier le dossier en sont un exemple patent.

Québec/Ottawa: Le cas de la maison Van Horne constitue une illustration presque parfaite de l'ambiguïté des rapports entre les deux niveaux de gouvernement. D'une part, le fédéral (au travers du Département des Sites et Monuments Historiques et de Héritage Canada) reconnaissait le caractère historique (donc à préserver) de la maison Van Horne, mais n'avait pas le pouvoir juridique d'empêcher la démolition; d'autre part, le provincial disposait, lui, des moyens de classer mais ne voulait pas reconnaître (ou plus) la nécessité de s'en servir. Cela contient en soi un risque: face à l'inaction ou la mauvaise administration du Québec, Ottawa

pourrait être tenté d'étendre sa juridiction pour faire du patrimoine québécois une partie intégrale du patrimoine national canadien. Il semble donc que la loi de 1972, en donnant tout pouvoir à une seule personne (le Ministre) puisse entraîner la "désappropriation" des québécois de leur héritage culturel. La "souveraineté culturelle" ne devient alors qu'un mythe de plus.

M.A.C./Promoteur: Si l'on dépasse le seul problème de la complicité ayant certainement existé entre le Ministre et le promoteur (cf.: intervention probable de l'ex-Premier Ministre Lesage en faveur du promoteur auprès de M. Cloutier), l'affaire Van Horne révèle le problème fondamental des rapports entre patrimoine et urbanisation. C'est toute la question du développement économique d'un pays au regard de la préservation de son héritage culturel qui est posée, en même temps que celle de la place et du rôle d'un ministère comme le M.A.C. Ce lien doit, également, être étendu à une troisième pratique: l'urbanisme.

Ville de Montréal: Le cas de la maison Van Horne a montré à quel point la Ville ne détenait aucun pouvoir en matière de préservation. Suite à cette affaire et aux remous provoqués, un amendement à l'art. 426 de la loi des Cités et Villes et à l'art. 392 du Code Municipal, autorisa les municipalités à interdire pendant 12 mois une démolition à condition de présenter une requête au M.A.C. recommandant le classement.

B.- La maison Shaughnessy

Le cas de ce bien rappelle celui de la maison Van Horne, excepté son issue.

1. Historique:

La maison Shaughnessy, sise dans le même quartier que la maison Van Horne avait été occupée par le Sieur Van Horne, puis par le troisième président du C.P.R., M. Shaughnessy, qui lui laissa son nom. L'architecture des deux bâtisses, style victorien, se ressemblait. Elle était, depuis, occupée par un ordre religieux, les "Sisters of Service", qui en avaient fait une maison d'accueil pour jeunes filles. Ne pouvant en assurer l'entretien et les taxes, les religieuses décidèrent de vendre la maison. C'est un financier Torontois qui, le premier, fut intéressé, mais finalement l'édifice fut vendu, de façon optionnelle, à un promoteur-développeur montréalais, M. Ian Martin, en décembre 1972. Ce dernier espérait construire à la place un ensemble plus rentable.

Dès le départ, l'affaire fut prise en main au Fédéral, par M. Chrétien, Ministre des Affaires indiennes et des territoires du Nord, qui accepta la recommandation du Département des Sites et Monuments Historiques pour en reconnaître la valeur historique. Le Ministre écrivit au Ministère des Affaires culturelles à Québec pour que le provincial participe à la préservation du bâtiment, mais sans qu'une réponse ne vint.

En octobre 1973, la C.B.C. saisie du problème recommanda la reconnaissance. Aux côtés d'organisations de défense du patrimoine, certaines interventions furent faites, notamment par le député Springate pour que la maison soit classée. Le

sort réservé à la maison Van Horne, et les conditions dans lesquelles ce sort fut scellé, rendait le cas de la maison Shaughnessy plus aigu. Le même mois, le Ministre Cloutier exprima son intention de classer la maison sur un critère historique plus qu'architectural.

En décembre 1973, la firme torontoise fit une nouvelle offre en vue de transformer tout en la conservant, la maison en hôtel. Ce même mois, R. Hardy remplaçait F. Cloutier à la tête du M.A.C.

Au début de 1974 (février), le Ministre classait la maison, allant ainsi plus loin que la recommandation de la C.B.C. Il faut mentionner que durant toute cette période, la Ville de Montréal avait refusé d'accorder au développeur montréalais le permis de démolition, tant qu'une décision de Québec n'était pas intervenue. Suite au classement, le développeur voyait son offre échouer.

Toutefois, le sort de la maison demeurait incertain: qu'allait-on en faire? En avril 1974, on affirmait qu'elle était rachetée par un architecte (pour le compte d'une société torontoise), en vue de la transformer en hôtel ou appartement-hôtel. Dans le même temps, certaines révélations furent faites concernant des pressions exercées par l'ex-premier Ministre Lesage au profit du développeur montréalais, aux fins de déclassement de la maison (cf. maison Van Horne).

2. Critères:

C'est avant tout le critère de la valeur historique de la maison qui fut avancé pour justifier l'intervention. Il faut

se rappeler que M. Cloutier ayant refusé de classer la maison Van Horne comme n'étant pas "typiquement québécoise", le critère architectural ne pouvait être utilisé par le Ministre pour une bâtisse très semblable.

3. Rapports entre intervenants:

Le Ministre est allé, dans ce cas, plus loin que ce que lui recommandait la C.B.C. Indépendamment du pourquoi d'une telle attitude, on doit mettre en relief l'importance des pouvoirs du Ministre qui, même si dans cette affaire sa décision a profité au bien en question, n'est nullement lié par les avis de la C.B.C.

Concernant les rapports Québec-Ottawa, il faut faire le même type de remarque que pour la maison Van Horne. L'absence de communication ou le refus de communiquer de la part de Québec ne semble pas forcément le meilleur moyen d'empêcher un empiètement du fédéral, notamment quand ce dernier prend l'initiative d'une intervention. Affirmer sa "souveraineté culturelle", ce n'est pas agir "à la remorque" du niveau de gouvernement supérieur.

Enfin, dans les rapports M.A.C./Promoteur, là aussi, la même analyse doit être faite que dans le cas de la maison Van Horne.

C.- La maison-mère des Soeurs Grises:

1. Historique

Le 23 novembre 1974, les média d'information apprennent au public que la maison-mère des Soeurs Grises, sise à l'intérieur du quadrilatère Dorchester, Guy, Ste-Catherine et St-Mathieu, dans l'ouest de Montréal et construite sur une période de 40 ans à partir des années 1867, est sur le point d'être vendue à une firme multinationale, la Société Valorinvest, pour une somme de \$17 millions. Les ententes de principe de la vente avaient débuté au printemps de 1973 et si l'affaire se concluait entre les Soeurs Grises et Valorinvest, une grande partie des bâtiments de la propriété des Soeurs Grises serait démolie pour faire place à un ensemble résidentiel et commercial de l'ordre d'environ \$250 millions, économiquement rentable à cause de la proximité de la propriété des Soeurs, du métro Guy et du centre-ville.

(vente difficile 3+II (localisation + rendement) de la maison)

A cette date, la situation était la suivante: les Soeurs Grises, considérant que leur propriété actuelle ne correspondait plus à leurs besoins ni à "l'esprit de dénuement" dont elles doivent donner l'image (sic!), avaient décidé de la vendre pour pouvoir restaurer et habiter l'hôpital général des Soeurs Grises (hôpital des Frères Charron), sis dans le Vieux-Montréal, rue St-Pierre. Ce qui entraînait, outre la démolition d'une grande partie de leur immense propriété rue Dorchester, la démolition d'édifices construits sur la rue St-Pierre en 1874, édifices qui représentent les débuts de l'architecture moderne québécoise.

A ce stade, seule la chapelle de l'ensemble architectural

des Soeurs Grises avait été classée à titre de monument historique, le 5 novembre 1974, classement qui, implicitement, protégeait les autres bâtiments de la propriété des Soeurs Grises, à cause de l'article 1j de la loi sur les biens culturels relatif à la protection des bâtiments et lieux dans l'aire de 500 pieds entourant un monument dûment classé. D'autre part, la Commission des biens culturels avait recommandé au ministre des Affaires culturelles de classer toute la propriété des Soeurs Grises. Mais le Ministre Denis Hardy n'avait pas jugé bon de le faire à cause de l'aire de protection de 500 pieds entourant la chapelle. Il se contentait d'envoyer un avis d'intention de classement de la maison-mère le 29 novembre 1974. Il faut signaler que l'avis d'intention du Ministre des Affaires Culturelles de procéder au classement n'assure pas une garantie permanente mais une protection provisoire. Car le Ministre n'est pas lié par son intention et peu, 60 jours après avoir signé l'avis, ne pas procéder au classement, comme le fit l'ex-ministre du M.A.C., F. Cloutier, qui autorisa la démolition de la maison Van Horne après avoir signé pareil avis d'intention.

L'affaire était délicate et remettait en question tout le problème de la spéculation dans le domaine du capital immobilier puisque le président de Valorinvest était M. Victor Levy, ancien vice-président de Trizec Corp.,¹ société réputée pour sa participation à de grands projets d'ordre immobilier. A cause des hésitations du ministre Hardy à intervenir dans cette affaire, il s'ensuivit un tollé de protestations autant de la part des organismes para-publics intéressés au patrimoine que de la part de l'opposition et des gouvernements municipal et fédéral. Entretemps, l'Université Concordia suggère

1. Voir texte de F. Lamarche in Sociologie et Sociétés P.U.M., mai 1972. "Les fondements économiques de la question urbaine".

d'utiliser le site des Soeurs Grises comme extension à son campus. La Ville de Montréal suggère d'amender son règlement de zonage de façon à stimuler la préservation des valeurs architecturales et des espaces verts dans Montréal. Le Ministre Hardy reçoit la demande de démolition de Valorinvest qui dévoile en même temps la maquette de son projet de construction de \$138 millions, intitulé Parc de la Chapelle. Le 6 juin 1975, le groupe Sauvons Montréal organise une manifestation devant le Parlement, à Québec. M. Hardy considère que la suggestion de l'Université Concordia est très intéressante. L'opinion publique est nettement contre toute forme de démolition sur le site des Soeurs Grises. Finalement, M. Hardy refuse à Valorinvest l'autorisation de démolir le couvent des Soeurs Grises, après avoir rendu compte de l'étude préparée sur cette question par la Direction générale du Patrimoine, qui suggère d'utiliser la maison des Soeurs Grises comme locaux du M.A.C. On préserve la chapelle, le corps du bâtiment, l'aile ainsi que la maison des ouvriers. Ce dossier date du 3 mai 1973. On était le 11 juin 1975 et le classement du site en son entier était encore en suspens. Valorinvest, qui est à ce stade propriétaire de la maison des Soeurs Grises, comme l'a confirmé Yvon Lamarre, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, pourrait encore réaliser son projet, moyennant certaines modifications, puisque le Ministre Hardy a déclaré qu'il fallait faire "la synthèse entre la vocation culturelle et la vocation industrielle d'une ville". Le 9 janvier 1976, Valorinvest présente au ministère des Affaires culturelles un nouveau projet de \$150 millions et c'est maintenant Jean-Paul L'Allier, qui a succédé entretemps à M. Hardy au poste de Ministre des Affaires culturelles, qui décide, le 30 janvier 1976 de classer monument historique tout le domaine des Soeurs Grises tout en songeant à le mettre en valeur. Son projet est de transformer la maison-mère des Soeurs Grises en foyer pour personnes âgées.

2. Critères d'intervention:

Dans le cas de la maison-mère des Soeurs Grises, les enjeux sont très clairs. D'un côté, il y a la firme multinationale, Valorinvest, dont l'intention est de faire des profits dans le domaine du capital immobilier. De l'autre, il y a les organismes para-publics qui invoquent la valeur patrimoniale et architecturale de la maison-mère et du site des Soeurs Grises. Dans cette affaire, le Ministre des Affaires culturelles n'intervient pas directement. Il rassure le public en alléguant le fait que le site et les bâtiments, situés dans l'aire de 500 pieds entourant la chapelle classée sont protégés par la loi sur les biens culturels. En outre, il invoque le fait qu'il a reçu une recommandation de la Commission des biens culturels à l'effet de classer l'ensemble de la propriété des Soeurs Grises. Il faudra toute une campagne de protestation pour que le ministre des Affaires culturelles, dont le titulaire sera devenu entretemps Jean-Paul L'Allier, se décide à classer la propriété des Soeurs Grises pour en faire un foyer pour personnes âgées. Schématiquement, la situation se présente comme ceci:

2.1 Valorinvest:

Ses critères d'intervention: le profit. Les promoteurs de Valorinvest veulent construire Place de la Tour, qui s'appellera plus tard Parc de la Chapelle, qui serait relié au Métro Guy et qui constituerait un complexe du genre Place Ville-Marie, qui coûterait environ \$150 millions. L'architecte de Valorinvest, V. Ponte, ne prévoyait que la conservation de la chapelle, déjà classée le 5 novembre 1974. V. Ponte appartient au cabinet Cossuta and Ponte, qui a des bureaux à Montréal, à New York et à Paris. V. Ponte a réalisé à Montréal les plans d'urbanisme de la Place Ville-Marie, de la Place Bonaventure, du Holiday Inn (boulevard Dorchester), de Cité Concordia (rue University) et le projet Glen Yards du Pacifique Canadien.

Valorinvest s'emploie, par l'intermédiaire de ses fondés de pouvoir, à faire revenir la Commission des biens culturels sur sa recommandation, ce qui, en cas de succès, aurait délié les mains du ministère de ce poids moral que représentait cette recommandation.

2.2 Les groupes de pression:

Leurs critères d'intervention: les valeurs patrimoniales et architecturales du site des Soeurs Grises. Sauvons Montréal, l'architecte Peter Lanke, Héritage Canada, l'architecte Phillis Bronfman Lambert, la majorité des Soeurs Grises, la Société d'Architecture de Montréal, le R.C.M., la Société des artistes professionnels du Québec, l'Université Concordia, l'Ordre des Architectes, la Fédération des Sociétés Historiques, la Corporation des Urbanistes et finalement l'opposition, les gouvernements fédéral et municipal et certains journaux exigent que le Ministère des Affaires culturelles classe le site des Soeurs Grises comme site historique parce qu'il a une valeur historique, culturelle et architecturale. Il s'agit d'un des cinq plus beaux ensembles architecturaux du Québec, construit sur une période de 40 ans, en 1867, par l'architecte religieux Victor Bourgeau. Outre une chapelle, cet ensemble comprenait également une institution pour orphelins et enfants abandonnés, une maison d'accueil pour soldats blessés, une ferme et une école.

2.3 Le ministère des Affaires culturelles:

Ses critères d'intervention: édictés par la loi sur les biens culturels, soumis aux recommandations de la Commission des biens culturels, appliqués par la Direction générale du Patrimoine.

Dans le cas de la maison des Soeurs Grises, le Ministre

Hardy n'a pas accepté immédiatement la recommandation de la Commission à l'effet de classer tout l'ensemble du site des Soeurs Grises, mais il a attendu le rapport de l'étude effectuée par la Direction générale du Patrimoine en cette matière, qui préconisait, tout en démolissant le reste, la préservation de la chapelle, du corps du bâtiment, de l'aile ainsi que de la maison des ouvriers et suggérait que la maison des Soeurs Grises soit transformée en conservatoire de musique et d'art dramatique du ministère des Affaires culturelles. Mais cette proposition n'est jamais parvenue au ministère des Travaux publics, qui se charge dans de tels cas, d'évaluer l'acquisition projetée par le gouvernement et de procéder lui-même à l'achat, s'il y a lieu.

3. Rapports entre intervenants:

Le M.A.C. et la C.B.C.: Dans ce cas-ci, le Ministre du M.A.C. n'a tout d'abord pas accepté la recommandation de la C.B.C. de classer le site des Soeurs Grises comme monument historique. Il n'a signifié qu'un avis d'intention de classement. Comme l'affaire a duré près de deux ans et n'est pas encore, de toute façon, définitivement close, le titulaire du M.A.C. a changé et c'est J.P. L'Allier, alors devenu Ministre du M.A.C., qui a usé de son pouvoir discrétionnaire pour classer le site. Le cas de la maison des Soeurs Grises met en lumière l'absence de pouvoir réel de la C.B.C. et la relativité de son pouvoir consultatif.

Le M.A.C. et la multinationale Valorinvest: Il a été question de liens d'intérêt entre les fondés de pouvoir de Valorinvest et des membres du parti libéral fédéral, dont Warren Allmand et Robert Andras. Cette société multinationale a usé de tous les moyens dont elle pouvait disposer (elle

a engagé une maison de relations publiques reconnue pour promouvoir son projet, elle s'est servie de ses contacts dans les milieux politiques) pour parvenir à ses fins. Le long laps de temps qui s'est écoulé dans le règlement de cette affaire par le Ministre peut, sans doute, s'expliquer par les pressions que les organismes du ministère (C.B.C. et D.G.P.) et le Ministre lui-même subissaient de la part de cette importante firme multinationale qui faisait "des pieds et des mains" pour que la propriété des Soeurs Grises soit libérée de ses servitudes.

Le M.A.C. et les Soeurs Grises: Les Soeurs Grises se sentaient tout à fait légitimées de vendre "leur propriété" à qui elles jugeaient bon de le faire. Pour justifier cette transaction, tenue secrète jusqu'en novembre 1974, elles déclaraient: "Depuis le printemps 1973, la communauté s'est engagée envers des intérêts européens sensibilisés aux valeurs historiques et culturelles ...". L'architecte montréalais Peter Lancken avait justement dénoncé le secret entourant cette transaction et avait suggéré une enquête sur le M.A.C. au sujet de son rôle dans cette affaire. L'attitude de cette communauté religieuse, qui dispose comme bon lui semble d'un trésor patrimonial d'une valeur inestimable révèle l'absence de mécanismes d'intervention, autant dire les lacunes de la législation en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel. La question qui se pose est la suivante: Comment se fait-il que la loi sur les biens culturels ne prévoit pas de mécanismes pour faire en sorte que l'évolution socio-culturelle d'un peuple (cf.: la disparition progressive des communautés religieuses) ne vienne pas contrecarrer la conservation du patrimoine? Effectivement, au Québec, les communautés religieuses sont en possession de lieux et d'édifices (entretenus et payés à même les deniers du peuple) dont elles doivent se départir à cause des transformations profondes au sein de leur communauté. Le M.A.C. a fait preuve d'un grave laisser aller dans ce domaine.

Le M.A.C. et la Ville de Montréal: C'est Jean-Claude Leclerc, éditorialiste au Devoir, qui avait suggéré la formation d'un comité tripartite composé de représentants du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et de la Communauté religieuse en question pour évaluer le cas de la maison des Soeurs Grises. Avant que la Ville de Montréal elle-même n'intervienne, le R.C.M. avait, par la voie du Conseiller de Côte-des-Neiges, M. Robert Keaton, demandé dans un avis de motion au Conseil municipal, que le Service d'habitation et d'urbanisme étudie les moyens de protéger la propriété des Soeurs Grises et détermine à quels usages l'ensemble pourrait servir, "tout en respectant son caractère historique". Par la suite, le vice-président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, avait émis des réserves sur le projet Valorinvest en invoquant le peu d'espaces verts existants à Montréal. La Ville de Montréal prenait alors l'initiative de mandater le Service d'habitation et d'urbanisme de façon à étudier la question et à établir les contacts nécessaires avec la société Valorinvest et les Soeurs Grises. A ce stade, la Ville n'avait pas encore été consultée par le M.A.C. sur cette affaire. Ce qui démontre à quel point il existe un manque de coordination entre ces deux paliers de gouvernement en matière de planification urbaine.

Le M.A.C. et le fédéral: Dans cette affaire, Héritage Canada s'est prononcé contre la démolition de la maison des Soeurs Grises. D'ailleurs, M. Hartland, M. MacDougall, directeur du bureau des gouverneurs de Héritage Canada et directeur et vice-président exécutif de la Bank of Montreal, a déclaré qu'il était horrifié du fait que le couvent ait été vendu à un promoteur en vue d'une démolition alors que d'autres offres d'achat avaient été faites en vue d'une préservation du site. Héritage Canada était aussi contre le projet de restauration de l'Hôpital des Soeurs Grises, rue St-Pierre, dans le Vieux Montréal. Ottawa a alors chargé la Commission fédérale des monuments et lieux historiques d'évaluer la valeur historique du site pour éventuellement s'en porter acquéreur, le restaurer et le

transformer en édifice public. Cependant, les résultats de l'étude ont démontré que la maison des Soeurs Grises était très intéressante mais qu'elle ne pouvait être classée monument historique. Dans ce cas, les tergiversations du M.A.C. au sujet du classement de la maison des Soeurs Grises ont failli, une fois de plus, ouvrir une brèche dans l'autonomie et l'intégrité territoriale du Québec, cette fois en matière de politique culturelle. Car, comme le prévoit l'A.A.N.B., le gouvernement fédéral aurait pu se prévaloir de ses pouvoirs en matière de juridiction territoriale¹ et créer une autre enclave fédérale en territoire québécois.

Le M.A.C. et les groupes de pression: Plusieurs groupes de pression ont manifesté leur désaccord relativement à la démolition de la maison-mère des Soeurs Grises et à l'acquisition du site par le promoteur Valorinvest. Le plus important de ceux-ci est le groupe Sauvons Montréal qui, dès le début de l'affaire, a crié son indignation face à l'attitude du M.A.C. qui semblait vouloir laisser aux promoteurs un espace vert et un ensemble architectural québécois. Ce groupe préconisait l'utilisation fonctionnelle de l'ensemble et rappelait au public que "la conservation n'était pas une priorité dans notre génération". Ce groupe a aussi remis en question la compétence du Ministre Hardy, à titre de titulaire des Affaires culturelles. Sauvons Montréal a aussi persuadé l'Université Concordia d'étudier la possibilité de demander au Ministre de l'Education d'utiliser le site des Soeurs Grises comme extension à son campus. Ce projet permettait de protéger le caractère actuel du site. Une requête a été faite en ce sens aux ministères de l'Education et des Affaires culturelles, mais l'Université Concordia n'a jamais eu de réponse à sa demande.

1. Voir Le zonage au Québec: un mort en sursis, de Réjane Charles.

Sauvons Montréal a aussi mis en évidence le concept de préservation de valeurs architecturales incorporé dans un règlement de zonage et dans les règlements municipaux. Ce qui mettait en lumière, une fois de plus, le manque de coordination des différents paliers de gouvernement en matière de planification urbaine et régionale.

D'autres groupes, dont la Société d'Architecture de Montréal, l'Ordre des Architectes, l'Association des musées du Québec et la Corporation des Urbanistes, se sont prononcés contre la démolition en soulevant notamment la question des classements sectoriels (il n'y a que la chapelle qui avait été classée) et celle du pouvoir discrétionnaire du Ministre des Affaires culturelles. M. Pierre Beaupré, président de la Société d'architecture de Montréal, avait justement demandé au Ministre Hardy de clarifier sa position relativement à l'exercice des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont accordés. Il réclamait du M.A.C. une réponse à l'avis de classification de l'ensemble recommandé par la C.B.C. Il déclarait notamment que ce domaine devait être soustrait à une stricte analyse économique car ce serait bientôt au nom de la rationalité économique que l'on enterrerait notre ville. Soulignant la "vague" de démolition à Montréal, il demandait que la division des biens culturels ait, à Montréal, le personnel requis pour exiger et obtenir le respect des lois qui protègent actuellement certains bâtiments. "Il est inadmissible, disait-il, que de simples citoyens, sans armes autres que leur conscience civique, soient laissés seuls face aux pouvoirs démesurés des promoteurs".

Finalement, le 27 mai 1975, le groupe Sauvons Montréal a fait signer une pétition et organisé une manifestation contre la démolition du site des Soeurs Grises. Mais ce n'est que neuf mois plus tard que le ministre du M.A.C. s'est décidé à classer l'ensemble de la propriété des Soeurs Grises monument historique.

Le cas de la maison des Soeurs Grises soulevait une question très importante qui n'a jamais été discutée dans cette affaire. A qui, en dernière analyse, appartient ce site, qui est devenu un objet de spéculation entre les mains d'une communauté et d'une multinationale? On oublie toujours que ces édifices religieux sont construits à même les deniers publics (quêtes, dons, etc...) et, dans le rapport de force existant, c'est toujours ce public que l'on tait. Car, effectivement, le rapport de force se situait entre, d'une part, la multinationale en question et le M.A.C. et, d'autre part, les groupes de pression bien organisés qui sont en fait, bien souvent, eux aussi, les porte-parole de la culture dominante.